TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 080 — 42 PAGES — MARDI 28 JUIN 1977

LES RELATIONS SOVIÉTO-AMÉRICAINES

M. Carter fait état de difficultés inattendues

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,20 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Un pacte de solidarité entre l'Europe et l'Afrique ?

Coopération ou « protection »

...alnant, comme il se doit, l'accession de Djibouti à l'indépendance qui lave symboliquement la France du « péché » de colonialisme en Afrique, M. Giscard d'Estaing propose l'établissement d'un « pacte de solidarité » entre l'Europe et le continent noir. Alors que, du Sahara au cap de Bonne-Espérance, de l'Erythrée à l'ex-Katanga, l'Afrique devient le nouveau champ clos des rivalités ...nétaires et des affrontements ...ologiques, Paris table sur la ...onté de nombreux dirigeants ...chapper à la tyrannie mani...iste des blocs, volonté qui ...unit à l'Europe les chances ...promouvoir une nouvelle poli...ue avec un continent dont ...end largement son approvi...nnement en matières pre...ères.

...ort de la réussite de son inter...tion au Zaïre, encouragé par ...consensus franco-africain qui ...t manifesté en avril, à Dakar, ...uré de la bienveillance des ...s arabes, le président de la ...publique estime que la France ... désormais la mieux placée ...r conduire, au nom de la Com...nauté européenne, cette nou...e politique qui éviterait, ...n lui, à l'Afrique d' « être en...înée dans une ruineuse course ... armements ».

...algré les impératifs d'aus...ité qui ont conduit Paris à ...uire fâcheusement son budget ... coopération, les 4 milliards ... francs dépensés chaque année ... sud du Sahara, et les onze ...le assistants techniques ...t en Afrique permettent, il ... vrai, à la France de parrainer ... véritable « commonwealth » ...t M. Senghor souhaitait qu'il ... institutionnalisé. En outre, ...netteté des propos concernant ...rique australe et les enga...ents — tardifs — de cesser ...le militaire à Pretoria redon...t, selon l'Elysée, à la France ...torité morale nécessaire pour ...poser une « troisième voie » à ... régimes qu'obsèdent le nou... « activisme soviétique » dans ...continent, et les silences de ...érique.

...a « complémentarité » et la ...lidarité » avec l'Europe que ... Giscard d'Estaing propose ...i d'officialiser constituent en ...un projet d'autant plus sédui...; qu'un siècle de colonisation ...algré tout, tissé entre les deux ...inents des liens et une ...mplicité historique » que ni ...Soviétiques, ni les Américains, ...ême les Chinois, ne peuvent ...quer. Dans l'ensemble du ...-monde, l'Afrique est effec...ment « la » partenaire privi...ée de l'Europe.

...e rêve élyséen d'une grande ...ique africaine qui prolonge... tout en l'y associant la poli...e arabe instaurée par le ...ral de Gaulle, achoppe néan...s sur une ambiguïté fonda...tale. *Les dirigeants à qui le ...dent de la République parle* ... coopération » attendent sur... de la France une « pro...on » capable de perpétuer ... la force des régimes qui ne ... pas tous menacés par les ...s « interventions étrangères ».

...ns l'Afrique que l'histoire ...se aujourd'hui à la radicali...n et à la coupure en deux ...s hostiles Paris a déjà choi...s protégés et s'érige « ipso ...» en défenseur d'une Afrique ...rée, parfois peu crédible, ... ne pas dire plus. L'Europe, ...emeurant, n'est pas toujours ...sée à entériner les initiatives ...aises. Les propos très hos... à l'intervention française au ...a tenus, voici trois mois, en ...que, ont montré que le souci ... « chasses gardées » était ...e prioritaire. Au cours des ...ières semaines, en tout cas, ...présidents Mobutu (Zaïre), ...iry (Soudan) et Ould Dada ...ritanie) ont manifesté clai...nt ce qu'ils attendaient ...rd de la France : des héli...res et des blindés AMX. ...iscard d'Estaing les a-t-il ...is à ce moment-là à renon... leur « ruineuse course aux ...ments » ?

Dans un message diffusé dimanche 26 juin, à la veille de l'accession à l'indépendance de l'ancien Territoire français des Afars et des Issas, M. Giscard d'Estaing a souhaité l'établissement d'un « pacte de solidarité » *entre l'Afrique et l'Europe.* « Il faut au préalable que l'Afrique soit entièrement rendue à elle-même, c'est-à-dire que la règle de la majorité soit respectée partout, notamment en Afrique australe », *a dit le chef de l'Etat. Aucune réaction à ce message n'avait été encore enregistrée lundi, en fin de matinée.* (Lire page 2.)

La République de Djibouti est née dans le calme

Correspondance

Djibouti. — Avec, en arrière-plan, le décor suranné du haut commissariat occupé en 1888 par Léonce Lagarde, premier gouverneur de la colonie, les couleurs de la République de Djibouti — blanc, vert et bleu pastel — frappées d'une étoile rouge, lundi 27 juin à 0 heure.

Les you-yous des femmes, les sirènes des navires de guerre français et vingt et un coups de canons ont salué la naissance du nouvel Etat tandis qu'un feu d'artifice était tiré face aux quartiers africains.

PIERRE BRIAND.

(Lire la suite page 3.)

« JE NE TOLÉRERAI EN FRANCE AUCUNE FORME DE RACISME » nous déclare M. Stoléru

(Lire page 3.)

La polémique sur l'eurocommunisme

Les dirigeants soviétiques continuent de se considérer comme le Saint-Office

nous déclare M. Santiago Carrillo

La polémique soulevée par la publication, jeudi 23 juin, dans la revue soviétique « Temps nouveaux », d'un article attaquant l'eurocommunisme et M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, se poursuit. A Madrid, le comité central du P.C.E., réuni pendant le week-end, a réagi officiellement en réaffirmant l'attachement du parti à la « voie démocratique vers le socialisme » et son droit à « élaborer sa ligne politique et sa stratégie en toute indépendance ». Le comité central s'est également déclaré solidaire de M. Santiago Carrillo. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le secrétaire général du P.C.E. affirme que « les Soviétiques contribuent à diviser le mouvement (communiste) » et que les dirigeants de l'U.R.S.S. continuent de se considérer comme le Saint-Office ».

En Italie, le quotidien communisant « Paese Sera » estime que la revue soviétique « vise en fait l'eurocommunisme dans son ensemble » et que la cause de cette attaque est peut-être l'inquiétude des dirigeants soviétiques « de voir les idées des communistes occidentaux gagner l'Europe de l'Est ». De son côté, l'organe du P.C.I., « l'Unita », rappelle que « tous les partis communistes sont autonomes ».

A Belgrade, « Kommunist », hebdomadaire de la Ligue des communistes de Yougoslavie, écrit dimanche que les critiques soviétiques sont inspirées « par des conceptions staliniennes ».

M. Santiago Carrillo a répondu, dimanche 26 juin, à l'issue de la réunion du comité central de son parti (voir nos informations en page 2), aux questions de notre envoyé spécial sur l'anathème lancé par Moscou contre sa personne et contre l'eurocommunisme.

« Cette attaque de Moscou contre l'eurocommunisme, est-ce l'annonce d'une nouvelle scission dans le monde communiste ?

— Pour qu'il y ait scission, il faudrait qu'il y ait organisation. Or, ce qui existe c'est un mouvement et non une organisation communiste internationale. En ouvrant cette polémique, les dirigeants soviétiques contribuent évidemment à diviser un tel mouvement. Ils montrent qu'ils s'éloignent chaque fois plus de la classe ouvrière.

— Pourquoi à votre avis ont-ils pris une telle initiative ?

— Parce que ces messieurs croient que le mouvement communiste international est une Eglise. Ils continuent de se considérer comme le Saint-Office. Ils pensent encore pouvoir prononcer des anathèmes et des excommunications. Et aussi parce que la politique eurocommuniste les gêne, pas seulement notre politique à nous, Espagnols, mais celle d'autres partis.

— Moscou s'en prend surtout à votre dernier livre...

— En fait, l'article de *Temps nouveaux* passe sous silence l'essentiel de mon livre, l'analyse qui est faite de l'eurocommunisme. Il m'attaque surtout pour ce que je dis des pays de l'Est. Au lieu de répondre à mon livre, il se sert de prétendues déclarations que j'aurais faites à la presse sans jamais dire de quelle presse il s'agit. Cet article est un ensemble de mensonges indignes de journalistes appartenant à un parti qui se dit marxiste. C'est un prodige de manichéisme et de falsification des thèses soutenues par notre parti. De telles méthodes n'ont rien à voir avec le marxisme. Je le répète, ces messieurs se conduisent comme un Saint-Office en action. Ils ne peuvent donc inspirer que de la défiance.

Propos recueillis par CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 6.)

Deux controverses

• M. Servan-Schreiber refuse de participer au « sommet » proposé par M. Chirac
• M. François Mitterrand déplore les « outrances » de M. Georges Marchais

A quelques jours de la fin de la session parlementaire dont la clôture sera prononcée jeudi 30 juin, les ambiguïtés et les tiraillements persistent au sein de l'opposition et de la majorité.

Tandis que M. Mitterrand déplore les « outrances » de M. Marchais, M. Servan-Schreiber, président du parti radical, refuse de participer au « sommet » de la majorité proposé vendredi dernier par M. Chirac.

Avec les débats du conseil national du Centre des démocrates sociaux de M. Lecanuet, du conseil politique du parti républicain de M. Soisson, du comité central du R.P.R., et avec l'émission du « Club de la presse », dont M. Mitterrand était l'invité dimanche soir, le week-end politique a été particulièrement chargé, mais toutes ces réunions n'ont suffi à faire progresser véritablement ni les affaires de l'opposition ni celles de la majorité.

Convoqués pour mardi matin au siège du parti communiste, les quinze membres du groupe de travail chargé d'actualiser le programme commun de gouvernement de la gauche vont aborder la phase la plus délicate de leur entreprise (le chapitre consacré aux nationalisations) dans un climat qui demeure tendu. Les divers porte-parole du P.C.F. persistent à faire au P.S. un procès d'intention, d'attentisme, quand ils ne lui reprochent pas tout crûment, comme le fait M. Colpin, membre du bureau politique du parti communiste, de « *chercher à gagner des voix de droite* ».

Face à des partenaires qui lui font grief de chercher à les amoindrir et se refusent à « *marcher à la baguette* », selon l'expression de M. Paul Laurent, M. François Mitterrand se plaint des « *outrances* » de M. Marchais, souligne avec insistance que « *ce qui n'est pas réalisable est démagogique* » et fait observer, non sans raison, que « *ce n'est pas avec le congrès de Nantes qu'a commencé la polémique du parti communiste contre le parti socialiste* ». De tels échanges de balles n'autorisent certes pas à retenir l'hypothèse d'une rupture, mais ils confirment que le contentieux ne porte pas seulement sur les nationalisations, dont le P.C.F. veut toujours élargir le champ, tandis que le P.S. s'y refuse obstinément.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Pactes et programmes

Au moment où Valéry Giscard d'Estaing proposait un pacte à l'Afrique, Jacques Chirac en proposait un à la majorité. Dans le même temps, le second repoussait l'idée d'un programme commun, arguant qu'un programme a l'inconvénient majeur qu'il faut s'y tenir.

Est-ce à dire qu'un pacte a l'avantage qu'on n'est pas tenu de le respecter ? C'est ce qu'on peut comprendre. En ce cas, peut-être, les Africains seront-ils tentés de demander aux Européens, plutôt qu'un pacte de solidarité, un programme commun de développement.

ROBERT ESCARPIT.

Lointaine jeunesse

par JEAN PLANCHAIS

La jeunesse n'est plus à la mode. On a cessé de l'aduler. On a cessé surtout de la craindre. Elle n'est plus une espérance pour les uns, une menace collective pour les autres. « *La jeunesse ? Un vieux discours démagogique* », disait récemment un responsable économique régional.

Les cheveux longs ne choquent plus personne. Ils ne sont plus le signe de la contestation. Les bandes existent encore, dans l'ennui des banlieues ou la violence des bals de village. La drogue fait toujours des ravages dans les milieux de plus en plus larges.

Mais les universités ne ressentent plus que quelques secousses spasmodiques. On travaille dans les écoles et les lycées, on travaille à l'usine. On gagne sa vie, quand on peut. On s'inscrit au chômage, à peine sorti de l'école, et on attend dans l'angoisse ou l'indifférence. Sans éclats.

Récupérée donc, la jeunesse ? Remise à sa place avec quelques taloches et grâce à l'épreuve des « réalités » communément admises ? D'aucuns, à droite comme à gauche, vont jusqu'à la trouver « sans idéal », ce qui revient à dire qu'elle ne s'attache guère à leurs propres idéaux.

Comment le pourrait-elle ? Quelle exaltation, même « décrispée », à contempler le pilotage à l'estime du pouvoir, marqué d'une série de ces bonnes intentions qui ne se traduisent guère dans les faits, et dont l'enfer est pavé ? Comment se réjouir du seul Salon réussi de l'année, celui des ventes d'armes à Satory, se gonfler de fierté devant le succès d'un convoi aérien pour le général Mobutu ? Comment se satisfaire ailleurs d'un gaullisme verbal qui se refuse à tout risque même politique ? Un débat essentiel, sur l'Europe, n'a intéressé personne, que les états-majors, et, pour quelle conclusion ridicule ! Un action sans doctrine, des réflexes sans réflexion, l'acharnement à conquérir le pouvoir pour lui-même.

Comment pour d'autres n'être pas découragés par la recherche d'une alliance sans cesse remise en cause, par des habiletés trop visibles, par la perspective d'une victoire trop tôt considérée comme acquise et dont certains commencent à craindre qu'elle n'apporte plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait ? Découragés, aussi et surtout, de voir, dès avant l'épreuve du pouvoir, la mystique se dégrader si vite en politique ?

Une partie de la jeunesse se sent solidaire des Chiliens écrasés, des victimes de tous les goulags.

(Lire la suite page 12.)

Une enquête sur les nationalisations

Les délégations des trois partis signataires du programme commun de la gauche se retrouvent, mardi 28 juin, pour commencer l'« actualisation » de la deuxième partie de ce texte : « Démocratiser l'économie ». Il est probable qu'elles y rencontreront plus de difficultés que pour la première partie (« Vivre mieux, changer la vie ») dont la mise à jour est maintenant terminée.

C'est, en effet, dans cette partie que figurent les chapitres concernant l'élargissement du secteur public et l'extension des droits des salariés dans les entreprises. Le débat sur les nationalisations porte sur le champ des entreprises à intégrer au secteur public aussi bien que sur leur gestion, les restructurations industrielles et financières qu'elles permettraient, l'indemnisation des actionnaires... Il ne concerne évidemment pas que la gauche ; toute l'opinion française y est intéressée.

Pour traiter ce thème essentiel, « le Monde » a choisi de commencer par dresser un bilan des rapports passés entre les entreprises nationales actuelles et leurs principaux interlocuteurs : Etat, clients, salariés, actionnaires ; et de s'interroger, à la lumière de ce constat, sur les projets de la gauche en la matière.

Cette enquête de huit articles paraîtra dans nos colonnes à partir de demain.

CARNAVALS

Paris-banlieue, la fête

De Grenelle à Sully, sur les ponts, sur les quais, les Parisiens s'entassaient. Ils étaient un million, paraît-il. Ils formaient en tout cas une foule gigantesque, une masse dense et tranquille. Dès 20 heures, on en voyait qui avaient déjà pris leur place, attendant la nuit, attendant les péniches déguisées en chars de carnaval. Le premier de la capitale depuis quarante ans, offert par l'Office du tourisme, TF 1 et Europe 1 qui en a assuré la promotion et la réalisation. Quelque chose d'énorme et d'international, des groupes venus de quatorze villes d'Afrique, d'Europe, des deux Amériques, et bien entendu de Rio.

Ils se sont habillés, en face des tours, sur le front de Seine, dans les autobus verts de la R.A.T.P. Les berges ressemblaient aux coulisses d'un super-music-hall en partance. Fébrilité des préparatifs d'un sepctacle et d'un départ, agitation autour des coiffures emplumées, des tas bien rangés de bouteilles et de boîtes vides, curieux mélange.

Une fille noire, les yeux ...hés par des faux cils de travesti, porte sur son crâne entièrement rasé des paillettes en spirales. On dirait qu'elle vient d'un film de Werner Schroeter. Les Allemands de Mayence portent des costumes rouge et bleu de soldats de bois tout neufs. Les Belges ont les yeux bleus, des combinaisons rembourrées, couvertes de dessins en hiéroglyphes, des serre-tête blancs Blanches sont les tuniques plissées des Grecs, lourdes de sequins... Mais plus tard, quand ils défileront sur les péniches illuminées, on les verra comme des virgules de couleurs rutilantes et acides, on verra des flamboiements d'or et de blanc, une somptuosité lointaine. La Seine est large, il n'y a pas de grosses têtes, pas de masques démesurés. On distingue, tout petits, des gens qui dansent et les musiques s'enchevêtrent comme dans une foire traversée au ralenti du rêve.

COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 29.)

LA PROCLAMATION DE L'INDÉPENDANCE

DANS UN MESSAGE RADIODIFFUSÉ

M. Giscard d'Estaing propose l'établissement d'un pacte de solidarité entre l'Europe et l'Afrique

A l'occasion de l'indépendance de Djibouti, le président de la République a adressé un message à l'Afrique, dimanche soir 26 juin, sur les ondes de Radio-France internationale. Voici le texte de ce message :

Je m'adresse ce soir à l'Afrique, à tous ceux et à toutes celles qui vivent sur ce continent, auquel je pense souvent, et qui est pour moi si proche.

Dans quelques heures, à minuit, à la place de l'ancienne Côte française des Somalis, devenue le territoire français des Afars et des Issas, va naître un Etat indépendant et souverain : la République de Djibouti. Au nom de la France, je salue son indépendance. Au nom de la France, je souhaite à ce nouvel Etat de connaître la paix, le progrès et la liberté.

Il y avait peu d'observateurs pour croire, il y a un an, que Djibouti accéderait à l'indépendance par une démarche démocratique et pacifique. Chacun connaissait les difficultés : la coexistence des ethnies, les graves menaces sur la stabilité de la région. Il y a fallu la sagesse et la modération des responsables locaux, auxquels nous remettons ce soir la clef du nouvel Etat. Il y a fallu aussi la volonté de celui qui vous parle.

« La colonisation, c'est fini »

La France n'a l'intention ni d'oublier, ni d'ignorer Djibouti. Je connais la difficulté des problèmes de son développement, l'importance du chômage, le besoin de sécurité. Nous répondrons dans tous ces domaines aux demandes librement exprimées par le gouvernement djiboutien, et nous respecterons, bien entendu, les engagements pris.

Avec cette indépendance, ce soir, un autre événement se produit. Voici que disparaît, après plus de trois siècles de présence, la dernière trace de souveraineté de la France sur le continent africain. Cette longue présence, avec ses mérites, ses services rendus et ses défauts, que seule l'Histoire jugera, mais aussi son cortège de souvenirs, de rencontres, d'épreuves vécues en commun, cette longue présence qui s'achève mérite que nous la saluions ensemble.

Pendant vingt ans, la France a conduit la décolonisation de l'Afrique au sud du Sahara, dans la paix et dans la dignité. Quinze Etats souverains sont nés de cette décolonisation, la seule qui ait été menée d'un bout à l'autre d'une manière pacifique. Préparée en 1956, par la loi-cadre, engagée par le général de Gaulle, il me revient aujourd'hui de l'achever.

⁂

Renonçant à toute souveraineté, la France n'abandonne pas l'Afrique. Certes, la colonisation, c'est fini. Certes, la France n'éprouve sous aucune forme la tentation de l'impérialisme. Mais nous avons de puissantes raisons de travailler ensemble.

La première, c'est la connaissance réciproque, née de la vie commune. Vous, ce soir, qui malgré la distance, écoutez ma voix et comprenez ma langue, savez ce que je veux dire. La réponse à cette connaissance, c'est la coopération, c'est-à-dire le travail en commun pour résoudre les difficiles problèmes qui sont les vôtres : éducation, santé, agriculture, développement.

La seconde raison, c'est que la France croit à la solidarité entre les peuples. Bien entendu, l'égoïsme subsiste, et souvent il triomphe. Mais, peu à peu, la solidarité s'affirme, comme dans le dialogue entre le Nord et le Sud, et comme nous pouvons le réaliser ensemble.

Je souhaite qu'un jour cette complémentarité entre l'Europe et l'Afrique se manifeste avec éclat dans un *pacte de solidarité*, couronnant l'œuvre de la décolonisation et ouvrant l'ère de la solidarité. Il fixerait les règles de la coopération politique et économique entre l'Europe et l'Afrique ainsi que les principes de la sécurité de votre continent, fondée sur le respect de l'indépendance et le droit de chacun des peuples à choisir lui-même la forme de son organisation politique et sociale.

Ainsi, l'Afrique pourrait éviter de devenir l'enjeu des affrontements extérieurs, et d'être entraînée dans une ruineuse course aux armements. Ceux des Etats arabes qui le souhaiteraient pourraient s'associer à ce pacte.

Avant d'établir ce pacte de solidarité, il faut au préalable que l'Afrique soit entièrement rendue à elle-même, c'est-à-dire que la règle de la majorité soit respectée partout, notamment en Afrique australe.

⁂

En saluant ce soir, de Paris, les dirigeants de la République de Djibouti et son président, M. Hassan Gouled, je tiens à marquer que ce grand acte de l'indépendance est le couronnement d'une histoire de plusieurs siècles qui a abouti à confier le sort de l'Afrique aux seuls Africains.

Je souhaite, au nom de la France, à la jeune République de Djibouti et à son peuple, bonne chance pour sa vie à venir !

Et à tous ceux et celles qui m'écoutez ce soir, chefs d'Etat dirigeants, fonctionnaires, intellectuels, mais vous aussi, qui vivez dans l'Afrique profonde, celle des villes en rapide développement qui grandissent, celles des villages disséminés dans la brousse, celle du Sahel, celle des forêts humides et celle du sable brûlant, à vous tous que ma voix venue du poste exprime la fidélité africaine de la France.

CENT QUINZE ANNÉES DE PRÉSENCE FRANÇAISE

« Le Monde » a publié dans son numéro du 4 mai 1977 une « page événement » sur Djibouti, reprenant notamment une chronologie des cent quinze années de présence française et donnant les principales caractéristiques ethniques, économiques et politiques de la nouvelle République. Dans les numéros du 10 mai et daté 26-27 juin ont été publiées en outre les biographies des quatre principaux hommes politiques de Djibouti : MM. Hassan Gouled, Ahmed Dini, Ali Aref et Abdallah Kamil.

LE DRAPEAU DU NOUVEL ÉTAT

Le drapeau de la nouvelle République de Djibouti est divisé en trois parties : un triangle isocèle de couleur blanche, dont la base court le long de la hampe, et qui comprend en son centre une étoile rouge à cinq branches, puis deux bandes horizontales en forme de trapèze rectangle, l'une vert clair et l'autre bleu clair.

Ce drapeau avait déjà été plus ou moins adopté, sous cette même forme, par le Front de libération de la Côte des Somalis (F.L.C.S.). Ce mouvement, hier clandestin, basé en Somalie, est rentré dans la légalité. Il est représenté à la Chambre par cinq députés.

Une économie à réinventer

La survie internationale de la République de Djibouti, sa capacité de résistance aux appétits des grands voisins, dépendront largement de sa « viabilité » économique. Pour l'essentiel, l'économie djiboutienne repose sur les activités de transit du port et de la voie ferrée. Deux atouts majeurs, mais combien vulnérables.

Cordon ombilical de l'Ethiopie (plus de 60 % de son commerce extérieur l'emprunte), la ligne de chemin de fer reliant Addis-Abeba à Djibouti est longue de 784 kilomètres (677 en Ethiopie, 107 dans l'ancien T.F.A.I.). Achevée en 1917, cette voie ferrée fut gérée pendant un demi-siècle par une société française. En 1959, un traité conclu entre le général de Gaulle et le Négus transféra à Addis-Abeba 50 % des parts de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (C.F.E.), l'autre moitié du capital demeurant française (27 % propriété de l'Etat, 23 % du secteur privé). Le C.F.E. est une société éthiopienne dont le siège social est à Addis-Abeba et la direction technique à Djibouti.

Initialement valable jusqu'en 2016, le traité de 1959 doit être évidemment renégocié, d'autant plus que les nouveaux dirigeants de Djibouti, comme ceux de Mogadiscio, le tiennet pour « léonin ». Il offrait à l'Ethiopie, en effet, des avantages financiers et stratégiques exorbitants du droit commun : exemption des droits de douane, absence de contrôle et d'inspection des marchandises et des passagers transitant par le T.F.A.I., garantie de l'utilisation du chemin de fer en temps de guerre comme en temps de paix. Par l'entremise d'une mission française de « bons offices », Addis-Abeba et Djibouti ont amorcé de laborieuses négociations dont l'objectif est double : signer un nouvel accord bilatéral, créer une nouvelle société éthio-djiboutienne. Le conseil d'administration du chemin de fer franco-éthiopien a tenu, en présence d'observateurs djiboutiens, son ultime réunion les 20 et 21 juin à Paris.

Le déclin du port

Vitale pour l'économie du jeune Etat, la voie ferrée est coupée depuis que des rebelles prosomaliens, hostiles à la junte d'Addis-Abéba, ont, le 1er juin, fait sauter trois ponts au nord de Dire-Dawa. Deux autres ouvrages au moins ont, depuis lors, été endommagés. Les équipes de réparation éthiopiennes, prises sous le feu des insurgés, ont dû rebrousser chemin. *Plusieurs mois* seront sans doute nécessaires pour remettre en état une voie ferrée dont le trafic de marchandises a dépassé 350 000 tonnes en 1976. En attendant, malgré la mise en place d'un pont aérien, des milliers de tonnes de fret, dont 10 000 tonnes de grains destinés à l'Ethiopie, sont en souffrance dans le port de Djibouti, tandis que la jeune République perd de précieuses devises. Ouverte en mars dernier, la « route d'Ethiopie », qui double le chemin de fer, a permis une liaison directe entre les deux capitales. Mais, en raison de l'insécurité qui règne dans la région, cette voie routière n'est pratiquement pas utilisée (seul, un convoi de 150 tonnes l'a empruntée en mai). De toute manière, la Somalie souhaite obtenir des garanties juridiques prohibant l'introduction d'armes par Djibouti.

Djibouti, a-t-on souvent relevé, est un « port éthiopien ». Un traité de 1897 en avait fait le « *débouché officiel du commerce impérial* ». Depuis le déclenchement de la guérilla érythréenne, qui menace en permanence les ports d'Assab et de Massaoua, ce fut, du moins jusqu'à ces dernières semaines, la seule voie d'évacuation maritime « sûre ». Avec ses 2 700 mètres de quais, ses postes dragués à 12 mètres — permettant d'accueillir les plus gros navires, — sa zone franche de 14 hectares et ses deux mille cinq cents employés, le port de Djibouti est la première entreprise du pays. En 1976, ses activités de soutage ont porté sur 480 000 tonnes de marchandises. Toutefois, son déficit — que le nouveau président de la République, M. Hassan Gouled, qualifiait récemment d'« *inadmissible* » — pourrait atteindre en 1977 100 millions de francs Djibouti (1 FD = 2,8 centimes).

Plusieurs raisons expliquent ces difficultés financières. La réouverture du canal de Suez en juin 1975 n'a pas provoqué le « coup de fouet » escompté. Trop gros pour emprunter le canal — qui, au demeurant, ne permettait plus de réaliser des économies de distance et de temps « dissuasives » — les bâtiments modernes sont restés fidèles à la « route du Cap ». Bien souvent, d'ailleurs, Djibouti n'eût pas été en mesure, faute d'équipements, de les recevoir. Et puis, les ports arabes de la mer Rouge — Djeddah et Aden — sont devenus de redoutables concurrents. Certes, en 1976, l'engorgement de Djeddah, dû à une insuffisance d'infrastructures, joua au profit de Djibouti, qui servit d'entrepôt pour le fret destiné à l'Arabie Saoudite. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, d'autant moins que Djeddah, pour les livraisons de fuel notamment, offre de grandes facilités d'approvisionnement et pratique des prix de « dumping ». Le rôle traditionnel de station-service joué par Djibouti s'est considérablement amenuisé. Des solutions existent, mais l'indispensable modernisation du port, qui permettrait, par exemple, de l'équiper en matériel destiné à manutentionner les conteneurs, est estimée à 3 milliards de francs Djibouti. Enfin, les clients potentiels ont été découragée par l'instabilité politique et le poids des charges sociales.

La question des dockers

Un autre défi — peut-être plus grave — devra être relevé, qui tient à la composition ethnique de la main-d'œuvre portuaire. En 1966, M. Ali Aref, président du gouvernement local, avait, avec la bénédiction de la métropole, « nettoyé » le port, en attribuant les deux mille emplois de dockers à ses frères de race afars. Combien de temps les nouveaux dirigeants, qui se défendent de tout « tribalisme », toléreront-ils pareille anomalie ? Trois choix, tous délicats, leur sont offerts. Ou ils maintiennent le *statu quo*, au risque d'être critiqués — voire débordés — par la communauté issa, désormais en position de force. Ou ils chassent tous les dockers afars (une sorte d'opération Ali-Aref « à l'envers ») privant ainsi de revenus deux mille familles d'une communauté déjà rendue inquiète par sa perte d'influence. Dans ce cas, le conflit social — et tribal — serait pratiquement inévitable. Reste la solution la plus raisonnable, qui consisterait à créer un corps de dockers mixte.

Mais cette profession, ethniquement homogène par le passé, ne serait plus, désormais, « immunisée » contre les dissensions tribales et les jeux de clientèles. En toute hypothèse, le gouvernement djiboutien envisage — austérité oblige — de réduire les effectifs des docks.

De manière plus générale, Djibouti souffre cruellement du chômage. De l'aveu des dirigeants, le nouvel Etat compte 18 000 salariés pour 220 000 habitants. Un salaire fait le plus souvent vivre quinze à vingt personnes. La constitution d'une armée nationale ne suffira pas à apaiser la « fringale » d'emplois. Plusieurs projets sont à l'étude : développement — avec l'aide saoudienne et à l'exemple de la Somalie — des activités de la pêche, peu prisées jusqu'ici par les Djiboutiens ; diversification de la production agricole par, l'implantation, notamment, de cultures vivrières, promotion de l'élevage et du tourisme, etc. Il s'agit avant tout de mettre un terme à la dépendance alimentaire, source d'inflation, car Djibouti importe chaque année des milliers de tonnes de sucre, de farine, de riz. En outre, tous les Djiboutiens, hommes et femmes, participeront à un « service national » conçu comme le « *corps de bataille du développement* ».

Toutefois, même si la réduction progressive de la présence française laisse prévoir quelques fâcheuses répercussions économiques (les transferts provenant de la métropole représentaient, en 1976, 600 millions de francs français), le nouvel Etat continuera, dans l'immédiat, d'être doté d'une monnaie forte appartenant à la zone dollar. Créé en 1949, le franc Djibouti est garanti de surcroît par le Trésor français. Il symbolise la permanence des liens économiques qui uniront, longtemps encore, la minuscule république et son ancienne métropole.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Dessin de CHENEZ.)

M. CAMILLE D'ORNANO : dernier haut commissaire

Nommé le 23 juin « envoyé exceptionnel et plénipotentiaire » et assumant maintenant les fonctions d'ambassadeur par intérim à Djibouti, M. Camille d'Ornano a été le dernier haut commissaire de la République en Territoire français des Afars et des Issas.

Succédant à M. Christian Dablanc, il était arrivé à Djibouti le 9 février 1976 et il avait eu aussitôt à affronter les contestataires de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.), que leurs dirigeants, MM. Ammed Dini et Hassan Gouled, avaient appelés à manifester. Ses amitiés socialistes facilitèrent un dialogue qui s'annonçait pourtant très difficile.

Ancien administrateur colonial ayant servi au Niger et en Guinée (où il avait notamment été chef de cabinet du gouverneur Jean Ramadier), au Cameroun et au Togo, M. Camille d'Ornano n'avait laissé que de bons souvenirs en Afrique noire lorsqu'il regagna Paris pour intégrer, en 1958, le cadre des secrétaires des affaires étrangères. A Djibouti également, son passage au haut commissariat aura été apprécié de tous, dans la mesure où il a beaucoup contribué à apaiser des passions dont le déchaînement aurait pu provoquer des drames sanglants.

Ph. D.

● *La République de Djibouti* avait déjà été reconnue lundi matin par la Somalie, l'Ethiopie, l'Egypte, le Koweït, l'Irak, le Yémen du Nord, la Tunisie et la Chine.

M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la *Ligue arabe*, a adressé un message de félicitations au président Hassan Gouled.

Mgr Calabresi, nonce apostolique au Soudan, a transmis dimanche 26 juin aux dirigeants de Djibouti un message du pape Paul VI.

AFRIQUE

Ouganda

Le maréchal Idi Amin Dada aurait été blessé au cours d'un attentat le 18 juin

L'hebdomadaire britannique *The Observer* publie dimanche 26 juin le récit d'un Ougandais réfugié au Kenya, qui assure avoir participé à un attentat contre le maréchal Idi Amin Dada.

L'homme, qui a demandé à garder l'anonymat par crainte de *représailles contre sa famille* restée en Ouganda, déclare que l'attentat a eu lieu le 18 juin, à 10 heures, près d'Entebbe, sur la route de Kampala. Un groupe de militaires appartenant aux tribus du sud avait tendu une embuscade à la voiture présidentielle. Touchée par un obus de bazooka, celle-ci quitta la route et s'immobilisa sur le bas-côté. Le chauffeur et un garde du corps assis à l'avant avaient été tués. Le président Idi Amin, assis à l'arrière, sortit un pistolet et se mit a tirer, puis il ouvrit une portière et voulut s'enfuir, mais un tir de mitraillette le coucha au sol. Les soldats de l'escorte entrèrent alors en action et mirent en fuite les assaillants.

L'auteur du récit déclare avoir vu des gardes du corps emmener le président Idi Amin blessé.

Selon l'hebdomadaire *Newsweek*, qui évoque également cet attentat, les auteurs feraient partie d'un groupe appelé « Mouvement de libération de l'Ouganda » qui compterait environ cinq cents membres parmi les forces armées, ainsi que des civils. Le complot aurait été organisé depuis un an par un commandant de l'armée de l'air entraîné en Union soviétique et par son frère, un capitaine qui a dirigé le bataillon de Bombo, près de Kampala. Les rebelles, pour la plupart membres de la tribu des Bagandas, étaient principalement recrutés dans ce bataillon, ainsi qu'à la base aérienne de Gulu, dans le nord.

De son côté, le président ougandais a démenti avoir fait l'objet d'une tentative d'assassinat. Selon la radio ougandaise, le maréchal Idi Amin Dada a également démenti que des officiers aient déserté et se soient réfugiés à l'étranger en raison d'une vague de répression en Ouganda. Toujours selon la radio, la seule allusion du président Idi Amin Dada à des troubles dans le pays la semaine dernière a été pour reconnaître que des « *exilés ougandais, qui ont été entraînés par les impérialistes et les sionistes, ont essayé d'entrer en Ouganda et d'y semer le chaos* ». Ces « *exilés* » auraient introduit des armes dans le pays, armes qui auraient été saisies.

Enfin, M. Godfrey Lule, ministre ougandais de la justice, s'est à son tour réfugié en Grande-Bretagne, annonce dimanche le *Sunday Times*. C'est la deuxième fois que l'hebdomadaire britannique annonce qu'un ministre ougandais cherche asile politique en Grande-Bretagne. L'hebdomadaire avait été le premier à révéler, il y a trois semaines, la défection de M. Henry Kyemba, ministre de la santé. — (A.F.P., U.P.I.)

Algérie

Une centaine de juifs parisiens se sont rendus en pèlerinage à Tlemcen

De notre correspondant

Alger. — La communauté juive d'Alger doit recevoir dans les prochains jours une thora — c'est la deuxième en un mois, — qui remplacera les livres sacrés détériorés lors du pillage de la synagogue de Bab-El-Oued par une bande de voyous (*le Monde* des 9 et 10 février).

La communauté a eu ces derniers mois divers motifs de satisfaction. Dès le mois de mars, douze mineurs qui avaient participé au vol des objets du culte ont été jugés par le tribunal d'Alger et condamnés à des peines allant de un à quatre mois de prison avec sursis. Deux adultes inculpés de recel ont été également arrêtés, mais n'auraient pas encore été jugés.

A la mi-avril, la communauté a récupéré un immeuble qui avait été vidé de ses habitants et occupé par la gendarmerie. Elle a pu y réinstaller une dizaine de vieillards qui avaient été momentanément hébergés par les Petites Sœurs des pauvres.

Enfin, plus récemment, une centaine de juifs parisens, originaires de Tlemcen ont, avec l'aide de la Société nationale du tourisme algérien Altour, accompli, pour la première fois depuis 1962, le célèbre pèlerinage du Rabb. Selon la tradition, le rabbin Ephraïm El Nkaoua, réfugié d'Espagne après la reconquête de l'Andalousie, avait guéri la fille du sultan de Tlemcen. Depuis, la fête du Rabb est célébrée tous les ans et elle donne lieu à des réjouissances auxquelles participent juifs, chrétiens et musulmans. Cette année, la population de Tlemcen a chaleureusement accueilli les juifs revenus en pèlerinage.

Un point noir dans ce tableau : l'affaire des cimetières. Pour faire face à l'extension urbaine, les autorités voudraient pouvoir déplacer les cimetières juifs de Medea et de Guelma. Il est vrai que le problème se pose aussi aux catholiques dans un grand nombre d'agglomérations. Pour éviter que les tombes ne soient laissées à l'abandon et ne se dégradent lorsqu'il n'y a plus de communauté étrangère pour les entretenir, il faudrait sans doute regrouper décemment dans des ossuaires les restes se trouvant dans de petits cimetières épars.

PAUL BALTA.

● L'AMBASSADEUR DE *FRANCE*, M. Guy de Commines, a été reçu le samedi par M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des affaires étrangères, à qui il a remis un message de *M. Louis de Guiringaud*. — (A.F.P.)

L'INDÉPENDANCE DE DJIBOUTI ET LES RELATIONS FRANCO-AFRICAINES

Naissance dans le calme

(Suite de la première page.)

La crainte d'incidents avait incité les nouvelles autorités et les responsables français à mettre en place un important service d'ordre. Ainsi, chacun a-t-il retrouvé, non sans surprise, aux abords de la ville européenne les rouleaux de barbelés, signes d'une époque en principe révolue. Peu avant minuit, au cours d'une séance solennelle de la Chambre des députés, rebaptisée Assemblée nationale, les élus avaient proclamé officiellement l'indépendance et confirmé M. Hassan Gouled comme président de la République.

Aucun chef d'Etat ne s'est déplacé à Djibouti, le colonel Menguistu, chef du gouvernement éthopien, qui était attendu, s'était fait représenter par le colonel Atnafu Abate, premier vice-président du conseil militaire administratif provisoire (Derg). Outre MM. Robert Galley, ministre de la coopération, et Olivier Stirn, secrétaire aux DOM-TOM, qui représentent la France, des délégations de tous les Etats voisins, de l'ONU, de l'O.U.A. et de la Ligue arabe assistent aux cérémonies qui devaient se terminer lundi soir.

Tard dans la nuit de dimanche à lundi, sur l'immense place qui sépare les quartiers somalis de la cité des dockers afars, des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées au pied du drapeau. Chacun des responsables politiques a prononcé un discours ponctué de chants et de danses.

Les festivités auxquelles participaient les partis d'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance (UNI) et le Mouvement populaire de libération (M.P.L.), ont duré toute la nuit. Des danseuses, couvertes de bijoux et brandissant de longs couteaux délicatement ciselés, étaient venues de Tadjourah. M. Chehem Daoud, un Afar, ancien ministre de la santé, longtemps considéré comme l'« *homme de main* » de l'ex-président Ali Aref, a joué les maîtres de cérémonies, tandis que la population acclamait, dans le calme, les ballets et orchestres venus de Somalie.

C'est sans beaucoup de fièvre que le Territoire français des Afars et des Issas a accédé à la souveraineté internationale. Un décret du conseil de gouvernement avait obligé chaque propriétaire à repeindre sa maison. Des portraits officiels du président de la République avaient fait leur apparition.

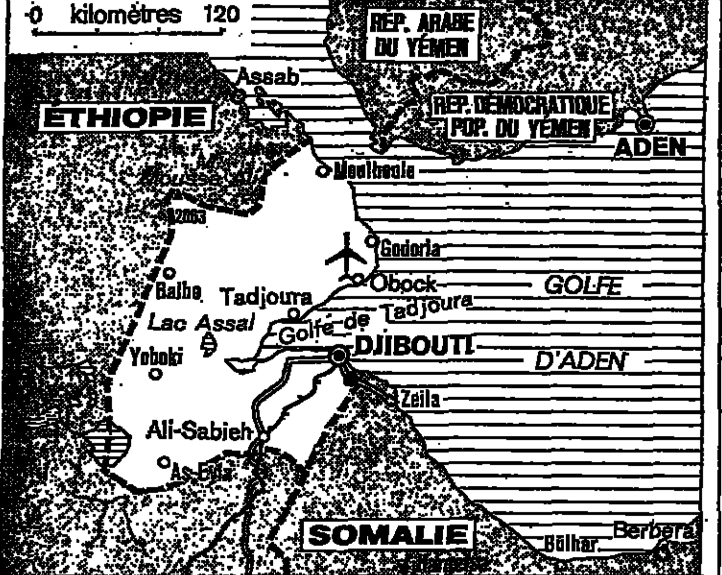
Seule l'arrivée, vendredi dernier, de trois cents militants du Front de libération de la Côte-des-Somalis (F.L.C.S.), difficilement acceptée par la France, a fait monter la tension. Ce Front de libération, responsable de plusieurs actions terroristes, dont la prise en otages, en février 1976, à Loyada, de trente et un enfants de militaires, aura du mal à s'intégrer dans le nouvel Etat. Les militants du F.L.C.S. ont pris part au défilé militaire, lundi matin (les pouces au ceinturon, montrant ostensiblement qu'ils étaient désarmés, et vêtus d'un uniforme presque semblable à celui de l'armée locale).

L'annonce de la venue du colonel *Menguistu* Haïlé *Mariam*, chef du gouvernement militaire provisoire éthiopien, qui s'est décommandé lundi matin à la dernière minute, paraît également avoir mis dans l'embarras les responsables de la jeune République. Samedi, déjà, le général Syaad Barre, président de la République somalienne, avait annulé sa visite, pourtant fort attendue tant de la population, en majorité d'ethnie somalie, que des dirigeants, qui ont toujours joui du soutien de Mogadiscio.

Le discours de M. Giscard d'Estaing, retransmis à Djibouti quelques heures avant l'indépendance, n'a pas eu l'audience espérée. En outre, il y a quelques jours, on ne connaissait toujours pas la nature des accords qui seront signés avec le ministre français de la coopération. Des interventions émanant directement de Paris, semble-t-il, ont cependant permis de parvenir à un *modus vivendi*.

Lundi matin, avant la signature de ces accords, M. Galley a fait un discours sur la coopération. Reprenant les termes utilisés la veille par M. Giscard d'Estaing, il a annoncé un « *concours amical et désintéressé de la France* », dénoncé l'intervention d'« *éléments totalement étrangers à l'Afrique* », et fait part de la volonté française de voir préservée l'indépendance de la jeune République.

PIERRE BRIAND.



v. Dire Daoua et Addis-Abeba

« Je ne tolérerai en France aucune forme de racisme »

NOUS DÉCLARE M. STOLÉRU

Devant la commission nationale de la main-d'œuvre étrangère, M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, a fait connaître, la semaine dernière, aux représentants des centrales syndicales et du patronat, les intentions du gouvernement concernant l'incitation au départ des immigrés sans travail (« le Monde » des 17, 18, 19-20 juin). Il s'agit, à long terme, ainsi qu'il nous le précise dans son interview, d'une « substitution progressive de main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée ».

Dans un premier temps, c'est un minimum de cinquante mille chômeurs secourus à qui l'on va proposer une « aide au retour. Un second train de mesures similaires pourraient être engagées en faveur de cinquante mille autres travailleurs étrangers disposant, ceux-là, d'un emploi, mais désireux de regagner leur pays.

Résorbera-t-on pour autant le chômage ? M. Stoléru est convaincu qu'à moyen terme l'impact de ces mesures sera « de plus en plus sensible ». Cet optimisme n'est pas partagé par un certain nombre d'experts, qui craignent que l'opération apparaisse surtout comme un abandon de travailleurs, dont la France s'était servi à l'époque de sa forte croissance.

« La disparition du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés a provoqué un malaise parmi ces derniers. Faut-il interpréter, monsieur le ministre, ce remaniement comme une remise en cause de la politique d'immigration ?

— *Cette* question est, dans sa forme, merveilleuse. J'aurais cru que l'on savait que, depuis le dernier changement de gouvernement, les secrétaires d'Etat étaient devenus *simplement* « secrétaires d'Etat auprès de leur ministre », sans autre titre, et que c'est le ministre qui leur a ensuite délégué des attributions. Ainsi, pour ce qui me concerne, le ministre du travail m'a-t-il délégué la responsabilité des travailleurs manuels et des travailleurs immigrés. Le secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés n'a donc pas *disparu.*

» La novation est que le même secrétaire d'Etat soit chargé à la fois des problèmes des travailleurs manuels et des problèmes des travailleurs immigrés, mais cette approche est en fait très cohérente puisque la présence des travailleurs immigrés dans notre économie est largement due au refus des Français d'effectuer un certain nombre de travaux manuels, tantôt pour des raisons parfaitement fondées, qu'il s'agisse des salaires ou des conditions de travail, *tantôt* à cause de préjugés parfaitement erronés, nés en particulier dans le système éducatif ou dans le milieu familial. Ce n'est, bien sûr, qu'un aspect du problème de l'immigration, mais c'est un aspect important.

» Il faut faire prévaloir l'idée qu'une société développée et civilisée peut, pour de multiples raisons, vouloir être une terre d'accueil pour des travailleurs immigrés, mais que ce ne doit pas être un besoin congénital dû à la nature de certaines tâches, comme si l'attrait de l'argent pouvait servir de prétexte à recréer un esclavage moderne.

Substituer de la main-d'œuvre nationale aux travailleurs immigrés

— Vous venez d'instituer une « aide au retour » visant à inciter les chômeurs étrangers à regagner leur pays. La diminution du nombre des immigrés ne risque-t-elle pas de faire apparaître cette main-d'œuvre comme un simple volant de travail que l'on rejette après usage ?

— A la vérité, il s'agit d'une faculté nouvelle. L'aide au retour consiste à proposer aux travailleurs immigrés qui le souhaitent de rentrer chez eux en bénéficiant d'une aide financière : libre à eux d'accepter ou de refuser. Contrairement à ce qui a été dit sans aucune justification, le montant de cette aide, égal à 10 000 francs pour un chômeur secouru, correspond à peu près à la moyenne des droits sociaux auxquels il pourrait prétendre en restant en France. Par exemple, le chiffrage fait par l'UNEDIC montre que l'économie réalisée en cas de départ d'un chômeur est de l'ordre de 6 000 francs en moyenne : cette moyenne recouvre naturellement des écarts entre ceux qui resteraient longtemps au chômage (14 % d'entre eux y restent plus d'un an) et ceux qui y resteraient très peu de temps (31 % des chômeurs y restent moins de trois mois). C'est pourquoi le chiffrage de la C.G.T. est totalement faux.

» A ce propos, vous savez que les régimes d'indemnisation du chômage tels que l'UNEDIC sont gérés d'une manière privée par les syndicats et le patronat. Je leur ai demandé d'ouvrir une négociation pour que, au fur et à mesure des départs volontaires, l'UNEDIC apporte les économies ainsi réalisées au fonds qui finance l'aide au retour. La plupart des partenaires sociaux de l'UNEDIC reconnaissent en effet que son rôle n'est pas de faire des profits sur le dos des immigrés. Par contre, la C.G.T. et la C.F.D.T. ont, pour l'instant, refusé d'ouvrir cette négociation, prenant ainsi une lourde responsabilité. En effet, la participation de l'UNEDIC permettrait d'étendre le dispositif aux travailleurs des entreprises devant procéder à des licenciements pour cause économique, comme la sidérurgie. Dans ce cas, certains travailleurs immigrés pourraient se porter volontaires pour bénéficier de l'aide au retour et permettre ainsi de réduire le nombre des licenciements. En bloquant la négociation de l'UNEDIC, la C.G.T. et la C.F.D.T. empêchent l'extension de l'aide au retour à ces travailleurs immigrés, à un moment où l'intérêt des travailleurs qu'ils sont censés défendre serait exactement le contraire de leur position.

» Souhaitons que ce ne soit qu'une mauvaise période à passer, et que, après les élections de 1978 et quels qu'en soient les résultats, les relations entre les syndicats, le patronat et le gouvernement redeviennent plus paisibles, plus normales et plus conformes à l'état de développement économique de notre pays.

— A partir de quel seuil estimerez-vous nécessaire d'arrêter la diminution de la population immigrée ? Dans quelles conditions pourrait-elle de nouveau croître ?

— L'idée même de seuil est complètement étrangère à la politique que je mène, ne serait-ce que par le caractère de volontariat qui caractérise le dispositif mis en place. Cela dit, j'ai depuis trois ans — et notamment dans mon livre *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* — soutenu la thèse que les pays occidentaux seraient confrontés dans la décennie en cours à un ralentissement de la croissance et que l'objectif du plein emploi en croissance modérée suppose des réformes structurelles menées avec patience et persévérance. L'une d'entre elles est la substitution progressive de main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée comme résultat de la revalorisation du travail manuel. Dans ces conditions, notre politique est de favoriser les retours volontaires et de mettre fin à la délivrance de toute nouvelle carte de travail.

— Le départ des chômeurs étrangers est-il de nature à résorber le chômage en France ? D'autre part, un rapport officiel a montré récemment qu'une réduction de l'immigration aggraverait la situation économique du pays...

— Comme vous avez pu le voir, l'aide au retour s'adresse pour l'instant aux 50 000 chômeurs secourus et, dans ce cas précis, tout départ volontaire correspond par définition à une diminution du nombre des demandeurs d'emploi. Pour ce qui est du travailleur ayant un emploi, il n'y a sans doute pas, à court terme, substitution systématique avec un chômeur. Par contre, à moyen terme, l'impact sera de plus en plus sensible. Voici dix-huit mois que je sillonne la France pour tenter de convaincre les chefs d'entreprises petites et grandes de la nécessité de revaloriser le travail manuel. Certains d'entre eux n'ont pas attendu la création du secrétariat d'Etat pour le faire. Par exemple, la régie Renault incorpore désormais à ses plans à moyen terme les problèmes de substitution entre main-d'œuvre nationale et main-d'œuvre immigrée. D'autres chefs d'entreprise, à l'autre extrême, trouvent qu'ils ont bien assez de problèmes en ce moment pour s'occuper de revalorisation du travail manuel. L'aide au retour et la fin de la délivrance de toute carte de travail seront pour ces entreprises un révélateur de plus.

» Quant au rapport officiel que vous évoquez, qui correspond d'ailleurs à une situation économique d'avant la crise, il constitue un bon argument pour montrer, chiffres à l'appui, aux Français qui l'ignoreraient que la main-d'œuvre immigrée a été un apport pour notre pays et non une charge.

Former les étrangers

— Où en sont les projets de « formation-retour », et quelle est la valeur réelle d'un tel dispositif, que le ministère des finances juge, au demeurant, assez coûteux ?

— Vous avez tout à fait raison de poser cette question, car nous devons aller beaucoup plus loin que l'aide au retour en créant un véritable droit au retour. La conférence Nord-Sud a préconisé que les pays développés forment aux technologies modernes les travailleurs des pays en développement. Nous avons commencé à le faire, à petite échelle. Nous allons voir s'il est possible de bâtir avec les principaux pays concernés des schémas de formation beaucoup plus ambitieux. Dans ces conditions, le changement serait profond, car les travailleurs immigrés deviendraient des travailleurs en formation, de la même manière qu'il y a, à l'étranger, des travailleurs français en coopération.

» Il y a, dans tout cela, une grande continuité politique dans l'action initiée par le président de la République, après son élection, en faveur des travailleurs immigrés : l'acquis des trois années passées va être consolidé dans le même temps que le droit au retour deviendra une réalité. Ainsi seront respectés non seulement les droits sociaux, mais aussi la non-discrimination vis-à-vis de ces droits, car c'est là l'élément essentiel de la lutte contre le racisme. A ce sujet, il faut que les choses soient claires : je ne tolérerai en France aucune forme de racisme. Je viens de me rendre moi-même il y a quelques jours à Nanterre pour mener une enquête-surprise sur l'incident survenu à un jeune Algérien de quatorze ans dans un magasin. Il est clair que, dans la montée des tensions sociales dues à la crise économique et des tensions politiques dues à l'approche des élections, les travailleurs immigrés sont une proie facile et sans défense, et un instrument commode pour servir des intérêts qui ne sont pas les leurs. Ma mission est de veiller à ce que les travailleurs immigrés et leurs familles ne fassent pas les frais de l'énervement politique et social actuel, et de ramener le plus possible de sérénité dans leurs rapports sociaux au sein de notre pays. »

Propos recueillis par
par JEAN BENOIT.)

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● UN GROUPE DE PARENTS de personnes disparues ou arrêtées a publié, le 25 juin, à Santiago, un communiqué demandant des informations à propos de Chiliens sur le sort desquels on est sans nouvelles. Le 22 juin, vingt-six personnes avaient mis un terme à une grève de la faim qu'elles avaient entreprise *dix jours* plus tôt, *pour* le même motif, au siège de la commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine à Santiago. A Genève, en revanche, huit Chiliens, — cinq hommes et trois femmes — continuaient, ce lundi 27 juin, à refuser de s'alimenter : ils demandent que les Nations unies envoient une délégation dans leur pays afin d'enquêter sur le sort de deux mille cinq cents de leurs compatriotes disparus depuis le coup d'Etat de 1973. — *(A. P.)*

Corée du Nord

● DEUX CENT MILLE PERSONNES ont manifesté à Pyongyang, le samedi 25 juin, à l'occasion du vingt-septième anniversaire du début de la guerre de Corée. Des cortèges ont défilé dans les rues en scandant des slogans hostiles aux Etats-Unis. — *(U.P.I.)*

Danemark

● LE DANEMARK ET LA R.D.A. viennent de signer une convention d'assistance mutuelle et de coopération en cas d'accidents maritimes ou aériens en mer Baltique.

États-Unis

● M. HUEY NEWTON, un des dirigeants des Black Panthers, qui vivait en exil à Cuba depuis trois ans, est arrivé samedi 25 juin à Toronto (Canada), où il a été interpellé par la police. M. Huey Newton a l'intention de rentrer aux Etats-Unis et de se mettre à la disposition de la justice, car le climat politique américain lui semble propice à un procès équitable. L'ancien dirigeant noir est accusé d'avoir tué, après une dispute, et d'avoir pris la fuite le 23 août 1974, alors qu'il était en liberté sous caution. — *(A.P., Reuter.)*

Irlande du Nord

● LA POLICE DE BELFAST cherche à démanteler un « racket à la bombe » qui permet à des propriétaires de sociétés ou de commerces déficitaires de se faire dédommager par les compagnies d'assurances. On estime à plusieurs dizaines le nombre des entreprises (pour la plupart des magasins et des « pubs ») détruits à la suite d'attentats de ce genre. Pour accomplir cette besogne, les industriels ou les commerçants de confession catholique feraient appel à l'IRA, et leurs homologues protestants à l'UDA (Ulster Defense Association, la principale organisation paramilitaire « loyaliste ». — *(Reuter.)*

Japon

● NEUF EXPERTS AMERICAINS sont arrivés le samedi 25 juin à Tokyo pour inspecter la première usine japonaise de retraitement des déchets nucléaires. Conformément aux accords entre le Japon et les Etats-Unis en matière de coopération nucléaire, cette inspection a pour but de vérifier que le plutonium ne sera pas utilisé à des fins militaires. — *(A.F.P.)*

Laos

● M. JOHN EVERINGHAM, correspondant au Laos de l'hebdomadaire *Fare Eastern Economic Review*, a été arrêté jeudi 23 juin par la police, a-t-on appris de source informée à Bangkok, lundi 27 juin. Ressortissant australien, M. Everingham est le dernier journaliste occidental en poste au Laos. — *(A.F.P.)*

Pakistan

● DE « NOMBREUSES DIFFICULTÉS » font obstacle à la mise en application de l'accord conclu entre le gouvernement et l'opposition, le 15 juin, et prévoyant de nouvelles élections législatives en octobre, a déclaré le porte-parole de l'Alliance nationale populaire, le dimanche 26 juin. — *(A.F.P.)*

Pologne

● UN RESSORTISSANT POLONAIS, M. Tadeusz Urbanczyk, a été condamné à sept ans de prison samedi 25 juin pour espionnage par le tribunal militaire de Varsovie. L'agence Pap précise que M. Urbanczyk a travaillé pour « *un pays membre de l'OTAN* », sans préciser lequel. — *(A.F.P.)*

● DANS UNE LETTRE OUVERTE au Parlement et au gouvernement, quatre-vingts intellectuels, artistes et ouvriers polonais, demandent la libération de toutes les personnes détenues à la suite des émeutes de juin 1976, ainsi que des contestataires arrêtés le mois dernier. — *(U.P.I.)*

Portugal

● M. FRANÇOIS MITTERRAND a quitté, le samedi 25 juin, la ville de Porto pour rejoindre la capitale française, au terme d'une visite effectuée au Portugal par une délégation du conseil général de la Nièvre. Le premier secrétaire du parti socialiste français, qui a, notamment rencontré son homologue, M. Mario Soares, premier ministre, s'est déclaré favorable à l'entrée du Portugal dans la Communauté européenne. Il faut, a-t-il déclaré, « *protéger l'Europe, éviter la pénétration des Etats-Unis, et inventer un nouveau langage avec l'Union soviétique, un pays aussi européen que nous* ». M. Mitterrand a, par ailleurs, dénoncé la « *grande quantité de capitaux américains qui pénètrent en Europe par le biais de l'Espagne* ». — *(A.F.P., A.P.)*

République d'Irlande

● M. BRENDAN CORISH, vice-premier ministre du gouvernement sortant, a démissionné dimanche 26 juin de ses fonctions de leader du parti travailliste. M. Corish suit ainsi l'exemple de M. Liam Cosgrave, l'ancien premier ministre, qui a démissionné la semaine dernière de son poste de leader du parti Fine Gael, partenaire des travaillistes dans la coalition gouvernementale battue aux élections du 16 juin. — *(Reuter.)*

Rhodésie

● DEUX INCIDENTS DE FRONTIÈRE ont eu lieu au cours du week-end entre la Rhodésie et la Zambie. Le samedi 25 juin, un échange de coups de feu a opposé des soldats rhodésiens et zambiens près des chutes Victoria. Dimanche, le poste de police rhodésien de Kazungala a été attaqué au mortier par des éléments zambiens.

D'autre part, prenant la parole dimanche, M. Pieter Van Der Byl, ministre rhodésien des affaires étrangères, a déclaré : « *La Rhodésie ne se rendra jamais à la guérilla, et chaque pouce de terrain sera chèrement défendu contre toute attaque nationaliste.* » — *(A.F.P.)*

Union soviétique

● LE PROCÈS DE DEUX MEMBRES UKRAINIENS DU GROUPE DE SURVEILLANCE DES ACCORDS D'HELSINKI, MM. Mikola Roudenko et Oleg Tikhyi, jugés pour « *activités antisoviétiques* », s'ouvrira mardi 28 juin en Ukraine, ont annoncé à Paris, dimanche 26 juin, Léonide Pliouchtch et Vadim Delaunay, qui ont reçu cette information d'un correspondant à Moscou. Selon les deux émigrés soviétiques, « *l'accélération de la répression contre le mouvement soviétique de résistance est due à la passivité des hommes politiques occidentaux constatée lors de la récente visite de M. Brejnev en France* ».

Uruguay

● AMNESTY INTERNATIONAL a dénoncé, le dimanche 26 juin, à l'occasion du quatrième anniversaire du coup d'Etat militaire, l'utilisation de la torture par les autorités uruguayennes. Cette organisation, dont le siège est à Londres, a cité, notamment, les cas de deux personnalités, MM. Ismael Weinberger et Rodolfo Porley, et de l'ancien ministre et écrivain, M. Hiber Contreris, tous victimes de sévices graves. Amnesty international dénonce, d'autre part, les activités du 13e bataillon d'infanterie blindée, devenu centre de tortures pour prisonniers politiques *(A.F.P.)*

Venezuela

● LE PRESIDENT CARLOS ANDRES PEREZ devait commencer, ce lundi 27 juin, une visite de six jours aux Etats-Unis, au cours de laquelle il aura, notamment, des entretiens avec le président Carter. La question des droits de l'homme, ainsi que les problèmes du pétrole et de l'énergie, seront au centre des débats entre les deux chefs d'Etat. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

LES RELATIONS AMÉRICANO-SOVIÉTIQUES EN DIFFICULTÉ

« Les obstacles à la conclusion d'un nouvel accord SALT sont plus grands que je le pensais », déclare M. Carter

Une des leçons à tirer de la visite de M. Brejnev en France est que les relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis traversent une phase difficile. M. Giscard d'Estaing avait fait savoir pendant les entretiens de Rambouillet que le sujet avait été abordé avec son hôte. Un peu plus explicite lors de sa conférence de presse de jeudi dernier, il avait précisé que le numéro un soviétique lui avait exprimé la « *surprise* » ressentie à Moscou lorsque M. Vance, le secrétaire d'Etat américain, avait présenté en mars des propositions jugées « *inacceptables* » sur la limitation des armements stratégiques (SALT). Les informations que le président de la République a données le lendemain à M. Vance, *qu'il recevait à l'occasion* de son passage à Paris, ont sans doute été plus négatives encore, puisqu'à l'issue d'une réunion tenue samedi 25 juin à la Maison Blanche entre le président Carter, le vice-président Mondale, M. Vance et le conseiller du président pour les affaires internationales, M. Brzezinski, un membre de l'entourage du président a laissé entendre, comme le rapporte le *New York Times*, qu'il ne fallait pas s'at*tendre à voir une « tendance positive »* apparaître dans les relations soviéto-américaines au cours des prochains mois. Ces relations pourraient même s'aggraver, quitte à redevenir normales « *à long terme* ». Autant dire que l'atmosphère n'est pas à l'optimisme.

M. Carter avait déjà fait apparaître la même morosité dans les propos tenus vendredi après-midi à un groupe de directeurs de journaux américains et rendus publics le lendemain. « *Il y a eu en Union soviétique*, a-t-il dit, *une réaction dont le caractère négatif est surprenant, à propos de notre position sur les droits de l'homme. Nous n'avons jamais mis en avant les Soviétiques. Je crois avoir été très réticent à les condamner publiquement et je n'ai jamais dit autre chose que des compliments sur M. Brejnev, par exemple. Mais, apparemment, cela a placé un obstacle plus grand que je le pensais sur la voie d'autres entreprises amicales et d'autres buts communs, comme les SALT.* » Il en ressort, toujours selon M. Carter, que « *certaines questions internationales prendront plus de temps à résoudre que je ne l'avais pensé auparavant* ». Le président a constaté aussi que divers pays étrangers s'étant habitués à voir M. Kissinger les visiter immédiatement pour résoudre certains problèmes urgents, on n'« *accepte pas bien* » le fait que *son successeur*, M. Vance, reste davantage à Washington...

Ces « surprises » candidement exprimées témoignent des difficultés rencontrées par la nouvelle administration pour mettre au point ses méthodes de travail et ajuster les équipes, mais elles montrent aussi que, dans le domaine crucial des SALT, il faudra faire face aux difficultés d'une situation plus dangereuse. Après les entretiens Vance-Gromyko de Moscou en mars, et même après ceux de Genève en mai, on affirmait du côté américain que les déclarations de M. Carter sur les *droits de l'homme* étaient accueillies avec hostilité à Moscou, mais que ce problème ne devait en aucun cas être lié à celui des SALT, jugé suffisamment important pour être considéré à part par les dirigeants du Kremlin, comme d'ailleurs cela s'était toujours vérifié dans le passé. Depuis lors, M. Carter et ses conseillers estiment, *à tort ou à raison*, qu'il y a eu interaction d'un domaine sur l'autre. La chose est discutable puisque, de toute façon, les propositions américaines sur les armements étaient en elles-mêmes très difficiles à faire accepter par l'U.R.S.S. Mais l'important est qu'on voit les choses de cette manière à Washington. Les Soviétiques ne se sont d'ailleurs pas fait prier pour faire valoir que la mauvaise atmosphère créée par les sorties du président sur les droits de l'homme pesait sur l'ensemble des relations.

Toujours est-il que les dirigeants américains ne semblent *plus croire très fermement* qu'un traité SALT 2 pourra être signé avant l'expiration de l'accord SALT 1, début octobre. Comme aucune rencontre Vance-Gromyko n'est prévue avant septembre, on voit mal comment la situation pourrait être débloquée à temps. Or c'est avant la fin juin, c'est-à-dire dans les tout prochains jours, que M. Carter a promis d'arrêter sa position sur le B 1, ce super-bombardier qui doit remplacer les B-52. D'autres décisions devront être prises en ce qui concerne les missiles de croisière et les autres éléments du programme américain de nouvelle génération des armements stratégiques. Faut-il croire que M. Brejnev a pris son parti, quoi qu'il en ait dit à M. Giscard d'Estaing, de voir la course aux armements amorcer une nouvelle spirale ?

Michel TATU.



LA CONFÉRENCE DE LIBREVILLE

L'O.U.A. veut aider militairement et financièrement le Mozambique

Libreville (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — Réuni à Libreville, le conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) a invité, samedi 25 juin, tous les Etats membres de l'organisation à venir en aide aux Etats de la ligne de front, et notamment au Mozambique, qui doit faire face « *à la guerre d'agression ouverte menée par le régime illégal de Ian Smith* ».

Le conseil des ministres a *décidé l'envoi immédiat à New-York* d'une délégation en prévision du débat au Conseil de sécurité qui devait s'ouvrir ce lundi et porter sur les raids rhodésiens en territoire mozambiquain. Cette délégation comprend des représentants de l'Algérie, du Lesotho, de la Tanzanie, du Nigeria et du Gabon.

Le conseil a également adressé *un télégramme au président* du Conseil de sécurité exprimant le soutien de l'ensemble des pays de l'O.U.A. au Mozambique, et décidé le principe de la création d'un fonds de solidarité.

Le conseil a enfin décidé la réunion d'urgence de la commission de défense de l'O.U.A. pour déterminer la nature de l'aide militaire que l'organisation peut apporter à Maputo. Si, pour des raisons matérielles, la commission ne pouvait se réunir à Libreville, un comité restreint serait mis sur pied rapidement pour débattre de cette question. En effet, tous les Etats membres se sont *accordés à estimer que « le moment était venu d'agir »*, et que le temps « *n'était plus aux discussions* », a déclaré M. Peter Onu, secrétaire général adjoint de l'O.U.A.

Condamnation d'Israël

Examinant dimanche la situation au Proche-Orient, les ministres des affaires étrangères de l'O.U.A. ont « *condamné l'occupation illégale des territoires arabes* » et recommandé l'adoption de « *mesures concrètes* » pour en expulser les forces israéliennes.

Les ministres ont réaffirmé leur « *appui inconditionnel à la lutte des Palestiniens* » et préconisé la création d'un « *foyer permanent pour le peuple palestinien* ».

En revanche, les ministres ont décidé de renvoyer à l'examen des chefs d'Etat, qui se réuniront la semaine prochaine dans la capitale gabonaise, le problème des réfugiés du Sahara occidental, question qui oppose l'Algérie au Maroc et à la Mauritanie.

Interrogé sur l'éventualité d'une réunion extraordinaire « *au sommet* » consacrée au Sahara occidental, M. Peter Onu a indiqué que le président en exercice de l'Organisation serait appelé à expliquer aux pays membres les *raisons* pour *lesquelles de telles* assises n'ont pas encore été convoquées, contrairement à ce qui avait été envisagé.

● *L'assemblée de l'Atlantique Nord* », l'organisation interparlementaire des quinze pays membres de l'alliance atlantique, tiendra sa session plénière annuelle à Paris du 18 au 24 septembre. C'est la première fois depuis le retrait de la France des commandements militaires de l'OTAN, en 1966, que cette assemblée se réunira à Paris.

● *L'ONU et le dialogue Nord-Sud.* — L'Assemblée générale de l'ONU tiendra un débat sur les résultats de la conférence pour la coopération économique internationale du *15 au 16 septembre*, vient-on d'annoncer officiellement à l'O.N.U. Il s'agira non pas d'une session extraordinaire mais d'une reprise de la session d'automne 1976, qui avait été simplement ajournée. — (*A.F.P.*)

Avant la visite de M. Begin à Washington

LE PRÉSIDENT CARTER PROPOSERA A JÉRUSALEM LA VENTE DE 115 MILLIONS DE DOLLARS D'ARMEMENTS

Le président Carter proposera la vente à Israël d'armements d'une valeur de 115 millions de dollars, indique le *New York Times* le dimanche 26 juin, citant des sources proches du gouvernement.

L'objet de cette nouvelle proposition de vente (200 missiles anti-chars, 700 camions blindés et 15 bulldozers) est de rétablir la confiance en vue d'un accord de paix au Proche-Orient, souligne-t-on encore de même source.

Les observateurs notent que ce projet de vente est annoncé alors que Washington se prépare à accueillir le nouveau premier ministre, M. Menahem Begin, attendu à Washington le 19 juillet.

La nouvelle n'a suscité aucune réaction du gouvernement de Jérusalem. A l'issue de la réunion du conseil des ministres, M. Begin — en réponse aux questions de journalistes — s'est *contenté de* déclarer : « *Je remercie le président Carter de sa décision. Les Israéliens s'en réjouissent. Nous espérons qu'ils s'agit là d'un signe d'amitié réel des Etats-Unis.* »

La relative discrétion des réactions officielles, notent les observateurs, illustre surtout le nouveau style que M. Begin entend donner à ses relations avec la presse. Ses directives sont, en effet, très strictes. Le gouvernement israélien n'aura désormais qu'un seul *porte-parole* ; les ministres n'ont plus le droit de faire des déclarations qui n'ont pas un rapport direct avec les activités de leur ministère.

La presse israélienne, pour sa part, attribue la décision du président Carter aux pressions du « lobby » pro-israélien aux Etats-Unis. *Yediot Aharonot* estime encore que la fermeté de M. Begin a été payante. — (*A.F.P., Reuter.*)

LA VISITE DE M. BARRE EN IRAK

Le premier ministre a donné à Bagdad des assurances sur la politique française au Proche-Orient

De notre envoyé spécial

Bagdad. — La presse irakienne accorde, ce lundi 27 juin, la première place à la visite « *de travail* » du premier ministre français, M. Raymond Barre, qui s'est déroulée les 25 et 26 juin. La radio et la télévision en ont fait également l'événement du jour. Les commentaires témoignent de la satisfaction profonde qu'éprouvent les autorités irakiennes à la suite des entretiens de Bagdad. Cette visite estime-t-on ici venait à son heure. Les Irakiens se sont habitués depuis 1974 aux échanges de visites à un rythme quasi annuel.

M. Jacques Chirac avait inauguré *cette année-là* la série de rencontres en se rendant à Bagdad, où il était revenu en janvier 1976. Entre-temps, M. Saddam Hussein, vice-président du conseil, s'était rendu en France, en septembre 1975. Il y reviendra cette année à l'invitation de M. Raymond Barre.

Le communiqué publié à l'issue des *entretiens*, souligne « *l'importance d'un dialogue régulier et à un niveau élevé* » entre les deux pays. Ce dialogue doit reposer sur la notion d'« *indépendance nationale* » à laquelle la France et l'Irak accordent « *une importance fondamentale* ».

Les Irakiens souhaitaient d'autant plus que le rythme de consultation soit maintenu qu'ils éprouvaient un certain désenchantement au sujet de la politique française. Ils avaient noté que M. de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, lors de sa tournée au Proche-Orient au début de l'année, n'avait pas inclus l'Irak dans son programme. Ils s'étaient étonnés ensuite des déclarations, jugées à Bagdad trop favorables à la Syrie, faites par M. de Guiringaud au lendemain de sa visite à Damas.

D'une façon plus générale, la récente visite du ministre français des affaires étrangères en Israël les avait même amenés à se poser des questions. Paris était-il toujours fidèle à la ligne tracée par le général de Gaulle, d'amitié et de coopération avec les pays arabes et d'appui aux aspirations du peuple palestinien ? Les dirigeants de Bagdad ont donc accueilli avec soulagement les assurances que M. Barre leur a données tant sur la politique de la *France au Proche-Orient* que sur la politique bilatérale franco-irakienne.

Sur le premier point, la presse irakienne relève les convergences de vues entre les deux pays, notamment sur la nécessité du « *retrait des forces sionistes des territoires occupés* » et sur « *les droits légitimes des Palestiniens* ».

Quant aux relations bilatérales, M. Barre a donné des assurances tout aussi nettes sur la volonté de la France de poursuivre une politique de coopération. Il a rappelé, dès son arrivée à Bagdad, que la France « *entretenait depuis de nombreuses années des relations très amicales et très fructueuses avec l'Irak* », qui, rappelle-t-on du côté français, est son deuxième fournisseur de pétrole (plus de 16 millions de tonnes en 1976).

On s'attend à une relance des grands projets économiques français en Irak, qui s'étaient ralentis en 1976. Bagdad avait éprouvé des difficultés pour vendre certains de ses produits, dont le pétrole. L'oléoduc qui traverse la Syrie ayant été fermé, l'Irak a dû mettre en place un oléoduc de remplacement passant par la Turquie ; les nouvelles installations sont entrées en service au début de cette année.

ROLAND DELCOUR.

DEVENUS LE PREMIER PARTENAIRE COMMERCIAL D'ALGER

Les États-Unis ont su tirer parti de la dégradation des rapports franco-algériens

De notre correspondant

Alger. — « *Giscard d'Estaing continue à soutenir Hassan II et Ould Daddah alors que Carter commence à jouer l'Algérie et le Polisario.* » Cette boutade qui circule parmi les *diplomates reflète bien, tout en* l'exagérant, l'évolution favorable des rapports entre Alger et Washington.

Les deux pays ont multiplié les gestes de bonne volonté. Le président Boumediène a chaleureusement félicité M. Jimmy Carter de son élection, puis il a nommé un de *ses ministres, M. Masoui*, ambassadeur à Washington, alors que le poste était resté vacant depuis la reprise des relations diplomatiques, *le 12 novembre 1974*. Lorsque le diplomate a pris ses fonctions, le chef de l'Etat a même fait libérer discrètement cinq trafiquants de drogue *américains*.

De leur côté, les Américains ont envoyé dernièrement à Alger plusieurs personnalités — qui ont été *chaleureusement accueillies* — comme MM. Philip Habib et Christian Chapman, respectivement sous-secrétaires d'Etat aux affaires politiques et aux *affaires culturelles, et M. Clifford*, un avocat présenté par la presse algérienne comme un « *envoyé spécial* » de M. Carter. Enfin, une délégation de militaires *et de civils du National War College* a rencontré le président Boumediène, les responsables du ministère de la défense, et visité l'école interarmes de Cherchel.

La presse algérienne *dénonce* toujours les agissements de l'impérialisme américain, et Alger continue *à s'opposer globalement à la stratégie de Washington. Cependant*, les diplomates américains, tout en soulignant la neutralité de leur administration dans la crise du Sahara *occidental, admettent que cette neutralité* est « renforcée » au profit de l'Algérie. Ainsi Washington envisagerait d'apporter au Fonds d'aide aux *réfugiés* sahraouis une contribution représentant le cinquième des 5 millions de dollars demandés par les organisations de l'ONU.

Le premier partenaire commercial d'Alger

En outre, les Américains refusent de confirmer — quand ils ne les démentent — les assertions de Rabat concernant la *présence* de Cubains et même de Russes dans les rangs du Polisario. Les Etats-Unis continuent à fournir des armes au Maroc, mais, comme le souligne le *Washington Post*, leur soutien n'a pas changé de nature contrairement à l'aide française, qui comprend des livraisons de Mirage. Enfin, les responsables américains ne cessent d'affirmer — alors qu'ils étaient beaucoup plus discrets sur ce point il y a dix-huit mois — qu'ils ne veulent surtout pas d'une guerre entre le Maroc et l'Algérie. Cela sous-entend qu'ils désapprouveraient une attaque de Rabat contre Tindouf.

Il est vrai que Washington ne peut ignorer la progression très spectaculaire de ses échanges avec Alger. L'Algérie a besoin d'argent et, la France étant défaillante, elle s'est tournée vers les Etats-Unis et les organismes internationaux. De plus, elle souhaite conclure d'importants contrats de fourniture de gaz aux Etats-Unis avant que l'Arabie Saoudite ne devienne concurrentielle, comme l'est *déjà l'Union soviétique*.

Ainsi, *en moins d'un lustre*, les Etats-Unis sont devenus le premier partenaire commercial de l'Algérie. Si la France demeure son premier *fournisseur* — pour combien de temps ?, — les Etats-Unis sont son premier client : ils absorbent la moitié de sa *production* de pétrole, alors que les achats *français* sont *tombés* de *20,6 millions* de tonnes en 1972 à *6 millions* en 1976. Dans le même temps, la France enlève 44 millions de tonnes en Arabie *Saoudite, soit 36,3 % de ses importations*, alors que le général de Gaulle avait fixé à 25 % le plafond des achats à *un seul pays* pour éviter toute dépendance.

Paris espérait, en contrepartie, vendre plus à *Ryad* et *grignoter* les positions des Etats-Unis et de plusieurs pays européens ; c'est le contraire qui se *produit* : les ventes françaises en Arabie Saoudite n'ont guère augmenté en pourcentage, alors qu'elles ont considérablement baissé en Algérie au profit des Etats-Unis, de la R.F.A., de l'Italie, etc., etc.

Les exportations de l'Algérie vers les Etats-Unis ont décuplé en quatre ans, passant de 215 millions de dollars en 1973 à 2 210 millions en 1976, soit 42,5 % du total (elles étaient de 1 359 millions en 1975, et ont augmenté de 62,6 % en un an). Les importations sont passées de 161 millions en 1973 à 632 en 1975, pour tomber à 487 l'an dernier, soit 12 % du total, mais elles pourraient remonter cette année (1). Le montant des contrats signés avec des firmes américaines s'élève à 6 milliards de dollars.

« *Pour le pétrole, nous pouvons changer de fournisseurs, de même que les Algériens peuvent retrouver d'autres clients*, expliquent les Américains, *mais lorsque les contrats de gaz auront été ratifiés, nous aurons conclu un mariage de raison pour vingt ou vingt-cinq ans avec l'Algérie.* » Avec le contrat El Paso I, *dont le gaz sera livrable début 1978*, les Etats-Unis absorberont 10 milliards de mètres cubes. Les décisions de la commission fédérale de *l'énergie concernant les contrats* Panhandle (4,5 milliards de mètres cubes) et El Paso II (10 milliards de mètres cubes) doivent être prises *avant la fin de l'année. Si tous les* contrats conclus sont ratifiés, les Etats-Unis achèteront environ 35 milliards de mètres cubes par an, soit *la moitié de la production algérienne*. Au prix de 5 cents le mètre cube, cela représentera une rentrée de plus de 1,5 milliard de dollars.

La progression des relations dans le domaine de la coopération scientifique et technique n'est pas moins spectaculaire. En 1972-1973, *cinquante Algériens étaient* en stage aux Etats-Unis. Ce chiffre est passé à mille en 1975-1976 — année où les rapports franco-algériens ont *commencé à se dégrader — et à* deux mille en 1976-1977, dont mille techniciens de la SONATRACH et deux cents universitaires qui se spécialisent dans la *technologie*, les sciences et *le droit* commercial ou maritime.

Les Algériens satisfaits du concours de la France, par l'entremise de la Caisse centrale de coopération économique, pour la mise en place d'une dizaine d'instituts de technologie, avaient sollicité son aide en 1973-1974 *pour une nouvelle génération* d'établissements du même genre, dont celui de l'aéronautique, où *l'enseignement* aurait été également dispensé en français.

Profitant des hésitations de Paris, les Américains réalisent actuellement l'INELEC (Institut national d'électri*cité et d'électronique*) à *Tlemcen* et l'Institut des sciences et de la technologie des polymères (matières plastiques) à Sétif et à Annaba. *Washington ne pouvant fournir des* professeurs francophones comme le souhaitaient les Algériens, il a été décidé que l'enseignement s'y ferait *en anglais. Les Américains s'intéressent* également à deux projets qui risquent d'échapper aux Français : les instituts d'aéronautique et d'*acoustique*.

Enfin, une coopération s'est établie entre l'Institut des sciences médicales d'Alger et l'Ecole de *médecine de l'université* du Wisconsin. Ce genre d'échanges doit encore s'accroître.

PAUL BALTA.

(1) A titre de comparaison, les exportations françaises en Algérie ont atteint 7 milliards de francs en 1976, soit *27,2 % du total*, et les importations françaises de produits algériens 3,3 milliards, soit environ 13 % du total.



premier ministre a donné à Bagdad
assurances sur la politique française
au Proche-Orient

PROCHE-ORIENT

Syrie

« Nous ferons cent guerres à Israël, plutôt que de céder un pouce de notre territoire »

déclare le président Assad

« Nous ferons cent guerres à Israël plutôt que de céder un pouce de notre territoire », a déclaré le président Assad à un groupe de journalistes égyptiens. Dans cette interview, reproduite par la presse du Caire le dimanche 26 juin, le chef de l'État syrien a ajouté : *« Une volonté d'expansion prédomine en Israël. La majorité des citoyens de ce pays est favorable à la persistance de l'occupation »* (des territoires occupés en 1967).

Invité à préciser l'attitude de la Syrie à l'égard des Palestiniens du Front du refus, M. Assad a répondu :

« Je suis personnellement favorable à la création au sein du monde arabe d'un véritable front du refus. Nous sommes prêts à être le noyau de ce front, à condition que l'on ne s'en tienne pas à des paroles et qu'on passe à la mobilisation réelle du potentiel arabe. »

La question avait fait l'objet dans le passé de consultations entre la Syrie, l'Irak, la Libye et l'Algérie, *« mais, après que certaines idées eurent pris forme, les relations se dégradèrent, particulièrement entre nous et les Irakiens, peut-être à cause des événements du Liban »*, a dit le président syrien.

A propos du Liban, M. Assad a déclaré : *« Nous avons fixé une ligne rouge que nous ne permettrons à personne de franchir, et nous l'avons expliqué plus d'une fois aux responsables libanais. « ... » Nous restons, comme par le passé, aux côtés de la résistance palestinienne tant qu'elle ne commet pas d'erreurs et que son attention ne se détourne pas de la Palestine. »*

D'autre part, le président Sadate a repris indirectement ses attaques contre l'Union soviétique en accusant, dimanche 26 juin, au cours d'un entretien télévisé, les responsables de la gauche égyptienne d'être des *« agents de l'U.R.S.S. »*.

« Nous voulons une gauche égyptienne et non pas une gauche soviétique », a déclaré M. Sadate, qui a par ailleurs rendu hommage à la Chine pour son offre de pièces de rechange à l'armée égyptienne et a adressé un message de remerciements à M. Hua Kuo-feng (*le Monde* daté 26-27 juin). — *(U.P.I., A.F.P.)*

Le Croissant-Rouge palestinien annonce un début de coopération avec des services hospitaliers français

Sur l'invitation de l'Association médicale franco-palestinienne (1), une délégation du Croissant-Rouge palestinien présidée par le Dr Fathi Arafat, frère du chef de l'O.L.P., vient d'effectuer une tournée d'information en France, la première qu'ait entreprise le C.R.P. en Occident. Les membres de la délégation, qui ont visité huit centres hospitaliers et rencontré les dirigeants de la Croix-Rouge française, se sont déclarés satisfaits de leurs contacts au cours d'une conférence de presse qu'ils ont tenue vendredi 24 juin à Paris.

C'est ainsi que la Croix-Rouge française a accepté d'envoyer au Liban des experts qui étudieront sur le terrain les moyens de familiariser les secouristes palestiniens avec les techniques modernes. Le grand service de réanimation médicale et traumatique de Créteil, le SAMU, dirigé par le professeur Huguenard, est prêt à envoyer sur place une équipe de médecins pour améliorer les structures d'intervention d'urgence du C.R.P. au Liban. Le professeur Grossiord, du service de rééducation fonctionnelle à l'hôpital de Garches, a proposé pour sa part d'accueillir en stage des médecins palestiniens qui se spécialiseront dans l'éducation fonctionnelle des handicapés physiques. Enfin, une délégation officielle comprenant le professeur Minkovski, chef de la chaire de néo-natologie de l'hôpital Port-Royal, et le professeur Sureau, qui dirige le service de gynécologie-obstétrique à la maternité Baudelocque, se rendra en août au Liban pour visiter les installations hospitalières du C.R.P. et les camps de réfugiés, afin de dresser l'inventaire des besoins sanitaires et établir les modalités d'une collaboration en vue de la formation du personnel des hôpitaux palestiniens.

A plusieurs reprises, au cours de sa tournée d'information à Paris et en province, le Dr Fathi Arafat a mis l'accent sur l'importance d'une aide rapide au Croissant rouge palestinien. Ce dernier, qui dispose de trente-trois hôpitaux et d'une centaine de cliniques au Liban, en Jordanie, en Syrie et en Egypte, s'occupait depuis près de dix ans des populations palestiniennes réfugiées dans ces pays. La guerre civile au Liban a créé de nouveaux problèmes. Au cours des combats le C.R.P. a été pratiquement la seule organisation médicale fonctionnant dans les territoires contrôlés par les palestino-progressistes. Des centres d'urgence, des hôpitaux de campagne et une banque centrale du sang y ont été fondés pour faire face aux besoins les plus urgents.

Depuis la fin officielle des combats, les bombardements se poursuivent presque quotidiennement dans le sud du Liban, où les populations libanaise et palestinienne déplacées vivent dans des conditions sanitaires extrêmement précaires. Le Croissant-Rouge palestinien a commencé il y a un mois la construction de l'hôpital Mahmoud - Hamchari, retardée à cause de la guerre civile. L'Association médicale franco-palestinienne, présidée par le professeur Milliez, à fait don d'une somme de 100 000 francs au Croissant-Rouge palestinien pour la construction, au sud du Liban, d'un deuxième hôpital, le Centre hospitalier Kamal-Joumblatt.

(1) 24, rue de la Réunion, 75020 Paris. C.C.P. la Source 3452.185.

à tirer parti de la dégradation
rts franco-algériens

ASIE

Japon

Le scandale de la viande : un thème de la campagne électorale

De notre correspondant

Tokyo. — Au Japon, la viande est un produit de luxe. Au restaurant, un steak tout à fait moyen pour un appétit d'Occidental coûte 3 000 yens (60 F). Alors que les mouvements de consommateurs luttent contre la cherté de la viande, dont le prix, chez les détaillants, est en moyenne dix fois supérieur au prix à l'importation ou à la production, un livre récent démonte les mécanismes du marché. Salué par toute la presse nippone pour son objectivité, il révèle l'existence d'une véritable *« mafia de la viande »*. Les sommes en jeu sont, selon l'auteur, supérieures au montant des pots-de-vin versés par Lockheed, et, parmi les personnalités impliquées, il y a aussi bien des politiciens importants que des éleveurs australiens. L'ouvrage, dont le titre est : *Pourquoi la viande est chère ?* a été écrit par M. Yokota, un journaliste qui affirme avoir été à plusieurs reprises menacé de mort.

Au cœur de l'affaire, il y a la Corporation pour la promotion de la viande (Chikusan Shinko Jigyodan), organisme semi-gouvernemental créé en 1961, pour protéger les producteurs nippons contre les concurrents étrangers en maintenant les prix sur le marché à un certain niveau. Théoriquement, cet organisme, qui contrôle 90 % des importations, a une fonction régulatrice : si les prix montent trop vite, il doit mettre sur le marché ses stocks de viande. Inversement, s'ils baissent, il limite les ventes.

Les profits énormes (quelque 27 milliards de yens en 1976) réalisés grâce à ces « ajustements » des prix par la corporation sont *théoriquement* versés à des associations de producteurs. M. Yokota affirme que, en fait, il vont dans les caisses du parti libéral démocrate, au pouvoir, par l'entremise des anciens hauts fonctionnaires du ministère de l'agriculture qui occupent les postes-clés de la corporation.

Celle-ci exerce son contrôle sur l'ensemble de la profession : les grossistes, les grands magasins et les détaillants qui sont « autorisés » par elle à vendre de la viande importée.

La mafia de la viande siège à Osaka. Les chefs de l'organisation sont des burakamins (connus aussi sous le nom d'éta), caste comparable aux intouchables indiens, longtemps mis au ban de la société nippone parce qu'ils travaillaient le cuir et traitaient la viande, métiers condamnés par le bouddhisme.

La rumeur veut que le grand patron de la mafia de la viande soit M. Sasakawa, l'une des figures de l'extrême droite, qui est mêlé à toutes les affaires louches. Ce scandale est l'un des thèmes de la campagne électorale pour le renouvellement de la Chambre haute, en juillet. Un boucher de Kobe, qui est candidat, demande un boycottage de la viande pendant un mois et affirme que sa profession est soumise à un véritable « racket » de la part de la corporation. — Ph. P.

UN COMITÉ INTERNATIONAL POUR LA RÉUNIFICATION DE LA CORÉE CHOISIT PARIS POUR SIÈGE

Alger *(A.F.P.)*. — La première session du Comité international de liaison pour la réunification pacifique et indépendante de la Corée s'est achevée à Alger le dimanche 26 juin. Ce comité, formé à l'issue d'une conférence internationale qui s'était tenue à Bruxelles en février dernier, est composé de représentants de onze pays. Il a choisi pour président le sénateur italien Lelio Basso (indépendant), qui sera assisté de quatre vice-présidents représentant l'Amérique (Cuba), l'Afrique (Algérie), l'Asie (Japon) et l'Europe (Belgique). Le sénateur français André Aubry (communiste), a été élu secrétaire général.

Le comité, dont Paris sera le siège, s'est fixé pour objectif de *« contribuer à la formation d'un vaste mouvement de solidarité avec le peuple coréen pour s'opposer à la division perpétuelle de la Corée et au déclenchement d'une nouvelle guerre dans cette partie du monde, et pour mettre un terme à la dictature fasciste en Corée du sud »*.

[Malgré la présence en son sein de quelques personnalités indépendantes, le comité soutient trop visiblement les thèses nord-coréennes pour pouvoir renouer le dialogue entre Séoul et Pyongyang. L'ambassade de Corée du Sud à Paris ne voit en lui qu'un « simple organe de propagande ».]

EUROPE

La controverse entre Moscou et le parti communiste espagnol

Le comité central du P.C.E. réaffirme son attachement à l'eurocommunisme

De notre envoyé spécial

Madrid. — Le parti communiste espagnol a réuni son comité central pendant deux jours, samedi 25 et dimanche 26 juin, pour analyser les résultats des élections législatives.

Les membres du comité avaient pu lire le long article de la revue soviétique *Temps nouveaux*. Beaucoup en souriaient. M. Santiago Carrillo le premier, qui s'est montré pendant ces deux jours particulièrement détendu.

L'article de la revue soviétique fait appel à l'amitié scellée dans le sang entre communistes espagnols et communistes soviétiques *« dans les Asturies et dans les tranchées de Stalingrad »*.

A quoi un tel appel pouvait-il être adressé, sinon à celle qui passe pour el plus pro-soviétique des dirigeants du P.C.E., c'est-à-dire la Pasionaria, qui a bâti sa légende dans les Asturies — où elle vient d'être élue député — et qui a perdu un fils à Stalingrad? La manœuvre a tourné court. Dès samedi, le P.C.E. publiait sa réplique à Moscou sous la forme d'un communiqué rédigé, était-il précisé, à la demande de Mme Dolores Ibarruri, présidente du parti, ainsi que de M. Francisco Romero Marin, ancien lieutenant-colonel de l'armée soviétique, de MM. José Sandoval et José Gros, anciens combattants dans l'armée russe, et de quelques autres membres du comité central, *« qui ont tous résidé pendant de longues années en Union soviétique »*, était-il indiqué.

« Une voie démocratique vers le socialisme »

« Bien que dirigées personnellement contre notre secrétaire Santiago Carrillo, disait le communiqué, *les attaques de la revue et de l'agence Tass visent en réalité le parti communiste espagnol dans son ensemble ainsi que les principes qui inspirent l'action politique de tous les partis communistes favorables à une voie démocratique vers le socialisme et à un socialisme dans la démocratie. »*

Après s'être élevé contre des méthodes qui *« remplacent l'analyse scientifique des problèmes par l'anathème et l'excommunication »*, le communiqué réaffirmait que le P.C.E. continuerait à *« élaborer sa ligne politique et sa stratégie en toute indépendance en se fondant (...) sur l'analyse scientifique des changements qui se produisent dans la réalité socio-économique et politique du pays. De son activité le parti répond exclusivement devant les travailleurs et les peuples d'Espagne. Pour l'Espagne*, comme pour *d'autres partis capitalistes ayant des caractéristiques similaires, la voie eurocommuniste est l'unique façon valable d'avancer vers le socialisme : une alternative authentiquement révolutionnaire qui, sans renoncer aux meilleures traditions du mouvement communiste, associe, comme l'ont fait les fondateurs du marxisme, les idéaux socialistes aux profondes et indéracinables aspirations populaires à la liberté; qui conçoit le socialisme comme un régime où se déploient amplement la démocratie et les libertés »*.

Pour finir, le P.C.E. se dit déterminé *« à approfondir sa stratégie, à l'appliquer de manière cohérente jusqu'à ses dernières conséquences »*.

Le communiqué reflète les opinions que nous avons recueillies auprès de certains membres du comité central. *« Nous avons constaté dans nos meetings*, disent-ils, *que la population nous associe encore à l'idée qu'elle se fait du communisme à travers les pays de l'Est. Nous devons donc être plus eurocommunistes que jamais. »*

Personne ne nie la déception qu'ont provoquée les quelque 10 % de voix obtenues aux élections. Comme l'écrit Jorge Semprun dans la revue *Triunfo*, un parti qui a lutté si longtemps contre le franquisme et qui a si souvent lutté tout seul était en droit d'espérer davantage.

Dans le rapport qu'il a présenté samedi au comité central, M. Santiago Carrillo a affirmé que ce n'était pas en quatre jours de propagande électorale que le parti pouvait rompre la barrière créée par quarante ans de franquisme. Il a indiqué également qu'il aurait sans doute été dangereux de gagner beaucoup de suffrages. Il n'empêche qu'il escomptait lui-même à la veille du scrutin un gain de trente à quarante sièges à la Chambre des députés. Or il n'y en aura que dix-neuf ou vingt.

Le P.C.E. a analysé les défaillances qui se sont produites ici et là, notamment au Pays basque, où les communistes ont payé cher leurs *hésitations* netre une attitude « centraliste » et une politique plus favorable au particularisme basque. On a beaucoup insisté sur le fait qu'en Espagne il n'y avait pas eu de *« rupture démocratique »* comme au Portugal et qu'en conséquence beaucoup d'Espagnols étaient encore conditionnés par des réflexes acquis sous l'ancien régime, dont bien des éléments sont toujours en place.

M. Marcelino Camacho, élu à Madrid sur la liste du P.C.E., immédiatement derrière M. Santiago Carrillo, abandonnera son siège de député après les premières séances parlementaires pour se consacrer exclusivement à son travail de secrétaire général des Commissions ouvrières (le principal syndicat espagnol, animé par les communistes). Mme Dolores Ibarruri, en raison de son grand âge, devrait également abandonner, mais plus tard, son siège de député gagné dans les Asturies.

Ch. V.

« KOMUNIST » (Belgrade) : une tentative de ranimer des thèses dépassées.

Belgrade *(A.F.P.)*. — *Komunist*, organe théorique de la Ligue des communistes yougoslaves, a réagi vivement, samedi 25 juin, aux attaques lancées dernièrement par *« certains pays socialistes »* contre l'eurocommunisme.

Les affirmations selon lesquelles l'eurocommunisme *« sert à briser le mouvement communiste international »* constituent, selon la revue, des *« accusations forgées de toutes pièces »*.

La revue qualifie de *« nuisible et dangereuse »* toute attaque visant à *« discréditer certains partis »*.

« Décider de façon autonome de sa propre tactique et de sa stratégie, conformément aux conditions historiques spécifiques (...) est pour chaque parti communiste un droit inaliénable et une obligation à laquelle il ne saurait se soustraire », poursuit *Komunist*.

« S'attacher à condamner et à disqualifier certains partis d'Europe occidentale et autres pour leurs prétendus péchés révisionnistes n'est rien d'autre qu'une tentative de ranimer les thèses déjà dépassées et rejetées au sein du mouvement international ouvrier et communiste. Ce n'est qu'une tentative d'appliquer la pratique des rapports datant de l'époque où la stratégie et la ligne politique des partis étaient dictées à partir d'un centre et selon un modèle valable pour tous. »

Les déclarations de M. Santiago Carrillo

(Suite de la première page.)

— *Et pourquoi est-ce vous qu'ils ont visé?*

— Parce qu'ils pensent que nous sommes les plus faibles et qu'ils peuvent réussir à nous diviser, à nous affaiblir davantage. Mais il se trompent. Notre parti est fort et uni. Tout ce que nous regrettons, c'est le moment choisi pour nous attaquer. Si l'attaque était venue dix jours plus tôt, nous aurions eu beaucoup plus de voix aux élections. Ce n'est pas un hasard évidemment si elle s'est produite après le scrutin et avant la réunion de notre comité central.

— *L'article de* Temps nouveaux *vous reproche d'avoir accepté l'idée d'une adhésion de l'Espagne à l'OTAN.*

— C'est faux. J'ai toujours dit au contraire que l'Espagne ne devrait pas entrer à l'OTAN, et mon livre montre bien ce que je pense de cette organisation. Ce que nous avons dit, c'est que nous ne nous opposerions pas au maintien des bases américaines en Espagne. Ceux qui ont inspiré l'article de *Temps nouveaux* ne sont pas du tout partisans de toute façon de faire disparaître les bases ni d'un côté ni de l'autre. Je dirais même que ça ne les intéresserait pas du tout que disparaissent l'OTAN et le pacte de Varsovie...

— *Vous êtes critiqué également pour votre plaidoyer en faveur d'une Europe unie qui deviendrait, selon Moscou, un bloc antisoviétique.*

— L'Europe orientée contre l'Union soviétique, c'est celle d'aujourd'hui, celle de l'OTAN. Ce que nous avons dit plusieurs fois, Berlinguer et moi, c'est que nous souhaitions une Europe unie et indépendante des Etats-Unis comme de l'Union soviétique.

— *Les dirigeants soviétiques vous reprochent de défendre une conception trop globale de l'eurocommunisme alors que le capitalisme évolué existe aussi bien au Japon, en Australie, aux Etats-Unis qu'en Europe.*

— Ce que j'ai dit, c'est qu'il est plus facile de réaliser un socialisme démocratique dans un pays de capitalisme évolué. Par exemple, si d'un seul coup le peuple des Etats-Unis se prononçait pour le socialisme il est certain que le socialisme qui s'implanterait là-bas serait le plus avancé.

— *Avez-vous dit, comme l'écrit la revue soviétique, que, pour vous, le mot communiste est une simple appellation?*

— Bien sûr que non. Ce que j'ai souvent dit, en revanche, c'est qu'entre un communiste et un socialiste marxiste véritable, il n'y avait pas de différence.

— *Il n'y en a pas entre votre parti et le parti socialiste ouvrier espagnol?*

— Il y a beaucoup de similitude dans les thèses développées par les deux partis.

— *Est-ce pour cette raison que les Espagnols ont voté davantage socialiste que communiste?*

— Les Espagnols ont eu peur de voter communiste. Le lendemain de la légalisation de notre parti, le conseil de défense militaire a publié un communiqué pour exprimer *« la réprobation générale »* devant une telle décision, et ce communiqué a été accompagné de la démission de plusieurs militaires. Pareille prise de position a incité beaucoup d'électeurs à penser que voter communiste était dangereux, que c'était courir le risque d'un coup d'Etat militaire. Ils ont voté pour le parti socialiste qui représentait un changement sans risque.

— *Vous n'êtes pas très optimiste dans votre livre sur l'avenir du socialisme en Union soviétique.*

— Ce que j'ai dit, c'est que le système soviétique est en contradiction avec les forces productives et les structures sociales du pays.

— *Vous êtes-vous concerté avec les partis italien et français avant d'écrire votre ouvrage?*

— Absolument pas. J'ai écrit ce livre seul, pensant qu'il pourrait être utile et servir à notre parti pour préparer les élections.

— *Les P.C. italien et français vous ont-ils manifesté leur appui?*

— Directement, non. Mais leur réaction montre que l'eurocommunisme est une réalité.

— *Allez-vous vous concerter avec eux pour mettre au point une stratégie commune?*

— Non. Chacun va se défendre pour son propre compte.

— *Cette condamnation de l'eurocommunisme est pourtant d'une grande importance...*

— Formellement, oui. Mais elle l'est moins que d'autres attaques qui ont eu lieu dans le passé. Nous avons déjà subi des tentatives scissionnistes, celles qui ont été menées par Eduardo Garcia et Enrique Lister (1). En fait, les auteurs de l'article nous rendent service : ils confirment que notre parti est un parti indépendant, authentique. Les pires antisoviétiques, vous savez, sont ceux qui inspirent et écrivent des articles comme celui de *Temps nouveaux*.

Propos recueillis par
CHARLES VANHECKE.

(1) Plusieurs dirigeants du P.C.E., dont MM. Eduordo Garcia et Enrique Lister, avaient été exclus du parti en 1968 et avaient formé un nouveau parti communiste espagnol pro-soviétique. Ils avaient refusé de critiquer l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Les parlementaires de Catalogne réclament un gouvernement autonome

De notre envoyé spécial

Barcelone. — La Catalogne a franchi, le samedi 25 juin, un premier pas vers la reconquête de son statut d'autonomie de 1932. Tous les parlementaires élus le 15 juin dans les quatre provinces du Nord-Est se sont réunis pour la première fois en assemblée plénière dans l'hémicycle de l'ancien Parlement de la *Généralité* de Catalogne à Barcelone. Ils ont adopté une résolution politique en faveur du rétablissement d'un gouvernement autonome dans les plus brefs délais. Ils ont offert la présidence de leur assemblée à M. Josep Taradellas, président de la *Généralité* en exil, qui était absent — le gouvernement de Madrid ne lui ayant pas encore accordé de passeport.

Les parlementaires ont également désigné une commission permanente de dix-huit membres qui est chargée de négocier le statut d'autonomie avec Madrid. Sa présidence a été confiée à M. Joan Reventos, dirigeant du parti socialiste catalan, qui s'est déjà entretenu la semaine dernière à Madrid avec le roi et avec M. Adolfo Suarez. Il a aussi rencontré M. Taradelas à Paris.

Unité retrouvée, a commenté, le dimanche 26 juin, le quotidien en langue catalane *Avui* (*Aujourd'hui*), qui ajoute : *« Les élus se sont montrés dignes de la confiance et des espoirs des citoyens... »* Les quarante-sept députés et seize sénateurs catalans ont, en effet, tous répondu présent — y compris les parlementaires élus sur les listes de l'Union du centre de M. Suarez, et M. Laureano Lopez Rodo, député de Barcelone pour l'*Alliance* populaire, dont l'hostilité à une éventuelle autonomie assimilée au *« séparatisme »* a été réaffirmée pendant la campagne électorale.

Chacun, dans l'assistance, guettait les réactions de l'ancien ministre de Franco. Un peu pâle, mais très digne, il a voté une seule fois *« non »* : contre le retour de M. Taradelas, comme président. *« Je n'ai rien contre M. Taradellas*, nous a déclaré plus tard M. Lopez Rodo, *mais il a été élu au Mexique par une demi-douzaine de députés en exil. Je ne peux pas reconnaître sa légitimité... »*

Pour le reste, l'ex-bras droit de l'amiral Carrero Blanco a tout approuvé : les résolutions sur une amnistie totale et la légalisation de toutes les formations politiques — ce qui a suscité des murmures ironiques dans la salle. Il a même renchéri en réclamant lui-même la suppression du « Conseil général de Catalogne », proposé par le gouvernement Suarez comme *« solution de rechange »* à l'autonomie. La suppression a été approuvée à l'unanimité — députés et sénateurs centristes reniant ainsi publiquement, pour la première fois, leur chef de file de Madrid.

A l'issue des débats, plusieurs centaines de personnes massées *devant* le *Parlement ont tenté* d'agresser M. Lopez Rodo, qui s'efforçait de regagner sa voiture sous la pluie. M. Reventos et plusieurs députés communistes sont aussitôt intervenus pour calmer la foule et défendre le *« droit des minorités en régime démocratique »*.

Dans l'hémicycle, M. Lopez Rodo s'est entretenu cordialement à plusieurs reprises avec ses collègues communistes et socialistes. *Il a été félicité par M. Jordi* Pujol, leader du Pacte démocratique (centre gauche) pour le *« courage »* qu'il avait démontré en participant à l'Assemblée.

« Que Madrid ne se trompe pas. Nous sommes unis », a affirmé le député Trias Fargas à la fin d'une réunion au cours de laquelle seule la langue catalane a été utilisée, et qui a été marquée de plusieurs moments d'intense émotion. *« Après trente-huit ans de persécutions, nous touchons au but »*, a déclaré M. Andréu Abello, député de Barcelone, doyen de l'Assemblée et « survivant » du Parlement catalan de 1932. Il a, déchaînant l'enthousiasme, rappelé la mort de Luis Companys, président de la Généralité, *« fusillé à Barcelone en 1940 par celui qui croyait fusiller la Catalogne »*.

Cette première assemblée des parlementaires a été préparée avec soin pendant deux jours par les *dirigeants des partis catalans* réunis à huis clos. Les socialistes auraient souhaité poser publiquement, samedi, le problème de la *« souveraineté »* de l'Assemblée, et ils envisageaient d'organiser une grande manifestation d'appui populaire cette semaine. Ils se sont finalement ralliés aux arguments des communistes du PSUC (parti socialiste unifié de Catalogne), des centristes et des dirigeants du Pacte démocratique, favorables à une négociation progressive et pacifique de l'autonomie avec le gouvernement de Madrid.

MARCEL NIEDERGANG.

LE P.C.I. DEMEURE SUR UNE CERTAINE RÉSERVE

(De notre correspondant.)

Rome. — Le parti communiste italien ne cherche pas à minimiser « l'affaire Carrillo ». Son journal, *l'Unita*, a publié en première page le texte complet de la réponse du comité central du P.C.E. aux attaques soviétiques, après avoir lui-même (*le Monde*, daté 25 juin) critiqué l'article de *Temps nouveaux*. On peut noter cependant que les communistes italiens ne sont toujours pas entrés dans le fond du débat : ils ne répondent que dans la mesure où ils se sentent eux-mêmes attaqués — sur l'eurocommunisme, notamment.

Mais ils ne s'alignent pas sur les positions de M. Carrillo, chez lequel ils désapprouvent, semble-t-il, deux choses : la manière dont il accentue l'eurocommunisme, en en faisant un pôle occidental, voire un contre-modèle ; et la sévérité de ses critiques à l'égard de l'Union soviétique, jugées excessives à Rome.

Une partie de ces considérations apparaît entre les lignes du discours que M. Giancarlo Pajetta a prononcé le dimanche 26 juin à Cagliari. A aucun moment, le nom de M. Carrillo n'a été cité par ce dirigeant du P.C. italien qui, en tant que président de la commission pour la politique internationale, joue le rôle de ministre des affaires étrangères de son parti. *« Cherchant à comprendre la diversité des autres, nous voulons que soit reconnue la nôtre »*, a dit M. Pajetta, après avoir précisé que les communistes italiens étaient *« contre les anathèmes »*. Ils sont en revanche *« favorables à la discussion, au débat, croient que doit être stimulée la recherche pour des problèmes qui ne peuvent être résolus ni par des formules du passé ni par des expériences lointaines et diverses »*. Selon eux, *« le danger des formules est d'inviter à renoncer à l'effort de comprendre et de tracer des voies nouvelles »*.

M. Pajetta doit partir mercredi 29 juin pour Moscou, à la tête d'un délégation du P.C.I. Ce voyage, décidé il y a quelques semaines, après une invitation des Soviétiques, n'est pas lié à l'affaire Carrillo, mais celle-ci sera probablement au centre des discussions.

POLITIQUE

L'ACTUALISATION

M. François Mitterrand : le P.S. est entré libre dans cette négociation et il en sortira de même

M. François Mitterrand, qui était dimanche 26 juin l'invité du « Club de la presse » sur Europe 1, a déclaré à propos du congrès que sa formation vient de réunir à Nantes : *« C'est un bon congrès. Ce congrès a donné plus de capacités à un parti socialiste qui s'est rassemblé depuis la base grâce à un procédé qui lui est propre. (...) A Epinay, j'avais rassemblé une majorité de 51 %. A Grenoble, elle s'était accrue, à Pau également, pour atteindre 68 à 69 %. Permettez-moi de remarquer qu'il est difficile de faire mieux que 76 %, sauf dans certains systèmes. »*

En ce qui concerne l'actualisation du programme commun et la polémique au sein de l'union de la gauche, le premier secrétaire du P.S. a déclaré : *« Ce n'est pas avec Nantes qu'a commencé la polémique du parti communiste contre le parti socialiste, mais plusieurs semaines auparavant. Tous les trois ou quatre jours, un dirigeant communiste, notamment Georges Marchais, accusait le parti socialiste d'une série d'erreurs, de fautes, de mauvaises appréciations, de lenteurs dans la démarche d'actualisation du programme commun, de timidité quant aux réformes nécessaires si nous parvenons au pouvoir, etc.*

» Il y a une bonne quinzaine de jours, même peut-être un peu plus, le parti socialiste avait donc été contraint de faire représentation au parti communiste pour déclarer : « Cela suffit, on ne » peut pas engager cette période » qui doit resserrer notre accord » autour d'un programme actualisé sur la base de criailleries » perpétuelles (...). Le parti socia» liste est entré dans cette négo» ciation tout à fait libre et il en » sortira de la même manière. »

M. René Andrieu, rédacteur en chef de *l'Humanité* : « Et nous aussi, d'ailleurs. »

M. Mitterrand : *« Et nul ne peut le contraindre à parler de ce dont il ne voudrait pas parler et pas plus longtemps qu'il ne le voudrait (...).*

Des propositions démagogiques

M. Andrieu : « Estimez-vous démagogique les propositions communistes d'actualisation du programme commun, particulièrement en ce qui concerne les mesures sociales? Nous demandons le S.M.I.C. à 2 200 F, le minimum vieillesse à 1 200 F, et un effort en vue d'une remise en ordre de la hiérarchie des salaires de telle sorte qu'au terme de celui-ci l'écart maximal évolue autour d'un rapport de un à cinq. Estimez-vous que ces propositions soient démagogiques? »

M. Mitterrand : *« Vous savez déjà que le parti socialiste a lui-même proposé le S.M.I.C. à 2 200 F par mois, donc la question que vous me posez sur ce point précis est inutile. Votre deuxième question concerne un chiffre relatif au minimum vieillesse. Actuellement, ce problème est en discussion, mais le parti socialiste ne considère pas comme démagogique le chiffre que vous avez cité pour le minimum vieillesse.*

» En ce qui concerne la hiérarchie des salaires, nous considérons que la volonté soudaine du parti communiste de la réduire est excessive. »

M. Andrieu : « Excessive ou démagogique? »

M. Mitterrand : *« Le cas échéant, démagogique! »*

M. Andrieu : «Démagogique! »

M. Mitterrand : *« Oui, dans la mesure même où il disait exactement le contraire l'an dernier. Il considérait qu'il ne fallait pas réduire d'une façon excessive la hiérarchie des salaires. Quant à nous, nous pensons que la réduire de un à cinq serait démagogique parce que non réalisable. Est démagogique ce qui n'est pas réalisable. Cela n'est pas réalisable dans le cadre du programme commun car celui-ci est prévu pour cinq ans et nous considérons qu'en cinq ans, il n'est pas possible de réduire l'éventail des salaires de un à cinq. (...) »*

M. Andrieu : « En 1974, M. Mitterrand, vous vous êtes prononcé pour la nationalisation de toute l'industrie automobile. » (...)

M. Mitterrand : *« Comme je n'ai pas assez d'autorité sur le parti socialiste, elle n'a pas été retenue. »*

M. Andrieu : « Pensez-vous qu'il est démagogique de la part du parti communiste de demander ce que vous aviez demandé, et même moins? »

A une nouvelle question du rédacteur en chef de *l'Humanité* concernant la force de dissuasion nucléaire, M. Mitterrand a répondu en faisant allusion au changement d'attitude du P.C.F. sur ce sujet : *« L'armement nucléaire pose tant de problèmes, stratégiques, militaires, économiques, de politique extérieure, et permettez-moi de vous le dire, de problèmes de caractère philosophique, que je trouve anormal qu'après s'être engagés dans le cadre du programme commun à ne pas développer les forces stratégiques nucléaires on puisse, sur un problème aussi important, comme ça, tout de go, par une décision unilatérale, non débattue à la base, prendre une telle initiative à la veille de l'actualisation du programme commun. »*

A propos du débat sur l'eurocommunisme, le premier secrétaire du P.S. a indiqué : *« Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un divorce historique, je ne le crois pas dans la mesure où tout communiste — vous me demandez mon avis, mais je ne suis pas spécialement qualifié pour vous répondre — se reconnaît dans un certain nombre de choix fondamentaux, dans certaines analyses et dans certaines leçons de l'histoire. Et que l'on soit communiste r. sse ou communiste espagnol, je pense que, là, on se retrouve. »*

Des outrances évidentes

M. François Mitterrand a reproché à M. Marchais, dimanche 26 juin au micro de France-Inter, ses *« outrances évidentes »* et son *« manque de sang-froid »*. Le premier secrétaire du parti socialiste s'est cependant montré optimiste quant à l'issue des *« péripéties du moment »* entre les deux partis. *« Finalement, ça s'arrange toujours »*, a-t-il dit.

Refusant l'étiquette d' *« homme providentiel »* que lui a attribuée le secrétaire général du P.C.F., M. Mitterrand a déclaré : *« Si un parti a pratiqué dans le temps le culte de la personnalité, ce n'est sûrement pas le P.S. »* Il a ajouté: *« Il ne faut pas que, à chaque fois que nous dirons « non » à des mesures de surenchère et parfois à des mesures démagogiques, ce soit un diktat. Il faut tantôt dire « non », tantôt dire « oui », selon l'intérêt du pays. »*

M. PAUL LAURENT : le P.C. n'entend pas marcher à la baguette.

La conférence de la fédération de Paris du parti communiste s'est réunie, samedi 25 et dimanche 26 juin, en présence de M. Paul Laurent, membre du secrétariat du parti, qui a déclaré :

« L'actualisation du programme commun est décisive et capitale pour l'avenir de la gauche. La situation appelle en bien des domaines des réponses différentes de celles qui furent apportées en 1972 à certaines questions. Dans ces conditions, on peut se demander comment M. François Mitterrand peut soutenir l'idée qu'un tel travail peut se résumer à quelques retouches hâtives du programme de 1972. Aujourd'hui rien ne justifie l'insistance mise par le parti socialiste pour aboutir à tout prix à telle date fixée par lui. Le P.C. n'entend pas marcher à la baguette...

Le programme commun doit être précis, à la fois sur les objectifs, les moyens pour les atteindre, le calendrier de leur application et les structures d'un gouvernement de gauche. Sans quoi il perdrait de sa valeur mobilisatrice, ce qui compromettrait une éventuelle victoire de la gauche... Il faut travailler avec bonne volonté et sérieux pour aboutir, car il ne peut être question, quand il s'agit de l'avenir du pays, de laisser les choses dans un flou qui en l'occurrence n'aurait rien d'artistique. »

● *M. Pierre Juquin*, membre du comité central du P.C.F., a déclaré, dimanche 26 juin, à Roanne : *« Le programme commun est un excellent outil de travail dont il faut faire un outil de précision. Ce n'est ni la lune, ni le Pérou. Nous prendrons l'argent là où il est. Les milliards que l'on pourra dégager pour les plus pauvres, eh bien, on les prendra... aux milliardaires. (...) Un bulletin de vote n'est pas un chèque en blanc, et il faut dire avant les élections ce que l'on fera après. S'il y a des différences, elles ne doivent pas s'exprimer jusqu'au point où elles mettraient en danger notre action. »*

● *M. Jean Colpin*, membre du bureau politique du parti communiste, a réclamé, dimanche 26 juin, à Vénissieux, *« des engagements publics, clairs, de toute la gauche unie sur les objectifs du programme commun de gouvernement actualisé »*. Il a ajouté : *« Nous avons signé le programme commun ensemble. Il faut l'actualiser ensemble. Il faut l'appliquer ensemble. (...) Une question préoccupante est posée : le parti socialiste cherche-t-il à nous amoindrir? Et une autre question vient immédiatement à l'esprit : est-ce pour gagner des voix à droite que le parti socialiste cherche à éviter une bonne actualisation du programme commun de gouvernement? »*

● ERRATUM. — Dans certaines de nos éditions datées 26-27 juin, des lignes manquaient dans l'article de M. Olivier Stirn, page 6. Voici ce passage *« (...) Il est clair que les Français veulent continuer à vivre dans une société où toutes les libertés soient sauvegardées. Une société où l'initiative privée, moteur de la prospérité, puisse être renforcée, mais où la collectivité, maîtrisant les grandes orientations économiques et les mécanismes de redistribution des richesses, puisse améliorer sans cesse le progrès social. »*



DU PROGRAMME COMMUN

M. Fabre : les radicaux de gauche ne veulent pas jouer les « porteurs d'eau » du P.S.

De notre correspondant

Bordeaux. — M. Robert Fabre, a présidé samedi 25 juin, à Bordeaux, une réunion du Mouvement des radicaux de gauche, qui avait pour but de mettre en place la fédération Aquitaine de cette formation, présidée par M. Alain Dutoya, maire d'Hagetmau (Landes).

M. Fabre a déclaré que l'actualisation du programme commun ne devait pas interdire à chacun des partis de la gauche de définir ses propres objectifs à moyen et à long terme et qu'actualiser ne veut pas dire renégocier. « *Si nul ne conteste au parti communiste d'avoir pour objectif lointain l'instauration d'une société de type communiste*, a déclaré le président du M.R.G., *nul ne conteste au P.S. le droit de proposer à échéance une société de type autogestionnaire (...) et nul ne peut nous faire grief, au P.C. et au P.S., d'avoir pour objectif propre l'instauration d'une société basée sur le solidarisme et l'humanisme, c'est-à-dire radicale.* »

« *Personne à l'intérieur de l'union de la gauche ne peut oublier qu'il n'y aura pas d'autre victoire que celle d'une coalition à l'intérieur de laquelle l'apport radical est déterminant.* »

M. Fabre a annoncé un recensement des candidats potentiels du M.R.G. pour les élections législatives. Ils sont environ cent vingt pour l'ensemble du pays. « *Seules des ententes de base peuvent conduire à un accord national pouvant être assuré du consensus des militants et pouvant être appliqué* », a indiqué M. Robert Fabre. C'est à partir de ces candidats potentiels que les accords seront recherchés avec les socialistes, au niveau des fédérations départementales et régionales. Mais, ajoute M. Fabre, « *nous ne demandons ni protection ni concessions. Seulement notre juste part. Nous ne pouvons nous satisfaire de jouer le rôle de ceux que l'on appelle dans le Tour de France les « porteurs d'eau », qui cèdent aux vedettes leur roue de secours et s'effacent devant elles au moment du sprint. La situation de 1973 ne peut plus se reproduire.* »

A propos du cas du Lot-et-Garonne, dont les élus sont accusés par les socialistes d'avoir permis la réélection de M. Jacques Chaban-Delmas à la présidence du conseil régional d'Aquitaine, M. Fabre a déclaré qu'il y avait certes un contentieux mais qu'il était réciproque, qu'il faudrait lui trouver une solution et qu'il était difficile de savoir comment avaient voté les gens dans une consultation à bulletin secret. De toute façon, a-t-il conclu, les voix radicales n'auraient pas suffi à la réélection du maire de Bordeaux.

* * *

M. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort, chef de file de la minorité du parti socialiste, a déclaré, dimanche 26 juin, à Romagnat (Puy-de-Dôme), en réponse aux propos de M. Robert Fabre : « *La situation fait que le M.R.G., s'il apporte à l'union de la gauche une certaine contribution, doit affirmer une ambition en rapport avec se qu'il représente, et son avenir est sans doute de s'unir à d'autres composantes, tels les gaullistes d'opposition, ou de se fondre dans le P.S.* »

APRÈS LE CONGRÈS DU P.S.

M. Motchane : le CERES n'a jamais accepté de se dissoudre

M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du parti socialiste, animateur du courant minoritaire au sein de cette formation, déclare, à propos du congrès de Nantes, dans une interview à *Politique-Hebdo* (27 juin-3 juillet) :

« *Lorsque la majorité des militants réclame la synthèse, lorsque la majorité de l'appareil y est hostile — avec des exceptions notables, — le poids du premier secrétaire est déterminant. Pour François Mitterrand, donner à l'extérieur l'impression que le parti lui-même n'avait pas les moyens de l'influencer valait bien une certaine atténuation de son autorité au sein du parti. Indiscutablement, son autorité ne sort pas renforcée.*

» *Que des dirigeants importants du parti aient pris une position différente de celle du premier secrétaire n'est pas négligeable. Mais il y a plus important. Chaque fois qu'on est amené à faire jouer à nu l'argument d'autorité, il en résulte un affaiblissement de l'autorité réelle. A la fin du congrès, les militants du CERES — bien qu'ils n'aient pas atteint leur objectif — n'avaient pas l'impression d'être perdants. Au contraire, chacun a perçu un malaise incontestable chez les délégués de la majorité du parti.* »

Interrogé sur l'avenir du CERES (minorité du P.S.), qui avait, à Nantes, accepté le principe de son « auto-dissolution », M. Matchane indique : « *Le CERES n'a jamais accepté de se dissoudre. Nous avons toujours été partisans de l'application de l'article 4 des statuts (1). Mais pour tout le monde.*

» *Nous avons dû nous donner les moyens que le parti refusait. Le reproche de fractionnisme qui nous était fait était un argument pour esquiver le débat politique. Désormais, si la direction du parti est décidée à tenir parole, c'est-à-dire si elle donne à l'ensemble des militants des courants la possibilité de se réunir, de communiquer, de discuter, les dispositions que nous avions prises n'ont plus d'objet. (...)*

» *En outre, le CERES n'est pas une organisation. Il est un courant de pensée. On ne dissout pas un courant de pensée, on ne dissoudra pas le CERES. (...) Le congrès a montré les limites de la répression bureaucratique...* »

En conclusion, M. Motchane déclare :

« *Il n'est pas étonnant ni scandaleux qu'il y ait un décalage entre les positions du parti et celles de son appareil. Le problème se pose lorsque ce décalage...*

Question. — ... Devient une dérive. Vous maintenez le terme ?

« *Nous le maintenons. On voit mal comment il n'y aurait pas dérive dans un parti de masse qui nage entre les courants...* »

● *M. Jean-Pierre Chevènement*, député de Belfort, membre du bureau exécutif du P.S., a déclaré dimanche 26 juin, à Romagnat (Puy-de-Dôme), qu'il « *regrette qu'il ne se soit rien passé au congrès de Nantes* ». Le chef de file de la minorité du P.S. a ajouté : « *Nous ne considérons pas qu'une ligne politique l'a emporté sur l'autre au congrès de Nantes, faute de véritable débat politique, aussi bien au niveau des sections qu'au congrès lui-même. (...) Force est de constater que, huit jours après ce congrès, la situation est la même qu'avant* ». « *Le CERES subsiste*, a-t-il précisé. *Le courant numéro 2 est statutairement représenté à tous les niveaux du parti, et il poursuivra son activité sous le nom de sa motion : « Unité, autogestion, indépendance ». Nous ne changerons pas notre ligne politique d'un iota.* »

(1) Qui interdit l'existence au sein du P.S. de tendances organisées.

Deux controverses

(Suite de la première page.)

Le débat se complique quelque peu, pour M. Mitterrand, du fait que la minorité du P.S. n'est nullement disposée à baisser les bras. Le premier secrétaire estime que le congrès de Nantes a été « *un bon congrès* », mais les principaux porte-parole du CERES le contestent à qui mieux mieux. M. Chevènement se plaint de l'absence de tout débat politique réel au sein de sa formation ; M. Motchane estime que « *le congrès a montré les limites de la répression bureaucratique* » et ne retire rien à son sévère diagnostic de « *dérive dans un parti de masse qui nage entre les courants* ». En bonne logique, d'aussi rudes propos devraient conduire, tôt ou tard, ceux qui les tiennent devant la commission des conflits du P.S.

On n'en est pas là au sein des formations de la majorité, mais le « processus de détente » que M. Chirac se flatte d'avoir amorcé en proposant pour le 10 juillet un « sommet » de ces formations ne s'engage pas aussi harmonieusement qu'il le prétend. Les propositions du président du R.P.R. sont, en effet, repoussées par M. Servan-Schreiber, président du parti radical, qui n'entend point participer à une « réunion dominée par les questions tactiques », et elles sont accueillies sans enthousiasme par le parti républicain, dont le délégué général, M. Doufflagues, se plaint d'avoir été informé par voie de presse, et met en garde contre le risque de « précipitation » et de « confusion ».

L'attitude du président du Centre des démocrates sociaux étant beaucoup plus constructive, on a l'impression qu'un « axe Chirac-Lecanuet » est en voie de constitution, mais de sérieuses divergences n'en subsistent pas moins entre l'ancien premier ministre et son ancien garde des sceaux.

M. Lecanuet n'est pas favorable au rassemblement des « giscardiens » et des centristes dans une sorte de « front commun » antigaulliste, et il espère visiblement que M. Chirac voudra bien laisser élire le plus grand nombre possible de candidats C.D.S., mais il conteste ses analyses sur deux points essentiels.

Alors que le président du Rassemblement pour la République ne cache nullement sa volonté d'agir en dehors du président de la République et du premier ministre — « *Je ne reconnais pas* (à M. Barre) *le droit de trancher pour le R.P.R.* », disait-il encore mercredi dernier, — celui du C.D.S. estime que le chef de l'Etat et le chef du gouvernement ne sauraient rester à l'écart d'une compétition essentielle. Il faut, dit M. Lecanuet, que le premier ministre « *se sente un peu plus investi par la politique* », et il est évident que le jour où M. Giscard d'Estaing dira, comme il en a l'intention, quel est « *le bon choix* », il dira du même coup quels sont les bons candidats. M. Chinaud, président du groupe des républicains de l'Assemblée nationale, ne raisonnait pas autrement lorsqu'il soulignait, lundi matin, sur les ondes de France-Inter : « *Il est indispensable que ceux qui ont effectivement la responsabilité du pouvoir évitent la cacophonie majoritaire de sorte que l'opinion s'y retrouve.* »

Voilà qui est plus facile à dire qu'à faire. La cacophonie durera aussi longtemps que M. Lecanuet apportera sa caution aussi bien à la stratégie électorale de M. Chirac qu'aux analyses institutionnelles de M. Chinaud.

RAYMOND BARRILLON.

Dans une lettre au patronat

LES ÉLUS COMMUNISTES DE LILLE DEMANDENT QU'UN STATUT PARTICULIER LEUR SOIT ACCORDÉ

(De notre correspondant.)

Lille. — Les élus communistes au conseil régional du Nord, de la communauté urbaine de Lille et de la ville de Lille viennent d'adresser à M. Maurice Hannart, président du CISE (antenne régionale du C.N.P.F.) une lettre dans laquelle ils font part des difficultés pour un élu d'exercer ses responsabilités.

Ils écrivent notamment : « *La gestion municipale présente aujourd'hui une telle complexité, comporte de telles exigences pour les élus qu'il ne leur est plus possible d'exercer leur mandat sans un certain nombre d'assurances : 1) de s'absenter de leur entreprise dans le cadre de leur mandat électoral sans perte de salaire ; 2) de s'absenter pour acquérir la formation nécessaire à l'accomplissement de leur mandat sans perte de salaire ; 3) de prendre un congé sans solde avec réintégration dans l'entreprise à la fin du congé ; 4) d'être protégés contre tout licenciement, mise à pied, blocage de carrière du fait d'une activité municipale.* »

Les élus ajoutent : « *Le mieux serait évidemment qu'existât un statut de l'élu mais dans l'immédiat nous pensons que des solutions peuvent être trouvées permettant d'éviter tout problème.* » Ils proposent donc une rencontre avec le représentant du patronat du Nord pour examiner ces questions et trouver les moyens d'y répondre.

Les mêmes élus ont adressé une lettre dans le même sens au préfet de région, M. André Chadeau, auquel ils demandent de en vouloir lui aussi étudier cette question.

POLITIQUE

LA CONCERTATION DANS LES PARTIS DE



LE COMITÉ CENTRAL DU R.P.R.

M. Chirac estime que le principe des élections primaires peut ne pas être une règle absolue

« Le processus de détente est engagé dans la majorité » : tel est le sens que M. Chirac a donné à l'invitation qu'il a lancée, vendredi 24 juin, aux autres formations de la majorité, alors qu'il ignorait encore que la réponse des radicaux de gauche serait négative. Il est vrai que des contacts discrets étaient entretenus avec MM. Soisson, Motte et surtout Lecanuet, mais pas avec M. Servan-Schreiber. Son initiative a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité central du R.P.R. nouvellement élus, qui se réunissaient pour la première fois dimanche 26, à Paris.

Si l'ancien premier ministre a refusé de polémiquer avec *ses alliés sur l'antériorité* de cette initiative — que revendique M. Soisson, — il a néanmoins rappelé que le 18 mai, déjà, il leur avait adressé une simple missive qui reprenait les termes de sa proposition du 2 février pendant la campagne municipale de Paris. Il a aussi refusé de préjuger le contenu des futures conversations. Cependant, à travers ses déclarations à huis clos devant le comité central et celles qu'il a faites entre deux séances à l'émission *Inter-Presse* de *France-Inter*, le président du R.P.R. a laissé deviner les principes qu'il défendra devant ses alliés.

Celui de la personnalité, de l'originalité et de l'indépendance du R.P.R. se nourrit de la certitude qu'il est le mouvement le plus important de la majorité, qu'il peut seul avoir la puissance d'entraînement nécessaire et que le sort des autres mouvements est, en conséquence, lié à son destin. MM. Debré, Guéna et Labbé ont exprimé la même conviction. Sans vouloir préjuger les futures négociations, M. Chirac a cependant exprimé sa préférence pour des candidatures multiples de la majorité aux élections législatives, assorties de règles de bonne conduite que constituera le « pacte majoritaire ». Toutefois, il est prêt à accepter des candidatures uniques dans deux cas : pour conserver un siège et pour que « chaque mouvement soit représenté à un niveau souhaitable ».

C'est dire assez clairement que le R.P.R. consentira les sacrifices nécessaires pour que *les autres tendances ne soient pas écrasées* et que notamment le Centre des démocrates sociaux de M. Lecanuet, qui ne possède aujourd'hui que douze députés, puisse obtenir les trente sièges qui lui permettraient de constituer un groupe autonome. Encore faudrait-il que ne se constituât pas contre le R.P.R., ce « front commun » des candidats républicains et centristes, dont le projet est caressé par certains de leurs leaders et dans quelques cabinets ministériels ou élyséens. *De même, M. Chirac, comme* d'ailleurs M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, refuse toute éventualité d'un « programme commun » de la majorité, jugeant plus profitable que chaque formation s'adresse avec ses options à la sensibilité de son propre électorat.

Les gaullistes, encore échaudés par les tentatives pourtant infructueuses de MM. Giscard et Poniatowski faites naguère pour les isoler ou *les diviser*, redoutent toujours de « perdre leur âme ». C'est pourquoi, ils veulent se renforcer encore. M. Chirac assure peut-être un peu vite que le R.P.R. a déjà récupéré l'électorat populaire du général de Gaulle. Il affirme peut-être un peu péremptoirement que le parti socialiste ne peut désormais que régresser.

Mais il est surtout résolu à élargir son audience en présentant une politique plus sociale, en multipliant des propositions comme *la participation* et *la réforme fiscale*, en agitant le spectre du communisme, en garantissant à la fois l'ordre et le progrès, bref, en étant l'auteur et le moteur d'une « stratégie offensive » conduite en dehors du président de la République et du premier ministre et sans se soucier de leur aval.

ANDRÉ PASSERON.

Hôte de l'émission « Inter-Presse » de France-Inter, M. Jacques Chirac a déclaré après la séance du matin du comité central : « *La notion de programme est une fausse notion dans la mesure où, à peine a-t-on terminé un programme, qu'on s'aperçoit qu'il est dépassé par les événements. Qui dit programme dit forcément compromis entre les partis et les mouvements de la majorité. Ceux-ci ont beau avoir la même conception des structures fondamentales d'une société, ils n'en ont pas moins des objectifs et des aspirations qui correspondent aux sensibilités particulières de ceux qui les soutiennent. C'est ainsi, par exemple, qu'au R.P.R. nous avons une préoccupation en matière de participation, en matière d'évolution des rapports sociaux, en matière d'abolition des privilèges, qui ne sont pas forcément les objectifs que recherchent les autres mouvements de la majorité. Nous avons en matière d'indépendance nationale des impératifs, des convictions qui ne sont pas obligatoirement — on vient de le voir récemment — ceux de nos partenaires. Nous ne pourrions pas utilement trouver de compromis, ou alors ce seraient véritablement des compromis électoraux, ce que nous nous refusons à faire. Ce que nous souhaitons, c'est mettre en place des structures qui nous permettent d'atteindre les objectifs que nous voulons, et pour cela nous indiquons quelles sont nos préoccupations sur les divers problèmes qui intéressent les Français.* »

Evoquant l'éventualité de la constitution d'un front commun des partis non gaullistes de la majorité face au R.P.R., il affirme :

« *Toute tentative tendant à mettre ensemble des mouvements, des partis de la majorité — et à fortiori s'il s'agit de les oposer à une autre composante de cette majorité — est à tous égards une mauvaise stratégie : une mauvaise stratégie qui diviserait la majorité. Les citoyens souhaitent se retrouver au sein d'une formation politique qui corresponde à leur propre sensibilité. Et, lorsque l'on veut à tout prix les mettre ensemble, eh bien ! il se passe ce qui, hélas ! s'est passé ces derniers temps, eh bien ! c'est qu'on déçoit.* »

M. Chirac a ajouté : « *La position prise par le chef de l'État — que je ne discute pas, que je ne conteste pas et que je ne critique pas — et qui consiste à dire : quel que soit le résultat qu'obtiendra l'actuelle majorité aux prochaines élections législatives je resterai à l'Elysée, appelle un certain nombre de conséquences, et parmi celles-ci il y a la nécessité pour les mouvements de la majorité, s'ils veulent se présenter unis et avec toutes les chances de gagner aux prochaines élections législatives, de se rencontrer et d'harmoniser leur tactique.*

» *Cette position a pour résultat naturellement d'affaiblir l'ensemble de la majorité parce que nombreux sont ceux ou celles qui s'imaginent — et c'est d'ailleurs une grande illusion — qu'il y aurait un équilibre tout à fait satisfaisant si l'on conservait M. Giscard d'Estaing à la tête de l'Etat avec M. Mitterrand à Matignon. C'est une vue de l'esprit. C'est une hypothèse d'école.* »

Devant le comité central, M. Chirac a déclaré : « *Notre refus de la stratégie du recours tient avant tout au fait qu'il n'est pas dans notre vocation de partir au combat en le jugeant perdu d'avance. J'ai la conviction que nous pouvons parfaitement gagner, si notre stratégie est tout à fait offensive. L'opposition, qui a connu une expansion importante au cours de ces trois dernières années, a atteint un sommet à partir duquel elle ne peut que redescendre. Cela tient aussi bien au parti socialiste et à ses tensions internes qu'à l'interprétation divergente du programme commun entre le P.S. et le P.C. Cela étant, il serait faux de croire que ces tensions sont de nature à faire naître une majorité de rechange. Car il est exclu que socialistes et communistes se séparent. Ils sont unis par un ciment commun : le désir du pouvoir, et ils ne peuvent exercer le pouvoir l'un sans l'autre.* »

Il a estimé : « *Pour que la majorité l'emporte au second tour, notre objectif doit être de parvenir au premier tour à un potentiel de voix de l'ordre de 32 %. Et c'est parfaitement possible. Si la règle des « primaires » n'est pas pour nous une exigence absolue, elle correspond cependant le mieux aux exigences de la démocratie accompagnée du système du pacte majoritaire préalablement conclu. Il peut arriver qu'il y ait intérêt à avoir un candidat unique, soit pour conserver une circonscription, soit pour que chaque mouvement de la majorité soit représenté à un niveau souhaitable.* »

M. Claude Labbé, président du groupe parlementaire, a estimé qu'à propos du débat sur l'Europe le R.P.R., qui n'a été « *ni divisé ni isolé, a obtenu une victoire parlementaire, mais pas une victoire pour la France* ».

Pour M. Debré, le R.P.R. doit affirmer clairement qu'il ne saurait être « *un recours en 1978 et qu'il doit moins que jamais perdre son visage* ». Il souhaite que dans la quasi-totalité des circonscriptions soit présenté un candidat R.P.R. M. Yves Guéna rappelle qu'il ne saurait y avoir d'accords régionaux ou départementaux entre les formations de la majorité sans concertation nationale.

Le comité central, après avoir élu ses quinze représentants au conseil politique du mouvement, a étudié un rapport de M. Lucien Neuwirth, député de la Loire, sur l'éventualité du vote en semaine, mais il s'est opposé à l'instauration du vote obligatoire. Plusieurs pays d'Europe, la Grande-Bretagne, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne et le Danemark, ainsi que les Etats-Unis, votent en semaine, alors que la Finlande, la Norvège, l'Italie et la Suisse votent pendant deux jours consécutifs. Une étude sera poursuivie sur les modalités économiques du vote en semaine, qui n'a été pratiqué qu'une fois en France, le lundi 2 janvier 1956, qui avait été décrété chômé et payé.

M. Alain Juppé, délégué national aux études, a ensuite présenté un rapport sur une réforme d'ensemble de la fiscalité.

LE CONSEIL POLITIQUE DU C.D.S.

M. Lecanuet se déclare hostile à une entente des non-gaullistes face au R.P.R.

La tentative des états-majors non gaullistes de la majorité de constituer une sorte de front commun face à M. Jacques Chirac a fait long feu. D'une part, le président du R.P.R. avait bousculé les plans d'entente de ses partenaires en leur proposant, dès vendredi dernier, une rencontre « au sommet » qu'il leur était difficile de refuser (seul M. Servan-Schreiber devait, lundi matin, répondre « non » à cette offre). D'autre part, les propos tenus dimanche 26 devant le conseil politique du C.D.S. par M. Lecanuet ont établi que la concorde était loin de régner parmi les non-R.P.R., pour ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard de l'ancien premier ministre.

Au cours des dernières semaines, alors que l'on s'activait chez les giscardiens, parmi les dirigeants du C.D.S. et même au parti radical, à mettre en place un système de concertation régulière, M. Lecanuet ne cachait guère qu'il était personnellement opposé à toute idée d'organisation du « deuxième courant » de la majorité. Dimanche, il a dit carrément que ce n'était pas là ce que devaient souhaiter les centristes, alors même que certains d'entre eux s'étaient avancés assez loin dans cette voie. Certes, pour ménager ses amis (toujours ombrageux dès qu'il s'agit de leurs rapports avec les gaullistes), le président du Centre des démocrates sociaux a habilement présenté les choses : il n'a écarté l'éventualité d'un « front commun » qu'après l'avoir présenté comme la riposte qu'opposeraient — contraints et forcés — giscardiens et centristes à un R.P.R. trop intransigeant au moment du partage des circonscriptions électorales. Mais il paraissait évident que, avant même de brandir la menace de riposte, le leader centriste avait reçu des assurances sur l'improbabilité d'un excès d'intransigeance. Du moins à l'égard de son parti...

Tout se passe, en effet, comme si M. Lecanuet avait choisi son allié au sein de la majorité : une bonne entente avec le R.P.R. a, à ses yeux, quelques chances d'être électoralement plus payante pour les centristes qu'une hypothétique unité d'action avec les giscardiens et les radicaux dans l'hostilité — déclarée ou non — aux gaullistes.

Pour le reste, M. Lecanuet a tenté de jouer les conciliateurs. Il a ainsi proposé une vision d'ensemble de l'organisation de la campagne électorale de la majorité, qui pourrait bien constituer une sorte de minimum acceptable par tous : M. Giscard d'Estaing indiquerait « le bon choix » et demeurerait un recours (comme il en a manifesté l'intention) ; M. Barre animerait le débat (si tant est qu'il le souhaite) et les partis politiques se donneraient un projet de société (comme le leur recommande le premier ministre) mais seulement après avoir, chacun de son côté, accentué leurs spécificités (comme le veut M. Chirac). Une synthèse toute centriste.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Les travaux du conseil politique du Centre des démocrates sociaux ont commencé samedi par la discussion de la plate-forme doctrinale du mouvement. Sur ce sujet, les débats ont eu lieu à huis clos. Le document sera publié ultérieurement.

Dimanche matin, M. Jacques Barrot a présenté aux participants le programme des activités du C.D.S. avant le congrès qui se réunira à Lyon, du 7 au 9 octobre.

M. Jean Lecanuet a ensuite pris la parole. Il a déclaré : « *Nous sommes des centristes et en tant que tels, jamais nous ne nous accommoderons de la coupure de la France en deux... Nous devrons être les hommes du dépassement des clivages, les hommes de la transcendance des conflits, les hommes de la réconciliation. Par un jeu extérieur à notre conscience, nous sommes contraints aujourd'hui de nous situer dans un camp. Nous œuvrons donc pour le succès de la majorité et nous souhaitons une union plus confiante et plus ouverte de celle-ci.* »

Le président du C.D.S. a ensuite évoqué le projet de rencontre « au sommet » des dirigeants des partis de la majorité. « *Non seulement nous sommes d'accord pour cette rencontre*, a-t-il dit, *mais il va de soi que s'ils le souhaitent, nous serons heureux de les accueillir. La date sera celle sur laquelle ils s'accorderont. Pour ma part, je ne suis empêché que le 9 juillet.* » Il a poursuivi : « *Il conviendra d'aborder cette réunion — c'est en tout cas ainsi que nous faisons — avec une volonté égale d'amitié pour tous les partenaires et avec le souci de forger plus qu'un accord électoral.* »

Sur ce dernier point, l'orateur a précisé : « *Il est nécessaire de se mettre d'accord sur un projet de société, pour ne pas dire un projet de gouvernement. Mais il n'est pas pour autant dans notre propos de demander aux autres d'altérer leurs propres programmes. Au contraire, chaque courant doit s'affirmer afin que* l'ensemble des courants répondent *aux aspirations d'un plus grand nombre de Français. Coexistent dans la majorité : le courant nationaliste et porté à l'autorité que représente M. Chirac, le courant libéral, et le courant démocrate social. Quand les visages auront été plus nettement dessinés, il faudra bien un projet de société. Il faudra parler de ce que nous avons en commun.* »

Après avoir noté que l'actuel gouvernement est « *le meilleur gouvernement de gestion* » possible, M. Lecanuet a ajouté : « *Si j'avais un vœu à formuler, ce serait toutefois que le gouvernement se sente un peu plus investi par la politique.* »

A propos du chef de l'Etat, M. Lecanuet a déclaré : « *Est-il vrai que le président de la République a cessé d'être l'expression la plus haute de la majorité ? Pourquoi aurait-il perdu cette qualité ? Parce qu'il a dit qu'il resterait en charge en cas de victoire de la gauche ? Je ne suis convaincu ni de la rationalité ni de la perspicacité d'un tel jugement. Il est salutaire de savoir qu'en cas de malheur, il reste un recours. Que dirait-on d'un président qui, après la défaite de sa majorité, dirait : « Bon ! eh bien, » je pars à la campagne ! » De plus, il découlerait de cette analyse que les élections se dérouleraient sans qu'il y ait, en quelque sorte, de président de la République et de premier ministre nommé par lui ! Permettez-moi de m'étonner. Ce serait le retour à la IVe République. Non ! Il faut qu'il y ait une union authentique, ouverte. Le président indiquera le bon choix, c'est-à-dire, qu'on le veuille ou non, ceux pour qui il convient de voter.* »

Pour ce qui concerne le premier ministre, le président du C.D.S. a affirmé : « *Nous attendons qu'il fasse connaître ses intentions. Nous souhaitons qu'il soit non pas le coordonnateur (...), mais disons, l'animateur de la majorité. Imaginez-vous un premier ministre qui, pendant que se déroulerait la bataille électorale, dirait : « Je gère, je gère, je gère. » Non, il faut qu'il soit dans la bataille, avec le talent polémique qu'il avait montré lors de son émission avec François Mitterrand.* »

Abordant ensuite la question des relations entre les partis politiques, l'ancien ministre d'Etat souligne : « *Il faudrait tout de même que l'on clarifie cette affaire des primaires. (...) Attention ! Si le R.P.R. décide de présenter des candidats partout, je ne vois pas comment on éviterait la constitution* [face au parti gaulliste] *d'un deuxième courant de la majorité. Or, c'est ce que nous ne souhaitons pas. Alors, qu'on ne nous y contraigne pas. L'objectif est de gagner les élections et non de faire en sorte qu'il y ait un peu plus de R.P.R. ou un peu plus de députés de telle ou telle formation. Pour gagner, il faut que les courants de la majorité soient perceptibles, qu'ils se donnent un projet et qu'on cesse d'échanger les menaces soit d'un regroupement des non-R.P.R. soit d'une multiplication des primaires. Il faudra étudier les circonscriptions une par une, en fonction de la sociologie, de l'idéologie et des personnes en présence.* »

LA MOTION

Le conseil politique du C.D.S. a adopté, dimanche 26 juin, la motion suivante : « *Le Centre des démocrates sociaux se félicite de la volonté manifestée par toutes les formations de la majorité d'affirmer sa cohésion et son unité, au moment où l'opinion publique prend de plus en plus conscience des illusions du programme commun et de ses dangers pour l'avenir de nos libertés et notre économie. Le C.D.S. confirme son accord pour une prochaine réunion des responsables de la majorité et il est prêt à les accueillir. (...)*

» *Pour être victorieuse, l'union de la majorité ne doit pas se fonder sur quelques formules générales mais se réaliser à partir d'un projet de société et d'un programme précis de gouvernement.*

» *L'accord électoral qui en découlera, tenant compte du système majoritaire actuel, doit assurer à chaque formation de la majorité une représentation parlementaire proportionnelle à son influence dans le pays. (...)*

» *Attaché à l'union de la majorité autour du premier ministre, le C.D.S. affirme sa volonté de poursuivre la réalisation de son propre programme. (...)* »

LE « FINANCIAL TIMES » : la France est au seuil d'un choix qui peut bouleverser le cours de son histoire.

Le quotidien britannique *The Financial Times* publie un supplément de douze pages sur la France dans lequel il passe en revue la situation de la « coalition gouvernementale », la politique extérieure de M. Giscard d'Estaing, ainsi que les principaux secteurs de la vie économique et de la technologie. Des articles sont également consacrés aux « grands corps » et à la politique culturelle.

Pour le correspondant du journal à Paris, Robert Mauthner, « *la France se trouve aujourd'hui au seuil d'un choix spectaculaire qui peut bouleverser le cours de son histoire. (...) Aux prochaines élections générales, les Français devront décider, soit de maintenir au pouvoir le régime conservateur qu'ils connaissent depuis vingt ans, soit de prendre le risque d'élire un gouvernement social-communiste dont les options politiques se situent bien plus à gauche que celles de tous les régimes sociaux-démocrates d'Europe occidental (...). La France est sur le point d'entrer dans l'une des périodes les plus difficiles et les plus tendues que les pays ait connues depuis la crise de la guerre d'Algérie, qui ramena le général de Gaulle au pouvoir.* »

En matière de politique étrangère, le *Financial Times* estime que M. Giscard d'Estaing « *tient compte de la situation de la France, puissance moyenne aux pouvoirs limités. Il considère que, sauf circonstances exceptionnelles les intérêts du pays ne sont pas bien servis par les choix politiques « conflictuels » chers au général de Gaulle et que les objectifs raisonnables peuvent généralement être atteints par l'esprit de conciliation et des négociations patientes* ».

M. Jean-Pierre Soisson : le parti républicain dépassera le P.S.

Le conseil national du parti républicain, qui s'est réuni, samedi 25 juin, sous la présidence de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général (*le Monde* daté 26-27 juin), a établi le calendrier de ses prochaines activités.

Le P.R. lancera le 14 juillet une campagne d'adhésions et ses délégués de circonscription seront nommés avant le 15 août.

Le P.R. prépare également l'organisation, à Toulon, de son « *université politique d'été* », qui sera axée sur la formation des militants et la préparation des candidats aux législatives. Le programme du parti sera prêt pour le début septembre. Chaque fédération départementale présentera ses propositions avant le 15 juillet.

M. Jean-Pierre Soisson a notamment déclaré : « *Au 1er octobre, nous serons prêts, partout, pour les échéances électorales. Nos structures seront en place, notre programme sera connu et nous aurons nos candidats sur le terrain.* »

Le secrétaire général du P.R. ajouté : « *Nous approchons aujourd'hui du chiffre de soixante mille adhérents, bientôt nous serons cent mille. Les récents sondages placent le parti républicain au premier rang de la majorité et au deuxième rang des partis politiques nationaux, derrière le parti socialiste, qu'il nous faudra bien dépasser et que nous dépasserons.* »

M. Barre candidat à Lyon ?

Au cours de cette réunion, M. Alain Griotteray, délégué national du P.R., chargé des élections, a précisé comment le parti républicain conçoit le pluralisme au sein de la majorité. Il a notamment déclaré : « *Il y a traditionnellement dans la majorité deux grands courants : le courant issu du gaullisme, qui trouve ses racines historiques dans le bonapartisme — je dis cela sans esprit de critique — et le courant libéral, moins référendaire, plus parlementaire, que représentent les différentes familles centristes, dont le parti républicain.* »

En marge de leurs travaux, les dirigeants du P.R. ont laissé entendre que M. Raymond Barre présentera vraisemblablement sa candidature aux élections législatives dans la quatrième circonscription de Lyon. Dans cette éventualité, le P.R. apporterait « *tout son soutien* » au premier ministre.

Toutefois, le comité central du R.P.R., de son côté, a confirmé dimanche 26 juin la candidature, dans cette circonscription, de M. Louis Joxe, actuel député. Le R.P.R. affirme qu'il soutiendra officiellement celui-ci, sans faire allusion à une possible candidature de M. Raymond Barre.

M. BAREL doyen de l'Assemblée nationale NE SERA PAS CANDIDAT EN MARS 1978

M. Virgile Barel, député communiste de la première circonscription des Alpes-Maritimes (Nice), doyen de l'Assemblée nationale (il aura quatre-vingt-huit ans le 17 décembre prochain), a annoncé, le 26 juin à Nice, qu'il ne se représentera pas aux élections législatives, en mars 1978. Prenant la parole à l'occasion de la conférence fédérale du P.C.F., il a précisé que, mis à part la période de la guerre et celle de 1958 et 1967, il avait assumé son rôle d'élu pendant quarante-deux ans.

« *A présent, il me faut sinon m'arrêter, du moins adapter ma vie au rythme des ans ; c'est la sagesse* », a-t-il observé.

[Élu à la Chambre des députés le 3 mai 1936, membre des deux Assemblées nationales constituantes, M. Barel a été élu à l'Assemblée nationale le 10 novembre 1946, puis réélu en janvier 1956. Battu en novembre 1958, puis en novembre 1962, il retrouve son siège en mars 1967 et sera réélu en juin 1968 et en mars 1973.]

● *M. Alain Peyrefitte*, ministre de la justice, a déclaré, samedi 25 juin, au micro de R.T.L., qu'il préférait le terme d'« *union* » à celui d'« *unité* » de la majorité. Il lui paraît, en effet, « *fondamental que chaque famille garde sa personnalité* ». Se félicitant de l'initiative prise par M. Jacques Chirac en vue d'une rencontre « au sommet », le garde des sceaux a estimé : « *Il n'est pas nécessaire d'établir un programme commun de la majorité. Il ne faut pas agir comme l'union de la gauche qui ne sait plus que faire de son programme commun. Il convient, en revanche, de se mettre d'accord sur des objectifs fondamentaux.* » M. Peyrefitte a répété que, si M. Barre est constitutionnellement le chef de la majorité parlementaire, M. Chirac est « *le plus important leader de la majorité* ».

● *M. Michel Jobert*, interrogé, dans une interview à *Valeurs Actuelles* le 27 juin, sur son éventuelle candidature à la présidence de la République, répond : « *Il faudrait que j'éveille suffisamment d'intérêt et que la situation soit suffisamment dramatique pour que les gens, alertés, comprennent que leur intérêt est de soutenir une telle candidature. Mais il est vrai que celle-ci est au bout de l'effort que nous avons entrepris.* »

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA DONNE SA DÉMISSION

Le conseil municipal de Bastia (Haute-Corse) a donné sa démission, rendue publique samedi 25 juin, à la suite de l'invalidation prononcée le 27 mai dernier par le tribunal administratif de Nice. Les élus de Bastia ont choisi de se démettre de leur mandat plutôt que de déposer un recours au Conseil d'État.

[La liste que conduisait M. Jean Zuccarelli, rad. g., député, maire sortant, avait été élue au premier tour des élections municipales de mars dernier, avec 7 258 voix contre 2 679 à la liste de la majorité conduite par M. Agostini, et 1 384 à la liste socialiste de M. Antonlotti. Le conseil municipal de Bastia est composé de 15 rad. g., 15 P.C. et 5 div. g.]

M. Servan-Schreiber : une réunion ... par les questions tactiques ... n'aurait que des effets ...

SIX ÉLECTIONS CA...

DORDOGNE

POLITIQUE

LA MAJORITÉ

M. Servan-Schreiber : une réunion dominée par les questions tactiques n'aurait que des effets négatifs

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a déclaré, lundi 27 juin, à Metz, à propos du projet de réunion « au sommet » des dirigeants de la majorité.

« Voici, sur ce point, mon sentiment tel que je le présenterai mercredi au bureau national du parti qui prendra position :

» Une telle réunion sera utile le jour où une convergence apparaîtra enfin sur les propositions concrètes à faire aux Français. Ce n'est pas aujourd'hui le cas.

» Une réunion dominée par les questions tactiques mises à son ordre du jour, et donc bâclée sur l'essentiel, ne saurait avoir que des effets négatifs.

» Car si l'on examine le fond, on n'aperçoit pas encore de convergence. Regardons :

» Notre manifeste mesure à 100 milliards de francs supplémentaires par an — 6 % du produit national — l'effort général d'investissement et d'équipement qui sera désormais nécessaire au renouveau de l'activité des Français, en raison de la crise mondiale. C'est donc une réduction modérée mais réelle du niveau de vie qu'il va falloir équitablement répartir. Est-on d'accord sur cette vérité fondamentale pour avoir le courage de la dire et l'accompagner des réformes de justice qu'inévitablement elle commande ?

» Le Manifeste considère comme un préalable, qui a trop tardé, à la réforme fiscale nécessaire l'impôt progressif sur les grandes successions et l'impôt déclaratif annuel sur les grandes fortunes. Est-on d'accord sur ces toutes premières mesures de moralisation sociale et de mobilisation économique ?

» Le Manifeste s'engage à transformer les conditions de l'éducation nationale, au début de la vie, dès l'âge de deux ans, puis par la suppression du système des cartes et le remplacement des grands concours. Est-on d'accord sur ce début de réforme radicale de l'appareil de formation pour les jeunes Français ?

» Le Manifeste confirme notre décision de rompre, une fois pour toutes, avec la bureaucratie centralisante par une décentralisation sans équivoque des pouvoirs et des ressources. Est-on d'accord autour de ce nœud du mal français, pour en finir avec les tergiversations ?

» Ce ne sont là, à titre exemplaire, que quatre des questions sur lesquelles il faut publiquement et précisément prendre position. Elles passent manifestement bien avant toute négociation de tactique ou d'arrangements électoraux. »

M. Servan-Schreiber a ajouté : *« Nos convictions, d'ailleurs, sur l'urgence de ces actions, sont si affirmées, que nous proposerons, en tout état de cause, au suffrage des Français un candidat du Manifeste dans chacune des circonscriptions législatives. Nous l'avons dit, et c'est un devoir.*

» Avec ceux qui peuvent, en conscience, reconnaître l'intérêt général dans les propositions du Manifeste, la discussion sera ouverte et utile, à l'automne, pour le choix définitif en commun des meilleurs candidats.

» Avec ceux qui se sentiront plus éloignés, nous ne refuserons pas naturellement, d'envisager des accords ultérieurs, mais nous n'en sommes certes pas là.

» Telle est l'analyse sur laquelle je dois demander, mercredi, aux instances radicales de se prononcer. Interviendront ensuite des débats nécessaires et publics avec les autres responsables politiques. Le reste, alors, se fera naturellement et au grand jour. » Le président du parti radical a conclu : *« Bref, à l'heure qu'il est, il s'agit de saisir les Français de propositions précises et réalisables ; celles qu'ils réclament. Il ne saurait s'agir d'organiser à huis clos un « cartel des non » au programme commun. »*

« Le Manifeste »

Publié, ce lundi 27 juin, aux éditions Firmin-Didot, sous la seule signature de M. Servan-Schreiber, le *Manifeste* présente, en soixante-deux pages, un ensemble de propositions qui, *« grâce au travail des radicaux, puis de tous ceux qui les ont rejoints »*, trace, écrit son auteur, *« les grandes lignes d'un débat national sur le fond et vers l'avenir »*. La base doctrinale de ce document, dont les principales propositions sont résumées ci-dessus par M. Servan-Schreiber, se trouve en tête du chapitre II, intitulé « La réforme ». *« La nature des choses, voilà l'ennemi*, écrit le président du parti radical. *Celui qui s'y soumet devient esclave et prépare les chaînes d'autrui. Celui qui se révolte fait son métier d'homme. (...) Mais, alors qu'il brisait ses chaînes ancestrales, l'homme-industriel s'en forgeait de nouvelles. Face à lui, contre lui, une nouvelle nature se dresse : l'économie elle-même. »*

M. Servan-Schreiber conclut en précisant que les propositions contenues dans le *Manifeste* constituent *« un projet politique de transition, car son ambition est, tout entière, de permettre aux Français, délivrés des rigidités et tabous du passé, de s'affranchir aussi de la fatalité économique et du carcan bureaucratique, pour devenir les artisans de la société post-industrielle qu'il leur faut inventer »*.

POINT DE VUE — LE « SERVICE DES FONCTIONNAIRES »

Lorsque l'arbitraire devient la loi

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

LE conseil des ministres a récemment adopté un projet de loi qui, sous prétexte d'expliciter une règle comptable, peut être la source de bien des arbitraires.

On sait que la rémunération n'est due aux fonctionnaires que lorsqu'il y a « service fait » ; en conséquence les journées de grève ne sont pas payées ; c'est une règle comptable que la loi du 29 juillet 1961 rappelle en précisant que l'absence pendant une fraction de la journée équivaut à l'absence pendant la journée entière ; le nouveau projet de loi ajoute que le « service fait » donnant droit à la rémunération est celui qui est assuré *conformément* aux obligations fixées par l'autorité compétente ; ainsi la rémunération ne serait due que si le service a été accompli conformément aux ordres reçus ; le service « mal fait » serait considéré comme « service non fait ».

L'intention du gouvernement est très claire : en cas de faute du fonctionnaire il veut éviter la procédure disciplinaire avec toutes les garanties qu'elle comporte (conseil de discipline, instructions contradictoires, recours juridictionnels, etc.). Il veut frapper vite par une sanction financière ; il veut aussi éviter une discussion juridictionnelle qui pourrait porter sur le caractère excessif de l'obligation de service (1). C'est donc une garantie fondamentale du fonctionnaire (la *procédure disciplinaire*) que l'on veut *effacer*.

Pareille proposition heurte la conscience juridique, et cela à bien des égards :

1) Le « service mal fait » est une faute ; l'assimiler à la grève, qui est un droit va à l'encontre du bon sens ; *ou bien l'obligation* de service est déraisonnable, et il n'est pas admissible que le fonctionnaire soit alors sanctionné et surtout privé des garanties de la procédure disciplinaire ; ou bien l'obligation imposée est raisonnable, *et il n'est* pas admissible que les fonctionnaires puissent ainsi, par un sacrifice financier, éluder une obligation de service ;

2) L'amende ou la retenue sur salaire en cas d'inexécution des ordres reçus est condamnée — sauf de très rares exceptions — par la législation internationale (convention de l'O.I.T., n° 95 de 1949) et nationale du travail (loi du 5 février 1932) ; la ressusciter pour les seuls agents publics c'est revenir près d'un demi-siècle en arrière ;

3) Lorsqu'il y a faute, il appartient à celui qui met en jeu la procédure disciplinaire de la prouver ; cette preuve précède la sanction ; au contraire, la retenue sera infligée avant toute discussion et il appartiendra ensuite au *fonctionnaire*, s'il veut récupérer son plein traitement, de prouver qu'il a bien satisfait aux obligations de service ; comment d'ailleurs prouver que le service a été *non seulement fait* mais aussi bien fait ?

4) Mais surtout, si un fonctionnaire ne plaît pas à ses supérieurs, ceux-ci n'auront aucune peine à lui imposer des obligations de service difficiles à satisfaire et à lui *réduire son* traitement lorsqu'il ne les aura pas complètement accomplies : la retenue étant automatique comme résultant d'une règle comptable, le fonctionnaire ne sera même pas admis à discuter du bien-fondé de l'obligation de service qu'il n'a pu remplir. *Il ne* pourra pas non plus se retrancher *derrière la force majeure* ou, mieux, l'ordre d'un supérieur intermédiaire : *l'arbitraire devient la loi ;*

5) Enfin, *il* est à craindre que cette loi n'ait pour résultat de multiplier *les* épreuves de force et de conduire à l'immobilisme : la procédure disciplinaire permet en effet un examen contradictoire du comportement fautif ou non fautif du fonctionnaire et chacun s'incline devant une décision juridictionnelle ou quasi juridictionnelle ; mais devant une décision arbitraire on ne s'incline pas ; une telle décision provoque la lutte et sans doute la grève pour les uns ; pour d'autres, elle entraînera la recherche permanente d'une « couverture » administrative, la fuite devant les responsabilités, *le* rejet de toute innovation, bref, l'immobilisme administratif.

Contrairement aux apparences, ce projet de loi n'est pas une manifestation d'autorité, mais un signe de faiblesse : lorsqu'un fonctionnaire commet une faute, c'est la poursuite disciplinaire qui prouve l'autorité ; au contraire, le sanctionner par une retenue financière en assimilant sa faute à l'exercice du droit de grève, c'est se refuser à prouver par une procédure contradictoire la réalité de la faute, sans doute parce qu'on craint que l'obligation non remplie ne soit considérée comme excessive ; c'est donc un aveu de faiblesse : l'autorité se cache derrière le comptable.

Espérons que le Parlement dira « non » à ce recul du droit.

(*) Président honoraire de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), ancien membre du Conseil constitutionnel.

(1) Le gouvernement a voulu revenir sur un arrêt du Conseil d'Etat, qui vient d'annuler les retenues opérées sur le traitement de professeurs qui avaient décidé de n'admettre que vingt-cinq élèves par classe ; si ce refus était une faute, ces professeurs auraient dû être traduits devant le conseil de discipline ; c'est donc bien pour éviter la procédure disciplinaire que le gouvernement veut légaliser une pratique condamnée par le juge.

SIX ÉLECTIONS CANTONALES

ARDECHE : canton de Lamastre (1er tour).

Inscr., 5 644 ; vot., 3 917 ; suffr. expr., 3 854.

MM. André Laroux, sans étiq., maj., maire d'Empurany, 2 239 voix, *élu* ; Edmond Demore, P.S., 1 213 ; André Valla, P.C., 402.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Pierre Grandcolas, qui avait siégé à l'Assemblée nationale en sa qualité de suppléant de M. Henri Torre, nommé membre du gouvernement en mai 1973 et qui avait donné sa démission pour permettre à M. Torre, qui avait quitté le gouvernement, de retrouver son mandat de parlementaire à l'occasion d'une élection législative partielle en octobre 1974. M. Grandcolas, qui en mars dernier n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat de maire de Lamastre, a également renoncé à ses fonctions de conseiller général pour raisons de santé. En 1973, il avait été réélu au premier tour avec 2 288 voix contre 686 à M. Lericq, P.S., et 644 à M. Valla, P.C.

Alors que M. Valla enregistre une perte de 7,36 points en pourcentage (17,79 % en 1973 contre 10,43 % cette fois), le candidat socialiste progresse de 12,51 points (18,96 % contre 31,47 %). Quant au candidat modéré, il recule de plus de 5 points (63,23 % contre 58,09 %).]

ARDENNES : canton de Mézières-Centre-Ouest (2e tour).

Inscr., 11 663 ; vot., 2 346 ; suffr. expr., 1 660.

M. Alain Léger, P.C., adj. au maire de Charleville-Mézières, 1 660 voix. *élu*.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Robert Ninitte, P.C., conseiller général depuis 1945, récemment décédé. Robert Ninitte avait été réélu au second tour des élections cantonales de mars 1976 avec 4 913 voix contre 3 104 à M. Ponsin, maj. prés.

Les résultats du premier tour de cette élection partielle avaient été les suivants : inscr., 11 664 ; vot., 4 987 ; suffr. expr., 4 915. MM. Alain Léger, 1 574 ; Jean-Claude Bachy, P.S., 1 544 ; Lucien Pierquin, sans étiq., maire de Warcq, 979 ; Yves Créquit, R.P.R., 511 ; Claude Baudson, sans étiq., 307.

M. Léger était resté seul en lice au second tour. MM. Pierquin, Créquit et Baudson ne pouvaient se maintenir après le premier tour, car ils n'avaient pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du nombre des inscrits. De son côté, M. Bachy, membre du comité directeur du parti socialiste, conseiller municipal de Charleville-Mézières, s'était *désisté* pour le candidat communiste.

DORDOGNE : canton de Sigoulès (2e tour).

Inscr., 5 993 ; vot., 4 121 ; suffr. expr., 4 059.

MM. Michel Bourgeois, P.S., 2 153 voix, *élu* ; Charles Mousnier, sans étiq., 1 906.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Jean-Pierre Joussain, C.D.S., gendre de M. Alain Poher, président du Sénat, récemment décédé. Jean-Pierre Joussain avait été élu au second tour des élections cantonales de septembre 1973 avec 1 741 voix contre 906 à M. Lacotte, P.C., et 646 à M. Royère, sans étiq.

Le premier tour de cette élection cantonale partielle avait donné les résultats suivants : inscr., 5 593 ; vot., 3 876 ; suffr. expr., 3 823. MM. Bourgeois, 1 211 ; Mousnier, 1 103 ; Jean Laroque, sans étiq., 771 ; Jean Lacotte, P.C., 738.

M. Bourgeois, P.S., qui bénéficiait du désistement du candidat communiste, accroît au second tour le score de la gauche. Alors qu'il totalisait avec M. Lacotte au premier tour 50,97 % des suffrages exprimés, son score au second tour est de 53,04 %.]

ISERE : canton de Crémieu (1er tour).

Inscr., 10 190 ; vot., 4 894 ; suffr. expr., 4 858.

MM. Alain Moyne-Bressand, sans étiq., maj., maire de Soleymieu, 2 851 voix ; Patrick Stinkwich, P.S., 1 031 ; Alain Verdet, P.C., 752 ; Alain Berrot, R.P.R., 499 ; Roger Convert, rad. g., 225. *Il y a ballottage.*

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement d'Henri Berger, maire de Crémieu, récemment décédé. Henri Berger avait été élu au second tour des élections cantonales de septembre 1973 avec l'étiquette U.D.R. en recueillant 2 530 suffrages contre 2 190 à M. Saby, P.C. Au premier tour, il était arrivé en tête avec 1 593 voix contre 1 191 à M. Saby, 565 à M. Convert, rad. g., et 476 à M. Callet, mod.]

LOT : canton de Sousceyrac (2e tour).

Inscr., 1 616 ; vot., 1 404 ; suffr. expr., 1 384. MM. René Couderc, P.S., maire de Comiac, 716 voix, *Elu* ; Jacques Dumas, maj., 668.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Roger Bastit, rad. g., décédé le 11 avril dernier. Soutenu par le conseiller général sortant, M. Gaston Monnerville, alors sénateur radical de gauche, actuellement membre du Conseil constitutionnel, qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat, Roger Bastit avait été élu au second tour des élections cantonales de septembre 1973, avec 773 voix contre 561 au candidat de la majorité, M. Dumas, sur 1 345 votants et 1 578 inscrits.

Lors du premier tour de cette élection partielle, M. Couderc, qui bénéficiait du soutien du Mouvement des radicaux de gauche, avait obtenu 663 voix contre 626 à M. Dumas et 51 à M. Lacan, P.C. Il y avait eu 1 340 suffrages exprimés sur 1 356 votants et 1 606 inscrits.]

VIENNE : canton de Châtellerault-Nord (1er tour).

Inscr., 11 651 ; vot., 6 981 ; suffr. expr., 6 905. M. Jean-Pierre Abelin, sans étiq., maj., 3 272 voix ; Mme Edith Cresson, membre du secrétariat national du P.S., maire de Thuré, 2 124 ; M. Paul Fromonteil, membre du comité central du P.C., 1 297 ; Mme Evelyne Dupuy, écologiste, 131 ; M. Marc-René Voyer d'Argenson, sans étiq., 81. *Il y a ballotage.*

[Il s'agit de pourvoir au remplacement de Pierre Abelin, C.D.S., ancien ministre, président du conseil général de la Vienne, décédé le 23 mai dernier. Pierre Abelin avait été réélu au second tour des élections cantonales de mars 1976 avec 4 594 voix contre 4 226 à Mme Cresson. Au premier tour, Pierre Abelin était arrivé en tête avec 3 875 suffrages, contre 2 447 à Mme Cresson et 1 584 à M. Fromonteil.

M. Jean-Pierre Abelin, fils de l'ancien ministre, obtient 603 voix de moins que son père en mars 1976, soit 47,38 % des voix contre 49,01 %. Mme Cresson, qui, elle aussi, enregistre une perte de suffrages par rapport à 1976 (— 323 voix), n'obtient que 30,76 % des voix contre 30,95 % en 1976. En revanche, pour M. Fromonteil, la chute est plus sensible : il perd 1,25 point en pourcentage (20,03 % en 1976 contre 18,78 % cette année) et 287 voix.]

ÉQUIPEMENT

ENVIRONNEMENT

Un dimanche antinucléaire en France

L'opposition au programme électronucléaire gagne en détermination et tend à s'étendre à l'ensemble du territoire. Au cours de ce seul week-end, trois manifestations rassemblant plusieurs milliers de *participants se sont* déroulées sur les sites de Paluel (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et Nogent-sur-Seine (Aube). Autour du site de Saint-Alban (Isère), ce *sont les habitants* de deux *communes* qui par référendum se sont prononcés contre le projet de centrale.

Il est à remarquer que ces manifestations touchaient des sites dont l'utilisation par l'E.D.F. a généralement reçu l'accord des élus locaux et n'avaient fait l'*objet jusqu'ici que d'une contestation* modérée ; sauf à Gravelines, elles se sont déroulées sans que les forces de l'ordre interviennent.

Dans le même temps, on assiste à des tentatives d'internationalisation et de coordination de la contestation. Ainsi, à Paris, s'est créé un Front international antinucléaire, à l'initiative d'un certain nombre de personnalités comme Jean Rostand, le professeur Théodore Monod, Denis de Rougemont, le docteur Henri Laborit et Haroun Tazieff. A Lyon, ce sont les associations antinucléaires, les mouvements écologistes et les groupes non *violents, tous se référant au courant* autogestionnaire, qui ont décidé d'unir leurs efforts contre les centrales, la pollution, les camps militaires et les équipements *lourds comme le train à grande* vitesse Paris-Lyon et le canal Rhin-Rhône.

Cette effervescence annonce une vaste campagne écologique et antinucléaire qui sera marquée par de nouvelles manifestations cet été à Gerstheim (Bas-Rhin), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) et Flamanville (Manche), mais surtout par la « longue marche de la contestation » qui doit démarrer sur le thème de l'« anti-*militarisme* » *le 14 juillet* en Alsace, s'en prendre au canal Rhin-Rhône, puis concentrer tous les militants antinucléaires de France autour du site du futur surrégénérateur de *Creys-Malville le 30 juillet*, continuer par une protestation contre le barrage-réservoir de Naussac (Lozère) et s'achever le 14 août sur le Larzac.

MARC AMBROISE-RENDU.

A NOGENT-SUR-SEINE : dix mille manifestants et des drapeaux rouges

De notre envoyé spécial

Nogent-sur-Seine. — A l'appel des organisations écologistes de quatre fédérations du P.S., du P.S.U. et, pour la première fois, de la C.F.D.T., environ dix mille personnes ont occupé dimanche le site de la future centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, dans l'Aube. A 100 kilomètres de Paris, là où l'E.D.F. pré*voit, dans un premier temps*, de construire deux réacteurs de 1 300 mégawatts, s'étend encore une clairière parsemée de peupliers. *L'endroit rêvé pour une partie de* campagne. Soixante cars, démarrant de multiples points de ramassage répartis dans la capitale et la proche banlieue, y avaient amené les militants de la région parisienne.

Place Maubert (cinquième arrondissement), à 8 heures, des dizaines de garçons et de filles embarquent. La plupart se connaissent déjà. Toute la Mouffe est là. Après un arrêt à Denfert-Rochereau pour prendre retardataires et isolés, les cars roulent vers l'est à travers la banlieue et les champs de betteraves. A *Nogent-sur-Seine, on se* gare sur le port à côté des péniches. La halle est déjà prise d'assaut par une foule bigarrée portant banderoles, pancartes et drapeaux.

Le Tout-Nogent, perplexe, observe derrière ses carreaux la horde des envahisseurs. Il y a les militants P.S.U. et C.F.D.T. venus en corps constitués, ceux de la Ligue communiste révolutionnaire, beaucoup de jeunes vétérans et des isolés, dont c'est le premier geste politique, les écologistes, sac au dos, masque à gaz en bandoulière ou *sur le front*, des non-violents angéliques et d'autres qui discutent âprement du choix de moyens de dissuasion *explosifs, de sombres anars et des* familles avec poussette et panier de pique-nique. Il y en a de tous les âges, de la région parisienne, de *l'Aube, mais aussi des autres points* chauds d'Alsace et même du Larzac.

« *Inactifs aujourd'hui, radioactifs demain.* » Un peu avant midi, le cortège franchit la Seine sur laquelle un kayak arbore un fanion à tête de mort. La marche de 4 kilomètres vers le site serpente le long du fleuve avant d'emprunter un chemin de terre qui sent le chèvrefeuille. Les plus imaginatifs mettent des paroles de circonstance sur des airs populaires et adaptent les slogans : « *Des gardons, pas de neutrons !* » Au passage, les campeurs grossissent le flot. Il faudra plus d'une heure pour que les manifestants s'installent dans la clairière.

Dans les stands, chaque organisation propose à la fois sa littérature et sa limonade. On passe ainsi du saucisson à l'ail de la C.F.D.T. et du pâté végétal des Amis de la Terre à la tarte enveloppée dans *Tribune socialiste*. C'est un prélude au débat qu'anime au nom du P.S.U. Michel Mousel, secrétaire général, qui condamne à la fois les centrales et la force de frappe parce qu'il n'y a *pas de bon et de mauvais nu*cléaire. Sur le podium, folk et chansons ont aussi leur public. Mais l'attraction vedette sera la voie ferrée.

« *On n'a pas tous les jours l'occasion d'arrêter un train* », dit quelqu'un. A 16 h. 15, ils sont plusieurs centaines à bloquer l'express Bâle-Paris. Après quelques harangues à l'usage des voyageurs, en français et en allemand, le train au ralenti est escorté des deux côtés de la voie jusqu'à la gare de Nogent. Les forces de police restent invisibles. Pendant ce temps, d'autres manifestant plantent un drapeau vert sur les grilles de la sous-préfecture.

Les Nogentais, pourtant les pre*miers concernés, ne se* sont pas mêlés à la manifestation. « *Ceux qui sont contre la centrale*, dit l'un deux, *ont été effarouchés par la profusion de drapeaux rouges.* »

PIERRE-JEAN DESCHÊNES.

● A GRAVELINES (Nord), deux mille personnes, dont une délégation venue de Belgique, ont défilé dans le calme et se sont présentées devant l'entrée du chantier, dont l'accès était barré par les gendarmes mobiles. Les manifestants ont, à leur tour, *barré la route en édifiant* un barrage de sacs de sable. Malgré l'arrêté du préfet qui stipulait que la manifestation devait se clore dimanche à 20 heures, environ deux cents personnes ont fait, toute la nuit, le siège du chantier. Elles ont été dispersées lundi matin à 6 heures par les C.R.S.

● A *PALUEL* (Seine-Maritime), les manifestants, au nombre d'un millier environ, après un meeting à Saint-Valery-en-Caux, *ont réussi*, malgré la présence d'importantes forces de l'ordre, à percer en plusieurs points la clôture grillagée et barbelée du chantier. Cependant, il n'y a pas eu de heurts.

SAINT-ALBAN : deux fois non.

Le projet de construction d'une centrale nucléaire à Saint-Alban (Isère) sur la rive gauche du Rhône, au sud de Vienne et à 40 kilomètres de Saint-Etienne, est actuellement soumis à l'enquête publique. *Le registre, déposé* à Saint-Etienne, a été si vite rempli de protestations et de réserves qu'il a fallu en ouvrir un second, puis un troisième. L'union locale des consommateurs de la Loire estimant que l'information des habitants n'est pas satisfaisante, demande que l'on surseoit à toute décision, et que de nouvelles études plus sérieuses soient faites.

Aux Roches-de-Condrieu (*Isère*), un référendum organisé par le conseil municipal a donné les résultats suivants: *916 électeurs inscrits, 261 suf*frages exprimés ; 231 non, 30 oui, 11 nuls. A Clonas-sur-Varèze (Isère), la même opé*ration s'est soldée* de la manière suivante : 364 suffrages exprimés ; 258 non, 39 oui, 35 « indifférents ». *(Corresp.)*

● *Ministres dans les parcs* : M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement, a visité, le dimanche 26 juin, le parc national des Cévennes. Le *ministre a indiqué que « la gestion coordonnée des parcs et de leur zone périphérique* (on a investi 45 millions de francs dans la zone périphérique des Cévennes) *était une voie à approfondir* », tant pour les parcs nationaux que pour les futurs parcs (Mercontour et Ariège).

De son côté, M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, a inauguré, samedi 25 juin, à Vallouise (Hautes-Alpes), la Maison du parc national des Ecrins.

● *Le maire de Roquebrune-les-Issambres (Var)* dont l'une des plages a *été classée par* le préfet « *à très haut degré de pollution* », proteste contre « *des informations sans fondement* ».

Le maire affirme : « *Depuis le début du mois de juin la mairie a fait effectuer des prélèvements par la direction départementale de l'hygiène pour contrôler le degré de propreté de l'eau de mer sur les différentes plages de la commune. Les résultats de ces analyses sont à la disposition des estivants à la mairie annexe des Issambres* ».

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

A PROPOS DE...

Le dixième anniversaire de la Fédération des maires des communes rurales

Le rapport Guichard : un « piège mortel »

La *Fédération* nationale *des maires* de France-Communes rurales a célébré samedi 25 juin, à Saint-Etienne, le dixième anniversaire de la fondation. Forte de vingt mille adhérents, elle entend représenter ces « P.M.E. » que sont les petites et moyennes communes, dont vingt-deux mille cinq cents comptent moins de cinq cents habitants, alors que l'Association des maires de France « à laquelle nous sommes tous adhérents, dira M. Furtos, le président, maire d'Unias, dans la Loire, est comparable au C.N.P.F. ».

Si les maires des grandes villes s'impatientent de voir mettre en œuvre les principales dispositions du rapport Guichard (*le Monde* du 24 juin), en revanche, c'est une fin de non-recevoir à ce même rapport qu'ont opposée les élus : ils le considèrent comme un « *piège mortel* ».

Pour eux, « *conçu en dehors de toute consultation des élus locaux, ce projet accumule inconvénients et charges. Il ne règle aucun des vrais problèmes des collectivités locales, à commencer par celui — essentiel — de leur indépendance financière. Par ailleurs, la solution préconisée consiste à créer une administration communale à deux niveaux au profit de structures artificielles nécessairement vouées à l'échec. En effet, cette pseudo-réforme accentuera l'exode du milieu rural et son appauvrissement économique et social, tandis que sera accrue la pression fiscale (...) en raison des dépenses entraînées par un nouveau réseau administratif fonctionnarisé.* »

C'est pourquoi, assurés de défendre les intérêts vitaux du pays et « *convaincus de leur bon droit et de leur force* », les maires ruraux se déclarent résolus à maintenir toutes les communes, « *seules authentiques communautés à la mesure de l'homme* », et demeurent opposés farouchement « *à toute forme de fusion ou de regroupement autoritaire effectué sans l'accord de chacune des communes intéressées* ». Dans leur manifeste, ils considèrent que les attributions du maire, du préfet, des administrations générales, doivent être précisées. Ils demandent que tous les moyens réglementaires et financiers susceptibles de leur permettre d'agir leur soient donnés et notamment « *que soit reconsidéré le problème spécifique de la fiscalité des petites communes sous-représentées dans toutes les instances décidant des investissements* ».

Parallèlement à la consultation gouvernementale, et la précédant même, la Fédération nationale des maires de France-communes rurales a organisé un pré-référendum sur le rapport de la « commission du développement des responsabilités locales ». Cette enquête « *doit orienter le législateur dans ses choix politiques* », espèrent ses promoteurs, qui en rendront publics les résultats. Bref, les élus des campagnes ne refusent pas le débat, mais ils le veulent plus clair. Et ils se sont également, à l'occasion de cette journée nationale à Saint-Etienne, mis à l'heure du Marché commun en jetant les bases d'une confédération européenne des maires des communes rurales avec la désignation d'un bureau provisoire.

PAUL CHAPPEL.

● *Affichage libre au Mans.* — La nouvelle municipalité du Mans a décidé d'installer cinquante panneaux d'affichage libre dans la ville. On veut ainsi lutter contre l'affichage sauvage qui « *déshonore* » *tant de localités*. Coût de l'opération : 100 000 F.

Lorraine

NOUVELLE POLÉMIQUE A NANCY

Pas de « pastiche » pour les immeubles publics

De notre correspondant

Les « risques » de l'architecture contemporaine et les réactions de rejet des habitants ont conduit les pouvoirs publics à privilégier, dans les quartiers historiques, un style prétendument neutre, plus ou moins « pastiche » des édifices environnants. L'opinion publique, par exemple à Nancy, ne se satisfait pas de cette nouvelle imposture.

Nancy. — Une nouvelle fois un projet architectural soulève des remous à Nancy. Il s'agit de l'extension des services de la préfecture et du conseil général, à quelques mètres de la place Stanislas.

La préfecture et le conseil général de Meurthe-et-Moselle, en accord avec le ministère de la culture et le service des monuments historiques, ont fait appel à M. Christian Langlois, architecte en chef du Sénat, afin de trouver une solution adaptée au site. Si, rue Lyautey, la façade du bâtiment doit être restaurée après avoir été démontée et remontée pierre par pierre, rue *Sainte-Catherine un* ensemble dans l'esprit du XVIII[e] siècle est prévu. Il se caractérise par un décrochement de façade centrale formant cour, un toit en ardoise avec quelques ouvertures en œil-de-bœuf et des fenêtres au rez-de-chaussée identiques à celles du Grand Théâtre de Nancy.

L'association Renaissance de la Ville Vieille a pris vigoureusement position contre ce « pastiche » du classicisme français. « *Ce classicisme de bon aloi s'adapterait peut-être à d'autres villes, à d'autres sites, mais certainement pas à la proximité de la place Stanislas, cette expérience supplémentaire introduisant un nouvel élément étranger à la perspective de la rue Sainte-Catherine.* » L'association ajoute que le projet de M. Langlois n'est pas autre chose qu'une nouvelle version de ce qu'il a conçu rue de Vaugirard, à Paris, et qui, « *de toute façon, ne peut convenir à Nancy... C'est un château à la Mansart ou à la Le Vau transplanté au long d'une rue* ».

L'association aussi se demande aussi *s'il est bien* nécessaire de prévoir une façade fastueuse pour n'abriter que des bureaux : « *Les centres villes ne sont-ils destinés qu'à devenir uniquement des quartiers de bureaux ?* »

De son côté, la chambre syndicale des architectes de Meurthe-et-Moselle a adopté une position identique : « *Comment accepter ce pastiche, négation de l'évolution sociale et économique d'une société ? Faire preuve de qualité, ce n'est pas reproduire l'architecture du passé parce qu'on est fatigué des tours. Ce plagiat du XVIII[e] siècle présente des ressemblances avec l'hôtel de ville de Nancy. Mais la façade sera située le long d'une rue, alors qu'elle appelle un jardin ou une place.* »

Les architectes demandent que le projet — dont le permis de construire est signé, les travaux devant débuter à la mi-juillet — soit remis au concours public sur des critères soigneusement précisés. « *La tour Thiers*, disent-ils, *n'a rien à faire sur la place de la gare. Maintenant, on tombe d'un excès dans l'autre.* »

CLAUDE LÉVY.

TRANSPORTS

Le rapport d'activité d'Air France en 1976

Trois points noirs : Concorde, les Caravelle et Roissy

Le rapport d'activité 1976 qu'Air France vient de publier fait apparaître un déficit de 418,5 millions de F : 197,7 millions pour l'exploitation subsonique et 220,8 millions pour l'exploitation supersonique. « *Ce compte n'est pas le reflet exact de la gestion de la compagnie nationale* », affirment ses responsables (1).

A leur avis, « *si le coût des contraintes d'intérêt général et le déficit de l'activité supersonique avaient été normalement remboursés à la compagnie, les résultats comptables d'exploitation exprimeraient une situation d'excédent* ». Air France est loin d'être d'accord sur le montant des subventions qui lui sont allouées. « *Nous demandions 480 millions pour 1976 au titre de Concorde et des contreparties, or l'Etat ne nous en accorde que 427,5 millions, et surtout il refuse toujours de nous donner quoi que ce soit au titre des contreparties 1975, chiffrées par nous à 240 millions* », précisent ses dirigeants.

En fin de compte, l'Etat remplit son devoir d'actionnaire, mais, selon les responsables d'Air France, il le fait sous une forme critiquable et inéquitable. « *Au lieu, en effet, que les contreparties figurent en recettes comme la juste indemnisation des contraintes extérieures qui pèsent sur nos coûts, la solution adoptée consiste à faire apparaître un déficit artificiel, puis à rétablir après coup la situation financière de l'entreprise par un apport en capital* », soulignent-ils.

Le Proche-Orient à la une

Les filiales d'Air France n'ont pas apporté à son équilibre financier une contribution significative, puisque, aussi bien Sotair, Tourisme France International, Air Charter International et Servair n'ont dégagé de leur activité, l'an dernier, qu'un très faible bénéfice. En revanche, le bilan de la Société des hôtels Méridien s'est soldé par un déficit de 17,4 millions de francs. Cette chaîne, qui en 1976 a pris en exploitation cinq nouveaux établissements (Lyon, Khartoum, Montréal, Damas et Bahia), avait reçu, au 31 décembre 1976, sous forme d'avances de la compagnie nationale, 73,5 millions.

Le trafic, exprimé en passagers-kilomètres transportés (19,25 milliards) s'est accru de 7,4 % par rapport à 1975, soit une progression bien inférieure à la moyenne annuelle de la période d'avant la crise 1969-1973 : + 14,7 %. Grâce à une meilleure adaptation de l'offre à la demande, il a été possible d'augmenter de 1,3 point le coefficient d'occupation des avions, ainsi porté à 60 %.

Sur le secteur long-courrier, l'activité d'Air France a été notamment marquée par une diminution relative de la part du réseau Amérique du Sud, dont le trafic a connu une baisse de 4,2 %, due pour partie aux conséquences d'une situation politique instable dans certains pays de la zone, l'Argentine en particulier. En revanche, on constate une augmentation relative de la part du réseau Afrique, dont le trafic a crû de 22,2 %, grâce notamment à la poursuite de la mise en ligne du Boeing 747.

Sur le secteur moyen-courrier, malgré la suspension de la desserte de Beyrouth entre mai et novembre, le réseau du Proche-Orient a connu un développement spectaculaire : le trafic a progressé de... 46,6 % et le coefficient d'occupation des avions s'est accru de... 8,4 points. En revanche, les résultats financiers du réseau Europe sont toujours obérés par l'exploitation de la Caravelle, dévoreuse de kérosène. « *La compagnie nationale attend d'être autorisée à moderniser sa flotte pour réaliser des performances économiques à la mesure de ses succès commerciaux* », indiquent ses responsables.

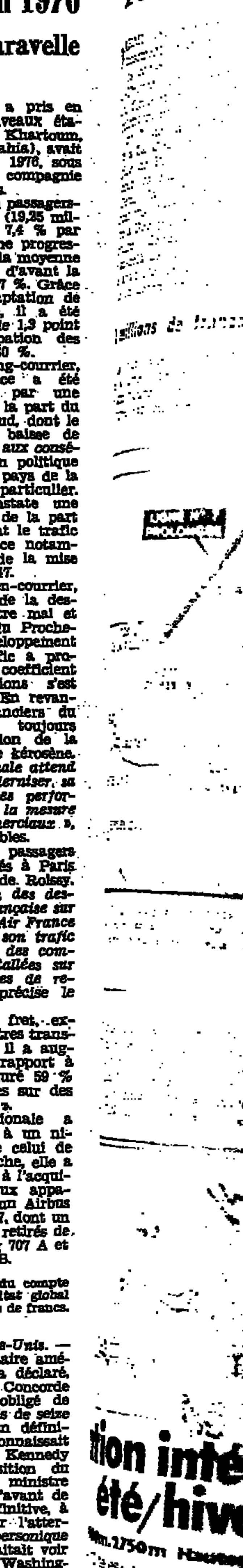
Les deux tiers des passagers embarqués ou débarqués à Paris l'ont été à l'aéroport de Roissy. « *Or, la concentration des dessertes de la province française sur l'aéroport d'Orly — où Air France n'assure que 33 % de son trafic — engendre, au profit des compagnies étrangères installées sur cet aéroport, des pertes de recettes importantes* », précise le rapport d'activité.

Quant au trafic de fret, exprimé en tonnes-kilomètres transportées (1,01 milliard), il a augmenté de 25,3 % par rapport à 1975. Air France a assuré 59 % du trafic de messageries sur des appareils « tout cargo ».

La compagnie nationale a maintenu ses effectifs à un niveau voisin (30 717) de celui de 1975 (30 550). En revanche, elle a renforcé sa flotte grâce à l'acquisition de cinq nouveaux appareils : deux Concorde, un Airbus A 300 et deux Boeing 747, dont un « tout cargo ». Ont été retirés de l'exploitation six Boeing 707 A et une Caravelle. — J.-J. B.

(1) Après intervention du compte pertes et profits, le résultat global s'établit à — 502,2 millions de francs.

● *Concorde aux Etats-Unis.* — M. Brock Adams, secrétaire américain aux transports, a déclaré, dimanche 26 juin, que Concorde pourrait ne pas être obligé de faire une période d'essais de seize mois à New-York si, en définitive, la justice lui reconnaissait le droit de desservir Kennedy Airport malgré l'opposition du Port de New-York. Le ministre a également indiqué qu'avant de prendre un décision définitive, à l'automne prochain, sur l'atterrissage de l'avion *supersonique* aux Etats-Unis, il souhaitait voir d'autres aéroports que Washington-Dulles juger sur pièces l'appareil franco-britannique.





EN ILE-DE-FRANCE

LES LIGNES DE MÉTRO 5 ET 7 PRENNENT LE LARGE

Terminus en Seine-Saint-Denis

PARMI les projets d'investissement pluriannuels que les conseillers de la région Ile-de-France ont examiné le … juin, figurent en bonne place les prolongements des lignes de métro n° 7, de la porte de La Villette à La Courneuve, et n° 5, de l'église de Pantin à Bobigny. C'est pour les élus de la Seine-Saint-Denis la satisfaction de revendications fort anciennes : le métro à Bobigny est un projet « prioritaire » depuis 1973, et le métro au-delà de la porte de La Villette avait été déclaré d'utilité publique en décembre 1929...

380 millions de francs

Chaque jour, aux heures d'affluence, à une vitesse moyenne de 12,5 km/heure, près de deux mille voitures particulières entrent ou sortent de Paris par la route nationale 2 qui traverse La Courneuve et Aubervilliers pour aboutir à la porte de La Villette. Pour la R.A.T.P., le prolongement de la ligne 7 sous la RN 2 concerne une zone de près de cent vingt mille habitants, l'une des plus denses de la région.

Sur les 3 350 mètres que comprend l'extension, une première partie est actuellement en chantier de la porte de La Villette vers le fort d'Aubervilliers en passant par la future station des Quatre-Chemins. Au total, le prolongement de la ligne n° 7 en Seine-Saint-Denis représenterait un coût de 380 millions de francs, l'ouverture de la section porte de La Villette-fort d'Aubervilliers intervenant en 1979, le prolongement vers La Courneuve ne sera pas mis en service avant 1980.

Pour la commune de Bobigny, l'arrivée du métro à la préfecture est une vieille revendication. Les élus de la Seine-Saint-Denis avaient sévèrement critiqué la décision prise en 1975 (dans le cadre du plan de relance de l'économie) de prolonger la ligne n° 10 (gare d'Orléans-Austerlitz-Auteuil) à l'ouest jusqu'à Saint-Cloud, alors que leur préfecture était la seule de la petite couronne à ne pas être reliée au métro. Aujourd'hui, dans le meilleur des cas, Bobigny serait desservie d'ici quatre ans. Avec vingt-six mille six cents habitants et quatorze mille emplois situés dans un rayon de 1 km de chaque station, la ligne n° 5 prolongée concernera, en 1981, plus de onze millions de voyageurs par an. De plus, la R.A.T.P. a prévu au lieudit « la Folie » une station qui réalisera la correspondance avec la ligne S.N.C.F. de grande ceinture... si du moins celle-ci voit le jour.

La ligne n° 7, prolongée de 3 350 mètres, comprendra trois stations supplémentaires ; elle sera terminée en 1980. La ligne n° 5 comptera deux stations supplémentaires ; elle devrait arriver à Bobigny dans quatre ans.

Les nuisances

Restera après le choix des priorités à connaître l'opinion des habitants des communes traversées. Pour la ligne n° 7, il n'y a apparemment pas à craindre de « nuisances particulières ». Totalement enterrée, elle ne provoquera pas les levées de bouclier connues lors du prolongement de la ligne n° 13 vers Saint-Denis. Seules quelques difficultés de choix d'emplacement des arrêts d'autobus auprès de la station terminale aux Quatre-Routes à La Courneuve se poseront lors du réaménagement des lignes de banlieue nord-est.

En revanche, si la ligne n° 5 traverse le canal de l'Ourcq en passage souterrain, il est prévu qu'elle chemine en surface du canal à la ZUP des Sablons (Bobigny) longeant le quartier de pavillons de la Ceriseraie. Déjà, un comité de défense s'est constitué et la municipalité a demandé à la R.A.T.P. de tenir à l'hôtel de ville l'exposition des maquettes du futur métro initialement prévue à la préfecture. Bien qu'ayant tacitement approuvé le tracé de la ligne qu'elle a prise en considération dans son plan d'occupation des sols (en cours d'élaboration), la municipalité ne veut pas se voir attribuer « un métro au rabais » ou subir le mécontentement des habitants de la Ceriseraie. Or, là où la R.A.T.P. estime qu'un écran anti-bruit et un abaissement du niveau de la ligne suffiraient, les riverains réclament un parcours souterrain, techniquement possible, mais d'un coût estimé quatre à cinq fois plus élevé...

GEORGES POTRIQUET.

QUELS AMÉNAGEMENTS POUR L'ILE DE CHATOU ?

Le grain de sel des Catoviens

AVEC ses maisons dissimulées derrière des rosiers et des grilles vertes, Chatou, dans les Yvelines, ressemble plus à une ville de province qu'à une commune de banlieue. A ses pieds, la Seine, en face Rueil-Malmaison. Les Catoviens (c'est leur nom) font partie de ces banlieusards heureux qui vivent dans des maisons individuelles et sans doute est-ce cette caractéristique qui donne un air nonchalant à l'agglomération. Tranquillité dont elle n'a pas voulu se départir puisque la poussée socialiste des dernières élections municipales n'a pas réussi à détrôner M. Jacques Catinat (R.P.R.).

Tout allait donc pour le mieux lorsque survint « l'affaire de l'île ». L'île de Chatou, l'île de Chiard, l'île des Impressionnistes, étire ses 13 hectares entre les deux bras de la Seine. Achetée en 1964 par la municipalité à son propriétaire, une société qui en a conservé pour quelques années, avant de les remettre à la commune, 3 hectares sur lesquels sont installés des équipements sportifs, l'île est aujourd'hui au centre d'une polémique.

En 1972, le conseil municipal décidait d'aménager cette zone pour la transformer en parc, car les espaces verts publics sont rares dans la commune. Le projet fut confié à un architecte paysagiste qui, quelques mois plus tard, proposait une esquisse : un parc de stationnement de quatre cents places, des pistes cyclables, un théâtre de verdure, un jardin floral et quelques équipements pour les tout-petits. Coût total de l'opération 5 millions de francs. En juin 1976, le projet fut définitivement adopté et une première tranche inscrite au budget de cette année.

C'est alors que les habitants s'en mêlèrent et qu'une pétition se mit à circuler à Chatou. « *Nous jugeons ces aménagements trop luxueux*, affirme M. Pierre Gentil, membre du groupe d'étude municipal, qui mène la campagne. *Il ne correspond pas aux besoins des habitants qui n'ont pas été consultés. Nous demandons d'une part que les Catoviens participent à l'élaboration du projet, que de nouveaux équipements moins prestigieux soient étudiés, car ces réalisations de prestige que sont le parc floral et le théâtre de verdure rognent sur les espaces verts de l'île. D'autre part, la construction de ce parc sera très onéreuse, elle mobilisera les finances municipales, alors que Chatou a moins besoin d'un grand parc aménagé aux frontières de la ville que d'espaces verts disséminés notamment à proximité des grands ensembles, qui ne bénéficient pas de jardins.* »

La pétition lestée de mille signatures a pris le chemin de l'hôtel de ville où on semble près à transiger : « *Nous allons réaliser sur l'île des équipements qui manquent à la ville*, déclare M. Jacques Catinat, après avoir rappelé que c'est grâce à son action que le terrain fut racheté. *Nous avons obtenu du conseil régional une subvention de 480 000 F pour la première tranche. Le reste de l'opération sera financé par un emprunt. Mais j'ai proposé la réunion d'une commission* ad hoc *où siégeraient des habitants. Cette commission pourrait envisager la modification du projet. En attendant, j'ai suspendu les appels d'offre des marchés.* »

Les associations d'habitants demandent de plus en plus fréquemment à être associées aux décisions qui les concernent. L'affaire de Chatou démontre que les municipalités ont tout intérêt à jouer ce jeu-là.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

TÉMOIGNAGE

On massacre à Neuilly-Bagatelle

SOUCIEUX d'échapper aux promoteurs et à leurs envahissantes coulées de béton, nous avons quitté Paris il y a un peu plus de deux ans pour nous réfugier dans une véritable oasis de verdure et de calme, le quartier résidentiel de Neuilly-Bagatelle.

Un rez-de-chaussée très clair, sans vis-à-vis, nous a accueilli, au coin du boulevard Koenig et de la rue Ernest-Deloison, une petite artère provinciale à la périphérie de Neuilly. Un paradis : devant chez nous la Seine apportait sa fraîcheur, les passants souriaient, les oiseaux chantaient ; la vie coulait paisiblement. Quant à la circulation automobile, elle était, comme disent les spécialistes, remarquablement fluide. Parcmètres, contractuels, feux rouges étaient inconnus sur ces bords privilégiés.

Plus dure fut la chute. Un jour — où, quand, comment, pourquoi, mus par quels intérêts ? — les technocrates décidèrent qu'il fallait reconstruire le pont de Puteaux, effectivement vétuste, sur lequel la circulation des poids lourds avait dû être limitée (ce qui était d'autant moins grave que, de toute façon, le bois de Boulogne, auquel mène le pont, leur est interdit et que le pont de Neuilly n'est distant que d'un kilomètre environ). Bien sûr, les mêmes technocrates ont vu grand : réfection et doublement du pont, aménagement, comme ils disent si bien, de « têtes-de-pont dénivelées », en clair de tunnels. Bref, transformation de la berge (le boulevard Koenig) en autoroute urbaine... Les élus locaux ne se sont pas (ou guère) opposés à ces beaux projets ; la population riveraine, pour sa part, n'a évidemment été ni consultée ni informée et, depuis deux ans, c'est la ruée !

Toutes les canalisations (électricité, gaz, téléphone, égouts, chauffage) doivent être déviées et refaites, sans qu'aucune concertation existe entre les responsables, ce qui a déjà permis de défoncer quatre fois la chaussée et les trottoirs. Les inondations de cet hiver et le mauvais temps ont transformé le quartier en cloaque et retardé les travaux, mais ceux-ci sont maintenant repartis au rythme trépidant des marteaux pneumatiques déchaînés, dès 7 h. 45 le matin. L'opération progresse et va bientôt pouvoir entrer dans sa phase ultime : expulsion des péniches le long des berges, abattage de marronniers centenaires (« après les travaux les arbres seront replantés »), démolissage des pavillons d'octroi.

C'est encore l'affaire de deux ou trois ans et enfin l'anomalie aura disparu : Neuilly-Bagatelle ressemblera tout à fait à Paris-sur-béton. Technocrates et promoteurs peuvent dormir la conscience tranquille : pour le moment l'écologie n'est qu'un programme et l'environnement n'est qu'un mot.

GUY ROSSI-LANDI.

LIVRES RARES, ÉPUISÉS... ET RÉÉDITÉS

Les éditions Berger-Levrault se sont donné pour tâche la réédition d'ouvrages rares, épuisés et pour tout dire introuvables. C'est ainsi que viennent de paraître, sous leur patronage, deux œuvres essentielles pour tous ceux qui étudient l'histoire de Paris mais qu'il était devenu très difficile de se procurer.

IL s'agit d'abord de *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris*, de Jaillot, publié en 1782, ouvrage considérable et d'un intérêt primordial, et ensuite d'un admirable recueil contenant les *Vues de Paris* d'Israël Silvestre, réunies au dix-huitième siècle sous le titre *Plans, profils, élévations et vues de différentes maisons royales*.

L'œuvre de Jaillot, qui comporte cinq volumes, est précédée d'une notice rédigée par M. Michel Fleury, président de la IV[e] section de l'Ecole pratique des hautes études, qui trace de l'auteur des *Recherches* un portrait passionnant. Esprit curieux et historien averti, Jean-Baptiste Michel Renou de Chauvigné (1710-1780) avait choisi d'écrire sous le nom de son grand-père maternel, Jaillot, géographe du roi et cartographe en renom. Il utilisa ses loisirs, qui étaient semble-t-il assez grands, à rédiger ces volumes où il décrit Paris quartier par quartier et à dresser des plans d'une extraordinaire précision. Il eut l'idée de remplacer la nomenclature sèche des rues avec leurs anciens noms par des notices détaillées (1).

C'est à Colbert que la postérité est redevable des *Vues de Paris* d'Israël Silvestre, dont l'introduction et les commentaires de la présente édition sont dus à M. Jean-Pierre Babelon, conservateur en chef aux Archives nationales.

Le ministre de Louis XIV avait imaginé un vaste programme de publications sur les maisons royales, les fêtes de la cour et les conquêtes du roi. Le principal réalisateur d'une partie de cet immense ensemble fut le célèbre graveur Israël Silvestre, né à Nancy le 13 août 1621. Orphelin à dix ans, il se réfugia à Paris chez son oncle le graveur Israël Henriet, éditeur des planches de Callot. C'est là qu'il apprit la technique du burin, mais c'est à Rome en 1640 qu'il deviendra l'excellent paysagiste à qui on doit les cent quatre-vingt-seize *Vues de Paris* contenues dans ce volume. De la Cité au Petit-Bourbon, de la chapelle de la Sorbonne au cimetière des Innocents, du collège des Quatre-Nations à l'hôtel de Sully, c'est tout le Paris de Louis XIV qui défile sous nos yeux. Les gravures sont reproduites dans leurs dimensions réelles, sauf si elles excèdent celles du volume ; elles sont présentées selon l'ordre topographique de la promenade et selon les divisions du Paris de Silvestre (2).

Le troisième ouvrage sur Paris est lui aussi de Jean-Pierre Babelon. Il s'agit de la réédition revue et augmentée de *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, volume aujourd'hui épuisé.

Le dix-septième siècle parisien, c'est le moment où Henri IV, grand urbaniste s'il en fut, va faire de la capitale encore à moitié médiévale une ville moderne aux larges places monumentales, aux belles maisons où s'opposent pierres et briques, aux perspectives élégantes. A la mort d'Henri IV, Louis XIII continuera l'œuvre de son père, aidé par deux grands architectes : Le Mercier, à qui Richelieu confiera la construction du Palais Cardinal (notre actuel Palais-Royal, où il ne reste de cette époque que la galerie des Proues), et Le Muet, à qui on doit les plans de Notre-Dame-des-Victoires, alors église des Petits-Pères. C'est tout cela qu'on retrouve dans ce très beau volume grâce aux documents originaux d'archives que M. Jean-Pierre Babelon a méthodiquement dépouillés et qui sont illustrés d'admirables photos et d'un nombre exceptionnel de plans, gravures, projets et dessins inédits (3).

ANDRÉE JACOB.

(1) *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la Ville de Paris*, 13,5 × 21, cinq volumes reliés et un portefeuille. Prix de souscription : 1 450 F édition courante ou 2 200 F édition de luxe (chez Berger-Levrault, Paris, Nancy).

(2) Israël Silvestre : *Vues de Paris*. Un vol. 24 × 30 à l'italienne, 382 pages, 200 illustrations, 435 F (chez Berger-Levrault).

(3) Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*. Un vol. 15,5 × 24, 296 pages, 212 illustrations. Index des architectes et des maisons. Editions du Temps, 58, rue du Montparnasse, 75014 Paris, 42 F.

DANS LES HUIT DÉPARTEMENTS

Rencontres aux Cordeliers

LE réfectoire des Cordeliers, rue de l'Ecole-de-Médecine, dans le cinquième arrondissement, va-t-il devenir le nouveau lieu de rencontre sur la rive gauche ?

Cet admirable édifice gothique qui contient une des plus grandes salles de Paris, c'est tout ce qui reste du couvent, fondé par l'ordre des Frères mineurs dépendant de saint François d'Assise, qui s'installa en 1230 dans la capitale.

Sous la Révolution, le couvent démantelé fut d'abord occupé par l'Ecole de santé puis devint le lieu de rencontre du célèbre Club des cordeliers fondé par Danton en 1790. L'église fut abattue en 1804 et remplacée en 1878 par des bâtiments annexes de la faculté de médecine. L'ancien réfectoire échappa seul au massacre en accueillant, au début du siècle, le musée Dupuytren.

Depuis quelques années, ce musée s'est transporté dans un autre bâtiment et l'ancien réfectoire a été libéré. Actuellement ce vaste et bel édifice gothique, dont la voûte évoque la carène renversée d'un navire, est dans un état pitoyable. C'est exactement une nécropole de pigeons... pour ne pas dire plus. L'Université souhaiterait qu'il soit promptement restauré pour l'utiliser comme lieu de rencontre destiné aux colloques internationaux des sociétés de médecine et de science, qui trouveraient là une des plus belles salles de Paris. Il en coûterait 1 milliard de centimes. Outre le ministère de l'éducation, le ministère de la santé et celui des affaires culturelles pourraient s'intéresser à cette réhabilitation. Mais il appartiendrait surtout à la Ville de Paris, propriétaire des lieux, de contribuer à rendre aux Cordeliers leur beauté et leur splendeur d'antan.

Le gypse de Montmorency

DES associations et des élus du Val-d'Oise s'opposent au projet d'exploitation d'une carrière de gypse dans la forêt de Montmorency. M. François Gayet (radical de gauche), conseiller général du département et maire de Saint-Leu-la-Forêt, a demandé au préfet du Val-d'Oise d'interdire l'exploitation de ce gisement. « *De l'avis des spécialistes*, affirme M. Gayet, *le procédé employé pourrait entraîner la destruction du massif forestier.* » Le dynamitage des galeries entraîne en effet des effondrements.

D'autre part, M. Thierry Sausse, président du groupe régional d'études et d'information a demandé qu'un groupe de travail auquel participeraient des associations des élus et les ingénieurs responsables soit réuni afin de « *mieux cerner les risques encourus par la forêt et imposer aux sociétés exploitantes des pratiques d'extraction qui ne mettraient pas en cause les équilibres naturels* ».

Coup de plumeau dans le quatorzième

LA première opération « rues et jardins propres » a été organisée le 24 juin avenue du Général-Leclerc dans le quatorzième arrondissement entre la place Victor-Basch et la place Denfert-Rochereau.

Cette opération sera suivie d'autres manifestations du même genre. Elles ont notamment pour but de susciter l'attention des Parisiens sur les problèmes que pose la toilette quotidienne de la capitale et de stimuler l'action des différents services concernés.

L'opération « rues propres » se déroule en plusieurs phases : le service du nettoiement intervient pour balayer, laver les caniveaux, les trottoirs et les chaussées. Puis le service de l'éclairage se charge de la toilette des candélabres, des panneaux de signalisation et de la remise en état des bandes de signalisation au sol.

JEUNESSE

Lointaine jeunesse

(Suite de la première page.)

Mais, autant et plus que pour des motifs politiques, c'est pour des *raisons plus essentielles.* L'Occident, à ses yeux, n'est plus exemplaire, ni l'Est. La liberté le demeure. Une liberté non plus seulement formelle, mais liée à une vie de tous les jours écrasée par les bureaucraties quelles *qu'elles soient,* laïques ou religieuses, par la machine, par l'atome, par l'informatique, par une forme archaïque de service militaire.

Bien des signes, bien des expériences laissent à penser que les *jeunes, s'ils se mobilisent* parfois contre une oppression ou un danger précis, survivent en fait dans une société à laquelle ils ne croient plus. Ils ne la contestent plus guère dans la rue. Ils en subissent tant bien que mal les apparences, *pour subsister.* Mais sans fracas, sans fantasmes, ils se « marginalisent » par rapport aux vieilles structures, aux vieux modes de vie, à la morale de leurs aînés, à côté de laquelle ils bâtissent tranquillement les leurs.

La parole ? Ils ne l'ont guère et ils dédaignent de la demander, persuadés — souvent à tort — qu'on ne la leur donnera pas ou que leur langage ne peut désormais être entendu et compris que d'eux seuls. Les vieux murs *étaient plus solides* que ne le croyaient leurs aînés de 1968, qui s'y sont cassé la tête. Eux pensent ou ressentent que la société d'aujourd'hui est de moins en moins habitée. Les Tartares attendent que la forteresse tombe parce que ses défenseurs, au bord du désert, ne croient plus à leur mission.

Les jeunes d'aujourd'hui n'espèrent plus guère qu'en eux-mêmes et dans la vie qu'ils se construisent. A côté.

Sont-ils d'ailleurs aussi seuls que beaucoup le croient ? Si les grandes idéologies remuent moins les masses, si la politique à l'échelon national ne mobilise plus sans réticences, une multitude d'initiatives manifestent le même goût de construire, ou de reconstruire. Entre soi.

Ainsi, des centaines de communautés permanentes ou provisoires, qui n'ont rien à voir avec les expériences de type scandinave, continuent-elles de vivre et de tirer profit des difficultés qu'elles rencontrent. La vie en communauté exige plus de vertus et de renoncements et plus de santé morale que ne le supposent les anarchistes naïfs ou les obsédés du sexe.

Sans aller jusqu'à l'extrême d'une marginalité consciente et structurée, des groupes de réflexion se créent. Des groupes d'action aussi, restreints mais tenaces. Ainsi a-t-on vu surgir des urnes les écologistes, a-t-on entendu la voix des associations d'habitants surgies depuis longtemps déjà d'un urbanisme imposé, les protestations des consommateurs. Ainsi a-t-on vu des magistrats appliquer à tous des lois dont le poids ne pesait que sur quelques-uns, des chrétiens réclamer de leur hiérarchie qu'elle soit un élément de coordination et non plus une bureaucratie autoritaire.

Ainsi a-t-on vu enfin, dans des communes petites ou grandes, refaire surface un sens de la collectivité qui n'avait parfois que des rapports lointains avec un simple changement d'étiquettes et d'hommes.

La jeunesse n'est pas aussi isolée qu'elle veut souvent le croire. Encore faut-il la convaincre que le présent n'est pas aussi privé de soleil, l'avenir aussi morne que ne lui laisseraient croire les propos officiels, les discours des pouvoirs et les batailles d'appareils.

JEAN PLANCHAIS.

● *Lady Baden-Powell,* née Olave Saint-Clair, veuve du fondateur du scoutisme, est morte dimanche 26 juin à Londres à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Elle dirigeait encore le mouvement mondial des Girls Guides. Elle avait épousé en 1912, à vingt-trois ans, le lieutenant-général Sir Robert Baden-Powell.

DÉFENSE

Après le départ du général Buis

LE GÉNÉRAL DE BORDAS SERA PORTÉ A LA PRÉSIDENCE DE LA FONDATION NATIONALE POUR LES ÉTUDES DE DÉFENSE

Réuni à la fin de la semaine dernière à Paris, le nouveau conseil d'administration de la Fondation nationale pour les études de défense a décidé de proposer au ministre de la défense, M. Yvon Bourges, de porter à sa présidence le général de corps aérien Henri de Bordas, en remplacement du général de corps d'armée Georges Buis, qui a quitté ses fonctions dix-huit mois avant la fin officielle de son mandat (*le Monde* du 30 avril).

Le ministre de la défense envisage de recevoir, le vendredi 1er juillet, ce nouveau conseil d'administration de la Fondation, et on lui prête l'intention d'approuver la présidence du général de Bordas, en dépit des critiques adressées à la composition actuelle de ce conseil. Créée en 1972, la Fondation a été chargée d'animer des études et des recherches en matière de défense, et, dans son conseil d'administration, qui comprend dix-huit membres, a été exclue la représentation de militaires d'active (à l'exception de deux ingénieurs de l'armement d'active) qui soient proches des instances officielles de réflexion au plan stratégique.

[Né le 4 octobre 1921 à Montpellier (Hérault), le général de corps aérien Henri de Bordas a servi à Londres en décembre 1942. A deux reprises, de septembre 1958 à octobre 1960 et d'août 1966 à mars 1969, il a été à l'état-major particulier du général de Gaulle à la présidence de la République. De septembre 1962 à août 1966, il est attaché de l'air à l'ambassade de France à Londres, où il contribue à la négociation des accords de coopération aéronautique entre les deux pays. En 1969, il commande la IVe région aérienne (Aix-en-Provence), puis le transport aérien militaire. Inspecteur technique de l'armée de l'air, il devient, en octobre 1976, conseiller du gouvernement pour les questions de défense. Il atteindra la limite d'âge de son rang en octobre prochain. Le général de Bordas est compagnon de la Libération depuis le 28 mai 1945.]

ÉDUCATION

L'AIDE DE L'ÉTAT A L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. Guermeur et les voltigeurs

L'ordre du jour complémentaire de l'Assemblée nationale a prévu la discussion, pour le mardi 28 juin, de deux propositions de loi déposées par M. Guy Guermeur, député (R.P.R.) du Finistère, et qui prévoient des mesures d'aide à l'enseignement privé. Certaines de ces mesures ont obtenu l'approbation explicite du premier ministre, mais l'une d'elles — qui concerne la possibilité pour l'Etat et les collectivités publiques de financer la construction d'écoles privées — est accueillie à l'Elysée et à Matignon avec moins d'enthousiasme, en raison des dépenses supplémentaires qu'elles risqueraient d'introduire. « Les esprits ne sont pas mûrs », dit-on à l'Elysée. Cela explique que des rumeurs aient circulé, selon lesquelles les propositions de M. Guermeur pourraient n'être pas examinées. M. Alexandre Bolo, député R.P.R. de Loire-Atlantique, rapporteur de ce texte, a publié un communiqué qui répondait à des « informations contradictoires » et précisait « de la façon la plus nette, qu'au cas où ces textes viendraient, comme prévu, en discussion le 28 juin », il serait « prêt à remplir sa mission ».

L'enseignement privé n'a pas de défenseur plus ardent et plus zélé que M. Guy Guermeur, député depuis 1973 de la circonscription de Douarnenez-Sud. Le président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement — élu à ce poste en 1974, en remplacement de M. Norbert Ségard — se défend pourtant avec énergie : *« Je ne soutiens pas l'enseignement privé, mais la liberté de l'enseignement et le pluralisme. »*

Ce Breton carré, aux cheveux frisottants et grisonnants, volubile et passionné, aime à rappeler qu'il a deux points communs avec Me Jean Cornec, le héraut de l'école publique : *« Nos familles sont originaires du même coin de la Bretagne, et j'éprouve la même horreur que lui de la guerre scolaire. »* Mais il en tire une conclusion radicalement opposée : *« Faire cesser ce qu'on appelle la querelle scolaire, c'est établir l'égalité des deux écoles et non vouloir la mort de l'une d'entre elles. »*

Il faut créditer M. Guermeur d'une réelle constance. Il n'a pas attendu l'approche des élections municipales — puis législatives — pour brandir la bannière de la liberté de l'enseignement. S'il accueille avec plaisir le renfort de tous ceux qui, dans la majorité, font aujourd'hui assaut d'amabilités à l'égard de l'enseignement catholique, il est certain qu'il y a peu, rares étaient ceux qui sautaient hors des tranchées.

Un réveil brutal

« Ma proposition de loi n'est pas de circonstance. » Il est vrai qu'il y a longtemps qu'il s'efforçait d'obtenir pour l'enseignement privé de nouvelles garanties. Mais il faut admettre que les circonstances servent ce dessein. La principale satisfaction de M. Guermeur a été de constater que, depuis les élections municipales, les partisans de l'enseignement privé sont sortis de leur tranquillité trompeuse. *« Des associations de parents d'élèves se bouchaient les yeux pour ne pas voir le problème que risquait de poser l'application du programme commun. Il y a eu un réveil brutal après le basculement à gauche de certaines municipalités de l'Ouest. »*

On peut compter sur lui pour entretenir la vigilance de tous jusqu'au mois de mars 1978. L'affaire de Saint-Herblain lui paraît très démonstrative. Si la municipalité socialiste de cette commune de Loire-Atlantique a coupé brusquement les crédits des écoles privées, c'est peut-être par maladresse, mais celle-ci ne doit pas faire illusion : *« Des excités ont fait trop tôt ce qui devait être fait partout plus tard. Ce sont des troupes mal formées, comme ces voltigeurs de pointe qui tirent la nuit par mégarde ! »*

La passion de la liberté, d'où lui vient-elle ? M. Guermeur, lorsqu'il passa le certificat d'études en 1941, était élève à l'école Jules-Ferry à Quimper (*« Avec un nom pareil, vous imaginez bien que ce n'était pas une école catholique ! »*). Ce n'est que dans le secondaire qu'il rejoindra, provisoirement, l'enseignement privé. Plus qu'autobiographique, l'origine de sa passion lui paraît politique et philosophique : *« Je pars du principe que la famille est le premier responsable de l'éducation des enfants. Elle a donc le droit de choisir son type d'école ; l'Etat a le devoir de permettre au choix de s'exercer. C'est une logique imparable. »*

Pour le reste, les conceptions éducatives de M. Guermeur sont empreintes d'une grande nostalgie. Les instituteurs ne sont plus ce qu'ils étaient : *« Les regroupements d'écoles, le syndicalisme et l'action puissante des partis politiques les ont rendus moins proches de leurs classes et plus soucieux de leurs problèmes communs. Autrefois, c'était un vrai sacerdoce. Aujourd'hui, ils pensent avoir une mission dans la nation qui déborde l'éducation de l'enfant. »* Ces défauts, il l'admet, *« ne touchent pas seulement l'enseignement public ».*

Quatre marches

« Dans mon pays, on dit : une marche après l'autre. » Son action pour l'enseignement privé est fondée sur cet adage. Première marche, 1974 : *« J'ai fait rétablir l'allocation scolaire de 39 F par enfant, qui avait été supprimée en catimini en 1970. »* Deuxième marche, 1975 : la *revalorisation du forfait d'externat* pour les écoles secondaires. Troisième marche, 1975 encore : il propose un amendement prévoyant que la réforme Haby s'appliquera *« également et simultanément »* à l'enseignement privé. *« Mon amendement,* dit-il en souriant, *a obtenu deux voix de plus que la réforme elle-même... »* 1977, quatrième — et dernière ? — marche : la plus haute, assurément.

D'un coup, M. Guermeur, et les deux cent treize députés qui ont signé sa proposition de loi, veut que l'Etat et les collectivités publiques puissent aider au financement de nouveaux établissements privés, que les mille ateliers nécessaires à l'application de la loi Haby soient financés à 80 % par des subventions et à 20 % par des prêts ; que l'égalité soit introduite, du point de vue des droits sociaux, entre les maîtres du privé et ceux du public (1).

L'Etat aide actuellement l'enseignement privé pour ses dépenses de fonctionnement et de personnel, mais ne verse pas un centime pour la construction d'écoles dans les quartiers neufs : *« N'y aurait-il,* demande M. Guermeur, *plus de liberté de choix pour cause de changement de résidence ? »* Ce serait une innovation spectaculaire — et coûteuse — par rapport à la loi Debré. C'est pourquoi après moult discussions, M. Guermeur a formulé une proposition indiquant que les collectivités publiques et l'Etat *« peuvent »* aider à financer des constructions neuves. Il faudra peut-être prévoir une cinquième marche : le financement automatique. M. Guermeur ne le demande pas encore. Il lui suffit que cette possibilité soit ouverte : le conseil régional de Bretagne qui a admis, en février dernier, le principe d'une aide à la construction d'un C.E.S. privé, aurait donc les mains libres. C'était déjà une idée de M. Guermeur.

BRUNO FRAPPAT.

(1) Actuellement un instituteur de l'enseignement public prend sa retraite à cinquante-cinq ans contre soixante-cinq ans dans le privé

CORRESPONDANCES

La décentralisation de l'École normale supérieure de Saint-Cloud

A la suite de l'article consacré à la décentralisation des grandes écoles d'ingénieurs, dans le Monde *du 18 mai, nous avons reçu la lettre suivante de M. J. Jacquart, professeur à l'université Paris-I, président de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud :*

J'ai relevé l'allusion au transfert de l'E.N.S. de Saint-Cloud à Lyon, qui *« semble aujourd'hui irrémédiable après cinq ans de résistance ».* Si je me félicite de l'emploi du mot *« irrémédiable »* qui implique que ce transfert est une « maladie », ce que nous soutenons depuis longtemps, je regrette que la fin de la phrase laisse croire que la résistance a cessé.

Je dois donc rappeler que si l'Amicale a changé de président, elle n'a pas changé de position. Les anciens comme le personnel de l'Ecole, comme les élèves actuels, restent persuadés que la décision prise par les responsables de l'éducation et le conseil des ministres en 1971 est une erreur grave. Elle aboutirait, dans un premier stade à une dépréciation sensible de l'image de marque de l'établissement — vous faites remarquer vous-même que *« les écoles les plus cotées ont réussi à ne pas quitter la région parisienne »* et qu'ont été ou seront décentralisés *« des établissements de moindre renommée »* — et dans un second temps à sa disparition de fait. D'une part, les nombreux conférenciers nécessaires à la vie de l'Ecole, qui viennent volontiers y dispenser un enseignement ou y diriger des recherches, en combinant leur séjour avec des activités parisiennes (recherches personnelles, démarches administratives, colloques et séminaires), déserteraient un établissement perdu dans la banlieue lyonnaise. D'autre part, et c'est le plus grave, les candidats de haute qualité qui passent le concours se dirigeraient vers d'autres établissements. Un sondage fait parmi les élèves de première année et parmi les élèves actuellement en classes préparatoires le montre malheureusement. Dans cette hypothèse de transfert, on ne verrait certainement plus, comme aujourd'hui, un élève reçu à la fois à Polytechnique et à Saint-Cloud opter pour cette dernière école.

Dans sa toute récente assemblée générale annuelle, l'Amicale a renouvelé l'expression de sa volonté de voir maintenir l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, dans son intégrité, en région parisienne. C'est cette position qu'elle continuera de soutenir auprès du secrétariat d'Etat aux universités, persuadée qu'elle agit ainsi non pas pour maintenir des privilèges périmés ou par « sentiment », mais dans l'intérêt bien compris du système éducatif, dans l'intérêt du pays. Ayant enseigné dix-neuf ans dans des universités provinciales, j'en connais les mérites et la qualité et je ne suis pas un apôtre de la centralisation parisienne. C'est au terme d'une analyse lucide que j'affirme ma conviction que le transfert serait la mort de l'Ecole. Reste à savoir si ce n'est pas finalement ce que l'on veut !

La situation d'une école privée de moniteurs-éducateurs en Lozère

A la suite du communiqué de la Congrégation des sœurs servantes du Sacré-Cœur, publié dans le Monde *du jeudi 23 juin, l'école de moniteurs-éducateurs de Saint-Rome-de-Dolan (Lozère) nous adresse les précisions suivantes :*

1) Les écoles de moniteurs-éducateurs et non les associations gestionnaires sont titulaires de l'agrément (arrêté du 07-02-73) ;

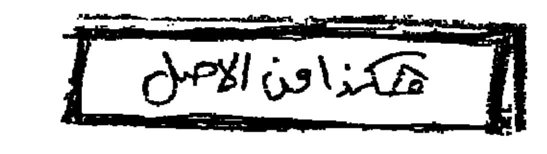
2) Le collectif de direction, mentionné dans le communiqué de la congrégation, ne se substitue pas à l'autorité ni à la responsabilité juridique et administrative de la directrice de l'école ;

3) Les engagements sur des bases éthiques, économiques ou politiques du personnel et des élèves (qui sont tous majeurs) sont libres, mais en dehors du fonctionnement pédagogique de l'école ;

4) L'ASEP (Association socio-éducative de promotion), qui assumera à l'avenir la gestion administrative et comptable de l'école, est neutre du point de vue politique et confessionnel.

● *Le mathématicien américain Harld Marston Morse* est décédé mercredi 22 juin, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, a annoncé vendredi l'université de Princeton. Spécialiste d'analyse mathématique, il avait notamment travaillé avec Albert Einstein et le mathématicien John von Neumann. — *(A.F.P.).*





Un entêté de l'espoir

« Mes amis me disent que j'ai de la chance d'avoir un professeur pour moi seul. » Patrick est en train d'analyser un texte de Jean Giraudoux. Il prépare l'épreuve anticipée de français du baccalauréat et dont il a déjà passé l'oral, au rez-de-chaussée du lycée Maurice-Ravel à Paris. C'est maintenant le moment des révisions ultimes avant l'écrit.

Patrick a dix-sept ans. Il est élève de première A 4. »lève, pas lycéen. Car Patrick ne fréquente pas d'établissement scolaire : ils ont tous des marches d'escalier, et l'on s'y bouscule toujours plus ou moins. Son fauteuil roulant aurait du mal à circuler sans dommages. Patrick ne peut prendre le risque d'être heurté ; il y a quelque temps encore, son bras s'est cassé quasi spontanément : ce devait être sa centième fracture depuis sa naissance. Son système osseux est d'une totale fragilité. C'est ce que l'on appelle la maladie de Lobstein.

Puisque Patrick ne peut se rendre à l'école, l'école vient à lui. Depuis 1966, il parcourt ainsi, sur son fauteuil, le cursus scolaire. Il a appris l'anglais, l'allemand, réussi le B.E.P.C., et tentera le baccalauréat l'an prochain. Ensuite, il voudrait aller à l'université, au centre de droit de Paris-XII Créteil, à Saint-Maur, non loin de chez lui. Patrick voudrait se familiariser avec les techniques commerciales, puis exercer un métier qui « le mette en contact avec les gens ». Il aimerait bien la gestion du personnel, pour s'occuper des hommes « entre le recrutement et le licenciement », comme il dit.

Handicapé moteur, Patrick est aussi un grand malade. Cependant, ses études se déroulent à peu près « normalement ». Ce n'est pas le cas pour chacun des cent dix enfants inscrits, comme lui, à l'association Votre école chez vous (1). Certains d'entre eux, cardiaques, sont hospitalisés à la moindre alerte. D'autres, atteints de mucoviscidose, doivent éviter la plus bénigne affection bronchique et, encombrés de mucosités après le sommeil, ne peuvent travailler le matin. D'autres, minés par une leucémie aiguë — il y en a six à Votre école chez vous, — sont trop épuisés certains jours pour étudier. Ceux que l'on avait placés dans une école de type classique suivaient mal — et pour cause — et ne franchissaient les étapes de la scolarité que grâce à la pitié des enseignants. Ils faisaient des « études de charité ».

Etudier, préparer un diplôme entre deux transfusions ou deux séances de rééducation... Patrick sait pourquoi il passe des heures sur ses livres : « Je n'étudie pas pour « être comme les autres ». Qu'est-ce que ça veut dire, être comme les autres ? Ce que je veux, c'est être le mieux pour moi, c'est-à-dire autonome. Ma position en recul me permet de voir les choses autrement, mais il faut que j'apprenne. Il y a tant à découvrir que l'on ne soupçonnait pas. »

Un ancien élève de Votre école chez vous formule autrement la réponse. Adulte, il écrit au directeur : « Vous avez fait de nous des entêtés de l'espoir. »

CHARLES VIAL.

(1) Votre école chez vous est une association qui assure à domicile, dans la région parisienne, la scolarisation des enfants malades mais non déficients intellectuels. Les familles n'ont rien à payer. L'association reçoit des dons, quelques subventions, et percevait jusqu'ici le reversement de l'allocation d'éducation spécialisée. La transformation de celle-ci en allocation spéciale, attribuée selon d'autres modalités, la prive de la moitié de ses ressources et met son existence en péril. Votre école chez vous, 2, boulevard Davout, 75020 Paris. Tél. 343-96-88.

UN CONGRÈS INTERNATIONAL A HELSINKI

Le suicide : L'appel d'un être qui veut vivre

De notre correspondant

Helsinki. — Le neuvième congrès international pour la prévention du suicide et le traitement des crises psychologiques a réuni à Helsinki, du 20 au 23 juin, un millier de psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux et bénévoles venus de plus de cinquante pays. Chacune des journées avait un thème particulier : le suicide en Scandinavie, les nouvelles méthodes de prévention, les jeunes et le suicide.

Depuis Durkheim, beaucoup a été dit sur le suicide. Pourtant, on ne peut s'empêcher d'approuver M. Ulf Otto, spécialiste suédois du suicide chez les enfants et les adolescents, lorsqu'il déclare : « *Ceux d'entre nous qui se sont occupés de la question pourraient dire, sans faire preuve de cynisme excessif, qu'ils savent tout, à propos du comportement suicidaire, sauf pourquoi des gens se suicident et pourquoi certaines formes de suicide sont en augmentation.* »

Que valent à cet égard les statistiques ? Les adversaires du type de société proposé par la Suède soulignent le taux élevé de suicides en Suède (22 pour 100 000). Mais comment expliquer que les voisins, les Norvégiens, partageant le même climat, la même culture et le même type de société, connaissent un taux de suicides trois fois plus bas ? La différence avec les taux très bas comme ceux de l'Italie (6 pour 100 000) ne vient-elle pas du fait que de nombreux préjugés sociaux et religieux contre le suicide conduisent à sous-estimer ou simplement à camoufler les cas de décès par suicide ?

Les pays anglo-saxons représentés au congrès font preuve de plus d'honnêteté. Si l'on peut exprimer quelques doutes sur la signification de tel ou tel taux global, certaines tendances semblent refléter une réalité nouvelle. Le taux de suicides est, par exemple, en augmentation chez les personnes âgées, les femmes d'âge moyen et surtout parmi les jeunes. Bien que les tentatives soient plus fréquentes parmi les femmes, le suicide réussi reste l'affaire des hommes.

En plus des explications génétiques, celles fournies au congrès par le professeur Achté, de l'université d'Helsinki, ne manquent pas d'intérêt. A son avis, la femme, par son rôle d'être assisté et subordonné, n'éprouve aucune difficulté et aucune honte à faire appel à un psychiatre ou à se confier à un proche. Les hommes, au contraire, hésitent à montrer à un tiers qu'ils ont besoin d'aide

Le suicide compris comme l'appel au secours d'un être qui veut vivre semble être la nouvelle orientation des réflexions actuelles. Fini le temps où le suicide et les états de détresse qui peuvent y conduire étaient considérés comme le fait de sujets « anormaux ». Bien que les troubles de la personnalité et d'autres facteurs psycho-pathologiques conservent leur importance, un mouvement d'idées a commencé qui tend à accuser la société. Il faut pourtant, à cet égard, mettre à part la pensée officielle en Union soviétique, mais la présence de ses représentants au congrès atteste que le problème n'est pas nié.

Pour expliquer les causes du suicide, la littérature des sciences sociales parle de l'éclatement de la famille et des rapides changements sociaux, de la crise des valeurs et des mille épreuves auxquelles l'homme moderne doit faire face. Mais l'homme a toujours eu à faire face à des situations pénibles. Pourtant, la petite communauté, la famille élargie et la religion lui servaient de support, le veillaient (et le surveillaient) dans sa vie quotidienne. Aujourd'hui, cet appui psychologique manque à l'homme.

Ce qu'il faut, a estimé le docteur Soubrier, secrétaire général du groupement d'étude et de prévention du suicide en France, présent au congrès, c'est « dédramatiser et dépsychiatriser » les crises psychologiques. Dans ce domaine il faut rappeler l'action d'organismes volontaires comme « S.O.S.-Amitié » en France (*le Monde* du 3 juin), ou les Samaritains en Grande-Bretagne. La méthode d'écoute téléphonique créée en Angleterre par les Samaritains explique-t-elle la baisse du taux de suicide dans ce pays, là où les centres sont installés ? Des controverses ont eu lieu à ce sujet durant le congrès. Mais nul ne peut nier leur intérêt.

Le thème de la solitude et du besoin de communiquer est souvent revenu. Comment réduire l'écart entre l'être en détresse psychologique et les institutions qui peuvent l'aider ? Chacun de nous, spécialiste ou pas, est concerné par ce problème. Mais la prévention du suicide implique une connaissance et une detection du processus menant à l'acte final. La collaboration du psychiatre et du généraliste, par exemple, peut porter des fruits ; comme l'a dit un participant : « *La détresse psychologique passe par une phase de somatisation, d'abord recueillie par le médecin généraliste.* »

La question du suicide chez les jeunes a été abordée durant la dernière journée du congrès. S'il existe une histoire individuelle du suicidé, telle qu'une hospitalisation, une chimiothérapie, la dépression, la mort d'un proche parent, les facteurs macro-sociaux tels que l'allongement de l'adolescence et une longue dépendance à l'égard des parents, les choix pour la vie future, le chômage, de même que des symptômes culturels comme la dramatisation de la vie, l'information sensationnelle et catastrophique, le manque de modèle, ne sont pas sans rendre notre société « suicidogène ». Le suicide comme la drogue ne marque pas seulement un dédain pour la vie, mais aussi un mépris pour la société.

L'Association internationale pour la prévention du suicide et des crises psychologiques, organisatrice du congrès, a pour projet d'inclure parmi ses réflexions des problèmes aussi différents que les accidents, les comportements destructifs, la violence, la mort et les mourants, les grands désastres et les comportements autodestructeurs, comme l'usage de drogues. On peut bien sûr spéculer sur la possibilité de succès d'un tel organisme international, mais l'association cherche surtout à se faire connaître et faire savoir qu'il existe une infrastructure qui sert à coordonner toutes les initiatives, si possible avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé. Chaque année est organisée aux Etats-Unis une semaine de prévention du suicide. Pour la première fois, en mai 1979 une campagne internationale est prévue pour mobiliser l'opinion publique avant les prochains congrès qui se réuniront en 1979 à Ottawa et à Paris en 1981.

(Intérim.)

MOURIR A QUATORZE ANS POUR UNE DISPUTE

Une dispute entre deux enfants : sans importance — c'est du moins ce que disent d'ordinaire les adultes. A Moissac (Tarn-et-Garonne), le 24 juin, une fillette de douze ans, Laurence N..., vient de se quereller avec son frère aîné, Alexandre, quatorze ans. Elle absorbe quelques instants plus tard le contenu d'un flacon de barbiturique. Ses parents — le père est cuisinier dans un lycée — la conduisent, inanimée, dans une clinique de la ville, où elle pourra être réanimée après une rapide intervention. Pendant ce temps, Alexandre resté seul à la maison, s'empare du fusil de chasse de son père, s'éloigne dans un champ voisin : une détonation. Il s'est tiré une cartouche en pleine tête. Ses parents apprendront sa mort au moment où Laurence est déclarée hors de danger.

Dans l'entourage de cette famille « sans histoire particulière » *on déclare que les enfants avaient souvent des « problèmes », que le jeune Alexandre était « hyper-nerveux ». Cela suffit-il à expliquer de telles suites après une querelle d'enfants ?*

UNE MANIFESTATION D'HOMOSEXUELS A PARIS

« J'ai pas honte, j'ai peur »

Parce qu'il y a trois semaines, à Miami, une mère de famille, Mme Anita Bryant, ex-Miss Beauté et vedette de la télévision de l'Amérique silencieuse, est parvenue à mobiliser ses concitoyens contre un décret abolissant toute discrimination dans l'emploi et le logement fondée « sur les préférences sexuelles » *(le Monde du 10 juin), les homosexuels sont inquiets. Inquiets que cette campagne, lancée à grand renfort de publicité et de menaces, mette brutalement fin au timide libéralisme dont ils bénéficient ici et là, et accentue la chasse aux sorcières dont ils sont victimes ailleurs.*

Contre ce retour à l'« obscurantisme »*, des manifestations avaient lieu, samedi 25 juin, dans plusieurs villes d'Europe, notamment à Amsterdam et à Barcelone, où la police a fait usage de balles en caoutchouc pour disperser un défilé de quatre mille personnes. Des démonstrations semblables ont eu lieu, dimanche 26, à New-York, et, au cours du week-end, dans plusieurs villes des Etats-Unis. A Paris, trois cent cinquante personnes ont défilé, samedi après-midi, de la place de la République à la place des Fêtes, dans les rues populeuses de Belleville, sous les yeux de passants ni hostiles ni approbateurs, intrigués plutôt.*

Lançant des baisers à la ronde, distribuant des tracts, les manifestants entouraient rue Oberkampf une voiture de mariés, scandant sur l'air des lampions : « La famille, c'est foutu ! » *Le cortège s'immobilisait quelques instants boulevard de Belleville, pour applaudir des manifestants juchés, la fleur à la main, sur le toit d'une vespasienne. Quelques minutes plus tard, un petit groupe tentait, sans succès, de convaincre des camarades de pénétrer dans l'église Saint-Jean-Baptiste-de-Belleville, dont le curé, en aube blanche, s'interposait aussitôt.*

Les femmes, qui avaient pris la tête du cortège, dansaient et chantaient ; les hommes, certains enlacés, poussaient des you-you stridents. Martelés sur un ton, à dessein suraigu, des slogans fusaient : « Le ghetto, c'est foutu, les homos sont dans la rue ! », « Phallocratie, moralité, virilité, y'en a marre ! » *Une pancarte revendiquait le* « droit à la caresse »*, une autre proclamait :* « Une femme sans homme, c'est comme un poisson sans bicyclette. »

Tranchant sur la dérision et le caractère volontairement provocant de certains slogans, une banderole résumait le sens de la manifestation : « J'ai pas honte, j'ai peur. »

« Chacun est libre »

En U.R.S.S., rappelaient les participants, le cinéaste Serge Paradjanov est emprisonné depuis 1973 pour homosexualité et, plus largement, pour anticonformisme, c'est-à-dire, dans l'un et l'autre cas, pour déviance. Partout, y compris — voire surtout — dans les pays qui se homosexuels sont inquiétés, au omosexuels sort inquiétés, au mieux montrés du doigt, au pire pourchassés. C'est qu'ils mettent en cause de manière insupportable la norme sociale et le fondement même de la société : la famille.

La campagne de Miss Bryant ne vise pas seulement les homosexuels. Elle met aussi en cause, selon des « femmes hétérosexuelles » *du M.L.F. qui participaient à la manifestation, les* « acquis » *du mouvement féministe. Ce qui est visé, soulignent-elles, ce sont* « les luttes des femmes contre la famille qui se sont considérablement développées ces dernières années partout dans le monde : refus massif de faire des enfants, refus du mariage, refus du travail ménager et sexuel, gratuit et obligatoire ». « Toutes les femmes sans homme, *ajoutent-elles,* sans mari, sans protecteur légal, sont directement attaquées par cette campagne. »

Première démonstration du genre à Paris, la manifestation n'a peut-être pas connu l'affluence qu'espéraient ses organisateurs, mais elle est un nouveau pas dans la reconnaissance du « droit à la différence » *revendiqué par les manifestants. Témoin, ce dialogue, rue de Belleville, entre un petit homme cramoisi d'indignation —* « Je suis contre » *— et une dame d'âge mûr, le cabas à la main :* « Chacun est libre, monsieur ! »

BERTRAND LE GENDRE.

MÉDECINE

Les radiologistes privés redoutent une « nationalisation clandestine »

« *Je ne ferai pas de la médecine au marché noir : je monterai un bistrot.* »... Cette véhémente formule exprime on ne peut mieux l'état d'esprit d'une catégorie de médecins — les radiologistes — qui se sent, à son tour, menacée de nationalisation « *clandestine* ». La Fédération nationale des syndicats de médecins électro-radiologistes qualifiés, que préside le professeur Charles Proux, a exposé dernièrement les inquiétudes de cette profession, inquiétudes qu'exprime le docteur François Bachelot dans un livre tout récent (1), qui traite notamment du « *sous-équipement français* » — dans cette discipline — « *à l'horizon 1980-1990* ».

Cette préoccupation rejoint très précisément celle qu'ont exprimée à Cannes, lors de leur dernier congrès, les hospitaliers privés (*le Monde* du 14 juin). Par des biais administratifs, disent les radiologistes, depuis quelques années « *on nous étrangle* ». En particulier, estiment-ils, la Sécurité sociale refuse obstinément d'accepter une revalorisation substantielle de l'acte de radiologie (le « Z »).

Ce qui a, notamment, deux conséquences : d'une part les investissements privés, dans ce domaine, sont bloqués. Un équipement de radiologiste dure en moyenne, estiment les spécialistes, sept ans, au terme desquels il doit être remplacé. Ce qui devient aujourd'hui impossible : « *La valeur du « Z » n'a cessé de se dégrader, en quinze ans, alors que l'augmentation du coût de l'appareillage est passé de l'indice 100 en 1970 à 240 en 1976.* »

Deuxième conséquence : la « loi hospitalière » de 1970, qui prévoit, on le sait, une harmonisation (en équipement et en fonctionnement) des secteurs public et privé n'est pas appliquée. « *Les autorisations d'équipement lourd de radiothérapie en 1976 on été donnés dans 77 % des cas au secteur public.* » Il reste qu'à l'heure actuelle le secteur privé possède encore 66 % des installations de radio-diagnostic et 56 % en radiothérapie.

De cette évolution, une conclusion : « *L'impossibilité d'investir, jointe aux refus de crétaion, provoquant une disqualification technique, entraîneront une nationalisation de fait* » que suivra celle de l'ensemble de la médecine.

[Au-delà de cette menace de « nationalisation clandestine » qu'entrevoit la Fédération des électro-radiologistes, se pose le problème *des équipements lourds* en médecine et, par le fait même, celui du coût de la santé. Il est en effet impossible de considérer le seul coût proprement dit des installations lourdes sans évaluer également celui des actes médicaux qu'elles entraînent. Les pouvoirs publics peuvent-ils se désintéresser des charges imposées de cette façon aux caisses régionales d'assurance-maladie ?

Le problème se posera, dans les années qui viennent, de façon plus aiguë encore avec l'utilisation croissante du « scanner ». Un praticien isolé ne pourra pas, de toute évidence, compte tenu de son coût, en faire l'acquisition, et son utilisation — également fort onéreuse — devra évidemment être contrôlée, qu'elle soit faite en milieu public ou privé. Ce qui pose sur des bases nouvelles les problèmes de la radiologie.

C'est, à vrai dire, le progrès technologique lui-même, bien plus que l'intention politique — quelle qu'elle soit — qui commande la planification des équipements lourds et coûteux de diagnostic ou de traitement, tout au moins dans les pays où la collectivité assume entièrement les charges financières de leur fonctionnement.]

(1) *Cancer et radiothérapie*, par le docteur François Bachelot. Firmin-Didot éd., 238 p., 58 F.

UNE EXPÉRIENCE EN BOURGOGNE

Une « carte géographique des lésions » a été dressée grâce à l'informatique

De notre correspondant

Dijon. — *Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a visité récemment le Centre Georges-François-Leclerc de Dijon, afin de prendre connaissance d'une réalisation inédite de bilan informatique, dans le domaine des lésions. A cette occasion, Mme Veil a déclaré que* « dans le domaine de l'informatique il faut être vigilant (...) et renoncer à un certain perfectionnisme ». *En effet, a-t-elle souligné,* « les citoyens sont très attachés au respect de la liberté individuelle ».

L'expérience bourguignonne, dont Mme Veil s'est plu à vanter les mérites, contredit l'opinion selon laquelle l'informatique fait toujours peur au corps médical : mille cinq cents médecins y participent dans les quatre départements de la région. Pour ce qui les concerne, les pathologistes sont tenus de par leur profession de classer, de stocker une multitude d'informations. C'est pourquoi l'informatique peut résoudre, sur le plan technique, bon nombre de problèmes fondamentaux. Dès 1954, les examens anatomopathologiques étaient classés suivant un code « organes-lésions » mis au point par le professeur Ferdinand Cabanne, directeur du Centre anti-cancéreux Georges-François-Leclerc.

Puis au fur et à mesure des développements de la technologie, les pathologistes bourguignons du centre hospitalier universitaire, du centre Georges-François-Leclerc et du secteur privé, ont affiné la méthode : l'expérience intéresse aujourd'hui *plus d'un million et demi de personnes*. L'exploitation des documents ainsi rassemblés permettra de dresser une véritable « cartographie » des lésions en Bourgogne.

Un registre particulier, mis en place en Côte-d'Or au 1er janvier 1976, concerne les cancers de l'appareil digestif. Reposant sur une population de 455 727 habitants, il tire ses renseignements de sources multiples (hospitalisation publique et privée, médecins traitants, laboratoires d'anatomopathologie, Sécurité sociale, direction de l'action sanitaire et sociale, bureau d'hygiène de Dijon). Au cours de l'année 1976, 357 décès et 450 nouveaux cas de cancer digestif ont été enregistrés. D'autres résultats présentés pour la même année en Bourgogne concernent les cancers du fumeur et du buveur (94 % d'hommes et 6 % de femmes), les lésions du sein et les frottis cervico-vaginaux.

L'informatique appliquée à la médecine risque-t-elle d'entraîner une inflation des actes médicaux ? Non, a répondu le professeur Gremy, qui est en France l'un des spécialistes de cette question. L'informatique exerce-t-elle une influence notoire dans les dépenses de santé ? Pour Mme Veil, « *l'évolution des coûts risque de mettre en péril la santé. Dans le domaine de l'informatique, il faut que les choix soient les meilleurs...* ».

CHARLES MARQUÈS.

JUSTICE

REGARDS

Des jeunes qui enquêtent sur un meurtre

Dans la nuit du 17 au 18 juin dernier, peu après minuit, un groupe de cinq jeunes gens (quatre garçons et une fille) remontent la rue Montorgueil, en plein quartier des halles, puis empruntent la rue des Petits-Carreaux. Ils viennent de quitter l'appartement de la mère de la jeune fille. Ils se rendent chez l'un d'entre eux pour jouer aux cartes.

Deux voitures bourrées de jeunes arrivent soudain à leur hauteur, à petite vitesse. Les portières s'ouvrent et les garçons foncent sur le plus jeune des passants. « Ton portefeuille, passe ton portefeuille. » *Ils sont plus d'une dizaine. Il tend son portefeuille. Ses amis se portent alors à son secours. L'un d'eux, l'aîné, Mohammed Abderrahmane, âgé de vingt-cinq ans, tente d'expliquer qu'on ne s'attaque pas, à plus d'une dizaine, à une personne seule. « Tu vas voir », obtient-il pour réponse. Et brusquement, une carabine 22 long rifle sort du coffre d'une voiture. Mohammed Abderrahmane est tenu, coincé. Il est tué à bout portant d'une balle dans la carotide.*

Meurtre incompréhensible, petit racket minable... Le lendemain, tous les jeunes du quartier se mobilisent. Les deux frères, les quatre sœurs de Mohammed Abderrahmane et tous ses amis commencent une enquête. A midi, ils vont trouver dans un restaurant les quatre personnes témoins du crime.

Ils apprennent que les voitures qui ont servi à l'action sont une Simca et une Ford ; ils obtiennent une description détaillée des véhicules. Pas de doute. La description coïncide exactement. Les coupables forment une bande de « rockers » connue dans le quartier. Il s'agit de la « bande de la République », qui « tournait » dans le quartier depuis quelque temps.

Identification. Repérage. Le 18 juin, dans l'après-midi, les frères et les amis de Mohammed Abderrahmane surgissent dans le bar où la bande a l'habitude de se retrouver. Ils mettent la main sur deux membres... et les livrent à la 3e brigade territoriale qui s'occupe de l'affaire. Bientôt, la police connaît les noms de onze autres membres. Elle en arrête trois, dont deux filles. Tous ces « rockers » sont « de petits caves ». Deux sont mineurs. Le plus âgé a vingt et un ans. Ils vivotent, de « petits casses » en « petits casses ».

A présent, la 3e brigade territoriale continue son enquête. Elle possède l'identité et la description exacte du meurtrier toujours en fuite. La police poursuit son enquête et les frères de la victime aussi... Ils ne veulent pas lâcher l'affaire. Ils veulent obtenir justice. Ils glanent des renseignements, font des planques, traquent le « grand blond » ou le « grand roux »...

Mohammed Abderrahmane, qui était fiancé et vivait seul dans une chambre, rue Tiquetonne (deuxième arrondissement), non loin du lieu où il a trouvé la mort, « doit être vengé », *disent ces jeunes enquêteurs bénévoles.*

LAURENT GREILSAMER.

Débat de procédure à propos d'une plainte pour ingérence dirigée contre l'ancien adjoint au maire de Troyes

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims devra prochainement statuer sur la recevabilité d'une plainte dirigée contre M. Camille Deoust, ancien adjoint au maire de Troyes, pour délit d'ingérence, et contre M. Robert Galley, maire de Troyes, pour complicité.

La plainte avec constitution de partie civile a été déposée, le 8 mars 1977, par M. Pierre Jolly, maraîcher, ancien conseiller municipal, démissionnaire depuis le 26 mars 1975. Selon lui, M. Deoust, *président d'une société familiale* de construction et d'installation de matériel électrique (S.A. Georges Deoust), aurait tiré profit de ses fonctions au sein de la municipalité et de plusieurs organismes intercommunaux ou départementaux, sa société ayant été chargée au cours des dernières années de nombreux et importants marchés de travaux électriques. Ceux-ci auraient été conclus, soit de gré à gré, soit après des appels d'offres dont les délais auraient été systématiquement réduits au minimum légal.

M. Jolly considère que l'entreprise de M. Deoust a connu « *un essor remarquable depuis l'accession de ce dernier, en 1971, au poste d'adjoint au maire, chargé de l'industrialisation* ». Il évalue le montant de ces marchés à près de 10 millions de francs. Il estime, dans sa plainte, que M. Deoust s'est immiscé, en traitant avec la ville de Troyes — directement ou indirectement — dans des affaires dont sa qualité lui conférait l'administration et la surveillance. Le plaignant considère que l'ancien adjoint au maire a ainsi commis le délit d'ingérence défini par l'article 175 du code pénal.

Celui-ci indique que sera puni de six mois à un an d'emprisonnement « *tout officier public (...) qui, soit ouvertement, soit par actes simulés, soit par interposition de personnes, aura pris ou reçu quelque intérêt que ce soit dans les actes, adjudications, entreprises ou régies dont il a ou avait (...) l'administration ou la surveillance* ».

C'est aux termes de cet article que l'ancien maire de Saint-Malo, M. Marcel Planchet (centriste), avait été condamné le 11 juillet 1975, par la cour d'appel de Rennes à six mois d'emprisonnement avec sursis et avait été déclaré — comme le prévoit également la loi — incapable d'exercer aucune fonction publique. Il lui était reproché de n'avoir pas fait de distinction entre ses fonctions et celles d'entrepreneur ou de gérant de société et d'en avoir profité notamment au cours d'une opération de rénovation urbaine. Après cette affaire, le conseil municipal avait été dissous en novembre 1976, sur décision du conseil des ministres, dissolution qui a été annulée, depuis, par le Conseil d'État (*le Monde* daté 16-17 janvier).

A Troyes, la plainte a été déposée avec constitution de partie civile auprès de Mlle Marie-France Gérard, juge d'instruction. Le parquet a conclu aussitôt à l'irrecevabilité. Cependant, le magistrat instructeur devait rendre une ordonnance d'incompétence (1) précisant : « *(...) sans qu'il soit nécessaire de statuer sur l'intérêt des plaignants pour agir.* » Le parquet a fait appel de cette décision en estimant que le juge devait se déclarer compétent pour rejeter immédiatement la constitution de partie civile. Devant la chambre d'accusation le 16 juin, le parquet a d'autre part précisé, pour solliciter ce rejet, que le plaignant n'avait pas « *personnellement souffert du dommage causé par l'infraction* ».

M. Deoust ne se représentait pas sur la liste de M. Galley aux dernières élections municipales. M. Jolly, pour sa part, avait constitué une liste d'« intérêt local » contre celle du maire de Troyes.

FRANCIS CORNU.

(1) L'article 681 du code de procédure pénale ne prévoit pas la constitution de partie civile lorsqu'il s'agit de poursuites contre un élu municipal.

CORRESPONDANCE

Les charges place de l'Opéra étaient le fait de la police municipale de Paris

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Joël Boudaillez, secrétaire général adjoint du syndicat indépendant des officiers des compagnies républicaines de sécurité :

Pour faire suite à la correspondance « *Les manifestations place de l'Opéra* », parue dans *le Monde* du 24 juin, le syndicat national indépendant des officiers des compagnies républicaines de sécurité est amené à apporter la rectification suivante :

Le 21 juin 1977, place de l'Opéra, en fin d'après-midi, lors de la manifestation de soutien aux juifs d'U.R.S.S., la compagnie républicaine de sécurité présente sur les lieux n'a pas participé à la charge effectuée par une unité de la police municipale, en revanche, à la suite de cette intervention, cette C.R.S. a relevé quelques blessés dont deux femmes. (Le même processus a pu être constaté, d'ailleurs, ce même jour sur les terrasses des Champs-Elysées.)

Ce comportement regrettable de la part des policiers est une illustration criante du danger que notre organisation soulignait dès le 22 février 1977, dans un article du *Monde* intitulé « Des officiers de C.R.S. dénoncent la confusion des pouvoirs que la réforme de structure va créer pour le maintien de l'ordre ».

Cette confusion des pouvoirs entre représentants de l'autorité civile et commandants de la force publique que le gouvernement veut mettre en place dans les C.R.S. existe déjà, malheureusement, dans les faits, à la préfecture de police.

Pour sa part, M. Henri Hajdenberg, avocat, auteur de la correspondance sur les manifestations de la place de l'Opéra, indique :

Après vérification auprès de nombreux témoins, c'est bien, en effet, la compagnie d'intervention de la préfecture de police (anciennement police municipale) qui a chargé, contrairement à ce qu'il m'avait semblé. Je vous prierais, pour être juste à l'égard des C.R.S., de bien vouloir apporter cette rectification à mon témoignage, qui revêt d'autant plus d'importance que les C.R.S. dépendent du ministère de l'intérieur, alors que la compagnie d'intervention de la préfecture de police a obéi aux ordres du préfet de police de Paris.

Témoignage

LA MISE EN FICHE DES PERSONNES INTERPELLÉES

Nous avons reçu la lettre suivante, qui revient sur un précédent témoignage, « Appréhendé par erreur », publié dans le Monde *du 21 juin.*

Votre lecteur a bien de la chance que son fils ait atteint l'âge de seize ans pour se faire rafler ainsi.

En 1969, mon fils, âgé de quatorze ans, s'est fait ramasser dans des conditions identiques devant son lycée. Amené à Vincennes et relâché à 2 heures du matin, il est arrivé à la maison à 4 heures du matin. Lui aussi il a été fiché.

Etant d'origine britannique (mais lui-même Français et ne bénéficiant pas de la nationalité britannique), nous nous sommes installés voici cinq ans en Angleterre et il poursuit ses études universitaires. Agé maintenant de vingt-deux ans, il lui reste une année pour terminer ses études, mais nous n'avons pu obtenir des autorités françaises le sursis nécessaire. Un avocat français, consulté, pense que c'est cette fiche qui a conditionné le refus des autorité.

Bien que j'aime beaucoup la France, tant que de telles libertés seront aussi peu respectées, je n'envisegerai pas de m'y réinstaller.

PEUT-ON LIRE « ACTES » A LA PRISON DE FLEURY-MÉROGIS ?

Recevant mardi 21 juin une délégation du Comité d'action des prisonniers (CAP) (*le Monde* du 22 juin), M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, avait indiqué à ses interlocuteurs qu'il ferait respecter la loi pour ce qui concerne la liberté de lecture en prison. En sorte que *le CAP, journal des prisonniers*, est fondé à penser que son interdiction dans les établissements pénitentiaires va prendre fin. Serait-ce au profit, si l'on ose dire, d'une interdiction qui affecterait une autre publication ?

Actes, cahiers d'action juridique bimestriels a publié, le 20 juin, un communiqué indiquant : « *Malgré les assurances verbales données par la direction de l'administration pénitentiaire, la note de service d'interdiction* (du n° 13-14, *Les Prisons, le blocage*) *est toujours en vigueur, elle a simplement été retirée de l'affichage* »

A quoi la chancellerie réplique que, par décision en date du 3 mai, la précédente interdiction à Fleury-Mérogis avait été purement et simplement rapportée.

Pourtant *Actes*, qui est une publication de qualité, apporte d'autres arguments et fait valoir « *qu'au moins trente lettres lui ont été adressées depuis la mi-mai de la prison de Fleury-Mérogis et qu'aucune n'est parvenue* ». De plus, *Actes* observe que, outre le CAP, sont également interdits à Fleury-Mérogis « *la revue* Antirouille *(dont le reportage à l'intérieur de Fleury avait été autorisé par la direction... On peut donc voir mais pas diffuser ?) et le livre de Bernard Cuau sur l'affaire Mirval* ».

Il est de fait qu'une ambiguïté existe pour la diffusion de la revue *Actes. Depuis son* arrivée place Vendôme, M. Peyrefitte, à plusieurs reprises, a fait montre d'un intérêt pour les prisons qui s'est manifesté par une série de déclarations publiques. Il serait à présent logique qu'il fasse traduire dans les faits ce qu'il exprime dans ses interventions de portée générale. — Ph. B.

FAITS ET JUGEMENTS

Quarante-deux morts dans l'incendie d'une prison américaine.

Quarante-deux personnes, dont une femme qui visitait l'établissement, ont péri, dimanche 26 juin, dans l'incendie du pénitencier de Maury-County, dans le Tennessee, aux Etats-Unis. La plupart des victimes sont de jeunes détenus. Une dizaine de prisonniers ont profité de la confusion pour s'enfuir. — (*A.P., A.F.P.*)

Treuil à main et treuil à moteur.

A défaut de pouvoir se procurer sur le marché un treuil à main muni d'un dispositif d'immobilisation immédiate, tout employeur doit acquérir un treuil à moteur qui ne présente aucun risque de retour de manivelle.

C'est ce qui ressort de la décision prise par la chambre criminelle de la Cour de cassation présidée par M. Pierre Mongin qui a cassé un arrêt prononcé par la cour de Rouen sur les intérêts civils d'un ouvrier grièvement blessé par un treuil à main.

Le directeur de travaux aux établissements Schmid - Morin avait été poursuivi pour blessures involontaires et contravention connexe au code du travail. Mais la cour de Rouen avait estimé que la responsabilité du directeur de travaux ne pouvait être engagée puisque les experts indiquaient qu'il était impossible d'obtenir, quel que soit le dispositif de sécurité adopté, une immobilisation immédiate d'une pièce mécanique en mouvement. L'affaire sera rejugée par la cour de Caen.

En bref...

● *Deux gangsters* qui avaient pris en otage à la poste de Salzbourg, en Autriche, le 25 juin à 8 heures, se sont rendus le 26 au début de l'après-midi. Ils réclamaient une rançon de 450 000 F et une voiture pour assurer leur fuite. Leur otage avait été libéré deux heures avant la reddition. — (*A.F.P.*)

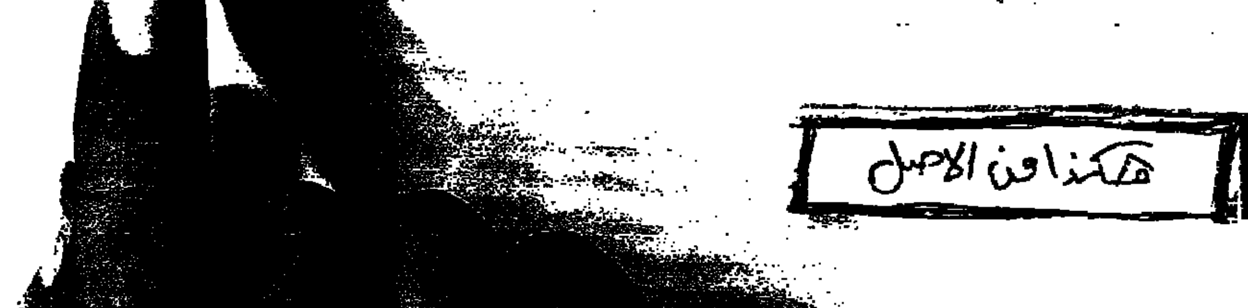
● *Une épouse trop aimante.* — A Reims, Mme Marie-Claire Petit, armée d'un revolver 22 long rifle, a tenté, mardi 31 juin, de faire évader son mari de la maison d'arrêt. William Petit, directement impliqué dans une affaire de règlement de comptes à Epernay, a préféré ne pas suivre sa femme qu'il réussit à désarmer. Invitée à quitter la prison par le surveillant-chef, Mme Petit est allée, de son propre gré, se constituer prisonnière. Elle a été écrouée, mercredi soir, à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne et inculpée de violences et menaces contre des gardiens de la paix ainsi que de détention d'une arme de quatrième catégorie. — (*Corresp.*).

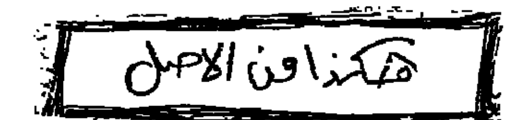
● *Garagiste condamné.* — Le tribunal correctionnel de Colmar a condamné jeudi 23 juin un garagiste de Guebwiller (Haut-Rhin) à payer 3 000 francs d'amende et 2 500 francs de dommages et intérêts pour avoir vendu une voiture 5 800 francs, soit 1 000 francs de plus que sa cote à l'Argus. Le véhicule vendu par M. Daniel Metzger portait au compteur 55 000 kilomètres et, sur une étiquette de graissage, 90 000 kilomètres. D'autre part, l'acheteur avait, en essayant de mettre la voiture sur le cric, constaté que les bas de caisse étaient pourris.

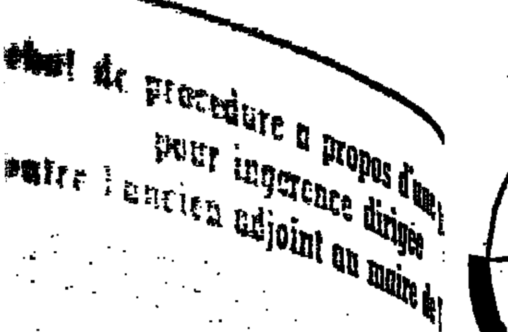
● *Victime d'une « overdose » d'éther*, un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, M. Patrick Boulet, a été découvert mort, samedi 25 juin, dans un pré du quartier de Cimiez, à Nice. Le jeune homme, qui n'avait pas de domicile fixe connu, venait de passer trois jours dans un hôpital de Nice. Près de son corps, on a retrouvé quatre flacons vides, représentant plus d'un demi-litre que M. Boulet avait respiré.

● *Deux panneaux J.-C. Decaux incendiés à Lyon.* — Interrogés pendant plus de dix heures par les policiers qui les avaient interpellés à Lyon dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 juin, trois jeunes gens et une jeune fille, âgés de vingt à vingt-deux ans, ont reconnu avoir incendié deux panneaux publicitaires géants installés dans la ville par la société Jean-Claude Decaux.

Déférés au parquet et inculpés d'incendie volontaire avant d'être remis en liberté, MM. Jean-Claude Duchèze, Yvan Truché et Gilles Graftiaux, ainsi que Mlle Evelyne Talldy ont déclaré qu'ils trouvaient ces panneaux « *inesthétiques* » et qu'ils avaient été influencés par la « *publicité* » faite autour d'incendies similaires récemment commis à Paris et dans d'autres villes (*le Monde* du 14 juin 1977). Un autre panneau Decaux a été détruit par le feu dans la même nuit du 24 au 25 juin, à proximité du campus universitaire de Rennes.









Inflation mondiale et activité bancaire internationale

par RENÉ LARRE (*)

DÈS l'abord, on constate une corrélation entre l'inflation globale, c'est-à-dire mondiale, et l'activité bancaire internationale ; en effet l'une et l'autre ont progressé parallèlement au cours des dix dernières années. D'un côté, l'inflation a cessé d'être un phénomène accidentel — d'ampleur et de durée limitées — pour devenir un mode de vie. De l'autre, l'activité bancaire internationale s'est fortement gonflée, au rythme de l'expansion du réseau de filiales et de succursales créé par les grandes banques dans le monde entier.

Pour préciser la relation qui existe entre ces deux évolutions parallèles, nous devons nous poser deux questions : tout d'abord, quelles ont été les répercussions de l'inflation globale sur l'activité bancaire internationale ou, d'une façon plus précise, quels sont les problèmes rencontrés par les banques internationales du fait de l'inflation ?

Mais aussi : dans quelle mesure le développement de l'activité bancaire internationale contribue-t-il à alimenter l'inflation globale ?

Les banques victimes de l'inflation

Les faits sont connus. L'inflation globale — nous l'avons constaté ces dernières années — a entraîné un accroissement de la demande de monnaie dans la plupart des pays, ce qui a conduit les autorités monétaires à imposer des restrictions de crédit sous forme de relèvement des taux d'intérêt ou, parfois, de limitations quantitatives aux opérations des banques.

En conséquence, la demande de crédit a été détournée des marchés internes où les restrictions étaient appliquées vers le marché international où régnait une plus grande liberté.

Dans ce secteur, les emprunteurs échappent au contrôle de leurs autorités monétaires et les prêteurs n'ont à observer que les règlements en vigueur sur le plan local, quand ils ne se soustraient pas à toute tutelle en recourant aux ressources de l'euromarché.

En fait, le pouvoir de décision est entre les mains des dirigeants bancaires, qui semblent souvent moins exigeants en matière de crédit international que ne le sont les banquiers opérant dans le secteur domestique.

Aussi, les crédits internationaux sont-ils attrayants pour l'emprunteur. Mais — l'inflation et les déficits des balances de paiement allant de pair — les crédits étrangers sont également bien accueillis par les autorités monétaires, dans la mesure où ils contribuent à accroître les réserves de change du pays bénéficiaire.

Cette situation, déjà fréquente dans le passé, se répète maintenant sur une grande échelle, du fait des déficits pétroliers. Les pays importateurs de pétrole, qu'il s'agisse de pays en voie de développement ou de pays développés, répugnent à utiliser leurs réserves ou même à tirer sur le Fonds monétaire. Ils se tournent tout d'abord vers le marché international, c'est-à-dire vers les grandes banques situées dans les centres financiers importants.

Face à cette demande de crédit international, nous devons à présent considérer la réaction des banques et examiner ensuite les difficultés rencontrées.

On peut dire, en fait, que les banques ont réagi de façon extrêmement positive en accueillant les demandes des emprunteurs étrangers, et notamment en leur consentant des crédits en eurodevises.

Il ressort des statistiques de la BRI que le volume des prêts internationaux, qui comprennent les crédits en euromonnaies et les crédits étrangers obtenus auprès de banques américaines et de banques situées dans les pays européens du groupe des Dix (1) et de la Suisse, s'est accru de 100 milliards de dollars en 1976 — passant de 440 milliards de dollars en 1975 à 540 milliards en 1976, — soit de plus de 20 %, la moitié de cet accroissement s'étant produit au cours du dernier trimestre.

Une part croissante des profits

Cette extension s'explique essentiellement, en particulier dans le cas des banques américaines, par le volume élevé des dépôts étrangers — notamment des dépôts émanant de pays de l'OPEP — reçus à un moment où la demande interne stagne, par suite du ralentissement de l'activité économique et de la liquidité des entreprises. Par voie de conséquence, les banques développent leurs opérations avec l'étranger. En effet :

— l'octroi de crédits à l'étranger est plus rémunérateur que les prêts à l'économie interne ;

— les crédits à l'étranger sont accordés le plus souvent non pas à des emprunteurs privés mais à des gouvernements ou à des organismes officiels. Les banques sont conscientes du fait que les pays ne peuvent faire faillite et qu'ils risquent tout au plus de poser des problèmes de refinancement.

L'examen des comptes rendus financiers des banques — aux Etats-Unis et ailleurs — montre qu'une part croissante des profits provient du secteur étranger. En d'autres termes, les crédits à l'étranger sont bons pour le compte d'exploitation et ils ne sont pas mauvais pour le bilan.

De ce fait, une nouvelle tendance, à savoir la préférence pour le risque de « souveraineté » — par opposition au risque commercial, — se manifeste dans le domaine de l'activité bancaire internationale. Cette évolution est compréhensible, puisque les pertes enregistrées sur des prêts internationaux consentis à des institutions publiques — ou garantis par des gouvernements — sont, sans nul doute, inférieures à celles encourues sur les concours internes ou les prêts étrangers accordés à des clients privés.

(Lire la suite page 16.)

(*) Directeur général de la Banque des règlements internationaux.

(1) Il s'agit de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Luxembourg, de la Belgique, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède.

Les accords de la Jamaïque ménagent l'avenir

La ratification éventuelle des accords de la Jamaïque a déjà fait l'objet de nombreux commentaires en sens opposé (voir notamment « le Monde » du 14 mai). Voici le point de vue du club économique « Perspectives et Réalités ».

QUE penser de la réforme du système monétaire international ?

Pour le grand public, il s'agit là d'un sujet de spécialistes à peu près aussi ésotérique que la théorie mathématique des ensembles : c'est le jouet d'une technostructure plus sophistiquée encore que l'énarchie, puisque internationale.

Pour le spécialiste, c'est un sujet de thèse par excellence : chacun a proposé son plan de réforme, au cours des quinze dernières années, avec plus ou moins d'imagination ou de conformisme, avec toujours beaucoup de science.

Aussi le débat qui s'instaurera sans doute à l'occasion de l'examen par le Parlement français du projet d'amendement des statuts du Fonds monétaire international risque-t-il fort de fournir une version nouvelle de la querelle des « anciens » et des « modernes ».

I) « Etre ou ne pas être ».

Dans le débat que les spécialistes ont engagé sur les défauts et les vertus de l'amendement des statuts du Fonds monétaire international, un fait essentiel est assez généralement passé sous silence : cet amendement — quel que soit son contenu — permet de rétablir un état de droit dans la vie monétaire internationale, placée depuis plusieurs années sous le régime de l'état de fait.

En effet, le système instauré par les accords de Bretton-Woods s'est effondré. Tous les experts s'accordent sur ce diagnostic ; la controverse ne porte que sur la date de décès.

Ce système reposait sur deux règles fondamentales : le rôle central de l'or et le système des parités fixes. Or ces deux règles se sont progressivement altérées, jusqu'à disparaître à peu près complètement en pratique au cours des dernières années.

Le rôle central de l'or dans le système de Bretton-Woods reposait sur l'engagement des Etats-Unis d'assurer à prix fixe la convertibilité du dollar en or. Cet engagement a permis à chaque pays d'accepter le dollar en règlement de ses transactions internationales et a fait ainsi de celui-ci la monnaie de réserve du système. Mais la dégradation progressive de la balance des paiements américaine et l'accumulation de dollars à l'extérieur des Etats-Unis qui en est résultée ont progressivement rendu fictive cette convertibilité en or. La constitution du pool de l'or et les réticences américaines, dans les années 60, à assurer la conversion effective des dollars en or, puis la création officielle, le 17 mars 1968, d'un double marché de l'or, avaient déjà consacré l'inconvertibilité de fait du dollar. La décision du président des Etats-Unis du 15 août 1971 n'a fait que confirmer officiellement cette inconvertibilité.

(Lire la suite page 16.)

CONTRADICTIONS DE L'O.C.D.E.

PUBLIE, sinon patronné officiellement, par l'O.C.D.E., le rapport McCracken se demandait si les interventions gouvernementales n'avaient pas été, à la suite d'un certain nombre de contretemps particulièrement fâcheux, un des facteurs déterminants pour accélérer l'inflation et provoquer la récession dont on a tant de mal à sortir. S'ils en avaient eu la liberté, les auteurs de ce document auraient peut-être pu pousser plus loin leur interrogation irrévérencieuse en l'étendant à l'influence exercée par les grandes institutions économiques ou financières internationales. C'est en tout cas une question que l'on est tenté de se poser en lisant le communiqué publié, vendredi dernier, à la suite de la réunion annuelle du conseil de l'O.C.D.E.

Un des principaux objets de pareilles conférences est — ou devrait être — de permettre aux différents Etats de définir en commun les grandes lignes de leurs politiques respectives. Telle était sans doute l'intention du conseil, dans sa session de l'année dernière, au cours de laquelle fut adoptée *« une stratégie pour une expansion économique durable »*, destinée à faire admettre par les différentes opinions publiques, de plus en plus inquiètes, que, à condition de ne pas s'embarquer dans des politiques d'expansion à tout va, génératrices d'inflation, mais à condition aussi de maintenir un certain taux de croissance — que les experts de l'O.C.D.E., contre toute vraisemblance, croyaient pouvoir fixer à *« 5 % ou un peu plus »* pour le reste de la décennie, — on finirait par venir à bout progressivement du chômage.

Passons sur le caractère flou de la recommandation *(« pas trop d'expansion, mais une bonne expansion quand même »)* pour faire remarquer que les simples citoyens ont quelques raisons de douter que leurs dirigeants suivent véritablement une « stratégie ». Tout se passe comme si les déclarations faites la semaine dernière au château de la Muette avaient pour but de corriger quelque peu les résultats de la conférence « au sommet » de Londres tenue au début du mois précédent !

Le président Carter, qui venait de renoncer à son programme de détaxation en faveur des consommateurs et des entreprises, s'était alors abstenu de faire pression sur la République fédérale d'Allemagne et le Japon pour que ceux-ci stimulent davantage leurs économies respectives. C'est à croire que tous les participants se trouvaient d'accord pour penser, avec le rapport de la BRI, que les résultats obtenus par les pays excédentaires dans leur lutte contre l'inflation servaient la cause commune. De même, pour ne pas troubler les marchés des changes, les sept « grands » n'avaient fait, à Londres, aucune allusion à l'opportunité de voir telle ou telle monnaie se revaloriser (et par conséquent d'autres baisser de valeur).

A l'O.C.D.E., il en a été tout autrement. Mais les contradictions qu'on relève entre les recommandations qui ont été formulées laissent planer un doute sur le bien-fondé des analyses. C'est ainsi qu'il est demandé aux pays excédentaires dans le communiqué, de laisser *« la position de leur balance courante s'affaiblir et leur monnaie s'apprécier sous l'action des forces profondes du marché »*. Comment les *« forces profondes du marché »* pourraient-elles jouer à la hausse du deutschemark si la R.F.A. devenait un pays déficitaire ?

La journée d'étude des centrales de bilan

La disette de l'investissement productif

L'examen du bilan des entreprises montre la corrélation existant entre, d'une part, l'évolution de la rentabilité des entreprises et, de l'autre, les fluctuations de la conjoncture.

par ANDRÉ-LOUIS CHADEAU (*)

APRES avoir fait l'objet de nombreux travaux au cours des années 30, l'étude des fluctuations économiques n'a que fort peu retenu l'attention des chercheurs français pendant le dernier quart de siècle. A cela rien de très surprenant. Pourquoi, en effet, se soucier exagérément de modestes variations cycliques alors qu'au prix de quelques recettes tirées d'une lecture rapide de Keynes — un peu de politique budgétaire de-ci, un peu de politique monétaire de-là, — l'économie française se maintenait depuis vingt-cinq ans sur la voie royale d'une croissance vigoureuse et presque régulière. N'était-il pas préférable de concentrer les efforts sur l'analyse à moyen terme des facteurs de progrès ? Du reste, les méthodes de notre planification nationale, en fixant des objectifs à cinq ans sans préciser les cheminements intercalaires, n'incitaient pas à prendre une autre orientation.

Mais lorsque le rythme de progression a été rompu, lorsque les remèdes traditionnels se sont révélés moins efficaces, lorsque le spectre d'un « stop-go » à la britannique est venu hanter les responsables, des interrogations sont apparues qui ont remis le problème des fluctuations économiques au premier plan de l'actualité. Des recherches ont été entreprises, à l'Université comme dans diverses administrations et institutions. D'intéressants résultats sont dès maintenant disponibles.

C'est dans ce contexte que le Comité de liaison des centrales de bilans avait choisi pour thème de sa IIIe Journée d'étude annuelle du 14 juin 1977 « L'entreprise et les fluctuations économiques ». Les centrales de bilans ont mis au point, comme on le sait, des appareils d'analyse qui extraient des comptabilités d'entreprises des données statistiques pouvant faire l'objet de traitements économétriques. Il en existe quatre, gérées respectivement par la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national et l'INSEE, qui mettent en commun leurs efforts et coordonnent leurs résultats. La journée du 14 juin, présidée par M. Maurice Perouse, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, se situait ainsi au plan des problèmes les plus actuels.

Après que M. Robert Pirolli, expert-comptable, directeur de l'Institut de haute finance, eut souligné les difficultés techniques rencontrées, notamment en raison de l'inflation, pour le traitement des comptes, les représentants de l'INSEE ont montré, dans une étude portant sur les *« disparités des situations des entreprises dans la crise »*, que le mécanisme des fluctuations agissait de manière complexe et diversifiée à l'intérieur du système productif.

Pour les auteurs, l'étude de l'activité des secteurs les plus proches de la demande des ménages tend à montrer que la récession n'a pas trouvé son origine unique dans une crise des débouchés ; en outre, elle fait apparaître les signes d'une *« crise de l'accumulation du capital fixe »* caractérisée, au cours des deux dernières années, par la baisse des rentabilités et par la contraction des investissements.

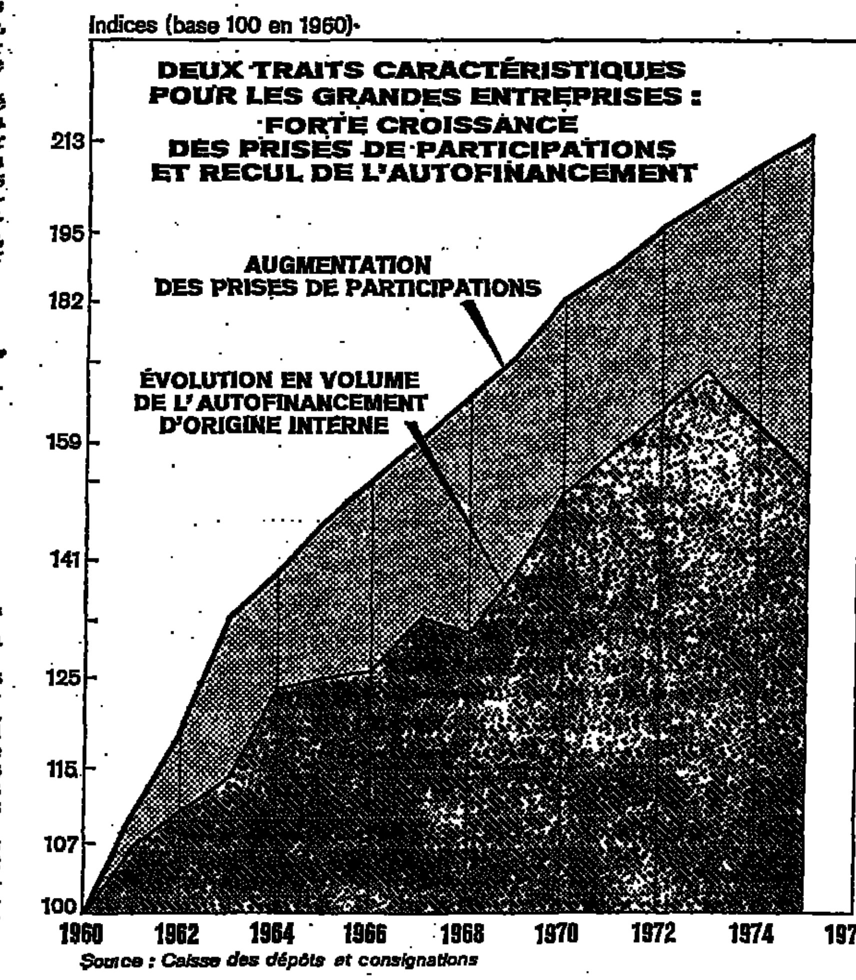
Pour ce qui concerne les situations individuelles, on observe un accroissement des disparités d'une firme à l'autre au début de la récession, suivi d'un rapprochement, ce qui indique qu'après être entrées dans la crise à des cadences différentes, les entreprises ont fini par se trouver alignées sur les situations les moins favorables. Au total, l'INSEE note que « *les comptabilités individuelles d'entreprises confirment les analyses macro-économiques élaborées précédemment à partir des indicateurs conjoncturels et des comptes nationaux* ».

(Lire la suite page 17.)

(*) Chef du département des études du Crédit national.

TAUX DE CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE
(En pourcentage et en francs courants)

	1973-72	1974-73	1975-74
Ensemble des secteurs	15	18	10
Dont :			
Industries agricoles et alimentaires	15	17	14
Biens intermédiaires	18	26	—31
Biens d'équipement	17	21	12
Matériel de transport terrestre	18	17	13
Biens de consommation courante	14	18	5
Bâtiment et travaux publics	14	17	11
Commerce	16	20	11
Services marchands	11	13	16



Source : Caisse des dépôts et consignations

Le monde de l'économie

L'activité bancaire internationale

(Suite de la page 15.)

Elle ne va pas toutefois sans poser quelques problèmes :

1) Les risques sur les pays confèrent une nouvelle dimension à l'activité bancaire privée. Je n'ai pas besoin de souligner la nature différente des compétences requises dans ce nouveau domaine d'activité ni la rareté — voire le manque — d'informations sur le volume global de l'endettement de nombreux pays ;

2) Le risque sur les pays porte sur toute la gamme des crédits octroyés aux emprunteurs internationaux résidant dans un pays donné, si bien que les montants en jeu peuvent assez fréquemment s'avérer substantiels, même pour de très grandes banques.

En outre, comme plusieurs banques peuvent détenir des créances sur les mêmes emprunteurs, une défaillance momentanée, ou pis encore, un moratoire, pourrait même déclencher une réaction en chaîne.

Pour ce qui est des solutions, il a été convenu d'améliorer les informations existantes sur l'endettement par zones géographiques, afin que les banques puissent disposer des éléments dont elles ont besoin pour évaluer les risques par pays en connaissance de cause.

La BRI est actuellement en train de réunir des *statistiques sur cette matière*. Ses travaux seront achevés dans quelques semaines et communiqués aux banques centrales qui auront contribué à leur élaboration.

D'autre part, il existe une proposition du président du Federal Reserve System, M. Arthur Burns, tendant à inviter les emprunteurs éventuels sur le marché international à déclarer leur endettement global lorsqu'ils désirent obtenir un crédit. Cette question est aussi à l'étude.

Les banques « locomotives » de l'inflation ?

Toute une série de recherches sont donc en train de prendre forme, qui traduisent la prise de conscience croissante que suscite l'expansion des prêts bancaires internationaux. Il n'est pas douteux, en effet, que l'on assiste à présent à une aggravation des risques bancaires du fait que la communauté bancaire internationale finance une part excessive des déficits des balances de paiements amplifiés par l'inflation mondiale et les prix du pétrole.

Cela nous conduit à la seconde question, à savoir la responsabilité des banques — et notamment des banques internationales — dans l'inflation globale.

Cette question est l'inverse de celle qui vient d'être évoquée. Après avoir examiné les problèmes posés aux banques par l'inflation, il convient de considérer la situation sous l'angle opposé, et de s'interroger sur le rôle des banques comme facteurs ou fauteurs d'inflation.

Chacun sait que, selon une thèse classique — la thèse monétariste, — la croissance des liquidités internationales engendre l'inflation globale, tout comme l'accroissement de la masse monétaire est à l'origine de l'inflation interne. Sans aborder le problème théorique que pose l'identification de la masse monétaire et de la liquidité internationale, il suffit de constater la correspondance de fait entre la progression de la liquidité internationale et celle de l'inflation mondiale.

La responsabilité imputée aux banques internationales tient à l'importance des crédits que les entreprises sont en mesure d'en obtenir pour échapper aux *restrictions monétaires imposées par les* autorités nationales.

Certes, il existe des sauvegardes : ainsi, les banques américaines ne peuvent accorder à un même client des *facilités de crédit dépassant un certain* pourcentage de leur capital. De plus, les autorités fédérales ou nationales chargées de la surveillance et de la régulation des emprunts n'hésitent pas à classer dans la catégorie des mauvais risques les créances sur les emprunteurs trop lourdement endettés. Il n'en reste pas moins que les entreprises recourent fréquemment à l'étranger pour se soustraire aux restrictions de crédit imposées dans leur propre pays.

Le marché des eurodevises constitue un facteur supplémentaire d'indiscipline dans la mesure où, échappant à tout contrôle, il constitue un réservoir de fonds où tout emprunteur considéré comme solvable peut puiser à loisir.

Telle est, en bref, l'accusation portée contre les prêts bancaires internationaux *et le marché des eurocrédits.*

Sans être prêt à souscrire sans réserve à la thèse monétariste, il n'est guère douteux que les crédits à l'étranger constituent un obstacle à la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives et de programmes de stabilisation dans les pays qui luttent contre l'inflation. Tous les pays en ont fait tour à tour l'expérience, et les autorités *monétaires ont dû, en diverses circonstances*, appliquer des mesures rigoureuses — comme le « Bardepot » en Allemagne — pour protéger leur marché.

Ne pas aggraver le mal

Le fait que l'efficacité de ces mesures ait été faible est une raison supplémentaire de penser *que les crédits* étrangers peuvent être — à certains moments — un puissant facteur d'inflation.

En guise de conclusion, on peut dire que l'un des problèmes de l'heure est de gérer le régime libéral — y compris *les prêts internationaux* des banques commerciales — de telle façon que l'ordre monétaire international, déjà précaire, ne soit pas bouleversé.

A cet effet, il convient de trouver un *modus vivendi* entre les banques et les organisations internationales.

Une telle coopération peut se limiter à un échange d'informations, comme l'a proposé M. Burns.

Une étape ultérieure consisterait, pour les banques commerciales, à accepter que le F.M.I. joue, dans une certaine mesure, le rôle de chef de file dans leurs opérations de prêts internationales. On peut être sceptique sur le succès de cette proposition. En effet, tout en reconnaissant que les banques commerciales ne devraient pas affaiblir la position du F.M.I. en offrant des crédits à des *emprunteurs potentiels désireux* d'éluder les conditions imposées par cette organisation, il ne paraît guère réaliste de vouloir subordonner les prêts internationaux des banques à l'approbation du Fonds, sauf dans des circonstances vraiment exceptionnelles. Les critères appliquées par les banques en matière de risques et de solvabilité ont leurs mérites, et il n'y a aucune raison de leur substituer ceux des organisations internationales qui ont leurs missions et leurs préoccupations propres, dont les considérations politiques ne sont pas toujours exclues.

En outre, si l'excès des liquidités internationales est un sujet de préoccupation en raison de son incidence sur l'inflation internationale, on pourrait envisager d'absorber une partie de cette liquidité dans le cadre des opérations du F.M.I. Il n'y a pas de raison décisive pour maintenir que les prêts du F.M.I. devraient être entièrement financés par des ressources officielles, alors que la Banque mondiale est en mesure d'emprunter sur le marché la majeure partie des fonds utilisés pour ses concours.

Si le F.M.I. a raison de s'inquiéter des liquidités internationales excédentaires (et de leur incidence inflationniste) et si les banques commerciales éprouvent des difficultés à trouver des emprunteurs sûrs, pourquoi ne pas envisager le financement, au moins partiel, des besoins du F.M.I. par des crédits bancaires ?

En tout état de cause, de nouvelles formes de coopération entre le marché *et les organisations internationales* sont nécessaires pour assurer la couverture des déficits de balance des paiements. Il paraît opportun de recourir à des formules qui permettront de réduire l'inflation *globale*, ou au moins qui éviteront de l'aggraver.

RENÉ LARRE.

Les accords de la Jamaïque

(Suite de la page 15.)

Le système des parités fixes devait, dans le système de Bretton-Woods, assurer à la fois la stabilité des taux de change et l'ajustement des balances des paiements. Ce système supposait que tout pays qui enregistrerait un déséquilibre de ses paiements extérieurs mettait en œuvre une politique économique susceptible d'y mettre fin. Or, en pratique, du fait du rôle de monnaie de réserve du dollar, les Etats-Unis ont pu échapper en permanence à *cette* discipline et faire ainsi supporter à leurs partenaires la responsabilité du soutien du dollar, ce qui est devenu tout à fait abusif lorsque celui-ci est devenu en fait inconvertible en or. En outre, il est apparu à l'expérience que la discipline des parités fixes pesait en pratique beaucoup plus lourdement sur les pays déficitaires, soumis à une contraction de leurs réserves officielles, que sur les pays excédentaires, finalement peu gênés par une accumulation d'excédents. Enfin, le système des parités fixes avait été conçu dans un univers où les opérations courantes constituaient l'essentiel des paiements extérieurs, les mouvements internationaux de capitaux n'ayant qu'une importance limitée. Or, en pratique, ces mouvements, alimentés par le déficit américain, ont pris progressivement une importance considérable et ont substantiellement limité l'efficacité, pour le rééquilibrage des paiements extérieurs, des politiques de redressement qui pouvaient être engagées dans un cadre national.

C'est ainsi que le système des parités fixes, ébranlé à plusieurs reprises par la spéculation internationale et le flottement temporaire de grandes monnaies qui en est résulté, s'est effondré en pratique en mars 1973 lorsque les pays européens ont mis un terme à leur soutien unilatéral du cours du dollar, après les décisions successives de mise en flottement de la livre sterling, du franc suisse, de la lire italienne et du yen.

La profonde désorganisation des paiements internationaux qui est résultée du quadruplement du prix du pétrole à la fin de 1973 a supprimé tout espoir de restauration rapide d'un système de parités fixes.

Lorsque le comité intérimaire des gouverneurs du Fonds monétaire international s'est réuni à la Jamaïque, en janvier 1976, le système monétaire de Bretton-Woods était donc bien mort, et depuis plusieurs années.

Certains penseront sans doute que cet état de fait était parfaitement supportable : n'a-t-il pas, en effet, été supporté pendant plusieurs années ?

En réalité, la restauration d'un ordre monétaire international était indispensable et urgente.

La *nécessité* d'une organisation des affaires monétaires internationales est, en effet, l'une des grandes leçons de l'histoire économique et monétaire, et notamment de l'histoire de l'entre-deux-guerres : en l'absence d'une réglementation de la vie monétaire internationale, les économies menacées par la crise cèdent aux pratiques restrictives, aux dévaluations agressives, qui engendrent contraction du commerce international et déflation.

Or, à la suite des bouleversements entraînés par le quadruplement des prix du pétrole, et de la formidable crise économique « stagflationniste » qu'ont connue les économies occidentales en 1975, le risque était grand de voir se développer des politiques isolationnistes, qui auraient porté un coup fatal au système économique occidental.

Restaurer un ordre monétaire international, c'était rétablir l'une des mesures indispensables à l'équilibre de ce système économique.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur le contenu de l'accord de la *Jamaïque, il ne faut donc pas oublier* que l'essentiel était qu'il intervînt.

II) « De l'incompatibilité du mieux et du bien ».

Le débat sur le contenu même de l'amendement aux statuts du Fonds monétaire international est généralement centré sur une analyse par référence : comment juger le compromis *réalisé par rapport* aux thèses traditionnelles de la France, des Etats-Unis, ou par rapport à tel système théorique optimal imaginé par des spécialistes ? Un tel exercice est bien périlleux dans la mesure où les positions des uns et des autres, tout comme les optimums théoriques, ont varié au fil des ans et des événements économiques.

Un examen limité aux grandes lignes de l'accords et aux modifications qu'il *apporte à l'état* de *droit* ou de *fait* antérieur permet de dégager trois réflexions essentielles.

● *Les objectifs du système de Bretton-Woods sont intégralement réaffirmés.* — *Rappelons que les accords de 1914 avaient* assigné au Fonds monétaire international des objectifs précis : faciliter le développement du commerce international : promouvoir la stabilité des changes et leur bonne gestion ; établir un système multilatéral de règlements ; assurer, par différents moyens, y compris le crédit, les rééquilibrages nécessaires des balances des paiements.

● *L'or recouvre la possibilité de jouer un rôle dans la vie monétaire internationale.* Cette réflexion peut sembler quelque peu paradoxale dans la mesure où les nouveaux statuts aboutissent à une démonétisation officielle de l'or.

Le paradoxe n'est qu'apparent.

En effet, les nouveaux statuts n'apportent aucune novation par rapport à la situation de fait antérieure lorsqu'ils prévoient que l'or n'est plus au centre du système monétaire international : tel était le cas en pratique depuis que le prix officiel de l'or est devenu pure fiction, c'est-à-dire depuis 1968 ; et cette situation a été consacrée par la décision américaine de 1971.

L'essentiel est ailleurs. En fait, cette démonétisation de l'or aboutit à une véritable libération du métal précieux : la suppression de la fiction du prix officiel permet aux banques centrales de retrouver la possibilité d'échanger de l'or, d'en acheter et d'en vendre sur le marché : cette bonne monnaie, chassée des échanges monétaires internationaux par une réglementation de son prix qui la sous-évaluait par rapport aux « mauvaises » monnaies de réserve internationale, recouvre une valeur d'échange réaliste. L'or retrouve ainsi la possibilité de jouer un rôle monétaire : les entraves qui lui ont *été imposées ont disparu ; l'avenir* a désormais la possibilité de dire, en l'absence de toute règle pré-imposée, quelles sont les bonnes monnaies internationales et quelles sont les mauvaises... C'est là un progrès substantiel que devraient saluer tous ceux qui sont convaincus que l'or seul peut constituer une monnaie internationale satisfaisante.

● *Enfin, dans le domaine — très délicat — du régime des taux de change, l'essentiel — c'est-à-dire l'avenir — est préservé.* Le flottement général des grandes monnaies que connaît aujourd'hui la communauté internationale est une situation de fait qui s'est largement instaurée indépendamment de toute volonté des gouvernements concernés : en fait, ce flottement s'est généralisé au moment même où les différents gouvernements s'accordaient, dans le cadre du groupe des Vingt, sur la nécessité d'un système de taux de change stables mais ajustables.

Or, dans le domaine monétaire plus encore que dans tout autre, la loi doit tenir compte des réalités. Et c'est sans doute dans le domaine des taux de change, soumis chaque jour au contrôle du marché, que ce principe souffre le moins l'exception : l'expérience l'a montré, et l'importance colossale des avoirs susceptibles de participer à des raids spéculatifs est là pour le rappeler. En l'état actuel des choses, tout retour immédiat à un système de taux de change fixes ou stables ne saurait être envisagé, et cela aussi longtemps que les énormes déséquilibres de paiements extérieurs suscités par la hausse du prix du pétrole n'auront pu être résorbés.

Il serait donc parfaitement utopique de fixer des règles de fixité : leur violation permanente et durable serait en effet assurée.

L'essentiel, dans ce domaine, se situait à deux niveaux successifs :

— Il convenait d'assurer dès maintenant un certain contrôle du flottement : c'est ce qu'instaure la mission de « ferme surveillance » confiée au Fonds monétaire international vis-à-vis des Etats membres afin d'assurer un fonctionnement ordonné du système ;

— En outre, l'objectif final devrait être établi clairement, même si sa date de réalisation ne peut être précisée aujourd'hui : c'est l'objet de la clause qui prévoit la possibilité pour le Fonds monétaire international de décider la mise en place d'un système reposant sur des parités stables mais ajustables au terme de la période de flottement actuel, considérée comme transitoire : l'amendement consacre la reconnaissance de l'obligation pour les Etats de promouvoir un système stable de taux de change.

PERSPECTIVES ET RÉALITÉS
CLUB ÉCONOMIQUE.



Chronique du temps d'inflation

Une précéder te chronique de temps d'inflation avait paru dans « le Monde de l'économie » du 14 décembre 1976. J'avais espéré que le thème perdrait son actualité... Les derniers indices des prix semblent montrer le contraire...

« Danse populaire à figures », le branle est aussi un « ample mouvement d'oscillation ». Comment ne pas être sensible à la modernité du mot qui s'applique immédiatement à l'analyse de l'inflation ?

La hausse des prix est un mouvement à figures : ce mois-ci le prix des services, ce mois-là, les prix des produits industriels, deux pas de pétrole en avant, un pas de T.V.A. en arrière. O figures de la sécheresse d'hier qui a détruit les récoltes et de la pluie d'aujourd'hui qui ruine les espoirs de la saison nouvelle ! Et, puisque l'adjectif « populaire » signifie d'abord « qui concerne le peuple », comment nier que notre danse à figures mérite, plus que jamais, ce qualificatif ?

Mais le branle inflationniste exprime aussi le principe d'oscillation. Les figures de la danse sont le signe des efforts répétés que chacun fait pour garder sa place, son rang, ses ressources, et les oscillations que chaque fraction de l'in-

par JEAN VINCENS (*)

dice général des prix par rapport à l'ensemble sont d'autant plus fortes que la danse est vive et les danseurs ardents.

De rattrapage en anticipation, chacun a l'illusion de vaincre, jusqu'au moment où les figures se mêlent, où les oscillations se confondent dans la simultanéité des hausses de prix. A ce moment les illusions tombent et chacun s'aperçoit qu'il a eu la berlue.

Mais consultons à nouveau le dictionnaire. « Avoir la berlue », c'est, au sens figuré, se faire des illusions et, au sens propre, avoir des visions. Dès lors que faut-il penser ?

Si le branle inflationniste se poursuit parce que nous avons tous la berlue, est-ce à dire que le peuple se fait des illusions et que ceux qui nous mènent ont des visions ?

J'ai acheté un flacon de shampooing. J'y ai trouvé trois étiquettes de prix. La première, rayée d'un trait de crayon rouge, indique la somme de 10,20 F, la seconde, juste au-dessous, porte 10 F, la troisième, sur une autre face du flacon marque 11,40 F. C'est le prix que j'ai payé.

La chose est très claire. Si j'avais acheté le flacon en décembre, j'aurais déboursé 10,20 F. Si je l'avais acquis dans les premiers jours de janvier, j'aurais sûrement bénéficié de la baisse de 2 %, la baisse T.V.A. Mon défaut d'esprit de précaution est sanctionné par une hausse de 14 %, ou 1,40 F, ce qui est peu pour une leçon d'économie domestique.

Puisque j'avais payé, il n'était pas nécessaire que je comprenne, mais il ne m'était pas interdit de rêver à quelques réformes utopiques. J'en imagine deux :

— Lorsque le gouvernement conclut un accord avec une profession qui s'engage *à ne pas augmenter ses prix* de plus de 6 ou 7 % en moyenne pendant l'année, il serait utile pour le consommateur d'avoir la liste de ce qui va augmenter plus ou moins que cette moyenne ;

— Pourquoi ne pas obliger les entreprises à marquer de façon indélébile le prix de vente à la sortie de l'usine ? Le commerçant inscrirait de même le prix de vente aux clients, et nous nous habituerons très vite à comparer les variations de prix. Il y aurait là une infinité d'occasions d'améliorer la pratique quotidienne et universelle de la rationalité économique, de faire progresser le consumérisme, de récompenser les marchands modérés, et peut-être d'alléger pour eux la tâche harassante de faire valser les étiquettes.

Seule la confiance fiance...

Il y a inflation parce qu'il y a trop de monnaie. Et il y a trop de monnaie parce qu'il y a trop de créances.

Mais pourquoi y a-t-il trop de créances ? Parce que les agents financiers, entreprises et ménages, n'ont pas confiance dans la monnaie. Alors, forcément, ils cherchent à en emprunter beaucoup pour acheter des biens.

Les agents financiers, les banques, qui prêtent de la monnaie en achetant ces créances, ont-ils eux confiance dans la monnaie ? Certainement pas, mais c'est sans importance, car c'est leur métier d'acheter des créances et d'en tirer bénéfice. Ainsi, il y a trop de monnaie parce que les agents non financiers n'ont pas confiance dans la monnaie au moment où les agents financiers manifestent encore quelque confiance envers les agents non financiers. Si personne n'avait confiance en personne ni en rien, il n'y aurait ni excès de monnaie ni inflation, mais l'économie s'effondrerait. Si les entreprises avaient confiance dans la monnaie, mais que les banques n'aient pas confiance dans les entreprises, la catastrophe serait aussi probable.

Pour que tout marche, il faut que les acteurs économiques aient confiance les uns dans les autres et dans la monnaie. Bref, il faut qu'ils croient tous à autrui et à l'avenir. C'est à peu près ce que disait le poète :

Seule la confiance fiance
Le rêve au rêve...

(*) Professeur à la faculté des sciences économiques de Toulouse.

La disette de l'investissement

(Suite de la page 15.)

Plus préoccupé des problèmes d'équipement et de financement des firmes, le Crédit national, en présentant une étude sur « *les cycles d'investissement et le financement des entreprises* », s'est livré à une analyse factorielle portant sur la période 1964-1975. Cette recherche a mis en évidence le fait que l'investissement global résultait de la combinaison, autour d'une tendance générale, de fluctuations cycliques propres à divers groupes d'entreprises et résultant principalement de facteurs techniques et financiers. Le critère déterminant n'est pas à cet égard l'appartenance à tel ou tel secteur d'activité, mais la proportion dans laquelle les facteurs de productivité sont combinés et la structure du bilan. Ces cycles ont pu être identifiés selon trois types principaux ayant chacun son profil et sa période particulière. L'année 1975 est très caractéristique de l'action de ces fluctuations : tandis que la tendance générale était en forte baisse, une grande partie des entreprises se trouvaient en outre au point bas de leur cycle d'investissement. Il en est résulté un facteur d'aggravation qui, sans expliquer généralement la dépression, a certainement contribué à la rendre plus aiguë.

Le crédit interentreprises

La centrale de bilans de la Banque de France s'est livrée à une étude minutieuse du « crédit interentreprises ». Il s'agit d'un moyen de financement très important pour bon nombre de firmes et qui peut constituer pour elles une soupape de sécurité en période d'encadrement de crédit ; il faut voir là, sans doute, la raison de l'allongement des délais de paiement consentis à la clientèle en 1973 ; à l'inverse, lorsque le retournement de conjoncture en 1974 a contraint les entreprises à nourrir des stocks plus considérables qu'il était souhaité, elles ont essayé de réduire (avec un certain succès) la durée du crédit accordé à leurs clients. Par ailleurs, il apparaît nettement que ce phénomène touche, d'une manière différente, les entreprises en fonction de leur place dans la filière de production : favorables au commerce de détail qui vend au comptant, ces mécanismes imposent au contraire des charges de financement non négligeables aux fabricants de demi-produits industriels.

Dans une étude portant sur une longue période (vingt ans de croissance des grandes entreprises françaises), la centrale de bilans de la Caisse des dépôts s'est attachée à suivre le développement de trois cent soixante-dix grandes firmes.

Cette recherche a confirmé que la structure des bilans (et son évolution) a été fortement influencée par le rythme de développement, notamment pour ce qui concerne les effets de la croissance externe (prises de participations) et la progression de l'endettement à long et à court terme. Par ailleurs, si l'affaiblissement progressif des taux de croissance du capital fixe et celui de l'autofinancement d'origine interne, observés depuis 1960, sont certainement liés, il faut également relever que la rentabilité résultant des seules opérations productives de la firme est de plus en plus confortée par les bénéfices tirés de la croissance externe : les produits financiers, qui ont doublé depuis 1960 sont ainsi devenus une ressource complémentaire non négligeable. Du point de vue des fluctuations, cette constatation est intéressante, car elle montre qu'en période de récession la croissance externe, loin de se ralentir comme la croissance interne, a plutôt tendance à se maintenir.

Clôturant cette manifestation, M. Ripert, commissaire au Plan, a souligné les difficultés que la crise actuelle a créées pour l'économie française, dont les fondements mêmes ont été atteints. La facture pétrolière, réglée à crédit, a conduit dans l'immédiat à une chute de la rentabilité des entreprises avec ses conséquences sur l'emploi et la valeur ajoutée. Nous vivons le temps « *de la disette de l'investissement productif* ». Les travaux des centrales de bilans confirment cette affirmation, et il serait souhaitable que, par leur approfondissement, les autorités responsables soient encore mieux informées de tous les aspects de la situation.

On pourrait certes s'étonner, à la lecture des études présentées, du caractère souvent disparate de ces travaux et de l'absence d'une théorie capable d'ordonner les faits qu'ils constatent. Ce serait oublier le retard des sciences humaines, et notamment de l'économie, sur les sciences de la nature. Ne perdons pas de vue que la description puis l'explication des phénomènes physiologiques ont été précédées d'une longue et difficile période de recherches anatomiques. Auparavant régnaient les « idéaux » abstraits, le « phlogistique », les « humeurs peccantes » et la « vertu dormitive de l'opium ». Je pense que nous commençons seulement à nous dégager des « idéaux » harmonieux mais vides de l' « économie pure » et à prendre appui humblement sur l'observation difficile des faits dans un domaine où, handicap supplémentaire, l'expérimentation n'est pas possible. Aussi la théorie ne peut elle être que parcellaire et trop souvent imprécise. C'est le début d'une longue route, et il faut être indulgent pour ceux qui osent entreprendre le voyage.

ANDRÉ-LOUIS CHADEAU.









CONJONCTURE

LES INDICATEURS-CLÉS

	VARIATION (en %)	
	En 1 mois	En 1 an
EMPLOI (mai 1977) :		
● Demandes : 976 100 (1 096 700) ..	— 2,4 (+ 5,5)	+ 15,1
● Offres : 105 100 (96 600)	+ 1,7 (— 6,9)	— 25,8
COMMERCE EXTERIEUR (mai 1977) : en millions de francs		
● Importations : 27 257 (26 068)	— 0,7 (+ 1,2)	+ 13,7
● Exportations : 26 550 (25 627)	— 0,2 (+ 0,9)	+ 14,7
PRODUCTION INDUSTRIELLE (avril 1977) : Base 100 en 1970 : bâtiment et travaux publics exclus.		
● 129 (127)	— 9,8 (— 1,5)	+ 4,1
RESERVES DE CHANGE (fin mai 1977) : 93,2 milliards de francs	+ 292 millions	+ 5 milliards de F
PRIX (avril 1977) :		
● De détail (1970 = 100) : 179,4 ..	+ 1,3	+ 9,5
● De gros alimentaires (1962 = 100) (chiffres non communiqués) ..		
● De gros industriels (1962 = 100) : (chiffres non communiqués) ..		
MASSE MONETAIRE (mars 1977) : 879,5 milliards de F	+ 1,7 (— 0,2)	+ 12,3
CREDITS A L'ECONOMIE (mars 1977) 879 milliards de francs	+ 1 (+ 0,5)	+ 15,7
DEPOTS DANS LES CAISSES D'EPARGNE (mai 1977) : — Excédents des retraits sur les dépôts :	+ 500 millions	— 1 250

Les chiffres figurant dans ce tableau sont des données brutes. Ceux qui sont indiqués entre parenthèses sont corrigés des variations saisonnières.

Les prix de gros alimentaires sont ceux de la région parisienne. L'indice des prix de gros industriels (taxes comprises) ne couvre que les demi-produits : fonte, acier, tissus, pâte à papier, bois scié, etc.

Les dépôts dans les caisses d'épargne ne prennent pas en compte les dépôts bancaires d'épargne (compte sur livret). En mai, fait exceptionnel, les retraits ont été plus importants que les dépôts du fait notamment de l'emprunt Barre.



EMPLOI

Avant la « conférence tripartite » de Luxembourg

La moulinette et les « pépins de la réalité »

JUIN, avant les vacances — comme décembre, avant l'année nouvelle — est le mois des examens de conscience. Les Neuf prennent goût, semble-t-il, aux « conférences tripartites » qui, réunissant les ministres des affaires économiques, du travail, les représentants des organisations syndicales et du patronat, ainsi que la commission de Bruxelles, permettent de « faire le point » économico-social. La première avait eu lieu le 24 juin 1976. La seconde se tiendra le 27 juin à Luxembourg.

Tant de monde, un seul jour, pour tant de sujets (croissance, stabilité, emploi) laisse sceptique sur les résultats à attendre. Il n'est pas mauvais certes de faire brasser par tous les acteurs de la vie économique les grands thèmes d'action du moment. La société industrielle pousse à des cloisonnements tels que dès qu'on peut faire éclater les cadres des discussions, il ne faut pas hésiter. Certains schémas préfabriqués ont ainsi des chances d'être un peu bousculés, grâce aux contacts de personnes qui ne s'interpellent trop souvent que par motions ou communiqués. Mais que peut-il bien sortir d'autre de cette « moulinette » géante ?

Ce n'est pas le « mémorandum » préparé par la commission pour servir de document de base à cette rencontre qui aidera à triompher des difficultés de l'heure, qu'elles aient nom chômage ou inflation. Rarement l'on vit document étaler avec plus de conformisme des choses cent fois dites. Il faut vraiment se donner beaucoup de mal pour voir luire une idée un peu nouvelle, particulière à cet observatoire qu'est tout de même la Commission de Bruxelles.

Reconnaissons d'abord qu'elle n'est pas très fière de ce que les Neuf ont accompli depuis la dernière « conférence tripartite » dont les participants s'étaient fixé les objectifs suivants : retour au plein emploi en 1980 ; réduction progressive du taux d'inflation de façon à le ramener à 4 ou 5 % environ en 1980 ; croissance annuelle moyenne du P.N.B. d'environ 5 % en termes réels jusqu'en 1980. « *On ne pouvait certes pas s'attendre à un redressement rapide. Néanmoins, les résultats de l'année dernière se situent à un niveau inférieur à celui que l'on espérait atteindre lors de la dernière tripartite.* »

Cet aveu désabusé aurait dû stimuler la recherche de propositions plus hardies. Las ! Quand on nous parle du consensus social, condition du changement, du refus du protectionnisme (« *étant donné le rôle important de la Communauté dans le commerce mondial, la riposte serait immédiate* »), du rétablissement des investissements, d'une concertation plus intense entre les politiques suivies au plan international, de la nécessité d'une croissance économique et saine, n'excluant pas certaines mesures

par PIERRE DROUIN

susceptibles de favoriser ou de stimuler plus directement l'emploi, comment réprimer un bâillement ?

A la décharge de la commission, il faut dire qu'elle a dû travailler très vite, le dernier Conseil européen ayant demandé que cette « conférence tripartite » se tienne en juin. Mais comment oublier aussi que la première, celle de juin 1976, était partie d'un mauvais pied en essayant de vendre malhabilement aux syndicats une « politique des revenus » ?

La seule note un peu personnelle du document nouveau est relative à « *la meilleure utilisation des instruments financiers de la Communauté* », à savoir le Fonds social, le Fonds régional, le FEOGA, les prêts ou crédits CECA et la Banque européenne d'investissement. « *La Commission souhaite notamment que le Fonds social et le Fonds régional servent à créer des emplois nouveaux et des activités nouvelles y compris par l'aide aux petites et moyennes entreprises et par les services qui soutiennent leur développement.* »

La grisaille générale du mémorandum tient évidemment au fait qu'il faut tendre au syncrétisme pour ne mécontenter personne. Ce n'est pas dans un tel texte qu'on pourrait lire des phrases « engagées », comme celles que l'on trouvait dans le rapport d'un groupe d'experts indépendants auprès de la Commission, écrit en 1976 sur « *les perspectives de l'emploi dans la Communauté jusqu'en 1980* ». Ainsi disaient-ils : « *Le moment paraît venu de remettre en question la préférence généralement accordée à l'aide à l'investissement aux dépens de l'aide à l'emploi.* » La première ne peut-elle se diriger, en effet, vers des opérations qui se révéleront après coup erronées et de surplus coûteuses ?

Primes à la natalité des entreprises

L'heure n'est plus aux discussions théoriques sur les relations entre investissement et emploi, mais aux décisions pragmatiques. Celles-ci peuvent s'inscrire aussi bien dans le cadre de la classique « économie marchande » que dans celui d'une « nouvelle société » plus qualitative. On n'aura pas trop des deux voies pour donner du travail à ceux qui en attendent. Au lieu de la sempiternelle phraséologie généralement prudentissime, la Commission aurait peut-être pu proposer aux Neuf de se lancer hardiment dans cette exploration.

Ainsi, on pense trop aux emplois nouveaux dans les entreprises anciennes ayant pignon sur rue. Certes, il est normal de les aider à embaucher les jeunes, comme on le fait maintenant dans la plupart des pays de la Communauté (1). Mais on ne se préoccupe pas encore assez de faciliter la création d'entreprises nouvelles. Certes, une action en faveur des petites et moyennes industries est maintenant menée (plan du 11 mars 1976). Un délégué a été nommé pour ce secteur et, s'il a fort bien compris l'importance du rôle de ce type d'entreprise dans la création d'emplois et donc la nécessité d'en faire éclore davantage, il dispose d'assez peu de moyens.

Les clubs Perspectives et Réalités ont lancé récemment à ce sujet (2) une série de propositions en ce sens, dont certaines mériteraient d'être regardées de près au niveau européen. Rappelons-en l'économie :

1) Favoriser l'initiative des candidats chefs d'entreprise (diffusion dans l'enseignement secondaire des notions de gestion, information par les programmes régionaux de télévisions sur les problèmes rencontrés par les professionnels, aides à la gestion — conseils, diagnostics, corps de consultants à la disposition des P.M.E. comme le fait la Small Business Administration aux Etats-Unis.

2) Simplifier les structures juridiques applicables aux entreprises nouvelles et notamment toutes les formalités liées à leur création.

3) Prévoir des initiatives fiscales. A l'exemple des Etats-Unis, les personnes participant à la création d'entreprises nouvelles devraient pouvoir déduire de leurs revenus pendant un certain délai (par exemple deux ans) les pertes éventuelles résultant de leur nouvelle activité, à concurrence d'une partie de leur montant.

De même, pourrait-on établir une progressivité de l'impôt sur les bénéfices pendant les quatre premières années d'activité (par exemple 10 % la première année, 25 % la seconde, 35 % la troisième et le taux de droit commun pour la quatrième).

La kyrielle des « emplois qualitatifs »

D'un tout autre côté, celui de cette « nouvelle croissance » dont on parle beaucoup sans jamais bien en dessiner les contours, un travail de recherche pratique devrait également être entrepris pour favoriser les emplois, et une conférence « tripartite » comme celle de Luxembourg ne pourrait-elle mettre sur pied des cellules de réflexion ? L'une d'elles a déjà fonctionné en France pour le compte du Haut Comité de l'environnement, sous la direction de M. F. Lapoix.

Le « projet de rapport » sur les emplois qualitatifs qui a été établi a essayé de dresser une typologie de ces emplois « marchands et non marchands » pris en charge tant par l'Etat que par d'autres organismes et qui peuvent aussi bien intéresser la protection du milieu naturel que l'amélioration de la qualité de la vie en général.

Les propositions précises tournent autour d'emplois qui touchent à la récupération et l'anti-gaspillage, les efforts portant sur l'entretien et la réparation des produits (mise en place d'ateliers communaux, création de postes d'animateurs artisanaux) ; la promotion des initiatives sociales par les associations locales et départementales ; les services orientés vers l'aide aux « exclus » et l'accueil au sein des collectivités rurales et urbaines ; la mise en valeur du patrimoine (préservation et restauration des monuments et des sites) ; le tourisme, les loisirs et l'activité associative en général qui a besoin d'animateurs polyvalents.

Au niveau national comme à celui des Neuf, on ne peut plus se payer le luxe de disperser son attention. Le chômage, et les remèdes qui ne provoquent pas une nouvelle flambée d'inflation doivent concentrer tous les efforts des dirigeants et des agents économiques. Souhaitons qu'après le « sommet » de Londres, où le chômage des jeunes fut précisément monté en épingle, la conférence tripartite de Luxembourg abandonne les conversations académiques, et que la Commission « mouline » des textes où l'on ne s'efforce pas d'enrober, comme aurait dit Jacques Prévert, les « terrifiants pépins de la réalité ».

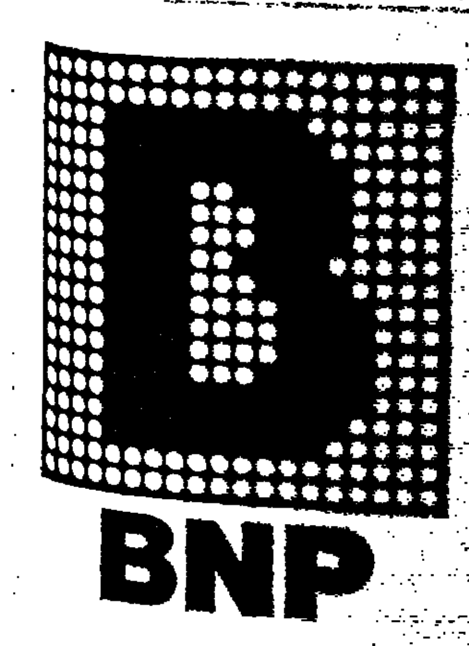
(1) Lire notamment dans notre supplément « Europa » (*le Monde* du 7 juin 1977) l'article de J.-P. Dumont sur « La lutte contre le chômage des jeunes ».

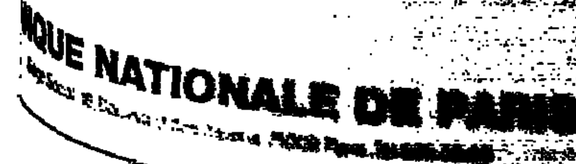
(2) Lire *le Monde* du 10 juin 1977. Voir aussi le dernier numéro de la revue *Dirigeant* : « *Une nouvelle race d'aventuriers, les créateurs d'entreprises.* »

هكذا في الأصل

LES B
EN RÉ

responsabilité du
dilemme perpétu





LES BANQUES EN RÉGIME DE CROISIÈRE

La responsabilité du banquier : un dilemme perpétuel

LA réapparition d'une crise économique après vingt-cinq ans d'expansion à tout crin a mis en difficulté de nombreuses entreprises, et, par là même, posé avec acuité le problème de la responsabilité du banquier, dont le procès a commencé à être instruit non seulement par les tribunaux, mais aussi par l'opinion.

Dès qu'une société ferme ses portes pour cause de cessation de paiement, ou simplement commence à battre de l'aile, une inquiétude commune rassemble son personnel, ses créanciers, plus rarement ses actionnaires, et aboutit souvent à la constitution d'une union sacrée contre le bouc émissaire chargé de tous les péchés d'Israël, à la fois dispensateur de toutes les facilités et bourreau impitoyable, le tout-puissant banquier.

Une jurisprudence souvent contradictoire

On a pu dire de lui qu'« il soutenait l'entreprise comme la corde soutient le pendu ». Lorsque les choses commencent à aller mal, il vit un dilemme perpétuel : ou couper les crédits sans retard et limiter sa perte, mais assassiner son client, ou prendre le risque de prolonger son concours, avec la possibilité de récupérer sa mise, mais celle aussi d'élargir le gouffre, sans empêcher la chute finale.

« *Quand un banquier refuse ses crédits, on l'insulte ; quand il les consent trop libéralement, on l'accuse de manquer de vigilance* », remarquait amèrement, l'année dernière, le président du Crédit coopératif, établissement dont la gestion passée est actuellement mise en cause par le Parlement, et dont le « crime » fut d'avoir soutenu des coopératives ouvrières de production jusqu'au « plouf » final. Ce même président citait le cas récent d'une grande banque, condamnée deux fois en six mois, la première pour avoir cessé ses concours trop tôt au gré du tribunal, la seconde pour avoir prolongé artificiellement la vie d'une entreprise condamnée.

Il y a dix-huit mois, il a été fait grand état dans les gazettes judiciaires d'un arrêt du 7 janvier 1976 de la chambre commerciale de la Cour de cassation (*le Monde* du 15 janvier 1976). Depuis une quinzaine d'années, la Cour avait souligné à plusieurs reprises que les banques commettaient une faute engageant leur responsabilité lorsqu'elles accordaient des crédits de façon imprudente à des entreprises au bord de la faillite, dont la déconfiture n'était que retardée, avec un passif encore aggravé. Grâce à ces concours, d'autres entreprises risquaient de leur faire confiance, de traiter ou de continuer à traiter avec elles, et d'être ainsi amenées à perdre des sommes importantes. Mais la mise en œuvre de la responsabilité des banques par les créanciers, représentés par le syndic, se heurtait jusqu'alors à une difficulté majeure. Une jurisprudence constante de la chambre commerciale de la Cour de cassation décidait, que ledit syndic ne pouvait poursuivre au nom des banques, également créancières, la réparation d'un préjudice qu'elles s'étaient causé à elles-mêmes en même temps qu'aux autres créanciers.

Par l'arrêt du 7 janvier 1976, la chambre commerciale renversait sa jurisprudence et permettait ainsi aux syndics de mettre en œuvre effectivement la responsabilité des banques. Une barrière juridique avait ainsi sauté. Mais le problème de fond, celui de la responsabilité réelle des banques, n'était et n'est toujours pas réglé.

Une double offensive

Comment le serait-il ? A l'heure actuelle, les banques sont l'objet d'une double offensive. D'un côté, les exigences de la protection des créanciers au titre du droit commercial, par le biais de l'article 1382 du code civil, sont de plus en plus dures et précises. De l'autre, celles de la sauvegarde de la vie des entreprises et des intérêts des salariés deviennent de plus en plus pressantes et ont même tendance, dans l'opinion, à prendre le pas sur les premières. Comme, par-dessus le marché, les banques sont souvent amenées à prodiguer leurs conseils aux entreprises en difficulté, et même à leur fournir des experts ou des administrateurs, cette attitude est considérée par les créanciers comme une immixtion dans la direction des entreprises et comme la preuve d'une « gestion de fait », au titre de l'article 99 de la loi du 13 juillet 1967, ce qui permet de mettre en cause leur responsabilité. Ajoutons qu'aux yeux des créanciers, fournisseurs et sous-traitants, les banques sont censées connaître parfaitement la situation de leurs clients, puisqu'elles peuvent apprécier au jour le jour l'évolution de cette situation et disposent, en principe, de comptes précis et véridiques.

Soumises à cette double offensive, et placées souvent en fâcheuse posture, les banques, tout en reconnaissant parfois leur imprudence ou leur négligence, s'efforcent de justifier des attitudes qui sont souvent contradictoires. La 9e chambre de la cour d'appel de Paris va ainsi devoir se prononcer le 30 juin, dans l'affaire du Patrimoine foncier, sur la responsabilité de plusieurs banques, notamment N.S.M. Un arrêt rendu le 6 janvier 1977 par la 3e chambre de cette même cour de Paris permet, peut-être, de distinguer les prémices d'une jurisprudence plus équilibrée en la matière. Quatre idées essentielles s'en dégagent. Tout d'abord, il faut déconseiller aux banquiers comme particulièrement dangereux, quoique souvent légitime et utile, de donner des conseils trop précis de gestion et de restructuration. Ensuite, il n'est pas obligatoire que le banquier en sache plus long sur son client que le milieu commercial où évolue l'entreprise en difficulté. En outre, pas plus que quiconque, le banquier n'est à même, dans une tentative de sauvetage, de garantir le succès. Enfin, on ne saurait lui reprocher d'avoir collaboré à la recherche d'une solution de redressement conforme à l'intérêt économique et social.

Sur ce dernier point, la cour a bien senti que, en définitive, il est contraire à l'intérêt général de contraindre les banques à un comportement timoré. Un exemple récent montre que prendre des risques peut être bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes, au prix, toutefois, de sacrifices non négligeables. Après plusieurs tentatives infructueuses, et au terme de négociations « extrêmement difficiles », la société Voyer, de Tours, spécialisée dans les charpentes métalliques, qui avait failli être mise en règlement judiciaire, a pu être remise à flot grâce à des prêts supplémentaires des actionnaires, un abandon de leurs créances à 50 % par les banques et à 40 % par les fournisseurs, un moratoire des dettes à moyen terme et à caractère fiscal et parafiscal. Pour l'instant, le sauvetage a réussi, les banques n'ont pas cessé leur concours entre-temps, mais qu'aurait-on dit si l'opération n'avait pas réussi ?

F. R.

Priorité à l'extérieur

APRES une année 1974 désastreuse, et une sensible amélioration en 1975, l'exercice 1976 s'inscrit, pour l'ensemble des banques françaises, sous le signe de la modération et des économies, Les résultats n'en sont pas moins restés satisfaisants.

Chez les grands nationalisés, la B.N.P. annonce une augmentation de 9 % de son bénéfice d'exploitation consolidé, les chiffres correspondants étant de 15 % pour le Crédit lyonnais et de 59 % pour la Société générale. Quant aux banques privées, mis à part quelques « accidents » comme celui du Crédit du Nord, qui a laissé quelques plumes dans la fermeture de la mini-aciérie de Toulon, leurs performances ont été honorables.

Ce n'est pas que la conjoncture française leur ait été particulièrement favorable. L'encadrement du crédit limite sévèrement la progression des crédits bancaires intérieurs (+ 5 % pour les concours ordinaires). Heureusement, il y a les crédits désencadrés, notamment pour l'exportation, et les activités à l'étranger. Pour les établissements, c'est leur seule possibilité d'expansion véritable, le seul créneau sur lequel elles puissent « foncer », et elles ne s'en sont pas privées.

La progression du produit net bancaire enregistré à l'étranger est supérieur de 50 % à 100 % à celui qui est obtenu en métropole, et la part du bénéfice qui provient des opérations extra-métropolitaines atteint souvent plus de 25%. Cette évolution explique que les trois grands nationalisés figurent dans les dix premiers de ce classement mondial. *(Lire page 21.)*

Autre élément de valeur à améliorer les marges bénéficiaires, les réserves obligatoires constituées sans rémunération auprès de la Banque de France, fortement réduites à l'automne 1975, ont pesé plus légèrement sur les résultats. Quant à la hausse du coût des ressources qu'a entraînée la montée continue du taux d'intérêt à court terme destinée à defendre le franc, elle a frappé les établissements beaucoup moins durement qu'en 1974 : il faut dire qu'ils avaient pris leurs précautions, et que les trésoreries sont beaucoup plus à l'aise depuis l'« année terrible ».

Dernier élément de nature à améliorer les comptes d'exploitation : les économies. Elles portent essentiellement sur les frais généraux.

Le Crédit lyonnais, par exemple, qui avait enregistré en 1974 le premier déficit de son histoire, annonce qu'en 1976, « pour la première fois depuis plusieurs années », il est parvenu à freiner fortement la progression de ses frais généraux, qui n'ont augmenté que de 12,8 %, c'est-à-dire près de deux fois moins que pendant les exercices précédents.

Les économies

Dernière indication très caractéristique de la situation actuelle: l'arrêt quasi total des ouvertures de guichets, dont la multiplication très rapide avait marqué les « années folles ». La grande « fête », qui avait commencé en 1966-1967, avec les mesures de libéralisation prises alors par M. Debré, ministre de l'économie et des finances, et qui avait donné lieu à une formidable expansion des affaires bancaires et du montant des crédits distribués, est bien finie. Le taux de « bancarisation » des ménages, encore très bas il y a dix ans, ne progressera plus très rapidement.

Les banquiers se retrouvent donc face à leurs problèmes propres. L'un est à proprement parler conjoncturel : c'est la progression sensible du nombre des clients douteux, qui conduit les établissements à constituer des provisions chaque année et plus élevées. Circonstance aggravante, l'obligation de consentir des crédits de plus en plus élevés à des industries fortement endettées, comme par exemple la sidérurgie, tout en respectant les normes de l'encadrement du crédit, les contraint à réduire leur concours aux client prospères : nouvelle loi de Gresham, le mauvais crédit chasse le bon.

L'autre problème est d'ordre structurel, et va devenir explosif dans les années qui viennent : c'est celui du personnel. D'un côté l'embauche nette, compte tenu des départs, est pratiquement arrêtée après un formidable gonflement des effectifs entre 1966 et 1974, de sorte que la pyramide des âges révèle un âge moyen peu élevé : dans certains établissements, la moitié des employés ont moins de trente ans. La conséquence en est la réduction des possibilités d'avancement et la dégradation des profils de carrière... De l'autre, et c'est probablement le danger le plus grave qui menace les banques, le passage très rapide à l'informatique, indispensable pour traiter une masse croissante d'opérations, a pour rançon une « parcellisation » des tâches qui les rend de plus en plus fastidieuses. Faute de « recomposer » ces tâches et de rendre quelque responsabilité à ceux qui les exercent, les employés se transformeront en O.S., avec les mêmes revendications. Il est frappant de constater que les conflits sociaux dans la banque éclatent au niveau du service informatique, centres nerveux dont toute l'activité dépend. Tout en admettant la modernisation des processus, les syndicats demandent une humanisation des opérations et un partage des gains de productivité, davantage que des augmentations nominales de salaires. Il serait difficile de leur donner tort.

Supplément réalisé par FRANÇOIS RENARD.

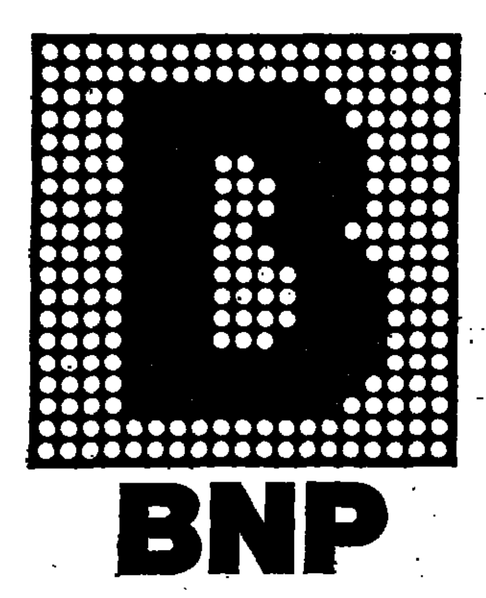
ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :

FRANCE :	
Quinze jours	22 F
Trois semaines	30 F
Un mois	39 F
Un mois et demi	57 F
Deux mois	74 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	37 F
Trois semaines	52 F
Un mois	69 F
Un mois et demi	102 F
Deux mois	134 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	46 F
Trois semaines	65 F
Un mois	87 F
Un mois et demi	128 F
Deux mois	170 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.



La détente en France : oui, mais...

LE coût du crédit va très probablement baisser, « dans quelques semaines », a-t-on laissé entendre Rue de Rivoli. Le taux de base des banques, fixé à 9,60 % depuis la fin septembre 1976, serait réduit de 0,20 %, 0,30 %, ou même peut-être davantage, mais cela n'est pas sûr. Une telle décision recevrait un accueil très favorable, notamment des entreprises dont certaines, comme dans la sidérurgie, sont très lourdement endettées. Elle est réclamée depuis un certain temps par les instances patronales et les chambres de commerce. Mais jusqu'à présent, les pouvoirs publics sont restés sourds à toute sollicitation. Tout au plus ont-ils accepté que le taux de base des banques ne monte pas.

Comme l'indique le graphique ci-contre, le taux de l'argent sur le marché monétaire, que la Banque de France faisait vigoureusement remonter depuis le dé*but de 1976 pour défendre* un franc fortement attaqué, est passé nettement au-dessus du taux de base bancaire (T.B.B.) à partir d'octobre 1976 pour ne retomber au-dessous que dans le courant d'avril 1977.

Or, suivant une convention tacite, le T.B.B. s'établit habituellement à un quart ou à un demi-*point au-dessus du taux du marché* monétaire. Telle était la situation à la fin de septembre 1976, lorsque le T.B.B. fut porté de 9,20 % à 9,60 %, avec un taux *moyen de 0,25 % pour le marché* monétaire. Si ce dernier se tend fortement et durablement, il entraîne avec lui la rémunération des dépôts à terme, qui épouse pratiquement ses variations. Dans ces conditions, les banques voyaient le coût de leurs ressources monter tandis que le revenu tiré de leurs crédits restait stable, et elles auraient été fort aises d'obtenir un relèvement de leur taux de base. Cela leur fut refusé au nom du plan Barre, d'autant que, malgré le déséquilibre relevé plus haut, leurs marges bénéficiaires restaient encore satisfaisantes.

A l'heure actuelle, la situation est redevenue plus que normale, avec un marché monétaire tombé à 8 3/4 %, soit près d'un point au-dessous du taux de base des banques. De plus, toutes les conditions sont réunies pour permettre un abaissement de ce taux de base. *L'évolution satisfaisante* de la balance commerciale et la bonne tenue persistante du franc autorisent, en effet, le gouvernement à assouplir quelque peu sa politique de taux d'intérêt élevés, utilisée comme une arme pour défendre la monnaie. Ce même gouvernement n'avait-il pas déclaré, il y a quelques mois, que si la détente devait intervenir, elle se produirait au deuxième semestre, en corrélation avec un ralentissement de l'inflation ? Or il semble qu'en dépit de la flambée des fruits et légumes, l'inflation perde un peu de sa violence au début de ce second semestre. Enfin, la demande de crédits n'est pas telle qu'elle nécessite d'être freinée par un maintien du coût du crédit au niveau le plus élevé d'Europe, l'Italie mise à part, et qui n'est nullement en relation avec l'état actuel de notre économie.

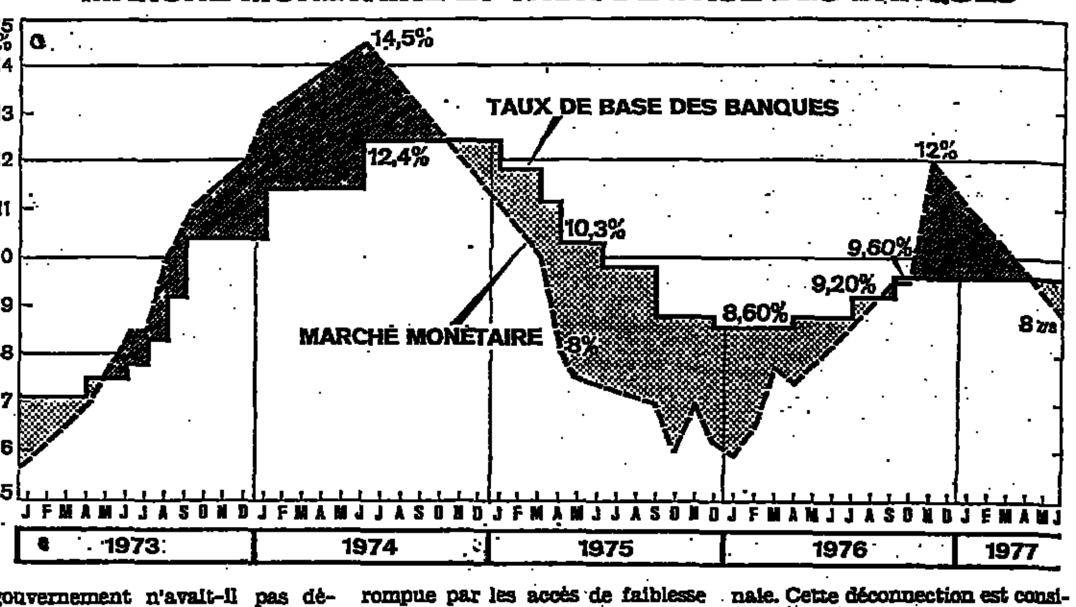
Ajoutons, également, que les pouvoirs publics ont déjà « annoncé la couleur » en décidant, le 21 avril dernier, une baisse du taux d'intérêt sur certains produits de l'épargne réglementée, à savoir les bons de caisse, les bons à cinq ans à intérêt progressif, les comptes à terme et les contrats *d'épargne-logement*.

Tous ces éléments réunis autorisent donc le réamorçage d'une baisse tendancielle du coût du crédit, qui avait été bien engagée pendant toute l'année 1975 après la flambée de 1974, mais qui s'était trouvée brutalement interrompue par les accès de faiblesse répétés du franc pendant presque toute l'année 1975. Une raison supplémentaire à une telle demande est donnée par la nécessité absolue de rétablir une indispensable hiérarchie des taux, avec un écart substantiel entre les taux à court terme et les taux à long terme, hiérarchie qui depuis quelques années non seulement n'a pas été observée mais s'est trouvée fréquemment inversée au profit du court terme.

Relevons, néanmoins, que la détente invoquée actuellement par les autorités monétaires s'effectue dans un climat d'incertitude et de crainte. Certes, tout le monde croit à cette détente, mais *tout le monde* la considère comme éminemment fragile, étroitement tributaire de la tenue du franc, laquelle est subordonnée à l'évolution de la situation sur le front politique et social.

L'occasion est bonne pour déplorer que les marchés financiers intérieurs et extérieurs ne soient pas déconnectés, ce qui pénalise *ipso facto* l'économie lorsque l'arme des taux doit être maniée pour défendre la monnaie. Cette déconnection est considérée avec horreur par la plupart des experts, qui redoutent les complications et les contraintes administratives. Mais n'est-ce pas une contrainte terrible que de ne pouvoir dissocier, par exemple, les exigences d'une relance de l'économie et celle du maintien des parités monétaires ? Certes, suivant les thèses de l'économie libérale, le marché financier est « un » et il y a une relation étroite entre taux d'inflation et parité monétaire. Mais, à certains moments, ce n'est pas obligatoirement le cas, et le libéralisme à tout prix devient une contrainte fort coûteuse.





LA VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT

L'éternelle inconnue américaine

QUI a peur du prime rate américain ? Mais tout le monde, parbleu ! Nul ne conteste le rôle directeur joué par les taux d'intérêt aux Etats-Unis. A la moindre variation significative des « federal funds » (fonds échangés entre banques) outre-Atlantique ou au moindre mouvement de ce fameux prime rate (taux de base) des banques, le marché des eurodollars s'enflamme, tandis que sur les marchés des changes la monnaie américaine fléchit ou se raffermit en sens inverse de ce mouvement. Les flux de capitaux y sont particulièrement sensibles, au point que la politique monétaire des partenaires de l'Oncle Sam se doit d'en tenir compte avec la plus grande attention.

Politique pour politique, celle que suivent les autorités américaines en matière de taux continue à rester pleine de mystère. L'an dernier à pareille époque, nous titrions : « L'Inconnue américaine » ; l'unique préoccupation des banquiers européens étant : « Que vont faire les Etats-Unis ? » A l'heure actuelle, on le sait, le prime rate, tombé au début de l'année à 6 %, c'est-à-dire au plus bas depuis le début de 1973, après son envolée vertigineuse de 1974 (voir le graphique ci-dessous), vient de remonter à 6 3/4 % en quelques semaines à l'initiative des banques. Ce mouvement est-il imputable au gonflement de la demande de crédits par les entreprises ? Nullement. Jusqu'à présent, cette demande est restée très molle du fait de la reconstitution des trésoreries et de la sous-utilisation des capacités de production. Est-ce le renchérissement du coût des ressources des banques, du fait de l'augmentation de la rémunération de leurs dépôts ? Certes : du fait de M. Arthur Burns (1), légitimement inquiet d'un gonflement un peu trop rapide de la masse monétaire américaine, un coup de frein a immédiatement été donné, faisant monter le taux des fameux « federal funds », véritable baromètre du loyer de l'argent à court terme outre-Atlantique.

Le plus piquant est que cette hausse du taux bancaire a suscité une très vive réaction du directeur du budget, M. Bertram Lance, ami personnel du président Carter, et qui, voici quelques mois, exerçait encore le métier de banquier en Géorgie.

Une remise en cause

Non seulement M. Lance a critiqué le relèvement, égratignant au passage M. Burns, en estimant que des taux d'intérêt élevés n'assurent pas le contrôle de l'inflation, mais encore il a remis en cause la politique même des banques, affirmant que nombre d'entre elles pratiquaient des rabais occultes. Le directeur du budget a rappelé, à cette occasion, qu'il est d'usage, aux Etats-Unis, qu'un emprunteur laisse auprès de sa banque, sous forme de dépôt non rémunéré, une fraction du prêt qui lui est consenti, généralement 20 % : cette pratique majore assez fortement le coût global du crédit accordé et laisse quelque latitude à des « arrangements commerciaux ».

Le débat en est là. Quant aux pronostics sur l'évolution des taux d'intérêt, les dossiers de presse, depuis quelques années, sont pleins de prévisions formulées par des banquiers américains avertis, prévisions qui se sont trouvées totalement erronées. Certains d'entre eux, — au début de 1976, avançaient un taux de 9 % à la fin de l'année, contre 6 % réellement pratiqués.

Ne leur jetons pas la pierre : la reprise économique était simplement en retard, de même que les investissements. A l'heure actuelle, ces derniers reprennent vivement, et il est certain que les autorités monétaires américaines « accompagneront » la reprise en faisant progresser modérément les taux. Mais, étant données la fragilité relative de cette reprise et l'incertitude qui règne sur l'horizon 1978, il est douteux que M. Arthur Burns, tout en se montrant gardien vigilant de l'orthodoxie, veuille prendre le risque de « casser » une expansion aussi pleine d'aléas.

ÉTATS-UNIS : TAUX DE BASE DES BANQUES (PRIME RATE)

12,0 % · 11,5 · 11,0 · 10,5 · 10,0 · 9,5 · 9,0 · 8,5 · 8,0 · 7,5 · 7,0 · 6,5 · 6,0 · 5,5 · 5,0 · 4,5

1969 · 1970 · 1971 · 1972 · 1973 · 1974 · 1975 · 1976 · 1977

(1) Président de la Réserve fédérale.

QUATRE ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS dans les dix premières banques mondiales

LE classement des banques mondiales, publié pour la huitième année consécutive par la revue britannique *The Banker*, confirme l'amélioration des positions des établissements français qui s'inscrivent dans les dix premiers, la Caisse nationale de crédit agricole gardant la troisième place.

Ce classement confirme la suprématie des trois « grands » américains, la Bank of America, la Citibank et la Chase Manhattan. Mais il confirme aussi le glissement des autres banques américaines et celui des banques anglaises, comme le révèle le classement des dix premiers en 1970. Pour les banques anglaises, dont, pour la première fois, aucune ne figure dans les « top ten », le recul est dû à la fois à une croissance moins rapide et à la dépréciation de la livre par rapport au dollar, ce qui contribue à minorer le total des bilans. Leurs places ont été prises par les banques françaises, allemandes et japonaises. Le fait le plus marquant, enfin, est l'apparition dans le peloton de tête d'une banque du tiers-monde, le Banco do Brasil, qui s'est hissé du trentième rang en 1970 au huitième en 1976.

Le classement des banques mondiales (d'après « The Banker »)

(Total du bilan exprimé en milliards de dollars à la fin de 1976.)

1. Bank of America	72,2
2. Citibank	63,1
3. Crédit agricole	52,7
4. Chase Manhattan	45
5. Deutsche Bank	44,4
6. Crédit lyonnais	40,6
7. Banque Nationale de Paris	40,5
8. Banco do Brasil	38,8
9. Dai-Ichi-Kangyo	36,9
10. Société générale	36,5
11. Dresdner Bank	35,9
12. Barclays Bank	32,9
13. Banca Nazionale del Lavoro	32,7
14. Fuji Bank	32,4
15. Sumitomo Bank	32,4
16. Westdeutsche Landesbank	30,9
17. Mitsubishi Bank	30,7
18. Manufacturers Hanover	30,4
19. Sanwa Bank	30,1
20. National Westminster	29,1
21. Royal Bank of Canada	28,6
22. Morgan Guaranty	27,9
23. Commerzbank	26,8
24. Chemical Bank (N.-Y.)	26,6
25. Canadian Imperial of Commerce	26
26. Bank of Tokyo	25,2
27. Bayerische Vereinsbank	24,1
28. Industrial Bank of Japan	23,7
29. Tokai Bank	23,2
30. Algemene Bank (Nederland)	22,8

LES DIX PREMIÈRES BANQUES EN 1970 (« The Banker »)

Total du bilan en milliards de dollars

1. Bank of America	25,6
2. Citibank	23,1
3. Chase Manhattan	22,2
4. Barclays Bank	15,1
5 Manufacturers Hanover	12
6. Morgan	11,4
7. National Westminster	10,6
8. Western Bancorporation	10,6
9. Banca Nazionale del Lavoro	10,2
10. Chemical N.Y	9,7

LA SÉCURITÉ DES SERVICES

La généralisation des chèques prébarrés

L'USAGE du chèque s'est développé à une cadence très rapide en France : de 1965 à 1975, le nombre des chèques échangés entre banques sur le territoire métropolitain est passé de 250 millions à 1,2 milliard, soit un accroissement annuel de près de 20 %. Si l'on tient compte des chèques qui ne passent pas par les chambres de compensation (principalement les chèques de retrait et ceux dont le bénéficiaire et le tireur ont leur compte dans la même banque) on peut estimer qu'environ 2 milliards de chèques auront été tirés sur l'ensemble des réseaux bancaires et parabancaires en 1976. Ces chiffres ne semblent être dépassés que par la Grande-Bretagne, et naturellement les Etats-Unis (30 milliards de chèques par an, malgré l'usage intensif des cartes de crédit).

Pour mieux situer le succès de cette forme de paiement, les règlements par chèque représentent environ 80 % du nombre des règlements effectués en monnaie scripturale dans notre pays, le reste étant constitué de virements, d'effets de commerce, d'avis de prélèvement et de paiements par carte bancaire (1 % seulement). En contrepartie, la circulation de billets a fortement diminué.

La rançon de ce succès a été, d'une part, la multiplication des chèques sans provision (en moyenne 1 p. 1 000, soit environ 2 millions en 1975) et d'autre part celle des chèques volés et falsifiés (60 000 pour toute la France en 1975, selon les statistiques du ministère de l'intérieur), soit 3 p. 100 000, avec toutefois un accroissement de 80 % en deux ans, ce qui traduit un développement de la délinquance fort préoccupant. Des moyens de parade ont été recherchés, dont certains se sont révélés rapidement très efficaces, tout au moins pour les chèques... sans provision.

D'abord, pour lutter contre la prolifération des vols et des falsifications de chèques, les établissements conseillent très vivement de barrer les chèques émis. La plupart d'entre eux délivrent, à la demande, des chéquiers « prébarrés ». Allant plus loin, le Crédit industriel et commercial et la Nancéienne Varin-Bernier ont pris l'initiative, depuis le 1er février dernier, de ne délivrer à leur clientèle que des chéquiers prébarrés sauf avis contraire expressément notifié par les déposants.

Le montant de tels chèques, on le sait, ne peut être versé que sur un compte bancaire, alors que la présentation d'un chèque au porteur non barré entraîne le paiement immédiat de la somme correspondante entre les mains du bénéficiaire. Certes, l'identification de ce dernier est demandée par les banques, mais elle ne peut être exigée légalement. De plus, il arrive assez fréquemment, à l'heure actuelle, que des chèques au porteur, dérobés dans des boîtes aux lettres ou ailleurs, soient maquillés, le nom du bénéficiaire étant lavé, puis changé. L'apposition de deux barres imprimées au beau milieu du chèque rend plus difficile ce genre de maquillage.

Une telle initiative sera également appréciée par le Trésor, qui se plaint de la fraude fiscale résultant de l'utilisation de chèques au porteur, dont l'encaissement peut ne laisser aucune trace. En novembre dernier, un amendement législatif de M. Marette avait tenté, sans succès, de rendre le barrement des chèques obligatoire, c'est-à-dire de supprimer les chèques au porteur : *« Il n'y aura pas de lutte sérieuse contre la fraude tant que la législation des chèques ne sera pas modifiée »* avait déclaré le député. Le gouvernement en convient volontiers, mais il relève que cette mesure serait contraire à la convention de Genève du 19 mars 1931, ratifiée par le Parlement, selon laquelle un chèque est payable à vue. Les pouvoirs publics ont demandé la mise à l'étude d'un dispositif permettant de remédier à une autre fraude, celle qui consiste à endosser au nom d'un tiers les chèques reçus en paiement de façon à éviter toute trace. Il s'agirait de limiter et de contrôler l'endos, mais juridiquement et pratiquement, cette réforme pose de nombreux problèmes.

Un autre moyen de lutter à la fois contre l'émission du chèque sans provision et les vols de chéquiers est l'emploi du chèque-photo, avec la photographie du titulaire imprimée au bas du chèque, à côté de son adresse. Un tel procédé permet de vérifier instantanément si le signataire du chèque est bien le titulaire du compte, ce qui élimine les risques de vol de chéquiers et ceux d'escroquerie : ils devront être bien accueillis par les commerçants. *Déjà employées depuis mai 1976* par la Compagnie financière d'Edmond de Rothschild et la Caisse de crédit agricole de Montpellier, essayée autrefois par la Banque régionale de l'Ouest, cette formule vient d'être lancée sur une grande échelle par le Crédit industriel et commercial (C.I.C.), qui l'a proposée à sa clientèle sous le nom de « chèque de confiance », moyennant le versement d'une somme de 45 F pour l'établissement d'une plaque photographique devant servir à l'impression des chéquiers. Dans l'immédiat, il ne semble pas que le C.I.C. suscite des imitateurs, notamment *au sein des établissements* nationalisés, pour des raisons tenant à l'informatique, dit-on.

COFFRES-FORTS UN PROJET DE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'ANNEE 1976 a été bonne pour les « casseurs » de coffres-forts dans les banques, et mauvaise pour ces dernières. La Société générale a dû consacrer 70 millions de francs à l'indemnisation de ses clients, principalement à Nice, et au renforcement des dispositifs de sécurité dans ses succursales et agences. Ces incidents coûteux — certains déposants ont déclaré des pertes très élevées — incitent les banques à étudier un projet de limitation de leur responsabilité vis-à-vis des loueurs de coffres, le plafond étant fixé à 500 000 francs, avec la faculté, pour le client, de contracter une assurance pour la valeur excédant cette somme. Pour l'instant, aucune décision ne paraît encore prise.

Le Crédit lyonnais n'est pas partisan de cette limitation et le Crédit agricole entend la fixer à 1 million de francs. De toute façon, les nouvelles dispositions ne s'appliqueraient que lors du renouvellement *annuel des contrats. Une chose est* sûre, néanmoins : le statut actuel des locations de coffres risque de changer à plus ou moins brève échéance

Forte diminution des chèques sans provision

Le nombre des chèques sans provision faisant l'objet d'une déclaration à la Banque de France a diminué de moitié en 1976 et tout porte à croire que cette tendance se maintiendra en 1977. Cette chute est imputable à l'entrée en vigueur au 1er janvier 1976 de la nouvelle réglementation, qui pénalise plus efficacement les émetteurs de chèques sans provision — menacés de se voir retirer temporairement l'usage de leurs carnets — et oblige les banques à honorer les chèques de moins de 100 francs quoi qu'il arrive. Cette très vive diminution révèle très clairement ce que l'on soupçonnait déjà : l'immense majorité des chèques sans provision est due soit à la négligence, soit à l'imprudence. Dans ce cas, et mis à part les fraudeurs, les escrocs et les entreprises aux abois qui font de la « cavalerie », il n'est pas besoin d'emcombrer les tribunaux avec une procédure lourde et coûteuse. La seule sanction vraiment efficace pour les « petits » délits est la suppression de l'arme du « crime », à savoir le carnet de chèques. C'est la meilleure dissuasion, et les clients fautifs ne s'y sont pas trompés : ils ont fait attention. Quant aux banques, qui avaient protesté contre l'obligation de payer les chèques inférieurs à 100 francs, elles y trouvent leur compte : il fallait simplement qu'une loi les y oblige toutes.

Les emprunts à taux flottant

LA formule des emprunts à taux flottant — autrement dit à taux variable — connaît un succès croissant. Elle permet aux prêteurs de bénéficier éventuellement de la hausse des taux si une flambée se produit, et, inversement, donne aux emprunteurs l'assurance de voir leurs charges diminuer en cas de baisse.

Ainsi se trouvent éliminés les inconvénients de la fixité des taux d'émission dans les périodes troublées que nous vivons, caractérisées par des variations de très forte amplitude.

Déjà utilisée depuis longtemps pour les crédits en euro-dollars consentis par des consortiums de banques, *la* formule des taux flottants a été appliquée dès le deuxième semestre 1975 aux emprunts publics sur les marchés internationaux. Le mode de calcul des taux est resté identique, c'est-à-dire l'indexation sur le taux interbancaire à des dépôts en euro-dollars à six mois sur la place de Londres — le fameux Libor. Une telle formule n'avait pas pu, toutefois, pénétrer sur les marchés nationaux, où l'on restait fidèle aux taux fixes.

Mais la situation est en train de changer.

A Londres, le Trésor britannique a fait sensation en émettant pour la première fois, et avec grand succès, des bons à quatre ans, dont le taux est situé à un demi-point au-dessus du taux moyen annuel des bons à trois mois émis par ce même Trésor.

A Paris, le Groupement de l'industrie sidérurgique vient de lancer un emprunt à sept ans, avec un taux supérieur d'un demi-point à la moyenne pondérée annuelle des taux à l'émission des obligations du secteur privé, autrement dit la seconde catégorie, avec un plancher de 10 %.

C'est également la première fois que cette formule est utilisée, avec une indexation sur le long terme. Déjà, à la fin de 1974, le GIS avait introduit sur le marché français une formule moins originale, celle de l'emprunt à taux indexé sur celui du marché monétaire, à savoir la moyenne semestrielle du loyer de l'argent au jour le jour pratiqué sur la place de Paris.

Il fallut attendre avril 1976 pour trouver des imitateurs. Coup sur coup, la CITICORP (pour deux de ses filiales), la Banque de l'Indochine et de Suez, le Crédit commercial de France, la banque La Hénin, la DIAC (filiale de crédit de la régie Renault) émirent des emprunts dont les montants s'échelonnaient de 150 millions à 400 millions de francs et d'une durée moyenne de sept ans, avec option de remboursement anticipé, et indexation sur le marché monétaire.

Cet enthousiasme subit, émanant de banques et d'établissements financiers, parut rapidement suspect aux autorités monétaires, qui y virent un moyen détourné d'échapper à l'encadrement du crédit. Les emprunts à long terme rentrent, en effet, dans le cadre des ressources dont l'emploi n'est pas soumis à encadrement, et, en haut lieu, on estima que les emprunts à taux flottant n'étaient que du financement interbancaire à court ou moyen terme. L'expérience fut interrompue à la fin de 1976.

Cette fois-ci, avec l'emprunt du GIS, à vocation purement industrielle, apparaît une formule originale qui intéressera probablement les établissements de crédit. Cet emprunt pourra entrer dans les « papiers » admissibles en représentativité des coefficients de réserve à moyen terme, avec un taux supérieur de 2 % à ce que les banques pourraient obtenir à l'heure actuelle. — F. R.

La percée de l'E.D.F. sur le marché financier des Etats-Unis

L'ELECTRICITE de France a, depuis trois ans, effectué une percée très remarquable sur le marché financier américain, où elle a levé 1,9 milliard de dollars suivant une formule très originale. Il s'agit d'emprunts à taux flottant en eurodollars, d'une durée s'étageant de cinq à dix ans, avec la faculté pour le souscripteur d'accéder au marché américain du papier commercial, où les durées sont courtes (huit jours à neuf mois avec une moyenne de deux mois et demi en 1976), et où, surtout, les taux sont inférieurs de 0,50 % à 1 %. Comme ce marché du papier commercial (billets émis par de grandes sociétés ou de grands organismes) est malgré tout fragile, et sujet à des sautes d'humeur, le souscripteur peut, à tout moment, s'il avait à rembourser sur « commercial paper », tirer sur sa ligne d'emprunts à longue donnée. C'est une sécurité pour lui comme pour ses prêteurs.

En trois ans, l'E.D.F., avec plus de 1 milliard de dollars, est devenu le numéro trois sur un marché de 65 milliards de dollars, ex aequo avec Texaco, après General Motors (5 milliards) et Ford (3 milliards), et le numéro un des emprunteurs étrangers. Jusqu'à présent, l'E.D.F. n'a pas eu d'imitateur, peut-être pour des raisons techniques : avec l'appui du Crédit lyonnais, l'établissement national a pu acquérir une pratique et une maîtrise du marché américain du « commercial paper » que certains lui envient.



AFFAIRES

Le brevet européen demain...

Le Parlement vient de ratifier la convention de Munich et la convention de Luxembourg sur les brevets d'invention. La première établit le brevet européen et la seconde le brevet communautaire. Les inventeurs isolés et la petite industrie risquent de n'en guère profiter.

PAR brevet européen est entendu un système de délivrance qui aboutit non pas, à proprement parler, à un brevet européen, mais à un faisceau de brevets nationaux.

Le brevet communautaire est un brevet supranational destiné à remplacer, à lui seul, tous les brevets des pays de la Communauté européenne.

La ratification par la France, une des dernières qui était attendue, permettra le dépôt du premier brevet européen au cours de l'année prochaine.

Qu'y aura-t-il de changé pour nos industriels ?

Jusqu'ici, lorsque l'un d'entre eux souhaitait protéger une invention, il déposait un brevet français que, par la suite, il étendait dans ceux des pays où il escomptait exploiter l'invention. Autant de pays, autant de procédures d'examen, pratiquement indépendantes les unes des autres.

La première convention, ou convention de Munich, institue un examen commun pour tous les pays signataires, qui sont des pays d'Europe. Unification indiscutable et indiscutée. Le déposant, qu'il soit d'ailleurs européen, américain ou japonais, aura le loisir de désigner, parmi les pays adhérant à la convention, ceux dans lesquels il souhaite obtenir protection. L'examen se déroulera, et son issue favorable équivaudra à la délivrance d'autant de brevets qu'il y aura eu de pays désignés. Telle est, en gros, l'économie de la convention de Munich.

Comment se déroulera l'examen ? En plusieurs temps : d'abord recherche de nouveauté, ensuite examen proprement dit, c'est-à-dire appréciation par des examinateurs de la qualité inventive de la novation, puis décision. Appel aux oppositions, c'est-à-dire possibilité pour les tiers de s'opposer à la délivrance d'un brevet malgré un résultat favorable de la procédure normale d'examen. A tous les stades, recours possible contre une décision défavorable. Tous les obstacles franchis, délivrance. Il s'agit donc d'un système présentant les garanties maximales, mais, conséquence inéluctable, d'un système compliqué.

Quant à la seconde convention, de Luxembourg, créant le brevet communautaire, elle s'insère dans la première en ce sens que, parmi les brevets qui seront délivrés à l'issue de la procédure d'examen créée par la première convention, pourra figurer le brevet communautaire, étendant ses effets à tous les pays de la Communauté.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse. Il est admis que l'ensemble est suffisamment complexe pour défier les capacités de quiconque ne peut consacrer son temps à l'étude de ces instruments diplomatiques.

Mais même sans qu'il en ait une compréhension totale, l'industriel français doit savoir ce qu'il peut attendre du brevet européen.

Jusqu'à présent, nos compatriotes n'ont pas porté une attention excessive à la protection de leurs inventions. Nos inventeurs ne sont les seconds de personne, mais la politique des brevets est, en France, loin de ce qu'elle est aux Etats-Unis, en Allemagne, au Japon et même en Suisse ou aux Pays-Bas.

L'instauration du brevet européen sensibilisera-t-elle l'opinion publique, peut-être en raison de sa difficulté même ? Le problème du brevet éveillera-t-il l'intérêt de ceux pour lesquels il a été conçu ?

Le brevet national

L'avenir répondra. Mais quoi qu'il en soit, il n'est pas trop tôt pour présenter une vue générale de ce que sera le marché des brevets en France.

Le brevet français subsiste. Au côté du brevet que je qualifierais d'européo-français, c'est-à-dire du brevet français résultant de l'examen européen, restera le brevet franco-français, qui est celui que nous connaissons et que notre administration continuera à délivrer.

Ses qualités sont connues ainsi que ses défauts. Les premières : simplicité et bon marché. Les seconds : incertitude quant à l'étendue du droit qu'il confère ; corollairement, difficulté de valorisation par voie de licence.

Qui adoptera le brevet européo-français et qui s'en tiendra au brevet franco-français ? Il apparaît à première vue que le brevet européo-français n'est pas pour l'inventeur isolé. Les frais encourus dépasseront certainement son budget.

Qu'en sera-t-il des industriels ? On ne peut pas, non plus dans le domaine des brevets, ne pas faire une distinction entre, d'un côté, les grands, et, de l'autre, les petits ou moyens. Pour la grande industrie, le brevet européen répondra à un désir légitime de sécurité et de stabilité. Egalement à sa vocation européenne.

Mais pour les petites et moyennes industries, il risque d'effrayer non seulement par son prix mais par sa complexité. Vraisemblablement, la plupart de nos déposants s'en tiendront alors au brevet purement français. Encore faudra-t-il que celui-ci ne devienne pas un brevet déprécié par sa comparaison avec le brevet européen. Des projets de modernisation du brevet français ont été élaborés. S'ils deviennent réalité, le brevet français rénové continuera à jouer un rôle économique et facilitera la transition au brevet européen, plus ambitieux.

Peut-être même de cette concurrence entre le brevet purement national et le brevet supranational se dégagera-t-il la formule la mieux adaptée à l'évolution technique et économique de la France et de l'Europe ?

par ANDRÉ NETTER (*)

(*) Conseil en brevets d'invention.

Temps d'arrêt pour la chimie espagnole

Les grandes firmes multinationales de la chimie ralentissent fortement leurs investissements en Espagne. Cependant, l'industrie chimique est encore promise à de grands développements dans ce pays.

De notre envoyé spécial

Tarragone. — Après avoir participé activement douze années durant au développement de l'industrie chimique espagnole, les grandes firmes multinationales ne se montrent plus aussi pressées ces derniers mois de créer de nouvelles unités ou même d'agrandir leurs installations existantes. Autant elles avaient montré d'ardeur dans un passé récent, ne lésinant pas sur les moyens à employer, autant elles manifestent aujourd'hui de réticences, rechignant à investir et rognant sur leurs projets. La chimie aurait-elle atteint dans le bastion le plus occidental du continent européen un seuil d'expansion critique, qui ne rendrait plus son avenir aussi prometteur ?

Loin s'en faut. L'Europe, cela ne fait aucun doute, devra compter un jour avec la chimie espagnole. Sur ce point, tous les avis concordent. Mais, d'ici là, l'Espagne devra encore parcourir un long chemin avant d'arriver à la hauteur de ses plus proches concurrents dans ce domaine industriel. Son chiffre d'affaires dans la branche (8 milliards de dollars environ) n'est pas négligeable. Il dépasse celui de la Suisse.

La plus grosse de ses entreprises chimiques, l'Union Explosivos Rio Tinto (U.E.R.T.), se classe au 77e rang mondial avec un chiffre d'affaires de 880 millions de dollars environ, soit à peu près au niveau de P.C.U.K. (division chimique de Pechiney-Ugine-Kuhlmann) et de C.d.F.-Chimie. Respectivement numéros deux et trois, CROS et E.I.A. (Energia e Industrias Aragonesas), dont les chiffres d'affaires avoisinent 300 millions de dollars, se perdent dans le lointain aux 179e et 180e places. Ses installations ne soutiennent pas non plus la comparaison, un nombre relativement restreint d'unités atteignant une dimension internationale. Concernant l'éthylène, par exemple, pourtant une des plus grandes bases de la chimie organique, la production espagnole atteint tout juste 335 000 tonnes, ce qui correspond à la capacité d'un vapocraqueur très moyen.

Une forte pénétration étrangère

La demande serait-elle à ce point insuffisante ? Bien que les niveaux de consommation de produits chimiques se situent en Espagne tous très en dessous encore de ceux des pays industrialisés de l'Europe — ce dans un rapport de un demi à cinq fois (chlore) — sa croissance, au contraire, a été extrêmement rapide. Elle a décuplé durant les douze dernières années pour passer de 1,2 à 12 milliards de dollars environ alors que la production augmentait seulement de six fois dans le même temps. A telle enseigne que l'Espagne ne parvient pas dans bien des cas à satisfaire ses besoins. Outre l'éthylène, pour lequel la demande est supérieure de 58 % aux disponibilités, le propylène et de nombreux intermédiaires chimiques lui font défaut. Tout cela, l'Espagne doit le payer en devises. Bien qu'en nette amélioration, la balance commerciale de la chimie espagnole avec l'étranger est toujours fortement déficitaire (1,3 milliard de dollars en 1976) avec un taux de couverture de 42 % (23 % en 1965).

Au cours des dix dernières années, plus de 110 milliards de pesetas (1,6 milliard de dollars), soit le quart des investissements industriels, ont été consacrés au développement de la chimie. C'est dire l'importance considérable accordée à ce secteur par les responsables du gouvernement espagnol, qui, dès le début des années 60, avaient confié à l'Institut national de l'industrie le soin de favoriser son essor. Mais aussi par les étrangers, qui, depuis 1967, ont dépensé une bonne cinquantaine de milliards de pesetas (près de 800 millions de dollars), pour assurer leur implantation, ce qui représente un peu plus de 27 % des investissements dans toute l'industrie espagnole.

Les plus grandes firmes internationales sont toutes ou presque toutes présentes, les américains Dow Chemical, Monsanto, Du Pont de Nemours ; les allemands B.A.S.F., Hoechst, Bayer ; les hollandais AKZO, Shell ; les britanniques I.C.I., Albright and Wilson ; les français Rhône-Poulenc, Roussel-Uclaf ; l'italien Montedison ; les suisses Ciba-Geigy, Hoffmann-Laroche. Et ce pour ne citer que les principales. Par ordre d'importance, ce sont les Etats-Unis qui sont le plus fortement implantés. Ils sont suivis par l'Allemagne fédérale, l'Italie, la France, la Suisse, le Canada et la Grande-Bretagne.

Conséquence directe de ce très vif intérêt : le taux de pénétration des capitaux étrangers dans la chimie espagnole est exceptionnellement élevé, s'échelonnant de 42 % dans la chimie organique, la pharmacie et les insecticides, à 61 % dans les colorants et les pigments. Sur les 1 214 firmes chimiques qui représentent 90 % du chiffre d'affaires de la profession, 457 sont à participations étrangères, dont 173 entièrement contrôlées.

Depuis trois ans, cependant, l'enthousiasme des étrangers pour l'Espagne a singulièrement décliné. La coupure est nette. Les investissements des firmes multinationales, qui n'avaient cessé d'augmenter au fil des années, ont commencé à diminuer dès 1974. Cela s'explique sans doute par la récession générale, mais sans doute pas seulement. L'an passé, ils ont tout juste atteint 2 milliards de pesetas, ce qui correspond à une baisse de 26 % par rapport aux sommes dépensées en 1973, mais plus encore si l'on tient compte de la dépréciation de 11 % de la monnaie espagnole intervenue le 9 février 1976.

Dans le total des investissements destinés à l'industrie chimique (27 milliards de pesetas en 1976 contre 17,9 milliards en 1973), la part de ces firmes, qui s'accroissait elle aussi rapidement, est tombée de 14,5 % à 7,4 %.

En l'espace de trois ans, il est vrai, l'Espagne a beaucoup changé. Encore mal armée sur un plan industriel, le quadruplement du prix du pétrole et deux années de forte récession ont brisé net son bel élan industriel. Aujourd'hui, le miracle des années soixante est définitivement révolu et le tableau de bord de l'économie est au rouge (« le Monde de l'économie » du 17 mai). Les grèves incessantes, qui l'an dernier ont fait perdre des millions d'heures de travail à l'économie espagnole, n'ont rien arrangé non plus.

Comment s'étonner dans ces conditions de la défiance manifestée envers l'Espagne par les grandes firmes multinationales ? D'autant que pour la chimie, le problème se complique encore du fait de sa forte concentration en Catalogne (plate-forme de Tarragone) et au Pays basque (Guipuzcoa, Biscaye, deux provinces attirées par l'autonomisme, et où les étrangers se sont naturellement implantés. Circonstance aggravante : au temps où l'industrie chimique était en plein « boom » avec des taux de croissance astronomiques (18 % à 20 % l'an, les industriels ont appliqué une stratégie un peu désordonnée. Tout se vendait. Avec la venue des vaches maigres, certaines capacités restent maintenant inutilisées (benzène, phénol, engrais). La situation n'ira pas en s'améliorant, car si l'on en croit certaines analyses, au rythme actuel des investissements (250 milliards de pesetas d'ici à 1985), l'industrie chimique espagnole risque dans moins de dix ans de se trouver dans un dangereux état de surcapacité.

En attendant, depuis plusieurs mois déjà, les grandes firmes multinationales resserrent les écrous de partout et passent au crible leurs projets de développement pour déterminer les meilleurs axes de leur action future avec en point de mire le souci de maintenir une rentabilité dont le niveau a déjà sérieusement baissé. La B.A.S.F., que sa prudence coutumière a orienté dès l'origine vers les fabrications où elle est passée maître (plastifiants et sous-produits, polystyrène, dispersions plastiques pour textiles et colles) n'envisage pas d'investir plus de 2 milliards de pesetas (29 millions de dollars) d'ici à 1982, soit moins de 3 % de son chiffre d'affaires prévisionnel. *« Plus question de construire n'importe quelle usine ou de produire n'importe quoi »*, nous confiait M. Schmitz, administrateur directeur général de la B.A.S.F.-Española avant de quitter son poste pour prendre de nouvelles fonctions à Ludwigshafen. La firme ne s'attaquera ni à la chimie lourde, devenue peu rentable avec la hausse du pétrole, ni à la chimie fine, trop gourmande en personnel. Elle se contentera au cours des prochaines années d'augmenter sa production de polystyrène et fera peut-être une petite incursion dans la pharmacie, mais continuera, de toute façon, phénomène révélateur, à importer d'Allemagne les intermédiaires, qui lui sont nécessaires.

La recherche obsédante de la rentabilité qui caractérise l'économie industrielle dans le monde entier conduit les firmes dans les pays comme l'Espagne où existait encore un certain retard, à renoncer à des projets importants. Seule la Dow Chemical s'obstine. Ses projets d'investissements (147 millions de dollars), il est vrai, ont dépassé leur point de non-retour.

Malgré le nombre croissant de problèmes qui se posent à elles, aucune entreprise multinationale n'envisage toutefois d'abandonner le terrain, ne serait-ce que dans la perspective d'une prochaine entrée de l'Espagne dans le Marché commun. Les Espagnols font plus que d'y songer. Ils appellent cette adhésion de tous leurs vœux. Dès lors, ils restent assez sereins. L'extension de la plate-forme de Tarragone ne leur semble pas être une tâche insurmontable, bien que le maire de la ville ait déjà bien du mal à concilier industrie et tourisme. Ils pensent aussi mener à bien, dans le sud-ouest du pays la construction des nouvelles plates-formes pétrochimiques de Huelva et d'Algésiras. Eux non plus n'ont pas perdu confiance en l'avenir.

ANDRÉ DESSOT.

CHIFFRE D'AFFAIRES DES DIFFÉRENTES INDUSTRIES CHIMIQUES EUROPÉENNES

	En milliards de dollars
R. F. A.	32,2
Grande-Bretagne	19
France	19 *
Italie	14
Pays-Bas	8
Suisse	4

(*) Y compris les fils et fibres chimiques.

Le droit de grève protège-t-il les grévistes ?

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX

Le droit de grève est garanti par la Constitution, mais les grévistes sont-ils à l'abri de toute sanction « juridique » ou « pratique », pour reprendre les termes du président du C.N.P.F., M. François Ceyrac ?

GREVE du 24 mai dans une petite entreprise du midi de la France : trois salariés sont aussitôt licenciés. Parmi eux un père de huit enfants dont une handicapée. Il lui sera rigoureusement impossible de retrouver un emploi dans une région particulièrement touchée par le chômage ; il ne bénéficiera pas non plus de la garantie à 90 %, car il ne s'agit pas d'un licenciement pour cause économique : il percevra seulement des allocations de chômage de l'ordre de 1 200 F par mois, et qui ne seront pas éternelles. Peut-être — dans combien de temps ?... — obtiendra-t-il en justice diverses indemnités ; ce n'est même pas certain... loin de là ! Bref, une famille entière voit son existence bouleversée de la façon la plus dramatique parce que son chef a cru devoir répondre aux appels des grandes centrales pour une fois unanimes et s'associer à un mouvement de grève national.

Candide reste abasourdi : sommes-nous en France ou chez Pinochet ? N'avons-nous pas une Constitution, des lois qui reconnaissent le droit de grève, tous textes commentés avec un sérieux imperturbable par les professeurs dans les cours de droit du travail ou dans ceux sur les libertés publiques ?

Ces textes, à vrai dire, ne sont pas d'une clarté éblouissante. Le préambule de la Constitution déclare que *« le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »*, et la loi du 11 février 1950 complète cette disposition célèbre en précisant que *« la grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié »*...

Néanmoins, Candide a raison de penser que ces dispositions ne sont que balivernes si l'exercice du droit de grève doit attirer la moindre *sanction*. Il n'est d'ailleurs pas le seul à le penser : c'est aussi, et, fort heureusement, le sentiment exprimé de façon catégorique par le patron des patrons, M. Ceyrac, devant la commission des libertés de l'Assemblée nationale : *« La grève est un droit... Cela signifie que juridiquement — et pratiquement — nul ne peut être sanctionné pour avoir cessé le travail... »* (1), réserve faite de certains abus ; le président du C.N.P.F. évoque alors les violences.

Sur le papier, tout cela est du meilleur effet. Il n'en reste pas moins que le travailleur qui se met en grève est extrêmement vulnérable : il s'expose *toujours* au pire, même si ce pire n'est pas toujours sûr.

Une jurisprudence enveloppée de brume

D'abord, il ne peut jamais être absolument certain à l'avance que son action entrera exactement dans le champ de la protection légale, tant les frontières de ce champ sont floues. Or c'est pourtant la première question qui, au cas de licenciement, sera soumise aux tribunaux ; et ce sont eux qui, à ce moment-là, poseront rétroactivement les sens interdits.

Par hypothèse, en effet, le jeu de cette protection suppose, avant toute autre condition, qu'il s'agit d'une *grève* : tout le monde est d'accord avec M. de La Palice, sur cette proposition de départ. Mais qu'est-ce qu'une grève ? La question est à peine posée que se manifestent aussitôt les désaccords les plus complets ! C'est un arrêt de travail... mais de quelle sorte ? Un arrêt collectif... est-ce si sûr ? Un arrêt concerté... comment et pourquoi ? Surtout, et c'est là qu'arrivent de vraies difficultés, l'arrêt de travail doit-il être destiné à appuyer des revendications professionnelles que l'employeur est susceptible de satisfaire, ou la notion même de grève peut-elle être détachée de toute revendication ? Les salariés qui « débrayent » pour manifester leur émotion à la suite d'un accident du travail mortel, ou pour manifester leur solidarité envers les travailleurs d'une autre entreprise, ont-ils vocation à la protection légale ? Personne n'en sait rien : la jurisprudence reste enveloppée de brume.

Mais il ne suffit pas qu'il y ait grève : encore faut-il que celle-ci soit *licite*. Ne parlons plus alors de brume, mais de « fog »...

Problème classique bien connu, la grève politique... Nos tribunaux ont décidé qu'elle serait illicite : s'y associer est donc une faute dont les auteurs peuvent être jetés à la rue. Admettons le principe, en notant toutefois que le législateur n'a nulle part suggéré une telle restriction, ignorée par divers pays voisins. Mais comment appliquer ce principe ? Pour le patronat, presque toutes les grèves sont politiques ; pour les travailleurs, elles ont toujours un rapport direct avec leur condition. A partir de quel critère doit-on considérer que l'aspect politique l'emporte sur l'aspect professionnel ou inversement ? Nul ne le sait ; et par conséquent nul ne peut prédire *à l'avance* comment des tribunaux *répondront* à *semblable* question dans un cas déterminé ; par exemple, pour la grève du 24 mai !

Mais il y a beaucoup plus inquiétant encore pour le travailleur sollicité de se mettre en grève. Selon une jurisprudence, la grève devient illicite si elle est conduite avec l'intention de causer à l'entreprise des dommages d'une ampleur « exorbitante » par rapport à ceux qui découlent d'une grève normale. Attention à ne pas aller trop loin ; et à s'informer comme le dentiste : *« Ça ne vous fait pas trop mal ? On peut continuer ? Allons, tant mieux ! »* Mais comment notre travailleur saura-t-il à l'avance le tour que va prendre la grève, l'importance du préjudice qui va en résulter pour l'employeur, les réactions ultérieures des magistrats ?

On pourrait multiplier les exemples : grèves-surprises, grèves perlées, grèves-bouchons, grèves-thromboses, grèves tournantes, grèves sur le tas, grèves avec occupation, grèves sans casse et grèves avec casse... Il n'existe aucun indicateur, aucun guide qui dise clairement aux intéressés ce qui est admis et ce qui ne l'est pas. En réalité, tout dépend des *circonstances*. Ce qui rend vain tous exercices de météorologie juridique, dans la mesure où ces circonstances seront appréciées par des tribunaux statuant longtemps après, dans une atmosphère fort différente, dans la mesure aussi où le poids de ces circonstances de fait est tel que la Cour de cassation, statuant elle-même au coup par coup, a beaucoup de mal à baliser le terrain.

Des mots vides de sens

Mais faisons preuve d'optimisme et supposons — une chance ! — que l'arrêt de travail, analysé comme une grève licite, soit de ce fait à l'abri de la moindre réserve juridique et corresponde sans discussion à l'exercice du droit de grève... En ce cas, M. Ceyrac est formel, les intéressés ne doivent être sanctionnés *« ni juridiquement ni pratiquement »*.

Qu'en est-il dans la réalité ?

Notons d'abord en passant que si la grève se prolonge les grévistes et leurs familles finiront par être privés de leurs droits en matière de Sécurité sociale : parce que leur père est engagé dans un conflit social particulièrement âpre, les enfants ne doivent plus être soignés ! Conséquence extravagante de l'exercice d'un droit reconnu par la Constitution. S'il ne s'agit pas là d'une sanction *juridique et pratique*, quel sens ont donc ces mots ?

Rappelons également en passant le problème des primes antigrèves : *« Vous aurez 1 000 francs à la fin de chaque trimestre si aucune absence injustifiée ne peut vous être reprochée. »* En clair... une grève de vingt-quatre heures vous coûtera 1 000 francs ! La validité de ces clauses a fait l'objet d'interminables discussions ; mais, à condition que l'employeur ne trahisse pas trop ouvertement son intention de sanctionner l'exercice du droit de grève et que la grève ne soit pas la seule cause de perte de la prime, la Cour de cassation les avalise. Encore une fois, s'il ne s'agit pas là d'une *« sanction à la fois juridique et pratique »* de l'exercice du droit de grève, les mots n'ont aucun sens.

Mais arrivons à l'essentiel. Le vrai problème, c'est bien celui de savoir si une grève supposée parfaitement licite peut entraîner la sanction la plus grave que peut redouter un travailleur : le licenciement. Si extraordinaire que cela puisse paraître, la réponse est encore positive en 1977.

« La grève ne rompt pas le contrat de travail », a dit le législateur de 1950. La Cour de cassation en déduit *a contrario* que l'employeur, lui, peut le rompre, de sorte que le licenciement ne sera pas *nul* ; tout au plus sera-t-il *abusif* (2). Les travaux préparatoires de la loi de 1950 semblent bien être en ce sens. D'ailleurs, admettrait-on que le licenciement pour grève est *nul*, la Cour suprême ne changerait pas forcément son sentiment : elle estime en effet que la réintégration, c'est-à-dire la véritable réparation par continuation du contrat, soulève tellement de problèmes qu'en l'absence d'une directive formelle du législateur il n'est guère opportun qu'elle soit ordonnée par les tribunaux. Tant pis pour celui qui s'est imprudemment mis en grève parce qu'il avait cru comprendre qu'il en avait le *droit* : il est invité à plaider pour obtenir indemnité de préavis, indemnité de licenciement et indemnité de rupture abusive. Que ces indemnités soient importantes ou qu'elles soient constituées d'une poignée de haricots s'il s'agit de travailleurs récemment entrés dans l'entreprise, elles ne seront obtenues qu'au prix d'un procès que l'employeur fera sans peine durer interminablement. De toute façon, dans l'immédiat, l'exercice du droit de grève aura été sanctionné par la perte de l'emploi, sanction juridique et pratique suprême.

Tant que ne seront pas consacrés le principe d'une *réintégration immédiate* de celui qui a été licencié pour avoir exercé son droit, et éventuellement, aussi, le principe d'une condamnation pénale de l'employeur — n'y a-t-il pas atteinte caractérisée à la liberté du travail dont on fait ailleurs si grand cas ? — le « droit de grève » restera donc un mythe, pour ne pas dire une fumisterie.

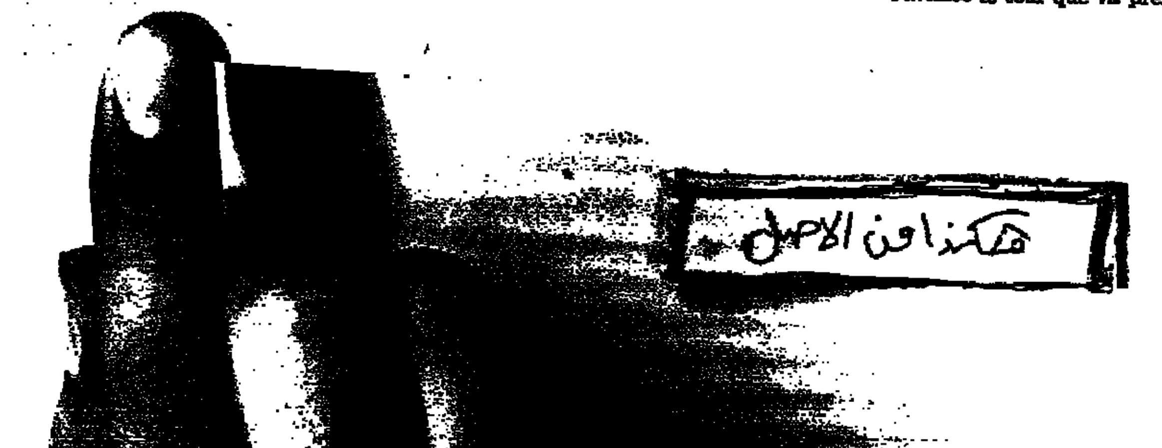
Tout de même, nous dira-t-on, la grève n'est plus un délit depuis 1864... le gréviste ne risque plus la prison comme dans certains pays ! C'est vrai ; il est vrai aussi que si demain un gouvernement *proposait de sanctionner la grève* par huit jours de prison, une telle proposition susciterait la plus vive indignation dans la France entière... Mais quelle hypocrisie et quel paradoxe ! Combien de travailleurs en effet préféreraient faire huit jours de prison et retrouver leur emploi plutôt que de perdre définitivement celui-ci : où est la *sanction* la plus lourde ? Il faudrait enfin ouvrir les yeux.

Quoi qu'il en soit, une éclaircie est peut-être en vue. On sait que M. Ceyrac n'a aucun goût particulier pour les effets de manches et déteste parler pour ne rien dire : ce n'est certainement pas à la légère qu'il a condamné toute sanction « juridique ou pratique » de l'exercice du droit de grève. D'ailleurs, sa déposition devant la Commission des libertés, déposition dont chaque mot a été pesé, est devenue un véritable manifeste, largement diffusé. On attend donc maintenant, après les déclarations solennelles, les propositions concrètes du C.N.P.F.

(1) Déposition du 7 juillet 1976, diffusée en brochure par le C.N.P.F.

(2) Voir not. G. Couturier, « Les nullités du licenciement », *Droit social*, juin 1977.





TENNIS

Le « Wimbledon des pauvres »

Londres. — Le Wimbledon du cente-aire entre dans sa deuxième semaine et ut l'intérêt du championnat va main-nant se concentrer sur les matches du ourt central et du court numéro un, où s deux super-favoris, Connors et Borg, ont — sauf si une de ces surprises, qui nt émaillé la première semaine, inter-lent — s'acheminer vers la finale de la nouvelle génération que tout le monde souhaite dans son cœur. Jimmy Connors, samedi 25 juin, a prouvé, au cours d'une partie superbe contre Stan Smith — lequel avait retrouvé un peu de ses moyens d'il y a cinq ans, — que son esprit de compétition et sa vitesse de balle étaient toujours aussi redoutables sur gazon.

De son côté, Bjorn Borg a montré devant Fibak cette autorité expéditive et sans problème qui lui a valu sa victoire de l'an dernier. Reste à savoir pour le Suédois s'il va posséder en face de Nastasse survolté, la même main heureuse qui était la sienne lors de la finale 1977. Captivantes questions de cette grande semaine.

De notre envoyé spécial

C'est l'occasion de revenir sur es grandes concentrations du nnis que nous avons connues ont récemment à Roland-Garros qui sont d'autant plus curieuses 1 que les rencontres sont re-ansmises sur les deux chaînes e la B.B.C., chaque jour durant x heures d'affilée. Ce sera aussi occasion, pour une fois, de nous settre à la place du spectateur noyen, en dehors des facilités xtraordinaires accordées aux nembres de la presse, qui dis-osent partout d'une entrée libre ır des gradins réservés. Obser-ations riches d'enseignement, ecueillies de la bouche de quel-nes *aficionados* français ayant écidé de faire à leurs frais le éplacement de Wimbledon.

L'expérience de se trouver à intérieur du saint des saints, au nilieu de ces multitudes attei-nant, le jour le plus chaud, le ombre de 37 389, avait en effet, elle seule, la valeur d'une per-ormance sportive méritant d'être apportée.

Il faut savoir tout d'avord qu'il st impossible de retenir une place assise dans une tribune ni pour la première semaine des éliminatoires, ni pour la semaine des finales, ni même pour plus d'une journée. Chaque année, l'All England Club, propriétaires des lieux et puissance organisatrice du tournoi, concède un ticket aux heureux dont la demande (sur 180 000 candidats) a été sélectionnée pour assister non pas à tout le tournoi, comme à présent à Roland-Garros, mais seulement à un « *jour de fête* ». Restent les places payantes aux guichets (à une livre) dites *free standing*, c'est-à-dire toutes debout : 3 000 sur le court central (sur 13 651), 1 500 sur le court n° 1 (sur 6 600), sans parler du libre accès (!) autour des treize courts dits secondaires.

Comptons sur les Anglais pour savourer les voluptés des files d'attente : sur des kilomètres aux guichets extérieurs et dans les files du *free standing* à l'intérieur, dès midi, heure d'ouverture des portes (les matches commencent à 14 heures). Comptons aussi sur les Français pour considérer comme une plaisanterie de pénétrer dans le stade et comme une coquetterie de se glisser sur le court central ou le court n° 1, voire sur les courts n° 2 et n° 3, eux aussi pourvus de tribunes. Mais cette deuxième performance, interne celle-là, est d'autant moins facile et d'autant plus sportive, qu'il s'agit de stationnement debout ou plutôt de « stations », comme on dit d'un chemin de croix.

Les places que le public britannique attend stoïquement, dans l'obscurité des couloirs d'accès et sous les rumeurs de l'arène (en applaudissant les scores !), ne s'obtiennent, en effet, qu'au compte-gouttes, une par une, et par épuisement de la clientèle sur les travées à l'air libre. Celles-ci permettent une vue rapprochée des matches du Central, mais sont disposées en pente. Au bout de trois heures, les jambes les plus héroïques flageolent et les constitutions délicates cèdent la place, les femmes principalement, et jusqu'à ces milliers de *teenagers* qui sont folles de Borg ou de Nastase. Aux autres, les martyrs, qui ont déjà fait queue, deux heures, dans les dessous et auxquels les jambes « *rentrent dans le ventre* » de connaître enfin la griserie de « *participer à la fête* ».

Je ne dirai pas comment nos compatriotes — fanatisés et par le défi et par le spectacle, et par l'ambiance — s'y sont pris, durant toute cette semaine, pour assister debout à tous les matches, en franchissant les accès aux tribunes, gardées farouchement par des retraités de la marine, bardés de décorations, ou par les archontes de l'All England Club portant leur badge sur le revers de veston, qui font régner une discipline de fer dans les rangs. Mais ils y sont arrivés : honneur à ces braves qui avaient voulu être présents et ignorer les propositions léonines de revendeurs de tickets à vingt-cinq livres la place... assise !

OLIVIER MERLIN.

ATHLÉTISME

Avec les hommes à tout faire du décathlon

De notre envoyé spécial

Montargis. — *Il avait fallu la présence de Guy Drut, sa médaille d'or olympique fraîchement pendue autour du cou, pour donner l'an dernier, au décathlon de Talence (Gironde), les apparences d'un grand spectacle. Débarrassée de ses faux-semblants sensationnels, la spécialité a retrouvé, à l'occasion des championnats de France, organisés à Montargis (Loiret) les 25 et 26 juin, cet aspect dépouillé qui sied à un exercice de corde raide. Dix épreuves et deux jours de compétition, c'est en effet plus qu'il n'est nécessaire pour provoquer un écart. Le moindre relâchement, et la chute devient irrémédiable.*

Jean-Philippe Sommero en aura fait la désagréable expérience, qui obtint un zéro affligeant au saut à la perche. A dix-huit ans, cet Apollon, tel que le ciseau de Phidias n'eut pas osé le rêver (1,93 mètre et 90 kilos), possède un ensemble de qualités stupéfiant qui lui permit, notamment, de franchir 2,08 mètres en hauteur et de lancer le poids de 7,257 kilos à 14,43 mètres. Il était en situation de battre largement son record personnel (6 650 points) lorsqu'il fit tomber trois fois la barre, placée à 3,85 mètres dès son entrée dans le concours. Perdant dans l'affaire plus de 800 points, puisqu'il s'est déjà élevé à 4,40 mètres et était pour le moins en mesure d'effectuer un bond de 4 mètres, il laissa échapper le titre national attribué aux juniors. Reste qu'il a l'étoffe d'un champion fabuleux.

Un champion d'un calibre sans doute supérieur à celui de son aîné Yves Le Roi, qui, gêné par un genou douloureux, se contenta de garantir sa supériorité. Philippe Bobin, Serge Morth et Gilles Gémisse-Fareau, autres athlètes en vue du décathlon, n'étant pas dans leur meilleure forme, la performance de Thierry Dubois fut particulièrement mise en évidence. Voilà un garçon de vingt et un ans qui améliora cinq de ses records personnels et fit progresser son total de 7 248 points à 7 563 points !

Des critères qui servent à déceler la qualité d'un décathlonien, Gilles Delaune (1,83 mètre et 71 kilos) paraît fort éloigné. Il n'en a cure et s'ingénie à confondre ses contradicteurs, qui le poussent à choisir une autre voie. S'il ne lança le poids qu'à 11,61 mètres et ne put projeter le disque au-delà de 29,98 mètres, il a effectivement d'autres cordes à son arc. Avec Thierry Dubois, il symbolise assez bien l'essor d'une discipline qui, depuis que l'entraîneur national Christian Denis en a la responsabilité, est une des rares à ne pas tomber en décadence.

Plus que le record de France du saut en hauteur de Marie-Christine Debourse (1,88 mètre), dont le douzième titre national, obtenu au pentathlon, fut le résultat d'une sorte de routine, la victoire de Gilles Delaune dans le 1 500 mètres final souleva l'enthousiasme : dimanche soir, à 22 heures passées, sur le magnifique stade tapi à l'orée de la forêt domaniale de Montargis, une poignée de passionnés hurlaient comme des fous...

RAYMOND POINTU.

CYCLISME

Le championnat de France sur route

On attendait Hinault... ce fut Tinazzi

De notre envoyé spécial

Château-Chinon. — Comme di-ait notre confrère Pierre Chany, voquant Henri Jeanson, le clas-ment du championnat de France ait penser à la pendule de Pépé Moko, qui marque 2 heures et ui en sonne quatre, quand il st midi moins le quart. Ce clas-ment, dans lequel Tinazzi et ittenger devancent Laurent et eznek, qui précèdent eux-mêmes inault et Danguillaume, offre mage de l'incohérence. Il reflète s contradictions d'un cyclisme roublé par les rivalités, faussé ar le dopage et soumis périodi-uement aux influences de l'anti-opage, bref d'un cyclisme dé-églé.

La course des Marseillais

En fait, la victoire acquise manche 26 juin à Château-hinon (Nièvre) par Marcel Ti-azzi, un Méridional âgé de vingt-latre ans, professionnel depuis r mois, constitue moins une rprise qu'une anomalie. On vait que le championnat de rance, se déroulant selon le pro-ssus habituel, donnerait lieu à le surveillance sévère entre les incipaux leaders d'équipes et e la neutralisation des vedet-s profiterait aux coureurs de cond plan. On n'ignorait pas e la condition de favori repré-ntait un privilège redoutable ıns le cadre de cette course bi-rre où le manque de notoriété vient un avantage assez consi-rable.

Cependant, l'opinion admettra fficilement que le maillot tri-lore ne soit pas attribué à Ber-ırd Hinault, vainqueur cette année de Gand-Wevelgem, de Liège-Bastogne-Liège et du Dauphiné libéré ; elle comprendra mal que ce garçon habile et vigilant ait perdu trois minutes au cours du tour final (long de 19 kilomètres), et cela essentiellement par le fait du marquage, alors qu'il faisait partie de l'échappée décisive.

Cette échappée déclenchée peu après le cent vingtième kilomètre, soit à mi-parcours, par vingt coureurs, dont Rouxel, Seznek, Tinazzi, Penet, Bossis, Campaner, Danguillaume, Hézard, Vallet et Michel Laurent — le plus ardent de tous — avait surpris Poulidor et Delisle, victimes l'un et l'autre d'une chute, ainsi que Bernard Thévenet. La position en retrait de ce dernier, son abandon discret, tandis qu'il comptait plus de dix minutes de retard sur le groupe de tête, ne sauraient le condamner systématiquement, mais ce revers justifie néanmoins les craintes de son entourage, à quelques jours du Tour de France.

Sept anciens champions de France étaient présents à Château-Chinon. Un seul a terminé — loin, il est vrai, — Poulidor, quarante et un ans, qui avait remporté l'épreuve en 1961. On notera encore que Marcel Tinazzi, Marseillais comme son prédécesseur au palmarès, Guy Sibille, appartient au groupe Flandria, de même que Michel Pollentier, le nouveau champion de Belgique. Un titre logique, celui-là, qui récompense le double vainqueur du Tour d'Italie et du Tour de Suisse : l'homme en forme du moment.

JACQUES AUGENDRE.

ÉQUITATION

AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE A VIENNE

Des chevaux susceptibles et inconstants

De notre envoyé spécial

Vienne. — S'il y a une leçon à tirer du championnat d'Europe de saut d'obstacles, qui a pris fin dimanche 26 juin, au Sudstadt de Vienne, c'est bien celle-ci : l'élevage français destiné aux concours hippiques produit des chevaux utiles, quelques-uns remarquables, mais aucun ne paraît avoir l'envergure des héros, la régularité souhaitable des cracks authentiques. Ils ont eu leur jour de gloire (par équipes) à Montréal, puis, après une victoire à Rotterdam, le mois suivant, ont abordé leur déclin. On parle bien d'un phénomène, la jument olympique *Belle de Mars*.

Mais la piste à peine ouverte, le signal du départ à peine donné, cet animal bondissant se grise de vitesse, et, pour peu que l'excellent Marc Roguet, son cavalier attitré, la frustre de son plaisir, elle frôle le sabotage après avoir approché le chef-d'œuvre. Nous l'avons vue administrer la preuve de son talent bien souvent et, une fois de plus, à Vienne, lors de l'épreuve individuelle du championnat d'Europe où elle s'est classée en quatrième position après deux jours de lutte serrée. Mais que lui a-t-il manqué pour que ce beau moment passé en sa compagnie fût un moment de perfection ?

Ce qui est vrai pour *Belle de Mars* l'est également pour les chevaux de Marcel Rozier et de Daniel Constant, les bais *Bayard de Maupas* et *Danoso*, tous deux d'humeur instable un jour, surtout le premier nommé, et puis resplendissants de santé, d'énergie, de bonnes dispositions naturelles le jour suivant. Et que dire encore de *Rivage*, le si beau pur-sang d'Hubert Parot, qui démarre sec le mercredi 22 juin, dans l'épreuve inaugurale, où il se paie le luxe de survoler tous les obstacles au point d'arracher des « ah ! » de stupeur admirative aux milliers de poitrines présentes. Mais le lendemain, plus de *Rivage*, ou plutôt un *Rivage* bousillant tout dans un affreux vacarme sur la piste, les tribunes cette fois muettes de saisissement.

La page de poésie était tournée, un charabia lui succédait, absolument incompréhensible : « *Nos chevaux sont bien de chez nous*, nous disait naguère à Barcelone Marcel Rozier, qui venait d'essuyer de sérieux déboires avec sa monture numéro un. *Ils sont susceptibles en diable, inconstants dans leur caractère, difficiles à avoir à la main...* »

Cela dit, le Prix des Nations disputée en deux manches a clos le meeting de Vienne, sous un ciel d'orage, sans donner lieu à une empoignade passionnante. Neuf nations se sont mesurées durant quatre heures d'horloge, une performance à mettre à l'actif non seulement des concurrents, mais du public, vraiment en or, pour ne donner à aucun moment des signes de lassitude. Citons dans l'ordre du classement final les Pays-Bas qui remportent le titre par équipes, après s'être adjugé la récompense suprême dans l'épreuve individuelle, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, la France, la Belgique, la Suisse, l'Irlande, l'Espagne et l'Autriche.

Hélas, dès la première manche, Marcel Rozier disparaissait après s'être fait une déchirure musculaire.

Restaient en lice, Hubert Parot, Marc Roguet et Daniel Constant. Résultat de Parot pour les deux manches : 20 points (8 + 12). Marc Roguet et Daniel Constant tiraient leur épingle du jeu, le premier avec 8 points (4 + 4, le second avec 16 points (8 + 8). Des parcours on le voit méritant la mention très honorable.

ROLAND MERLIN.

FOOTBALL

La France obtient le match nul à Buenos-Aires

L'équipe de France de football a commencé sa tournée en Amérique du Sud (21 juin au 5 juillet) par un match nul (0 à 0), le 26 juin à Buenos-Aires, face à l'Argentine. Pour cette première rencontre, Michel Hidalgo, le sélectionneur français, n'alignait pas sa meilleure équipe, mais plutôt les joueurs qui lui paraissaient le moins fatigués par le voyage et les derniers matches de la saison. Ainsi avait-il décidé de laisser au repos les deux Stéphanois, Gérard Janvion et Dominique Bathenay, et l'avant-centre lyonnais, Bernard Lacombe, pour constituer une sélection à ossature nantaise avec six des nouveaux champions de France (Bossis, Rio, Michel, Sahnoun, Amisse et Baronchelli).

Ce match nul n'améliorera pas la situation précaire du sélectionneur argentin Cesar Menotti, toujours privé de ses meilleurs éléments exilés en Europe et très critiqué, après les résultats décevants enregistrés par son équipe à Buenos-Aires durant le mois de juin : défaite (3 à 1) contre la République fédérale d'Allemagne, matches nuls (1 à 1) contre l'Angleterre et l'Ecosse et victoire (3 à 1) contre la Pologne. Pour Michel Hidalgo, le test le plus probant sur les possibilités réelles des Français se situera le 30 juin contre le Brésil, au stade Maracana de Rio-de-Janeiro.

Au-delà des résultats, cette tournée de l'équipe de France répond à plusieurs buts. Un an avant la phase finale de la Coupe du Monde, qui devrait être organisée du 1er au 25 juin 1978, il était utile pour les Français — qui espèrent y participer — de se familiariser avec l'ambiance des stades sud-américains et avec le climat des premiers jours de l'hiver. Avant de retrouver au mois de novembre à Paris les Bulgares pour le match de qualification décisif, Michel Hidalgo tient d'autre part à aguerrir ses joueurs, pour la plupart jeunes et assez inexpérimentés. Face à l'Argentine, la moyenne d'âge des Français atteignait à peine vingt-quatre ans, et seuls Henri Michel, Marius Trésor et Dominique Baratelli comptaient plus de huit sélections.

Michel Hidalgo, qui avoue des ambitions pour la prochaine Coupe du Monde, n'ignore pas que les tournées lointaines se sont souvent révélées propices à la naissance des grandes équipes. L'éloignement, les changements d'habitudes et surtout la vie et l'entraînement en commun durant deux semaines se révèlent irremplaçables pour donner à une sélection un véritable esprit d'équipe. Ce ne sont pas les rugbymen français, présents dans les tribunes de Buenos-Aires, qui le contrediront, puisque avant de réussir cette année le grand chelem dans le Tournoi des cinq nations, leur équipe avait pris corps, voici deux ans, lors d'une tournée en Afrique du Sud.

GÉRARD ALBOUY.

NATATION

Les vingt-quatre heures de Michel Rousseau

Le nageur français Michel Rousseau, ancien champion d'Europe et vice-champion du monde, aujourd'hui âgé de vingt-huit ans, a réussi une performance au centre nautique de Nogent-sur-Marne en nageant pendant vingt-quatre heures sans s'arrêter. Il a ainsi parcouru 62,300 kilomètres à la moyenne horaire de 2,600 kilomètres. Il a effectué cette tentative pour attirer l'attention sur son club, le Réveil de Nogent-sur-Marne, dont il est l'entraîneur.

Michel Rousseau avait commencé sa tentative samedi 25 juin, à 11 heures du matin. Alimenté régulièrement sans cesser de nager, il a connu deux passages difficiles vers la dixième heure, où il souffrit de troubles gastriques, puis à 4 heures du matin, où il dut lutter contre une certaine lassitude. Il a perdu 5 kilos au cours de cette tentative.

RUGBY

Test positif pour les Français

L'équipe de France a dû faire donner ses lignes arrière dans le premier test-match disputé samedi 25 juin à Buenos-Aires contre l'équipe d'Argentine. Ne menant que de 3 points (6 à 3) à la mi-temps, les vainqueurs du tournoi des Cinq Nations se devaient de prouver leur suprématie face à des Argentins qui, pour s'affubler du totem de puma, n'en sont pas à tout dévorer sur leur passage.

Ces derniers, en outre, manquèrent les neuf coups de pied de pénalité qui leur furent accordés, alors que Romeu en réussissait quatre et Aguirre un, de 50 mètres. Le nouveau trois-quarts aile Bustaffa et le trois-quarts centre Bertranne ayant chacun marqué un essai, le score final a été de 26 à 3 en faveur de la France, Romeu ayant ajouté les 3 points d'un drop-goal. L'équipe nationale argentine, qui s'était longuement préparée à cette rencontre, trouvera le samedi 2 juillet, toujours à Buenos-Aires, l'occasion d'une revanche.

AUTOMOBILISME

La nouvelle formule 1 Renault s'est révélée compétitive

De notre envoyé spécial

Dijon. — La nouvelle formule nault (RS 01) est confrontée puis le jeudi 23 juin à la réalité : le circuit de Dijon-Prenois, doit avoir lieu le Grand Prix France le 3 juillet. C'est en et la première fois que la RS 01 ocède à des essais en même nps que la concurrence, et uipe Renault a pu ainsi éta- des comparaisons concrètes.

Presque toutes les écuries — rrari, Tyrrell, Wolf, Brabham, adow, Ligier, McLaren — sont Dijon depuis quelques jours, et résultats des essais officieux ssent apparaître que la RS 01 déjà en mesure d'aller au ins aussi vite que la plupart autres monoplaces de for-ıle 1. Vendredi 24 juin, seule Ligier de Jacques Laffite, le ent vainqueur du Grand Prix Suède, a bouclé un tour plus ide (1 min. 12 sec. 45 contre in. 12 sec. 89) que Jean-Pierre ouille, pilote essayeur de Re-ult. Le meilleur temps réalisé Lauda (Ferrari) est de 1 min. sec, celui de Scheckter (Wolf) 1 min. 13 sec. 2. On peut natu-ement penser que Lauda et eckter amélioreront ces perfor-nces lors des essais officiels du and Prix de France, mais il git néanmoins, pour la RS 01, de premières références probantes.

Le potentiel extrêmement compétitif de la RS 01 met en réalité la régie Renault dans l'embarras. Car si la voiture va très vite, il reste beaucoup à faire, à ce stade initial de la mise au point, pour la rendre fiable, c'est-à-dire pour que la RS 01 puisse supporter les contraintes d'un Grand Prix. C'est une chose de boucler quelques tours très rapides, c'en est une autre de participer à une course de deux heures, soit environ 300 kilomètres à parcourir. D'où l'embarras de Renault, placé devant la tentation d'engager la voiture pour le Grand Prix de France tout en sachant que le développement de la mise au point est insuffisant. Gérard Larrousse, le directeur de la compétition, considère que ce serait aller au-devant d'un risque technique trop grand, mais il est possible que d'autres considérations — prestige, impératifs commerciaux — équilibrent le pour et le contre. Il reste que dès jeudi, pour ses premiers tours de roue, la RS 01 a suscité beaucoup d'intérêt et de curiosité auprès des techniciens et des pilotes des autres constructeurs.

FRANÇOIS JANIN.

Les résultats

Athlétisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES

DECATHLON

1. Le Roy, 7 928 pts ; 2. Bobin, 7 752 ; 3. Morth, 7 719 ; 4. Fareau, 7 626 ; 5. Dubois, 7 563.

PENTATHLON

1. Marie-Christine Debourse (S. F.), 4 228 pts (nouveau record de France, ancien record par elle-même, 4 188) ; 2. Picaut (S. F.), 4 039 ; 3. Tarlin (Flèche), 3 960.

A l'occasion de cette épreuve, Marie-Christine Debourse a amélioré son record de France du saut en hauteur avec un bond de 1,88 mètre.

***

Les athlètes français disputaient trois rencontres internationales ce week-end. A Bruxelles, l'équipe de France masculine a dominé la Belgique par 364 points à 315. A Villeneuve-d'Ascq, les féminines se sont imposées face à la Belgique par 250 à 213. A Bucarest, les athlètes masculins ont obtenu une troisième victoire face à la Roumanie par 125 à 97.

Cyclisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE A CHATEAU-CHINON

Classement. — 1. Marcel Tinazzi, les 248 km en 6 h. 24 min. 12 sec. ; 2. Bittinger ; 3. Chalmel ; 4. Laurent ; 5. Seznec ; 6. Perret, tous même temps ; 7. Jacques Bossis, à 8 sec. ; 8. Chassang, à 17 sec. ; 9. Campaner, à 19 sec. ; 10. Bourreau, à 34 sec. ; 11. Hinault, à 3 min., etc.

Motocyclisme

GRAND PRIX DES PAYS-BAS

250 cm3. — 1. Grant (Ang.), Kawasaki, 47 min. 46 sec. 8 (moy. 145,3 km-h.) ; 2. Uncini (It.), Harley-Davidson, 47 min. 55 sec. 4,

350 cm3. — 1. Ballington (Afr. S.), Yamaha, 49 min. 25 sec. 3 (moy. 149,9 km-h.) ; 2. Rougerie (Fr.), Yamaha, 49 min. 26 sec. 5

500 cm3. — 1. Hartog (P.-B.), Suzuki, 52 min. 35 sec. 4 (moy. 140,8 km-h.) ; 2. Sheene (Ang.), Suzuki, 52 min. 41 sec. 3 ;

Tennis

TOURNOI DE WIMBLEDON (Huitièmes de finale)

Connors (E.-U.) b. Smith (E.-U.), 7-9, 6-2, 3-6, 6-3, 6-3 ; Bertram (Afr. du Sud) b. Warwick (Austr.), 6-3, 6-2, 7-5 ; Mac Enroë (E.-U.) b. Mayer (E.-U.), 7-5, 4-6, 6-3, 6-1 ; Dent (Austr.) b. Gullikson (E.-U.), 6-3, 3-6, 9-8, 1-6, 9-7 ; Gerulaitis (E.-U.) b. Stockton (E.-U.), 6-1, 6-4, 3-6, 6-4 ; Martin (E.-U.) b. Cox (G.-B.), 3-6, 6-3, 6-4, 0-6, 9-7 ; Nastase (Roum.) b. Okker (P.-B.), 6-8, 6-4, 6-4, 6-4 ; Borg (Suède) b. Fibak (Pol.), 7-5, 6-4, 6-2.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 JUIN 1977 A 0 h G.M.T.



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 27 juin à 0 heure et le mardi 28 juin à 24 heures :

Les faibles perturbations, qui circulent de l'Atlantique au nord de l'Europe occidentale, affecteront un peu nos régions septentrionales.

Mardi, en liaison avec une de ces perturbations, le temps sera très nuageux le matin, avec de faibles pluies discontinues de la Bretagne à la frontière belge. Le soir, cette zone atteindra les régions s'étendant de la Gironde aux frontières du Nord-Est, tandis que des éclaircies se développeront de nouveau du nord de la Charente à la frontière belge. Sur ces régions, les vents d'ouest, puis de nord-ouest, seront modérés et les températures baisseront un peu.

Sur le reste de la France, le temps sera bien ensoleillé. On notera quelques brumes ou brouillards temporaires dans les premières heures du jour dans les vallées. Le soir, une tendance orageuse pourra commencer à se développer sur le sud du Bassin aquitain. Les vents seront faibles et les températures s'élèveront encore un peu.

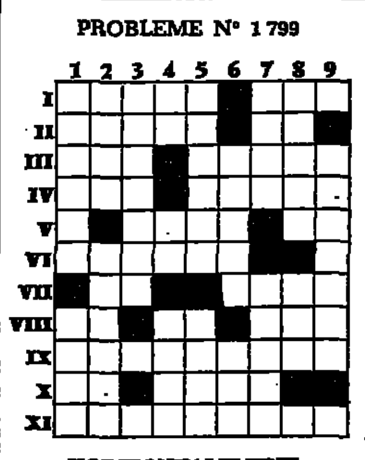
Lundi 27 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 024,2 millibars, soit 768,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 juin ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 23 et 13 degrés ; Biarritz, 19 et 12 ; Bordeaux, 20 et 9 ; Brest, 17 et 10 ; Caen, 19 et 10 ; Cherbourg, 16 et 9 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 20 et 11 ; Grenoble, 20 et 10 ; Lille, 18 et 8 ; Lyon, 21 et 10 ; Marseille, 26 et 17 ; Nancy, 19 et 12 ; Nantes, 21 et 8 ; Nice, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 20 et 7 ; Pau, 20 et 10 ; Perpignan, 24 et 15 ; Rennes, 19 et 7 ; Strasbourg, 20 et 12 ; Tours, 20 et 7 ; Toulouse, 20 et 12 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 33 et 15 degrés ; Amsterdam, 17 et 9 ; Athènes, 31 et 21 ; Berlin, 21 et 10 ; Bonn, 20 et 12 ; Bruxelles, 19 et 11 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 18 et 10 ; Genève, 18 et 11 ; Lisbonne, 29 et 16 ; Londres, 18 et 8 ; Madrid, 33 et 14 ; Moscou, 22 et 13 ; New-York, 27 et 16 ; Palma-de-Majorque, 27 et 16 ; Rome, 26 et 14 ; Stockholm, 20 et 12 ; Téhéran, 37 et 23.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 799



HORIZONTALEMENT

I. A des droits mais aussi des devoirs ; Propage bien des bruits. — II. Eveiller des échos forestiers ; Eventuel point d'excursion pour des Rochellois. — III. Pronom ; Ont fait leur temps. — IV. Inscrit sur un passeport ; Pied de vers. — V. La parure du soir de certaines marquises ; Pronom. — VI. Serrent. — VII. Note ; Secouait ou agitait fort. — VIII. Désigne un prélat ; D'un auxiliaire ; Satisfait de modestes appétits. — IX. Cherche à faire tomber. — X. Ses habitants respirent l'air du large ; Marier des couleurs. — XI. Suite de degrés.

VERTICALEMENT

1. Un drôle de pistolet ! ; Individu. — 2. Peu ragoûtant ; Equipées. — 3. Supprime bien des problèmes. — 4. Symbole ; En fin de soirée ; Fume et crache. — 5. Béotien d'origine ; Figure biblique. — 6. Un beau charme en est le vrai symbole ; Lettres de crédit. — 7. Passe la nuit au dépôt ; Agit. — 8. D'un ancien royaume de l'Europe ; Vieille bête. — 9. Faible ou forte, c'est selon.

Solution du problème n° 1 798

Horizontalement

I. Pendu ; Ans. — II. Noria. — III. Inanition. — IV. Nigéria. — V. Clé ; At ; Ue. — VI. Ils ; Enns. — VII. Pé ; Mises. — VIII. Sel (pointe d'esprit). — IX. Singeries. — X. Do ; Titus. — XI. Rébus ; Eté.

Verticalement

1. Principes. — 2. Nille ; Ide. — 3. Nuages ; Snob. — 4. N.E. ; Meg. — 5. Unira ; Ilets. — 6. Otites ; Ri. — 7. Aria ; Nérite. — 8. Nio ; Uns ; Eut. — 9. Sanies ; Ussé.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 juin 1977 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret n° 68-92 du 29 janvier 1968 relatif au statut particulier du corps des gradés et gardiens de la paix de *la police nationale*.

● Modifiant le décret n° 72-775 du 16 août 1972 relatif au statut particulier du corps des enquêteurs de la police nationale.

● Relatif à des conditions exceptionnelles de recrutement dans les services actifs de la police nationale.

Transports

Cet été

PERTURBATIONS SUR L'AUTOROUTE DU NORD

Les travaux de réfection de la chaussée Paris-province de l'autoroute du Nord entre Le Bourget (Seine-Saint-Denis) et Roissy-en-France (Val-d'Oise) perturberont la circulation sur cette section d'autoroute entre le 4 juillet et le 24 août.

Pendant la durée des travaux, les automobiles pourront circuler uniquement sur la chaussée province-Paris ; des itinéraires de déviation seront mis en place.

● *Le guide des aéroports.* — Les éditions Publirep viennent de publier Le guide pratique des *aéroports et de l'aviation commerciale*. Cet opuscule donne divers renseignements sur les aéroports de métropole et d'outre-mer et les compagnies qui les desservent.

★ Publirep, 30, rue de Trévise, 75009 Paris, tél. 523-12-80. Prix : 40 F.

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITIONS

S. 1 - Objets d'art et bel ameub. 18e.
S. 2 - Objets patriotiq. guerre 14-18.
S. 6 - Bibliothèq. S. Guitry et à div.
S. 8 - Obj. art et ameubl. 18e et 19e.
S. 13 - Dessins et tablx modernes.

VENTE

S. 4 - Cartes postales.

CARNET

Naissances

— Claude Nicolaÿ, Claude Faucher et Claude-Jeanne, sont heureux de faire part de la naissance de
Clotilde,
le 9 juin 1977.
Route des Crêtes,
95780 La Roche-Guyon.

— M. Jacques Gondran, magistrat, et Mme, née Marie-Christine de Verbizier, docteur en médecine, Pierre-Edouard, ont la joie d'annoncer la naissance de
Nathalène,
le 24 mai 1977.
B.P. 101,
Papeete, Tahiti.

Fiançailles

— M. et Mme Pierre Choffel,
M. et Mme Claude Galinier-Warrain,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Martine et Patrice.

Mariages

— M. Jean Perrier et Mme, née d'Argis,
M. Pierre de Conihout et Mme, née Robinet,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Isabelle et Olivier,
le 2 juillet à 16 heures, en l'église Saint-Claude de Tassin (Rhône).

— Lyon.
On nous prie d'annoncer le mariage de
Mlle Françoise Thivolet,
fille du professeur et de Mme Jean Thivolet, avec
M. Jacques Béjui,
fils de M. et Mme Pierre Béjui, qui sera célébré en l'église de La Tour-de-Salvagny, le vendredi 1er juillet.

— Mme Charles Tibi,
M. et Mme André Tibi,
Mme Jacques Namer,
M. et Mme Victor Kalfon,
M. et Mme Yvon Namer,
sont heureux de faire part du mariage de leurs petits-enfants et enfants,
Jenny et Gilles.
La bénédiction nuptiale leur sera donnée le mardi 28 juin 1977, à 18 heures, en la synagogue de la rue Buffault, 1, avenue Bertie-Albrecht, 75008 Paris.
30, rue Garibaldi,
Tunis.

Décès

— Les familles Bret, Darses, de Ribon, Kuenemann et Mabé, ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quarante-cinq ans, après une cruelle maladie, de
M. Jean-Pierre BRET,
ancien élève
de l'Institut d'études politiques,
survenu à son domicile, le 17 juin.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 22 juin, en l'église Saint-Laurent à Paris, 84, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

— *Saint-Jean-de-Monts.*
Mme Jean Burnat,
M. et Mme André Burnat et leurs enfants,
M. et Mme Georges Xuereb,
M. et Mme Roland Gautron et leurs enfants,
M. et Mme Henri Xuereb et leurs enfants,
font part du décès de
M. Jean BURNAT,
sociétaire des gens de lettres,
sociétaire des auteurs dramatiques,
survenu le 20 juin 1977, à l'âge de cinquante-neuf ans.
L'inhumation a eu lieu le mercredi 22 juin à Saint-Jean-de-Monts.
(Voir le Monde *du 25 juin.)*

— Le recteur de l'Université nationale du Gabon,
Le doyen et les professeurs de la faculté de droit et des sciences économiques,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,
M. Georges CHARMOY,
professeur à la faculté de droit et des sciences économiques,
survenu à Libreville, le 18 juin 1977, dans sa cinquante-septième année, à la suite d'un accident de la route.
La cérémonie religieuse a eu lieu le 23 juin en la cathédrale Sainte-Marie de Libreville.
U.N.G., B.P. 13.131,
Libreville (Gabon).

— Mme veuve Henri Cohen et ses enfants,
Georges et Betty Cohen,
Le docteur et Mme V. Bismuth,
Gilbert Cohen,
Gérard et Mireille Cohen,
Le docteur et Mme Jean Margaux,
Mlle Annie Cohen,
Le docteur et Mme Robert Cohen,
ont l'immense douleur de faire part du décès de leur fille et sœur,
Isabelle COHEN,
survenu accidentellement dans sa *vingtième année, le 24 juin.*
Les obsèques auront lieu le mardi 28 juin, à 8 h. 30, au domicile, 3, rue Jacques-Cœur, 75004 Paris, et l'inhumation au cimetière parisien de Pantin à 9 heures.

— Mme André Dubois,
M. et Mme Pierre Dubois et leur fille,
Les docteurs François et Colette Corde et leurs fils,
M. et Mme Jean Dubois et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André DUBOIS,
commandeur de la Légion d'honneur,
président d'honneur
du Syndicat général des cuirs et peaux bruts,
vice-président du Conseil national du cuir,
survenu le 22 juin 1977 dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le samedi 25 juin 1977, à Episy (Seine-et-Marne).
72, rue de Monceau,
75008 Paris.

— Chaumes-en-Brie.
M. et Mme Jean-Marie LANDEMARD ont la douleur de faire part de la disparition de leur fils,
Alexandre,
âgé de cinq ans, survenue le 25 juin 1977.
Une cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité, en l'église de Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie, le mardi 28 courant, à 11 heures.
De la part des familles Landemard, Noël-Artaud, Perrot.
Il ne sera pas reçu de condoléances.
La famille demande de n'envoyer ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés à l'Institut Gustave-Roussy, service des dons, rue Paul-Vaillant, 94800 Villejuif.
Chemin de Thiou,
77159 Chaumes-en-Brie.
Ambassade de France en Guinée équatoriale.

— M. et Mme Marc Sciard,
Mme Marcel Sciard,
M. et Mme Hugues Sciard et leur fille,
Mlles Odile et Isabelle Sciard,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Olivier SCIARD,
leur fils, petit-fils et frère,
survenu à Epinal (Vosges), dans sa vingt-quatrième année.
Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine (chapelle haute, 1, boulevard Jean-Mermoz), le mardi 28 juin à 11 heures.
14, rue de Lesseps,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Remerciements

— Mme Henri Barbier,
Ses enfants et petit-fils,
Et toute la famille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de
M. Henri BARBIER,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du rappel à Dieu de
Benoît AURENCHE,
une messe sera dite à la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, le dimanche 3 juillet, à 11 h. 30.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Jeudi 30 juin à 14 heures, université de la Sorbonne-Nouvelle, salle Gréard, M. Jean Cauvin : « Proverbes minyanka recueillis à Karengasso (Mali) ».

— Jeudi 30 juin à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Louis-Liard, Mme Arlette Higounet-Nadal : « Périgueux aux quatorzième et quinzième siècles. Etude de démographie historique ».

— Jeudi 30 juin à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, amphithéâtre Quinet, M. Jean Mauzaize : « Le rôle et l'action des capucins de la province de Paris dans la France religieuse du dix-septième siècle ».

— Vendredi 1er juillet à 9 heures, université René-Descartes, amphithéâtre de physiologie, M. Mahmoud Zamani : « Aspirations scolaires et socio-professionnelles des adolescents. Le cas de l'Iran ».

Communications diverses

— M. Georges Khayat, délégué général E.R. de la Compagnie générale transatlantique en Tunisie, vient d'être nommé officier dans l'ordre national du Mérite.

Visites et conférences

MARDI 28 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h. et 14 h., 11, quai Conti, Mme Hulot : exposition « Pèlerinage à Watteau ».

15 h., 254, faubourg Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Le faubourg Saint-Antoine ».

15 h., façade église d'Auteuil, Mme Pajot : « Le vieil Auteuil et les demoiselles de Verrières ».

15 h., métro Pont-Marie, Mme Puchal : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., façade église, Mme Saint-Girons : « Saint-Germain-l'Auxerrois ».

21 h. 30, 6, place des Vosges, Mme Garnier-Ahlberg : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris).

15 h., métro Abbesses : « Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

14 h. 30, 7, rue des Réservoirs, à Versailles : « Quartier Saint-Louis ».

15 h., 11, quai Conti : « Exposition Watteau » (Mme Rager).

15 h., 1 bis, rue des Carmes : « Le Musée de la préfecture de police » (Paris et son histoire).

10 h. 30, métro Pont-Marie : « Ile Saint-Louis » (Mme Rouch-Gain).

CONFERENCES. — 19 h. 30, 26, rue Bergère, M. R. G. Dommergue : « Psychoogie, pathologie et diététique des douze natifs du Zodiaque » (L'Homme et la Connaissance).

20 h., centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal, Mme R. Lehmann : « La notion de création ».

ANCIENS COMBATTANTS

● *La victoire de Verdun* a été célébrée pour la 61e fois le dimanche 26 juin dans la cité lorraine en présence de nombreux anciens combattants. Le soir, les survivants de la bataille, en cortège silencieux, ont monté à pied depuis la stèle de Fleury, devant Douaumont, jusqu'au cimetière et à l'ossuaire de Douaumont, où ils *ont participé à une veillée funèbre.*

● *A l'ancien camp d'extermination du Struthof Natzweiller (Bas-Rhin),* la nouvelle baraque-musée — remplaçant celle qui avait été détruite en 1976 par un incendie criminel — a été inaugurée dimanche 26 juin, date du pèlerinage national, par M. André Bord, secrétaire d'Etat aux an*ciens combattants.*

● *Le conseil politique du Centre des démocrates sociaux* a adopté, au cours de sa réunion du dimanche 26 juin, une motion dans laquelle il demande aux parlementaires du C.D.S. de déposer rapidement une proposition de loi visant à permettre l'« *indemnisation immédiate et totale* » des rapatriés d'Afrique du Nord.

PRESSE

M. RAYMOND ARON VA COLLABORER AU JOURNAL « LE PROGRÈS »

Le Progrès, de Lyon, annonce dans son édition du lundi 27 juin que l'ancien directeur politique du *Figaro*, M. Raymond Aron, publiera désormais toutes les semaines uen chronique dans ce quotidien. La première chronique paraîtra mardi 28 juin. Diffusée par l'agence Opera Mundi — que dirige M. Paul Winkler, — cette chronique sera également publiée dans plusieurs autres quotidiens régionaux : *les Dernières Nouvelles d'Alsace, le Midi libre, Nice-Matin, Oues-France* et *le Républicain lorrain.*

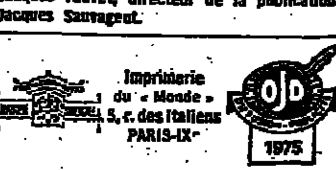
LES CONCLUSIONS DU COLLOQUE D'ISTANBUL

Istanbul. — La deuxième conférence euro-arabe des agences d'information, réunie à Istanbul depuis le 20 juin, a pris fin jeudi. Les représentants de quarante-six agences d'information de pays européens ou arabes y participaient.

Dans un rapport général, la conférence réaffirme les principes adoptés lors de la réunion de Tunis, en novembre 1976, notamment la nécessité d'instaurer le dialogue euro-arabe dans le domaine de l'information et de la presse. Elle recommande que les efforts pour mettre ces principes en application soient poursuivis dans le cadre du nouvel ordre mondial de l'information fondé sur la coopération et l'assistance mutuelle.

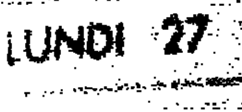
Pour assurer une meilleure compréhension, la conférence souhaite également le renforcement des rapports bilatéraux entre les agences arabes et les agences européennes, par l'établissement d'accords bilatéraux visant non seulement à l'échange d'informations, mais aussi à la formation de cadres journalistiques et techniques. — *(A.F.P.)*

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.







RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 27 JUIN

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, FILM : LA GUERRE DES CERVEAUX, de B. Haskin (1967), avec G. Hamilton, S. Piaeshette, Y. de Carlo, R. Carlson.

Dans un centre américain de recherche spatiale, un homme, dont le cerveau a atteint un développement extraordinaire, supprime les savants qui pourraient le démasquer. Science-fiction et enquête policière. Un climat étrange à force de réalisme.

Débat : Le cerveau, cet inconnu.
23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Série : La Saga des Français (Paule).

22 h. 50, Polémique : L'huile sur le feu.

La météo : Jean Breton (R.T.L.) face à Roger Mondet (Europe 1).

23 h. 35, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (cinéma public) : LA CAGE, de P. Granier-Deferre (1975), avec L. Ventura et I. Thulin.

Un promoteur immobilier est enfermé dans le sous-sol d'une villa isolée par son ex-femme, qui ne supporte pas d'avoir été abandonnée. Confrontation théâtrale d'un couple d'acteurs dans un huis clos bien aménagé.

21 h. 55, Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Dramatique : Julius Rosmer ne mourra pas, de Vera Feyder, avec R. Dubillard, S. Joubert, V. Feyder J. Brassat ; 21 h., Concerto ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Cholodenko.

FRANCE - MUSIQUE

20 h., Incidences et contrastes : « Sonate et Canzoni pour cinq orchestres » (Gabrieli), « Sonate en trio pour hautbois, clarinette et basson » (Bach) ; 20 h. 30, Prestige de la musique, en direct de la Salle Pleyel... Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Miklos Forrai, « Christus » (Litz), avec D. Fischer-Dieskau, E. Andor, Z. Barclay, J. Gregor ; 23 h. 10, Pour Keith Jarret ; 0 h. 5, Non écrites : Le Japon.

MARDI 28 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 13 h. 45, Restez donc avec nous... Messieurs les Anglais, parlez les premiers.

20 h. 30, Variétés : 76-Paris, de B.-F. Deflandre.

21 h. 30, Série ethnologique : Une autre vie (Chronique des Indiens Wayana, deuxième partie : Moloko le sorcier), par Cl. Massot ; 22 h. 30, Littéraire : Pleine page, de P. Sipriot.

23 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 15 h. 30, Jubilé de la reine d'Angleterre (Eurovision).

20 h. 30, Les dossiers de l'écran. Téléfilm : L'affaire Lindbergh (deuxième partie).

Vers 22 h., Débat : La peine de mort.
(Voir tribunes et débats.)

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : LE SEIGNEUR DE L'AVENTURE, de H. Koster (1954), avec B. Davis, R. Todd, J. Collins, J. Robinson, H. Marshall.

Elisabeth Ire d'Angleterre s'éprend de Walter Raleigh, dont elle fait son capitaine des gardes et son favori, mais il épouse secrètement une de ses dames d'honneur. Aventures historiques à grand spectacle et Bette Davis en monstre sacré.

22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Dialogues : Faut-il désacraliser ?

21 h. 15, Musiques de notre temps : « le Festin de Balthazar » (Ch. Ravier) ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit. 23 h. 50, Poésie : Cholodenko.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, En différé du Théâtre de la Ville : Ensemble intercontemporain, direction P. Boulez, avec le Quatuor Alban Berg et P. Bryn-Julson, soprano : « Symphonie de chambre, opus 9 » ; « Herzgewächse, opus 20 » (Schoenberg) ; « Lieder » (Webern) ; « Suite lyrique pour quatuor à cordes » (Berg) ; 22 h. 30, Cordes pincées : Michel Amoric et Brigitte Haudebourg (Dufault, R. de Visée, G. Sanz, Corrette, Bach, Daquin, Huguet, Petrini, Gertenlaub, Hasselmans, Salzedo) ; 0 h. 5, Non écrites : Le Japon ; 0 h. 30, Sur la route ; 1 h. 30, « Chanson de Bilitis » (Debussy).

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 27 JUIN

— *M. André Glucksmann*, philosophe et écrivain, reçoit trois dissidents des pays de l'Est à la Tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 28 JUIN

— *Les clubs Perspectives et Réalités* disposent de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *La peine de mort* est le sujet des « Dossiers de l'écran ». Deux témoignages suivront la projection du film : celui de Mme Prin, dont la fille a été assassinée, et celui de Mme Mathon, mère de Christian Ranucci, exécuté au mois de juillet dernier. Un débat s'engagera ensuite entre Me Robert Badinter et François Sarda.

● RECTIFICATIF. — C'est le parti communiste révolutionnaire et non le parti radical-socialiste qui disposera de la tribune libre vendredi 1er juillet sur FR 3.

— VU —

Flic en larmes

Elle est mignonne, le sergent Anderson, fine, jolie, assez, sans plus. Pas de quoi troubler les esprits ni faire tomber à la renverse un gangster endurci. Juste de quoi attirer l'attention de notre côté de la vitre. Il y a trois ou quatre ans, c'était plutôt inattendu, aux Etats-Unis, une police woman, titre original de cette série présentée le samedi sur TF 1. Inattendu, en fait, non, ce n'est pas le mot.

On avait déjà l'habitude de rencontrer des femmes et des Noirs, surtout des Noirs, dans les commissariats. Peut-être pas à des postes-clés, au second plan le plus souvent — rappelez-vous les assistants de Dacier, lui-même handicapé, paralysé dans son fauteuil roulant, — mais, enfin, à force de les fréquenter ainsi régulièrement de semaine en semaine, le public s'était préparé à les voir prendre des responsabilités.

On y était allé doucement, notez. Il ne s'agissait pas de choquer. Les premiers Noirs à se glisser à l'écran étaient tous d'une rare beauté, genre Sydney Poitier. Petit à petit, on s'est risqué à en montrer de moins séduisants, à employer les modèles courants. Pour les femmes, on n'en est pas encore là, et les détectives de charme font toujours prime sur le marché. On y viendra, vous verrez. Question de temps.

Autre évolution significative : les rapports entre les Blancs et les Noirs lancés ensemble à la poursuite des ennemis de la société, la gentillesse attentive, protectrice, affectueuse des premiers pour les seconds, le côté frère aîné entraînant son cadet dans une aventure périlleuse, tout cela a changé. Les voici, à présent, sur un pied de totale égalité, moches et sympathiques l'un et l'autre, aux petits soins pour leur collègue en ensemble pantalon.

Les féministes américaines s'en plaignent. Elles reprochent à Angie Dickinson, la protagoniste, sa vulnérabilité, sa sensiblerie, cette manière peu virile, paraît-il, de craindre pour sa vie et de verser une larme sur le cadavre d'un camarade avec qui, entre parenthèses, elle a, de sa propre initiative, passé la nuit. Nous, on serait tenté de l'en féliciter, au contraire. Comme si dans la réalité les flics étaient tous des héros de bandes dessinées. Ils tiennent à l'existence, que l'on sache, et détectent courir des dangers bêtes, inutiles. Madame le sergent a le courage et le bon sens de le dire ouvertement. Et de fulminer contre la légèreté de ses supérieurs, qui ne se soucient guère, apparemment, de la sécurité de leurs agents. Elle a mille fois raison.

CLAUDE SARRAUTE.

L'HOMME EN QUESTION

Michel Tournier tel qu'en lui-même

« L'homme en question » dimanche soir : Michel Tournier. A cause du *Vent Paraclet*, une autobiographie où il a tenté de définir l'auteur de *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, du *Roi des aulnes*, des *Météores*. Ce dernier livre lui a valu des critiques acides ; soupçons de fascisme, d'antisémitisme, rien de moins. De quoi s'attendre à une belle joute, d'autant plus que Catherine David, son détracteur le plus sévère dans le *Nouvel Observateur*, faisait partie de l'aréopage. A ses côtés, sans qu'on sache bien pourquoi, Gabriel Matzneff (est-ce une commune passion pour les enfants qui les rapproche ?), Alphonse Boudard (Tournier aime les mauvais garçons qui écrivent bien), Alain de Besnoist, qui s'est fait récemment remarquer par ses *Vues de droite*.

Eh bien non ! le combat n'a pas eu lieu. Les procureurs ont vite perdu leur agressivité malgré Gérard Guégan, le responsable de l'émission, qui soufflait sur le feu pour le faire prendre : voyons, rappelez-vous comment Tournier a traité les juges de Brasillach, la Résistance... Peine perdue. D'une riposte l'accusé a paré les coups mal assurés. Bien sûr, il condamne l'exécution de Brasillach : il est contre la peine de mort. Mais c'est un autre argument qu'il développe : l'écrivain entretient avec sa langue des rapports particuliers qui lui donne, des charges (il peut, par exemple, moins que tout autre s'exiler). N'a-t-il pas droit en retour à des privilèges ? L'accusation est abandonnée.

Sur la Résistance qu'a-t-il dit ? Qu'il y eut peu de vrais volontaires — à ses yeux, ce sont ceux-là qui comptent, — que beaucoup y furent contraints qu'on ne laissait pas vivre ailleurs, que la multiplication des héros de la Libération a tenu du miracle. On laisse tomber ces griefs.

Alors écrivain de droite ou écrivain de gauche ? Tournier répond qu'il ne cherche pas à se situer, mais seulement à faire dire aux notions ce qu'elles ont à dire : le dit de l'homme de droite, de l'homme de gauche, le dit de la femme, le dit de Dieu...

Autour d'un écrivain si peu engagé, le débat devient gentiment académique. On oppose romancier subjectif et romancier objectif (celui dont Tournier se réclame), Tolstoï à Dostoïewski, l'argument ontologique de saint Anselme à l'*« abêtissez-vous »* de Pascal (*« Pascal, je le hais »*, s'écrie soudain Tournier), l'Académie française à l'académie Goncourt (*« Qu'avez-vous besoin d'une académie ? »*, lui lance Gabriel Matzneff. — *« C'est bon, une bande de copains »*, répond Tournier, qui croit plus à la complicité entre gens d'une même génération, d'une même profession, qu'aux échanges avec les jeunes.

« Ta Légion d'honneur, quand même, ça gêne ! » C'est Alphonse Boudard, l'ami, le défenseur, qui lance cette banderille. Et Tournier lui demande : *« Mon vieux, tu ne connais pas la stratégie du noyautage ? On n'attaque bien un système que de l'intérieur. »* Boudard, qui est en marge de tout, laisse filer.

Et les femmes viennent sur la sellette. Il ne faut pas croire que Tournier s'en désintéresse. Il les envie de porter leur enfant, de le nourrir au sein. La jouissance sexuelle de la femme lui paraît merveilleuse comparée à celle de l'homme : *« Une roupie de sansonnet. »* Lui, misogyne ? *« Ce sont les femmes qui le sont. Pourquoi votent-elles le plus souvent pour des hommes ? Pourquoi 75 % des petites filles regrettent-elles leur sexe ?* Et le pédagogue, l'éducateur de l'homme de demain profère cette mise en garde : *« Tant que les femmes n'aimeront pas les femmes, elles resteront inférieures. »*

Si la mise en question a manqué de punch, elle a permis à Michel Tournier de se faire mieux connaître. Et devant tant de rigueur, d'intelligence, d'amour de la vie et de secrète sensibilité, comment ne pas plus encore l'estimer ?

JACQUELINE PIATIER.

OFFICIERS MINISTÉRIELS & VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Palais de Justice à Paris lundi 11 juillet 1977 à 14 h. en 3 LOTS

1er lot : UN APPARTEMENT A NICE (ALPES-MARITIMES)
39 ter, bd de CIMIEZ, 2 pces ppales, 2e étage, Bloc E. LIBRE D'OCCUPAT.
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS

2e lot : Une MAISON D'HABIT. Cne de NEFFIES (HÉRAULT)
Ldit « Le Village ». LIBRE de LOCAT. CONTEN. 65 ca - Mise à Prix : 5.000 F

3e lot : UN APPARTEMENT A PARIS (11e)
28, bd BEAUMARCHAIS et 1, rue du PASTEUR-WAGNER, au 3 ét., 3 P. pp. et DEPEND. - LIBRE DE LOCATION
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
Pr ts rens. s'ad. à Me Raveton, avoc., 8, r. de Castellane, Paris-8e (265-38-09) ; Me Copper-Royer, avoc. à Paris, et à ts avoc. pr. les Trib. de Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Me BOLUT, notaire, 89200 AVALLON.
A VENDRE à l'amiable :
BELLE DEMEURE 13e - 17e près SAULIEU (21)
Grand confort. Vue magnifique.

Etude TEMPERE et CREPON à Villeneuve-le-Guyard (89). T. (86) 66-42-93
A VENDRE
MAISON A NOISY-LE-SEC
110, rue de la Chasse.

Vente sur licitat. au Palais de Justice à Paris, lundi 11 juillet 1977, à 14 h.
EN UN SEUL LOT
UN IMMEUBLE DE RAPPORT
élevé sur cave, d'un rez-de-chaussée et de 6 étages carrés
terrain 125 m2
à PARIS (11e) - 61, rue Saint-Maur
Mise à Prix : 400.000 F
S'adr. Me J.-F. PÉRICAUD, avocat à Paris (16e), 85, avenue Henri-Martin, tél. 504-42-65 ; Me Yves TOURAILLE, avocat à Paris (9e), 48, rue de Clichy ; à tous avocats près les Trib. de Gr. Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil ; sur lieux pr vis.

Vente au Palais de Justice à Versailles, le mercredi 6 juillet 1977, à 10 h.
IMMEUBLE A USAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Constitué par USINE - ATELIER - BUREAUX
97 à 101, ROUTE NATIONALE 10 à COIGNIÈRES (78)
MISE A PRIX : 600.000 FRANCS
S'adresser à S.C.P. SALONE, société d'avocats, 19, rue Sainte-Sophie à 78 Versailles ; Me MOURICHOUX, avoc., 24, r. des Réservoirs, 78 Versailles.

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 7 juillet 1977, à 13 h. 45 - Fonds
CAFÉ-BAR-RESTAURANT « LA BIÈRE »
BAIL : locaux commerc., 2 salles restaurant, dépend., caves + LOGEMENT
12, RUE DES ARCHIVES, PARIS (4e)
AVEC GRANDE LICENCE 4e CATÉGORIE attachée au Fonds
Mise à prix 150.000 F (pouv. être baiss.). Consign. 100.000 F. S'ad. Me DEMORTREUX, not., 67, bd Saint-Germain ; Me PINON, synd., 16, r. Abbé-de-l'Epée.

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 5 juillet 1977, à 13 h. 45 - Fonds
IMPRIMERIE OFFSET
BAIL : Bât. à usage de MAGASINS, ATELIERS, GARAGES, sur sous-sol de : rez-de-chaussée, 1er, 2e, 3e étages - SURFACE TOTALE DEVELOPPEE 1.153 m2
53, avenue Carnot à **SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS** (Val-de-Marne)
Mise à prix 100.000 F (pouv. être baiss.). Consign. 100.000 F. S'ad. Me DEMORTREUX, not., 67, bd Saint-Germain ; Me PINON, synd., 16, r. Abbé-de-l'Epée.

Vente sur licitation au Palais de Justice à Argentan le lundi 4 Juillet à 14 h 30.
DOMAINE du HARAS du VERBOIS
COMMUNE DE ST-NICOLAS-DES-LAITIERS
Château XVIIe
183 ha de bois et prés
- 65 boxes, bloc infirmerie, logements annexes.
- 2 résidences et 3 groupes de bâtiments de ferme.

Mise à prix : 2500000F
En 2 lots

Pour tous renseignements complémentaires et visites :
Me VERSINI CAMPINCHI, Avocat, 242 bis, bd St-Germain - 75007 Paris - Téléphone : 544.03.73.
Me FRANÇOIS GÉRARD, Avocat à Argentan - Téléphone : 67.00.34 et tous Avocats du barreau d'Argentan.

Etude de Me DUROSOY, notaire à SENLIS (60)
A VENDRE en PLACEMENT D'ARGENT - EN UN ou plusieurs LOTS :
94 ha de terre à 5 km de CLERMONT (Oise)
70 km PARIS - Pratiquement seul tenant - Bail de 18 ans
Location 6 quintaux blé-l'ha - Prix moyen : 14.500 F l'ha
AVANTAGES FISCAUX : exonération des trois quarts des droits de mutation par décès (C.G.I., art. 793-2-3), pas de plus-value au-dessous de 50.000 F l'hectare (loi du 19-7-1976). - Pour renseign. et visites, s'adresser à :
M. DAVID - 12, rue B.-Dumas, NEUILLY (92200) - Tél. 624-57-22

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 7 JUILLET 1977, à 14 heures
EN UN LOT
APPARTEMENT de 5 pièces principales au 1er étage, 2 chambres au 4e étage, une cave
à PARIS (9e), 11 bis, rue Pigalle
Mise à Pix : 270.000 francs
S'adresser à Me CHARTIER, avocat à Paris, 34, avenue de l'Opéra (073-68-27) ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Centre Georges-Pompidou, 18 h. et 21 h. : les Lundis de l'Office de la création cinématographique. — 21 h. : Aujourd'hui la philosophie, avec B. Lévy.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Lorenzaccio.

Les salles municipales

Nouveau Carré, 20 h. 30 : Arts et techniques du cinéma.

Les autres salles

Bouffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec l'amour.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal.
Fontaine, 21 h. : Irma la Douce.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Nouveautés, 20 h. 45 : Divorce à la française.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Salle Jacques-Decour, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaïon, salle II, 20 h. 45 : Feydeau Farréloik. — Salle I, 21 h. : Dans le jardin de mon père.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir ; le Cosmonaute agricole.
Théâtre Oblique, 21 h. : la Sentence.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Dante (Pologne). — Petite Salle, 20 h. 30 : En mal (Portugal).
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.

Les théâtres de banlieue

Montreuil, Studio-Théâtre, 20 h. 30 : les Voyages drolatiques de François Rabelais.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm ; Chœurs de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Berlioz : Béatrice et Bénédict).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France et chœurs, dir. M. Forain, sol. D. Fischer-Dieskau (Liszt, Christus).
Maison de la radio, grand auditorium, 20 h. 30 : W. Jansen (Schumann, Amy, J.-E. Marie).

La danse

Espace Pierre Cardin, 21 h. : Bella Lewitzki Dance Company.
Théâtre de la Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Fiesta flamenca.
Théâtre Montparnasse, 21 h. : Danses sacrées de Bali.

Jazz, pop' et rock

Théâtre Campagne-Première, I, 20 h. et 22 h. : Cécil Taylor. — II, 20 h. : François Cahen-Faton.
Caveau de la Huchette, 21 h. : R. Fonsèque Jazz Fouchtra.

Festival du Marais

Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Country Store ; 22 h. : Poussez pas le mammifère.
Hôtel Carnavalet, 21 h. 15 : Nash Ensemble (Beethoven, Weber, L. Berkeley).
Place du Marché-Sainte-Catherine, 18 h. : B. Carva, Ch. Fregnet et le Quatuor Josquin des Prés ; 20 h. 30 : Théâtre aux mains nues.

cinémas

La cinémathèque

Chaillot, relâche.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AMES PERDUES (It., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (551-44-58).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e (359-53-99). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic, 14e (542-67-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
LE BUS EN FOLIE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CANNON BALL (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
CARRIE AU BAL DU DIABLE (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Bosquet, 7e (551-44-11) jusqu'à jeudi.
CAR WASH (A., v.o.) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA CASTAGNE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Athéna, 12e (343-07-48).
DEFENSE DE TOUCHER (It., v.f.) (*) : Omnia, 2e (233-39-36), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA DENTELLIERE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59), Styx, 5e (633-08-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Maxéville, 9e (770-72-86), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER BAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Calypso, 17e (754-10-68).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

Lundi 27 juin

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70)
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount-Elysées (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17)
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-19-29), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02)
LES FOUGERES BLEUES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23)
LA GUERRE, LA MUSIQUE, HOLLYWOOD ET NOUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.-v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Grand-Pavois, 15e (551-44-58), Les Tourelles, 20e (636-51-98). H. sp.
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A.) (**), v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Athéna, 12e (343-07-48) à p. de vend., Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), jusqu'à J
LE MESSAGE (A.-Lyb., v. arabe) ; Wepler, 18e (387-50-50) ; v. a. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Palais des arts, 3e (272-62-98), Myrrha, 18e (606-06-26).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-62-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.o.-v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
PROVIDENCE (Fr., vers. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

Les films nouveaux

LE MAESTRO, film français de Claude Vital : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11), à partir de vend. ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; à partir de vend.
UN COW-BOY EN COLERE (ou BIG SAM), film américain de Don Taylor, V.O. : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25)
ELLES SONT DINGUES CES NENETTES, film italien de Steno, V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Scala, 10e (770-40-00) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

LA QUESTION (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Palais des arts, 3e (272-62-98).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
TOUCHE PAS A MON COPAIN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TIGRE DU CIEL (Ang., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mardi soir)
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; les Nation, 12e (343-04-67).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; v. angl : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), sauf mardi.
COMMENT YU KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE CREPUSCULE DES DIEUX (It., v.f.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64.44), hor. spécial.
DUEL (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e, hor. spécial.
EASY RIDER (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
L'EPOUVANTAIL (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55), sauf mar**.
LA FIANCEE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MOBY DICK (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LA MONTAGNE SACREE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : la Clef, 5e (337-90-90), Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES QUATRE MALFRATS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
TOMMY (Ang., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), hor. spéc.
WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46).
LES ZOZOS (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

Les festivals

ROSSELLINI (v.o.) : la Pagode, 7e (705-12-15) : Rome ville ouverte.
VISCONTI (v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) : le Crépuscule des dieux.
PERSPECTIVE ITALIENNE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Milarepa.
DINO RISI (v.o.), Bilboquet, 6e (222-87-23), 13 h. 15 : le Sexe fou ; 15 h. 15 : Parfum de femme ; 17 h. 30 : Rapt à l'italienne ; 19 h. 30 : Moi la femme ; 21 h. 30 : la Carrière d'une femme de chambre.
UN DEMI-SIECLE DE CINEMA SOVIETIQUE, v.o., Le Seine, 5e (325-95-99), mat. : la Nouvelle Babylone ; 17 h. : le Fascisme ordinaire ; soirée : Un drame poignant.
PREVERT-CARNE, la Pagode, 7e (705-12-15) : les Portes de la nuit (sauf en soirée).
NOUVELLE VAGUE, Studio J.-Cocteau (5e) (033-47-62), leurs premières armes, courts métrages : Tous les garçons s'appellent Patrick ; Charlotte et son jules ; le Coup du berger ; Une histoire d'eau ; Toute la mémoire du monde ; le Chant du Styrène ; les Marines.
EUSTACHE ET RIVETTE, Olympic (14e) (542-67-42) : Duelle.
CINEMA AFRICAIN (v.o.), Jean-Renoir (9e) (874-40-75) : Touki Bouki.
I. BERGMAN (v.o.), Racine (6e) (633-53-71) : A travers le miroir.
ROMAN POLANSKI (v.o.), Studio Galande (5e) (033-72-71), 12 h. 30 : Macbeth ; 15 h., 19 h. : Cul de sac ; 17 h., 21 h. : Répulsion.
C. CHAPLIN (v.o.), Studio des Acacias (17e) (754-97-83) ; 12 h. 15 : les Lumières de la ville ; 13 h. 45 : la Ruée vers l'or ; 15 h. : la Revue de Charlot ; 16 h. 30 : le Kid ; 18 h. : les Feux de la rampe ; 20 h. 30 : le Dictateur ; 22 h. 30 : les Temps modernes.
W. ALLEN (v.o.), Studio Logos (5e) (033-26-42) : Woody et les Robots.
CHATELET-VICTORIA (1er) (508-94-14), I : 13 h. : les Contes des mille et une nuits ; 22 h. 30 : Aguirre, la colère de Dieu ; ven., sam., à 24 h. : Cabaret. — II, 11 h. 50 : Satyricon ; 14 h. : le Dernier Tango à Paris ; de 16 h. 10 à 22 h. 10 : Cria Cuervos.

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
BEN ET BENEDICT (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h.
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h., 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20.
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
JE, TU, IL, ELLE (B.) : Le Seine, 5e, à 12 h. 15.
LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
NEXT STOP, GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e, à 10 h., 12 h. et 24 h. Boîte à Films, 17e, (754-51-50), à 13 h., 22 h. 15.
LA SALAMANDRE (Suisse), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
TAXI DRIVER (A., v.o.) : La Clef, 5e, à 12 h. et 24 h.
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), à 12 h.



ARTS ET SPECTACLES

Festivals

Paris-banlieue, la fête

(Suite de la première page.)

Puis, au loin, viennent les cornes étincelantes d'un dragon qui scille ; des jets de flammes crachées par un long serpent noir — bateau de feu — escorté de geysers lumineux surgis de l'eau. Il avance majestueux, s'entoure de fumées où disparaissent les pierres des quais et des ponts. Un nuage sorcier qui efface la matière, ne laisse vivre que la lumière, les flammes des artificiers, les boules jaunes des lampadaires, comme des ballons légers. Les distances ne sont plus les mêmes, on est loin et près à la fois, à la fois dans une salle obscure et dans la caméra d'un Fellini, féerie fascinante...

C'était dimanche

Le lendemain, tout était différent. C'était *dimanche*, il y avait carnaval à Bobigny — également le premier depuis la nuit des temps, — entre les tours des H.L.M., reliées par des fils auxquels pendaient des fanions. Partout aux fenêtres étaient accrochés des ballons, des petits drapeaux. Ce n'était pas la fête offerte, c'était la ville qui se faisait la fête. Une idée du centre culturel et des équipes réunies par Jean-Paul Wenzel, qui travaillent depuis neuf mois avec la population de Bobigny. D'abord, il y a eu de la méfiance, et puis ce fut un raz de marée. Dans tous les quartiers, tout le monde voulait voir ce qu'il y avait à faire. En octobre, Jean-Paul Wenzel présentera au TEP, pour le Festival d'Automne, le spectacle qu'il aura tiré de ces expériences. Dimanche, il était là avec ses comédiens, ses équipes, avec les enfants de toutes les couleurs, et les vieilles dames qui se souvenaient du temps où à la place des tours se trouvaient des jardins maraîchers.

Elles avaient construit un char, une voiture en planches récupérées montée sur roulettes, parsemée de legumes en papier crépon. Les usagers des autobus de banlieue avaient construit un wagon de métro : depuis 1937, la ville réclame une ligne Porte de Pantin - Hôtel de Ville. Des élèves du collège avaient assemblé une tête aux oreilles décollées et un buste pansu, barré d'une inscription « C'est moi le dirlo ». Au point de ralliement, un haut gendarme ouvrait les bras en croix. Un gendarme — un vrai — consultant l'itinéraire inscrit sur une feuille jaune conduisait le cortège, où tout n'était pas revendicatif. Le jeu, c'était de faire quelque chose avec n'importe quoi : bouts de bois, capsules, bouteilles en plastique, résidus de panoplies du dernier Noël, carton gondolé, blanc et vert sur les visages, masques de clowns, rubans sur les bicyclettes... Il y avait aussi quelques mini-majorettes plutôt timides, suivies par une voiture à haut-parleur enroué, d'ailleurs submergé par les fanfares.

M. et Mme Bobigny

Il y avait deux fanfares parce qu'il y avait deux cortèges, celui de Madame et celui de Monsieur Bobigny, deux marionnettes immensément longues, faites de toile blanche montée sur cerceaux. On les a appuyées contre le mur, on a célébré leur mariage sur une grande dalle de béton. Toute la ville était là, affairée. Tout le monde se prenait en photos, et les Antillais dansaient, et la chorale chantait, et le vent secouait la tête des mariés de toile, ils saluaient la foule.

La nuit, on les a brûlées dans un grand feu de joie. Le carnaval est le jour où disparaissent les cloisonnements sociaux, raciaux. Sous les masques, chacun joue à ce qu'il aurait pu être. Juste ce jour-là, un seul jour.

COLETTE GODARD.

Un mois d'animation « éclatée » à La Rochelle

Il y a foule, place de la Caille, à La Rochelle. Une petite place, un carrefour de rues plutôt, piétonnes et généralement vides à cette heure-là, les magasins sont fermés. 21 heures, il fait jour, et beau, une vraie chance. Les gens sont arrivés peu à peu, parce qu'ils entendaient de la musique, genre jazz ; certains ont regardé par leur fenêtre, et sont descendus. Un énorme camion a voulu passer, c'était trop tard, la foule ne voulait pas bouger, et la pièce commençait sur l'estrade minuscule, où une sorte de toile peinte constituait la toile de fond, le seul décor repère, un paysage fantaisiste, populaire et idyllique, comme on les voit dans certaines publicités : des palmiers verts et bleus sur un ciel jaune, des grosses montagnes rouges, du violet on ne sait plus o, et, au dessus, une banderole sur laquelle on peu lire « San Francisco Mime Troupe ».

Elle a divisé la foule assise par terre sur le devant pour monter sur l'estrade, la troupe, avec l'air, déjà, de se préparer à une bonne rigolade, tambour, trompette. Pepe Perez, paysan noir, et Conchita, sa femme, une blanche très espagnole, apprennent que les poissons dont ils vivent vont désormais être pêchés industriellement pour faire du canigou américain, que la terre où ils cultivaient des fayots est rachetée par une firme américaine pour exploiter des bananes destinées à l'exportation.

On passe de Bananaland, le pays de Pepe et Conchita, couple expansif et volubile, à Washington, où le ministre de l'agriculture et président du General U.S. Aliments, Earl Bunz, explique à Henry Kissinger comment sortir de la crise : remède : l'exportation des produits alimentaires. Dans la banlieue de San Francisco, Harry Porridge et Phyllis, son épouse, se chamaillent parce que les prix montent et qu'ils ne peuvent plus manger de viande ; ils mangent des haricots.

Frijoles ou *la Fin des haricots* raconte en six tableaux les conflits d'intérêt qui opposent par la distance de leur pays deux couples prolétaires, éloignés respectifs, mais que la crise et la montée des prix rapprochent. A Bananaland comme dans la banlieue de San-Francisco, le chômage existe, et à Rome, où se tient la Conférence mondiale sur la faim, les deux couples se retrouvent pour jeter « dans les poubelles de l'histoire » Earl Bunz et Henry Kissinger.

Tableaux volontairement schématiques et totalement irréalistes, la troupe ne s'attarde pas aux détails (loin de là !), ni à la finesse (les jeux de mots se bousculent, des bons et des moins bons), c'est du théâtre de rue, mais du vrai, populaire et drôle parce que sans façon ; le message est rude et rapide, mais enlevé, commedia dell'arte à l'américaine, les perruques sont mal posées sur les têtes, on passe du français approximatif à l'américain et à l'espagnol, du texte au chant, et l'on se moque finalement de tout le monde, de la classe dominante et des prolétaires.

« Nous sommes un collectif théâtral socialiste, ce qui est très rare aux Etats-Unis », a expliqué « Earl Bunz » à la fin de ce petit conte pédagogique. *« ... et nous vendons des affiches et des maillots. » Musique !* La San Francisco Mime, troupe qui joue dans les campus, les parcs et les rues aux Etats-Unis, est pauvre, et les contradictions obligent. Le public l'a compris, qui a acheté leurs affiches simples et leur tee-shirts imprimés. La San Francisco Mime Troupe, que l'on a vue pour la première fois en France à l'occasion du Festival de Nancy 1977, a été invitée à La Rochelle dans le cadre des Ve Rencontres internationales d'art contemporain, qui se tiennent cette année du 28 juin au 8 juillet.

Un bric-à-brac fantastique

Depuis 1976, sur l'initiative de Bernard Mounier, directeur de la Maison de la culture de La Rochelle, et grâce à l'appui de Georges Sabatier, président des Rencontres, le Festival s'est, si l'on peut dire, « ouvert » à la ville. En devenant pluridisciplinaire d'abord : le théâtre, le cinéma, la danse accompagneront en permanence les concerts, manifestations parallèles, mais qui se voudraient complémentaires, ponts jetés vers cette musique qui déplace pour l'instant les amateurs venus surtout de Paris.

Par une animation ensuite, menée depuis un mois dans les différents quartiers de la ville. Dans une sorte de grand garage désaffecté, à l'orée du parc, dans un décor de sable et dans un bric-à-brac fantastique de parasols, d'escaliers et de fleurs, le Théâtre de l'Utopie répétait vendredi après-midi un spectacle qui est le résultat de leur rencontre, de leurs débats, avec des associations d' « ateliers » et de « stages » ouverts à des gens de la ville.

Tout près du port, dans la salle fraîche et sombre d'une petite chapelle, désaffectée aussi, Mounir Debs, Libanais exilé, ancien directeur du Théâtre moderne de Beyrouth, répète avec cinq comédiennes *le Visage d'Achtar*, il a mené un stage de dix jours, début juin, pour des ouvriers, des employés, des professeurs. Ailleurs, treize peintres de la région ouvraient le même jour leurs portes à treize peintres d'ailleurs. Ailleurs, des enfants peignaient des bouches et des oreilles. Vendredi 24 juin, on ne savait plus très bien où donner de la tête à La Rochelle.

CATHERINE HUMBLOT.

En bref

Cinéma

● « UN COW-BOY EN COLERE ». — **Mercury (v.o.), Max-Linder, Paramount-Opéra, Paramount-Galaxie, Paramount-Montparnasse, Paramount-Maillot, Moulin-Rouge (v.f.).**

Un vieux cow-boy qui eut son heure de gloire à l'époque héroïque du Far West, cherche à récupérer l'argent que lui doit un ancien compagnon d'aventures. Nous sommes en 1909, pendant la campagne électorale du sénateur Taft. L'ouest américain n'est plus ce qu'il était. Désormais les politiciens tiennent le haut du pavé, les combats de boxe remplacent les rodéos et aux hennissements des chevaux se mêlent les pétarades des premières automobiles.

Le réalisateur Don Taylor reconstitue avec soin le décor de ce petit monde en mutation. C'est le meilleur du film. Don Taylor cherche également à faire rire en racontant sur le ton de la comédie picaresque les tribulations de son héros, qu'escortent un Indien métis et une jeune prostituée. Mais il a la main si lourde et son histoire est si confuse qu'il ne réussit guère qu'à provoquer l'ennui... Pour nous consoler il y a Lee Marvin, ses cheveux blancs, sa trogne illuminée et sa dégaine inimitable. A ses côtés, Oliver Reed compose un Indien pittoresque. Elisabeth Ashley est très mignonne.

JEAN DE BARONCELLI.

Théâtre

● JOSEF SZAJNA AU THÉATRE DES NATIONS. — **Théâtre d'Orsay, grande salle, du 27 juin au 2 juillet.**

La Pologne termine la saison du Théâtre des nations avec deux spectacles de Josef Szajna, peintre, sculpteur, metteur en scène, directeur du Teatr-Studio de Varsovie. Les 28 29 : *Dante*, d'après la *Divine Comédie*. Un Dante christique partagé entre l'appel de la foi et la tentation du néant.

Le spectacle déploie un foisonnement d'images baroques, accompagnées par la musique de Penderecki. Dans des éclairages psychédéliques, c'est une kermesse extravagante et pessimiste : le paradis ressemble à un hôpital, les anges à des infirmières. Szajna ne veut pas oublier le monde concentrationnaire, le monde d'Auschwitz qui est le thème de son deuxième spectacle (1er et 2 juillet), *la Réplique*, présenté au Festival de Nancy en 1973

La Réplique met au présent les souvenirs des camps, en reproduit le décor, les objets. Les chaussures que les déportés devaient ôter en arrivant sont là, et leurs photos d'identité. Entre des monticules de sable roux, des êtres larvaires grognent des bribes de mots... Les spectacles de Szajna parlent par l'image. *« La poésie est tableau*, dit-il, *cela donne aux spectateurs la possibilité d'une compréhension individuelle, d'une opposition. »* — C. G.

● « POUSSEZ PAS LE MAMMIFERE ». — **Hôtel de Beauvais, 22 heures.**

Le Festival du Marais a dû réduire le nombre de ses créations théâtrales et compense aux moindres frais avec le café-théâtre qui permet d'ailleurs d'utiliser quelques caves superbes. Le premier de ces « spectacles » obéit aux lois du genre, dictées par la nécessité : un « one man show » et par la mode : titre semi-argotique, comique gentiment contestataire fondé sur le pastiche, sur les vocabulaires, les clichés, les mythologies, les problèmes du temps présent : chômage, drogue, écologie, politique... Le personnage fait comme s'il racontait ses propres aventures dans le style décontracté des « bla-blas dingues » entre copains. Les spectateurs sont les copains.

Jean-François Derec tient la distance. Il a un côté anti-héros godiche avec des bouquets de fleurs bleues plein la tête et du sarcasme dans le regard. Il a de la présence, une présence sympathique et sait faire rire de tout, même des incidents techniques qui le laissent en panne. Il devrait se fier davantage à son don d'improvisation. — C. G.

CORRESPONDANCE

Nicolas Schöffer et l'affaire Dubuffet

Nous avons reçu du sculpteur plasticien Nicolas Schöffer la lettre suivante à propos de l'appel lancé par plusieurs personnalités du monde des arts et de la littérature, qui demandent l'achèvement de la sculpture monumentale — le Salon d'été — *commandée par la régie Renault à Jean Dubuffet* (le Monde *du 3 juin*).

Je considère que cette affaire dépasse largement le cadre personnel de l'artiste en cause et soulève un problème socio-culturel extrêmement grave : celui de la liberté de création des artistes plasticiens en général et surtout de ceux — la grande majorité — qui ne disposent pas d'un pouvoir financier ou autre pour affirmer leur droit légitime à la création et à la réalisation de leurs œuvres.

Tout en étant en principe d'accord sur le cas particulier de Jean Dubuffet, je désire élargir le débat. Aujourd'hui, les œuvres monumentales des artistes créateurs se comptent sur les doigts. L'urbanisme et l'architecture sont devenus un domaine réservé aux détenteurs du pouvoir financier. Les quelques miettes distribuées aux artistes ne leur parviennent qu'après un fait accompli architectural dont la qualité est, dans la plupart des cas, douteuse, justement du fait même de l'absence de l'artiste et de l'art au niveau de la conception.

L'artiste plasticien est pratiquement exclu du circuit social, mis à part les quelques rares privilégiés possédant une renommée commerciale. La plupart des artistes, étant donnés leur situation sociale minoritaire et leur manque d'organisation, ne disposent d'aucun pouvoir collectif politique et financier.

Il en résulte une dégradation dangereuse non seulement de leur situation socio-économique, mais encore de la qualité de notre environnement, d'où la suppression radicale à plus ou moins long terme de la présence de l'art témoignant de la culture française contemporaine. Il est nécessaire, sinon vital, de dénoncer ce triple danger.

■ Le Théâtre Présent offre en alternance « la Chamaille », de Jean Jacques Varonjean, un spectacle Tardieu-Cocteau (« la Serrure » et « la Voix humaine ») et « Zut », spectacle composé de textes et de poèmes d'auteurs français contemporains. Renseignements : 203-02-55.

■ Les représentations de « l'Annonce faite à Marie » par la troupe de la Mandragore qui devaient être données pour le Festival du Marais en l'église Saint-Nicolas-des-Champs ont été annulées.

■ Le vingt-quatrième Festival de jazz de Newport, dédié cette année au pianiste Erroll Garner, décédé en janvier dernier, s'est ouvert vendredi 24 juin à New-York, où il se tient depuis six ans. Earl Hines, Ornette Coleman, Nina Simone, Oscar Peterson, Sarah Vaughan et Art Pepper en sont les principales vedettes. Une place particulière est faite à la musique latino-américaine « salsa ».

■ Le huitième festival international du film militaire aura lieu à Versailles du 7 au 13 juillet. Il met en compétition des moyens et longs métrages destinés à l'instruction militaire ou réalisés par les armées pour se faire connaître.

Musique

Beethoven à Fontevraud

Jouer Beethoven encore et toujours... Depuis un siècle et demi, tous les prétextes sont bons, mieux, ils s'avèrent inusables et la mention « pour le cent cinquantième anniversaire de la mort du compositeur », ressemble un peu à une excuse déguisée en aubaine : le programme musical du Festival d'Anjou s'ouvre avec un concert Beethoven; il n'y a là rien de spécialement original, ni d'audacieux, mais du moins la *Neuvième Symphonie* reste-t-elle une fête, encore assez rayonnante pour justifier qu'on l'appelle si souvent en renfort et créer l'illusion, chaque fois, d'un événement.

Les festivals vivent de cela et, à défaut de l'exécution du siècle, les quatre mille personnes réunies autour du podium dressé dans les jardins de l'abbaye de Fontevraud, auront du moins entendu celle du cent cinquantenaire (même s'il est peu probable que ce soit la seule) ; cela, bien qu'on discute encore le point très délicat de savoir si celles du bicentenaire de la naissance sont déjà oubliées ou si celles qui avaient célébré... etc. C'était la *Neuvième*, tout simplement, jouée en plein air, avec les problèmes acoustiques que cela suppose, dans un lieu magnifique, à demi fermé seulement, et d'une sévérité implacable pour toutes les imperfections instrumentales, qui seraient à peine audibles dans une salle de concert ordinaire. L'Orchestre philharmonique des pays de Loire, et son chef Pierre Dervaux, ont lutté de leur mieux, sans réussir toujours à les faire oublier.

En première partie, Sylvie Mercier tenait l'importante partie soliste de la *Fantaisie pour piano et chœurs* sur fond de nuages roses avec des reflets dorés ; il avait plu l'après-midi, mais il fallait à cette partition aérienne quelque chose de plus qu'une interprétation honorable. Et voilà que sur le soir, le beau temps était revenu : il suffit parfois de lever les yeux au bon moment.

Esquisse de la *Neuvième Symphonie*, la *Fantaisie* en est le prologue idéal et, pris au piège, le ciel s'est amusé à poursuivre son jeu : nuages gris, moutonneux sur fond pâle, éteint pour le premier mouvement ; timide apparition de la lune, pendant le scherzo, entre les cumulus ; avec l'andante, l'horizon est redevenu bleu, avec quelques traînées blanches, tandis que les martinets, cessant leur ronde autour du clocher, se sont tus. La nuit vient pour le finale, les cieux sont dégagés, les arbres et les bâtiments se détachent en contre-jour, tout est calme : Heikki Toivanen, la basse, lance l'appel à la joie, chœur et solistes (Faye Robinson, Nadine Denize, Karl Walter Boehm) y répondent dans l'air humide. On oublie qu'il fait froid : un critère qui en vaut un autre.

GERARD CONDE.

★ Le Festival continue dans les rues et dans les jardins à Angers et aux alentours jusqu'au 9 juillet. Dernière manifestation : un hommage à Bartok, avec *le Prince des bois* et *le Château de Barbe-Bleue*, les 7 et 9 juillet.

VERDI A AVIGNON

Jean Vilar avait toujours rêvé de donner la messe du Requiem *de Verdi dans la cour d'honneur du Palais des papes. Le jeune directeur de l'Opéra d'Avignon, Raymond Duffaut, a rendu hommage, dans la soirée du samedi 25 juin, à la mémoire du créateur du Festival d'art dramatique en confiant à la baguette de Giuseppe Patane la direction de quatre cents exécutants : choristes et musiciens des opéras d'Avignon et de Marseille, choriste de l'ensemble vocal de Provence, de la maîtrise Gabriel-Fauré et de l'ensemble vocal d'Avignon. Le public de la région ne s'y est pas trompé : plus de quatre mille personnes occupaient les gradins de la cour intérieure, les marches monumentales du palais et les promenoirs. Quatre voix merveilleuses, Liliana Molnar-Talajic, soprano, Viorica Cortez, mezzo soprano, Bonaldo Giaiti, et surtout le prodigieux ténor Carlo Bergonzi, ont bouleversé le public. Ainsi, la religiosité de Verdi l'incroyant a-t-elle franchi, une fois encore, l'obstacle des années, par le miracle renouvelé d'une musique qui prend au cœur.* — (Corresp.)

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois internationaux — emplois internationaux — emplois internationaux

Société d'engineering cherche un

ingénieur expérimenté

dans le domaine du commissioning et de la mise en exploitation d'une importante unité de production chimique.

Il s'agit:

- ☐ d'assurer la coordination et l'organisation entre les sous-traitants et nous-mêmes du programme de commissioning sur manuels opératoires, test run, listing des rechanges, organisation;
- ☐ de prendre la direction des opérations précédentes y compris l'entretien du complexe pendant la durée de ces opérations, les mesures de sécurité étant assurées. La responsabilité du déroulement du programme de formation sur place sera de son ressort;
- ☐ de contrôler les délais et les budgets des deux phases ci-dessus.

Il sera sous les ordres du Field Manager.

La préparation de cette activité étant réalisée en Europe, la fonction exigera de fréquents déplacements et des séjours au Moyen-Orient.
La connaissance de l'anglais est indispensable.

La rémunération qui est en rapport avec les responsabilités confiées, comprend un treizième mois, une gratification et une assurance de groupe. D'autres avantages extra-légaux sont également accordés par l'employeur.

Faites parvenir votre candidature et c.v. manuscrit détaillé, en indiquant les prétentions, à Universal Media, chaussée de La Hulpe 122, B-1050 Bruxelles, Belgique, en mentionnant la référence /361 sur l'enveloppe.
Nous pourrons ainsi transmettre, sans l'ouvrir, votre lettre à notre client, lequel désire rester anonyme.

ASA

Archer, Smith and Associates s.a.
International Management Consultants

Recherche
pour un important fabricant de wagons de chemin de fer et de bogies, situé dans les environs de Bruxelles, faisant partie d'un groupe américain, et l'un des principaux exportateurs dans son secteur

CHEF DE BUREAU D'ÉTUDES

Responsable de l'animation d'une équipe de techniciens

qui ont pour tâche la conception détaillée des wagons et bogies; et pouvant apporter des solutions originales en réponse aux besoins spécifiques des utilisateurs, tout en tenant compte des objectifs de production efficace et économique de l'usine, et des prix pratiqués par la concurrence.

Qualifications requises :

- Diplôme d'ingénieur (mécanique) ;
- Formation post-universitaire en management y compris des connaissances en informatique ;
- Minimum de 10 ans d'expérience dans le domaine du wagonnage et, en particulier, dans l'application pratique des techniques modernes d'engineering industriel ;
- Dispositions créatives et réalistes, capable d'animer une équipe de techniciens ;
- Connaissance de l'anglais appréciée.

Les candidatures seront examinées confidentiellement par
ARCHER, SMITH AND ASSOCIATES, S.A.
INTERNATIONAL MANAGEMENT CONSULTANTS
Place Albert Leemans 6 - 1050 Bruxelles - Tél. 533-59-99

Un des plus Importants Groupes Français BATIMENT et TP (12.000 personnes), réputé pour son dynamisme et ses techniques de pointe, développe ses activités à l'étranger et recherche

directeur de travaux VRD Iran

250.000 F +/an

Ingénieur de formation, il devra justifier d'une expérience minimum de 5 ans de conduite de travaux VRD.
Il assurera la direction complète technique et commerciale d'un chantier important de voirie et réseaux urbains (400 millions de CA/an) en ayant la responsabilité de la préparation, de l'organisation et de la conduite de ce chantier destiné à une ville nouvelle de 30.000 habitants près d'une grande métropole d'IRAN (durée 2 ans environ).
Il doit être bilingue Français/Anglais.
Outre la rémunération indiquée, Résidence, voiture et frais de déplacements seront pris en charge par la société.

Réf. E/2257

directeur de chantier

Afrique de l'Est — **200.000 F/an**

Ingénieur mécanicien confirmé, il possède une très bonne expérience du terrassement et du gros matériel TP. Il aura pour mission de diriger un chantier (creusement d'un canal) dont la réalisation durera 4 à 5 ans. Homme d'autorité, il devra assumer progressivement la responsabilité complète du chantier et conduire son équipe.

Réf. F/5246

Réponse et discrétion assurées à toute lettre manuscrite, CV, photo, rémunération adressée en précisant la référence.

sperar

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

COMPLEXE MINIER

au NIGER, exploitant en carrière un très important gisement métallique et développant ses installations d'extraction et de traitement recherche

CHEF DE SERVICE MINIER

32 ans minimum, ayant impérativement une formation Ecoles Nationales Supérieures des Mines et une expérience confirmée d'au moins 6 ans en exploitation, soit carrière, soit galerie, de minerais, de préférence métalliques.

Il est proposé une situation évolutive et des garanties sociales de premier ordre ainsi qu'une bonne scolarisation des enfants.

Ecrire avec C.V. explicite sous réf. « Service Minier » à

CETAGEP
• 30, AVENUE AMIRAL LEMONNIER 78160 MARLY LE ROI •

IMPORTANTE SOCIETE TRAVAUX PUBLICS recherche
pour la TUNISIE

DIRECTEUR DE TRAVAUX

GENIE CIVIL
Expérience minimum de 10 ans dans la profession de préférence ayant connaissance des travaux maritimes.

Adresser C.V. sous référence 3 713
L.T.P. 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS qui transmettra.

---

emplois internationaux

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Institut Algérien des techniques de planification et d'économie appliquée
recherche pour la rentrée scolaire de septembre 1977 enseign. en analyse économique et en planification industrielle.
Profil demandé :

UN DOCTEUR
3e cycle en économie

UN INGÉNIEUR DES MINES
titulaire d'un 3e cycle économie
Expérience profes. souhaitée
Les candidats retenus seront recrutés ss le rég. de la coopération techn. franco-algérienne (convention du 8 avril 1966).
Les dossiers sont à adresser : C.C.C.E., 233, bd Saint-Germain, 75007 PARIS.

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS effectuant d'importants travaux routiers

au NIGERIA
demande d'URGENCE

CHEF DE CENTRALE D'ENROBAGE

CHEF DE STATION DE CONCASSAGE

Ces agents devront être particulièrement qualifiés, avec une pratique de plusieurs années dans la spécialité

Ecr. avec C.V. à no 19.206
CONTESSE Publicité,
20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

JEUNE CADRE - TECHNICIEN FRANÇAIS
pour poste de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour décharger et assister notre directeur d'une partie de son travail de gestion d'une entreprise de génie civil en expansion à ANNABA, Algérie.

Le candidat doit avoir une formation technique et éventuellement pratique des affaires ainsi qu'un bon niveau d'anglais. Il doit avoir de l'initiative et être capable de travailler seul suivant directions générales.

Poste intéressant pour celui qui s'intéresse à la gestion d'une entreprise T.P. et G.C.
Salaire intéressant, logement meublé assuré.

Ecrire et envoyer C.V. et photo à Christiani et Nielsen A/S
Division surveillance
Vester Farimagsgade 41
DK. , 1501 COPENHAGUE V

Importante Société Ingénierie recherche un Consultant

ARCHITECTE PAYSAGISTE

pour collaborer à des études d'urbanisme à l'étranger.
Disponible rapidement, le candidat recherché possédera une formation supérieure complète et polyvalente (architecture, urbanisme, paysagisme) qui lui permettra de mener des études de perspectives paysagères en milieu urbain. La participation à plusieurs projets importants d'urbanisme en France et à l'étranger l'aura familiarisé à ces techniques.
Les personnes intéressées sont invitées à écrire (joindre C.V. et prétention) sous réf. 738/101
L.T.P 31, bd Bonne-Nouvelle 75002 Paris qui transm.

Nous cherchons, pour la mise en service et l'établissement de l'organisation d'exploitation d'une petite aciérie électrique avec atelier de laminage :

un ingénieur diplômé

(métallurgie-sidérurgie)

possédant une solide expérience de la direction d'exploitation des aciéries électriques

Les charges de notre collaborateur comprendraient :

- participation à l'établissement d'une organisation d'exploitation de la nouvelle aciérie ;
- participation au choix du personnel d'encadrement au niveau moyen ;
- élaboration des programmes de formation du personnel ;
- direction et supervision de la phase de « rodage » de l'exploitation ;
- assistance à la direction de l'exploitation.

Le candidat au poste proposé aura dirigé l'exploitation d'une aciérie électrique pendant de nombreuses années, et soit, sera de langue maternelle française, soit possédera de solides connaissances de cette langue. D'autre part, il devra escompter des périodes de service de durée prolongée dans différents pays d'outre-mer.

Cette première affectation pourra être suivie d'autres missions semblables. Dans ces conditions, il serait avantageux que notre collaborateur possède des connaissances de la langue anglaise.
Veuillez nous envoyer votre offre de prise de contact à l'adresse suivante, en indiquant la référence n° 111/11/91 :

Société Anonyme BROWN BOVERI & Cie,
(à l'attention de M. Egger, Service du Personnel, PDE-A).
CH-5401 Baden (Suisse).

Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Chaque semaine, "Le Monde information-professions" dresse le tableau récapitulatif des offres d'emploi encadrées parues dans "Le Monde".

Outre ceux qui, sans emploi, recherchent une situation, ce service est aussi destiné aux lecteurs qui pensent en termes d'avenir.

Nos synthèses leur permettent en effet de se situer, d'évaluer l'importance de l'offre dans leur branche, dans leur spécialité, l'évolution des qualifications. Analyser, une fois par semaine, et d'un seul coup d'œil, l'ensemble des annonces parues dans "Le Monde", c'est le moyen, pour ceux qui ont une responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou des fonctions suivantes :

1) Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :

- ☐ Direction générale, fonctions multipostes.
- ☐ Marketing relations publiques publicité.
- ☐ Informatique.
- ☐ Production entretien.
- ☐ Ingénieurs.
- ☐ Etudes organisation et recherche.
- ☐ Direction financière et administrative.
- ☐ Comptabilité.
- ☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
- ☐ Direction commerciale vente.
- ☐ Ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux.
- ☐ Banques - Assurances.
- ☐ Professions médicales et paramédicales.
- ☐ Secrétariat de direction, traductions, documentation.
- ☐ Cadres débutants.

2) Entourez, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
13 semaines	39	77	112	145	177	206	234	259	283	304	324	339	355	369	380
26 semaines	69	134	195	254	308	361	408	453	494	532	566	594	622	647	670
52 semaines	118	230	336	436	530	618	700	777	847	912	971	1018	1064	1106	1142

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandés.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.
(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)
Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire :
"LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM : ____________ ou SOCIETE : ____________

ADRESSE : ____________ TEL. : ____________

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'ordre du "Monde" ou chèque postal (CCP 4207-23 Paris) - ETRANGER envoi aérien : + 1 F par fonction et par semaine.

28 JUIN 1977





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Directeur administratif et financier

RENNES **100.000 F**

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE MULTINATIONAL créée depuis 10 ans, occupant 500 personnes et réalisant un C.A. de 85 millions H.T., engage son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

qui dépend directement de la Direction Générale.

Agé de 35 ans min., de formation supérieure il a directement en charge les services de comptabilité et de trésorerie ainsi que les relations avec les banques, les administrations fiscales et douanières.

En outre, il participe à la préparation et à l'éxécution des tâches administratives de la société en liaison avec les services correspondants de la société mère.

Il est le secrétaire du Conseil.

Des connaissances en italien et en anglais seraient appréciées.

Adresser votre candidature avec C.V. détaillé photo et prétentions s/réf. 7544 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra

DIRECTEUR DE MARKETING ET DES VENTES CONSERVERIE

Une Société Française, leader sur son marché, filiale d'un important groupe international, recherche pour Vendée-Sud Loire un Directeur de Marketing et des Ventes qui dépendra du Directeur Général. Après une période d'adaptation durant laquelle il se familiarisera avec la Société et étudiera en détail les produits et les procédés de fabrication, il prendra progressivement l'entière responsabilité commerciale. Il sera chargé, avec la Direction, d'élaborer des politiques de Marketing et de Vente dont il aura la responsabilité de la mise en œuvre. Conservant une activité personnelle de vente, il animera le réseau commercial.

Ce poste peut convenir à un candidat diplômé d'une Grande Ecole Commerciale. Homme de marché, il doit avoir une très bonne connaissance des circuits de distribution, de la vente par l'intermédiaire d'agents et de la négociation avec les centrales d'achat. Son expérience doit avoir été acquise de préférence à un poste similaire dans l'industrie alimentaire. La connaissance de l'exportation est un avantage.

Agé de 30 ans minimum, ayant une bonne pratique de la langue anglaise, il devra faire preuve de diplomatie permettant son insertion dans l'entreprise. Le poste demande une grande disponibilité pour de fréquents déplacements. Il est offert une rémunération suivant l'expérience et le potentiel du candidat retenu ainsi qu'une voiture de fonction.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer C.V. et prétentions à Eric ROUDIL, 2, av. Montaigne, 75008 Paris, sous la référ. 61.652. Discrétion assurée.

Les entretiens auront lieu à Paris, mais pourront être arrangés en province.

Directeur des Ventes Export

Fabricant français de meubles à usage domestique et collectif, nous connaissons à l'exportation une rapide évolution qui nous amène à étoffer nos structures.

D'une formation commerciale supérieure, justifiant d'une expérience réelle de la vente à l'exportation, parlant couramment l'Anglais et l'Allemand, ce collaborateur :

● suivra les contacts engagés par le Directeur Commercial et les Attachés Export, ● planifiera le développement de son service au niveau européen et mondial, ● proposera les moyens à mettre en œuvre dans les aspects commerciaux et techniques, ● animera l'équipe administrative en place.

Ce poste implique bien entendu de fréquents déplacements et une résidence dans le Massif Central.

Les entretiens et la sélection auront lieu dans la semaine du 25 au 29 Juillet 1977.

DOCUMENTATION SUR POSTE AUX CANDIDATS PRESELECTIONNES

FRANCE MARKETING Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, Salaire actuel et photo (ret.) ss réf. 4906 54, r. des Petites Écuries, 75010 PARIS

APPRECIATION PROFESSIONNELLE REMISE AUX CANDIDATS

olivetti

recherche pour ses Directions Régionales de LYON et de NANTES

2 DIRECTEURS ADMINISTRATIFS

qui se verront confier la responsabilité :

- du contrôle et de l'analyse du mouvement des stocks,
- du suivi de la facturation et du recouvrement,
- de la coordination et de l'optimisation des circuits administratifs,

auprès des centres implantés sur les régions concernées.

Les candidats doivent avoir 30 ans minimum, 3 à 5 ans d'expérience dans une fonction comparable et la capacité de travailler en étroite collaboration avec un réseau commercial.

Les dossiers de candidature (C.V. détaillé + prétentions) sont à adresser sous référence K 08 à Monsieur GUERRIER, OLIVETTI FRANCE, D.P.R.H., 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré - 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

Société nationale d'Économie Mixte recherche pour ses Services de

MARSEILLE

cadre administratif

chargé du suivi des affaires foncières. Connaissance des procédures d'expropriation. Formation demandée : licence en Droit minimum. Expérience de 4 à 5 ans.

Ecrire avec CV dét. et prét. ss réf. 12.443 à Havas Contact, 156, bd Haussmann 75008 Paris, qui transmettra.

est

responsable comptable et financier

Important groupe industriel, nous recherchons pour l'une de nos usines située dans l'Est (2.000 personnes) le responsable des services comptables et financiers.

Dépendant du directeur de l'usine, il prendra en charge l'ensemble des problèmes comptables et budgétaires de l'établissement : élaboration et suivi des budgets, contrôle de gestion, comptabilité générale et analytique, prix de revient...

Ce poste, impliquant une large autonomie conviendrait à un candidat d'environ 35 ans présentant une solide formation financière et une première expérience de la fonction en milieu industriel si possible.

Adresser curriculum vitae ss réf. SARD (à mentionner sur l'enveloppe) à :

Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

Société multinationale dans l'OISE, recherche

audit interne

(FINANCE ET GESTION)

Le candidat aura 2 ou 3 années d'expérience, une formation DECS, Chartered Accountant ou Grande École Commerciale (orientée comptabilité, gestion et finance).

Une expérience de Cabinet d'Audit serait très appréciée.

Une excellente connaissance de l'anglai est exigée.



Adr. CV détaillé, photo et salaire actuel au Cabinet Claude Vitet - 2, rue Marengo 75001 PARIS.

CORDIS FRANCE

Pour sa division CARDIO VASCULAIRE recherche un

ATTACHE COMMERCIAL

pour REGION OUEST

Il sera chargé de prospecter une clientèle de médecins spécialistes et de développer les ventes à partir d'un fichier déjà existant.

Nous voulons un collaborateur accrocheur, de formation secondaire, âgé de 29 ans minimum, ayant une réelle expérience de la vente en milieu hospitalier, le goût et l'habitude des contacts humains.

Connaissance de la langue Anglaise indispensable. Intéressement au C.A. réalisé. Voiture fournie.

Adresser C.V. (photo + prétentions) sous Réf. 3678 à

GAMMA SELECTION
6, place d'Estienne d'Orves
75009 PARIS

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE DE L'ISLE-D'ABEAU recrute pour 18 mois :

SPÉCIALISTE DE CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Fonction : Dans le cadre de la politique de communication définie au sein de la Division du Développement,

● assurer la gestion du budget promotion et le suivi du travail de l'Agence Conseil,
● promouvoir toutes actions de communications ponctuelles nécessaires au soutien de l'action commerciale (mailings, publicité dans revues spécialisées),
● concevoir et réaliser un "baromètre de notoriété" de la ville nouvelle.

Références souhaitées :

● gestion du budget, montage et suivi de campagnes publicitaires, dans le domaine soit des biens d'équipement, soit de l'immobilier,
● un ou deux ans d'expérience en région lyonnaise ou éventuellement grenobloise.

Diplômes : École Supérieure de Commerce, E.P.A.P. ou équivalents. Langues étrangères : anglais courant, allemand souhaité.

Écrire à : M. le DIRECTEUR DU PERSONNEL E.P.I.D.A. - B.P. 208 38317 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX

L'Institut de Formation aux Carrières Sociales de Rennes recherche pour la formation d'assistants de service social

DEUX CADRES PÉDAGOGIQUES PERMANENTS

— l'un résidant à Rennes, l'autre à Brest.
— Diplôme d'assistant de service social.
— Formation aux méthodes souhaitée.

UN SUPERVISEUR EN SERVICE SOCIAL

— Résidence à Rennes.

Convention collective de l'enfance inadaptée 1966.

Adr. les candidat. : I.F.C.S., 2, av. du Bois-Labbé, B.P. 1301, Rennes Villejean, 35016 RENNES CEDEX.

GROUPE INDUSTRIEL IMPORTANT recherche pour l'une de ses usines (300 personnes) NIVERNAIS

responsable production futur directeur d'usine

Nous recherchons un ingénieur de formation générale ayant acquis une expérience réelle dans la conduite et la gestion d'une production à forte main-d'oeuvre.

Le candidat idéal aura au minimum 40 ans, une forte personnalité, un tempérament de leader et portera un intérêt particulier aux problèmes de relations humaines.

La société est en expansion et l'usine atteindra rapidement 500 personnes.

Pour informations complémentaires écrire sous *référence 5150 C*

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

IMPORTANTE SOCIÉTÉ RECHERCHE

ACHETEURS

diplômés E S A P ou similaire

posséd. une expérience de 3 ans ds les domaines :
— revêtements, tissus, plastique ;
— électromécanique ;
— visserie, boulonnerie.

pour assurer :
— les négociations avec les fournisseurs ;
— la réduction permanente des coûts.

Lieu de travail : Est de la France
Poste à pourvoir pour le 1er septembre.

Adresser C.V. manuscrit et photo, ss le no 7.224 à : « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE recherche pour SES USINES DE PROVINCE

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

DE FORMATION GRANDE ÉCOLE

Libérés ou prochain. libérables du service militaire.

Ces ingénieurs sont destinés, après un stage de formation de 6 mois, à occuper initialement des postes dans les services de fabrication ou de métallurgie.

NOUS OFFRONS :
— des carrières avec possibilité de promotion ;
— un climat de travail moderne ;
— des situations matérielles intéressantes.

Adresser demande manuscrite avec C.V. et photo identité à no 19.023, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, q. tr. Ce recrut. sera conduit avec une totale discrétion.

IMPORTANT ORGANISME DU SECTEUR IMMOBILIER DES B.D.R. recherche

RESPONSABLE DES ÉTUDES TECHNIQUES ET SUIVI DE CHANTIERS

de niveau A.M., E.T.P., I.N.S.A. ou équivalent, ayant au moins trois années d'expérience chez promoteur ou constructeur statut cadre, âge minimum 28 ans.

RESPONSABLE DE SERVICES

à dominante commerciale et son adjoint de formation supérieure de commerce ou équivalent ayant trois années expérience dans poste à responsabilité. Age minimum 27 ans.

Adresser C.V. détaillé manuscrit + photo obligatoire à SUD MARKETING 248, avenue Salengro, 13 015 MARSEILLE.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ en expansion 4 000 personnes, leader dans sa branche équipements automobile recherche dans le cadre de sa restructuration

CHEFS DE PERSONNEL

Pour leur confier la gestion du personnel et les relations sociales de ses unités de production situées à 100 km Paris Sud (1 400 personnes) et Nord de l'Aisne (800 personnes)

Une expérience de quelques années en usine est indispensable.

Envoyer C.V., prétentions, no 19.181, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

ŒUVRES SOCIALES du C.E. PEUGEOT rech. un Responsable-Animateur pour centre de loisirs-culture de ROCHES-lès-CLERVAL (Doubs) pour assurer organisation, gestion, animation. Formation tourisme social souhaitée. Coeffic. 240 C.C. Métallurgie. Sal. 3.000 F (× 13) y compris A.N. Logt F-4 fourni. Adresser candidat. avec C.V. détaillé à M. le Chef du Personnel ŒUVRES SOCIALES, C.E. PEUGEOT - Rue sous la Côte, 25600 SOCHAUX, jusqu'au 24 JUIN 1977.

SOCIETE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE RECHERCHE

UN ATTACHÉ DE DIRECTION pour étude et mise en place de procédures administratives

UN ATTACHÉ DE DIRECTION pour étude et mise en place de réseaux de distribution

UN ADJOINT SERVICE INFORMATIQUE Connaissances : GAP II - C.C.P. DOS/VS appréciées.

Envoyer C.V., photo et prétent. à la Maison de Valérie, service du Personnel, B.P. 20, 41350 VINEUIL.

Rech. PHARMACIEN pour création d'officine en station de montagne. Contacter d'urgence M. Guérin 53 Plantées 38330 Biviers - Tél. (76) 90-43-81

Important Groupe TRANSPORT TRANSIT 40 agences France et Etranger recherche pour son agence de BORDEAUX

CHEF SECTION TRANSIT

dt les qualités et le dynamisme doivent permettre le développement des activités transport transit. Age min. 35 ans.

Adr. C.V. et prét. sous référ. 379 à Créations Dauphine, 41, av. Friedland, 75008 Paris, qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES

296-15-01

offres d'emploi

TOTAL COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

dans le cadre de ses besoins nouveaux recrute un

ASSISTANT AU RESPONSABLE DU SERVICE ASSURANCES

Il assistera le Responsable du Service Assurances dans différents domaines (raffinage, distribution, gaz, activités minières et nucléaires, coopération industrielle) et sa tâche consistera principalement à :

- négocier les clauses de responsabilité et d'assurances des contrats se rattachant aux domaines précités ;
- négocier et gérer les polices d'assurances s'y rapportant.

Sa fonction nécessitera de nombreux contacts avec les représentants des filiales, les courtiers et les assureurs.

Les candidats diplômés HEC/ESSEC ou d'une Ecole Supérieure de Commerce, pratiqueront parfaitement l'anglais. Des connaissances dans d'autres langues étrangères seraient appréciables. Ils auront une expérience d'au moins deux années dans les assurances (société d'assurance, cabinet de courtage ou service d'assurance d'une entreprise industrielle...). Ils ne seront pas rebutés par des missions à l'étranger de durée et de fréquence variables.

Si ces perspectives vous intéressent, envoyer votre curriculum vitae manuscrit + photo au SERVICE RECRUTEMENT, 5, rue Michel-Ange, 75781 PARIS CEDEX 16, sous référence 77.030

Data General

Constructeur des Ordinateurs NOVA, CS/40, ECLIPSE et MICRONOVA recherche

INGÉNIEURS et TECHNICIENS DE MAINTENANCE

CHEF(S) DE GROUPE

- Votre expérience informatique (4 ans minimum), vos résultats concrets font de vous un homme recherché et apprécié.
- Vos responsabilités l'exigeant, vous vous exprimez dans l'anglais de la profession.
- La maturité aidant, vous êtes désireux de procéder à un investissement à long terme de vos talents et de votre expérience dans la mini-informatique.

Nous sommes :

Un des Leaders de la mini-infomatique avec plus de 40.000 installations dans le monde.

Une combinaison unique de croissance rapide et de solidité financière.

Organisés pour faire de la maintenance de qualité, telle que notre clientèle la souhaite et que nos ambitions commerciales l'exigent.

Envoyer votre candidature à notre Directeur de la Maintenance, Jean-Pierre MASSON,

DATA GENERAL FRANCE
La Boursidière - RN 186
92350 LE PLESSIS ROBINSON

VOUS ETES ingénieur — électronicien ou informaticien devenez

INGENIEUR DE VENTES

de la division semi-conducteurs de

TEXAS INSTRUMENTS FRANCE

1er fabricant mondial de semi-conducteurs (1500 personnes, 300 cadres en France)

VOUS VENDREZ des produits de très haute technologie (micro-processeurs, mémoires, circuits digitaux...)

VOUS AUREZ :
- des marchés importants dans les secteurs informatique, télécommunications, ou grand public...
- une culture technique sans cesse valorisée.

Vos qualités personnelles s'affirmeront dans :
- la négociation aux plus hauts niveaux
- l'établissement des prévisions de vente
- la participation aux stratégies commerciales.

Poste à pourvoir à PARIS.



Pour faire acte de candidature écrire sous la référence SCM 677/137 avec C.V., photo, prétent. à Madame LE GUET T.I.F. - Boîte Postale 5 06270 VILLENEUVE LOUBET Tél. 93.20.01.01

AGENCE DE PUBLICITÉ

CHAMPS-ELYSEES
Métro Franklin-Roosevelt ou George-V recherche

UNE MULTIPOINTISTE

si possible sachant monter documents et pour son service petites annonces

UNE TÉLÉPHONISTE-DACTYLO

connaissant cette spécialité

Postes stables ou remplacement juillet

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : Guy BENAT PARFRANCE 4, rue Robert-Estienne. — PARIS (8e).

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

GROUPE D.P. INDUSTRIES
Étude, Marketing et Publicité Industrielle
LEADER du marché de la Communication Industrielle
RECHERCHE pour de nouvelles créations de postes

INGÉNIEURS formation Électricité ou Informatique
CADRES COMMERCIAUX formation Grandes Écoles
CHEFS DE PUBLICITÉ ayant la potentialité de devenir Chef de groupe

Pour l'ensemble de ces postes POTENTIEL OBLIGATOIRE
• Trois ans de pratique dans l'industrie • Référence concrète Marketing, Vente ou Publicité • Bilingue : français, anglais • Age : 25 ans minimum • Enthousiasme, disponibilité et volonté d'évolution professionnelle.
UN PLAN DE CARRIÈRE ET DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE sera proposé à chaque candidat retenu.
Adresser C.V., lettre manuscrite, photo récente, rémunération actuelle à notre Conseil :
CEPI, Département Recrutement : 9, rue Thérèse, 75001 PARIS

ADJOINT CHEF SERV. VTES ayant connaiss. PRESSE et si possib. notions mécanographie. Possibilité promotion. N. pas se présent. Ecr. C.V. et prét. TAIG-55, Bd Péreire (17e) q. t.

POUR ETRANGER 1 AN 1/2
TECHNICIENS
Préparateurs en planning en pétrochimie
TEL. 288-25-13/38-14.

Importante Sté de produits métallurgiques (tôles) de la banlieue Est recherche
CORRESPONDANCIERS
Expérimentés. Ecr. avec C.V. s/réf. 1047 à P. LICHAU S.A. 10, r. de Louvois, 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

TRADUCTEUR SUR PLANS **RUSSE**
PROTECHNA - 770-81-33

Banque à vocation internationale recherche
EMPLOYE (E)
GUICHET connaissant opérations avec l'étranger.
— 5 ans expérience minimum
Ecr. no T 075.149 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris 2e.

---

le **gan** recherche pour PARIS 9ème pour son important département informatique (200 personnes) dans un environnement technique motivant (matériel IBM 370, base de données, télétraitement)

gan assurances

JEUNE DIPLOME GRANDE ECOLE réf. M1

à fort potentiel (Supélec., Mines)
si possible 2 ans d'expérience informatique

Après une période d'intégration au département, d'importantes responsabilités pourront lui être confiées.
Ce poste conviendrait à un candidat dont la personnalité allie rigueur, dynamisme et sens des contacts humains.

CHEF DE PROJET réf. M2

(Ingénieur Grandes Ecoles : Supelec, Mines...)
Ce poste permettra à un candidat dynamique de valoriser :
- son expérience de l'analyse de 3 à 5 ans,
- son sens des contacts humains et de l'organisation,
- ses aptitudes à l'encadrement.

La connaissance de D.L. 1 est exigée.

ANALYSTES CONFIRMES

(2 ans d'expérience) réf. M3
pour leur confier des postes intéressants, leur permettant de valoriser leurs connaissances et leur potentiel.
PROFIL :
- minimum D.U.T., de préférence maîtrise informatique ou Grandes Ecoles,
- connaissances pratiques de DL 1 ou Comptabilité.

Les candidats pré-sélectionnés seront reçus au début du mois de Juillet.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions à Mme DEGEY en précisant la référence, 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris. Discrétion assurée.

---

32 ans mini. — Création de poste

FILIALE EN PLEINE EXPANSION D'UN GROUPE INTERNATIONAL, TRAVAILLANT EN LIAISON AVEC DE GRANDES ADMINISTRATIONS FRANCAISES ET ETRANGERES SUR DES PROJETS COMPLEXES, NECESSITANT L'UTILISATION DE TECHNIQUES ELECTRONIQUES DE POINTE ET POUR LESQUELLES LES IMPERATIFS DE FIABILITE, DISPONIBILITE, SECURITE SONT PREPONDERANTS, RECHERCHE UN

Ingénieur Qualité Projet

SUPELEC OU EQUIVALENT

La réussite dans ce poste suppose :
- une bonne connaissance de la fiabilité des systèmes électroniques.
- une expérience pratique d'élaboration et de suivi du plan qualité pour un projet de grande envergure (aéronautique, aérospatiale, armement, nucléaire...)
- une réelle aptitude à suivre de façon autonome et à contrôler l'application de la politique qualité.
- connaissances électrotechniques appréciées.

Missions :
- définir, élaborer le plan qualité et fiabilité projet en liaison avec le Chef de Projet et les partenaires extérieurs,
- faire appliquer ce plan par les usines et les sous-traitants.

Lieu de travail : PARIS, déplacements fréquents en Province de courte durée.

sélé CEGOS — Adresser lettre man. + CV détaillé à Mme CLERE sous réf. 73400/M Sélé-CEGOS : 33, quai Galliéni 92152 SURESNES.

---

groupe jeune afrique

a développé depuis 1971 un secteur éditions (guides Jeune Afrique, Atlas, Encyclopédie Les Africains, etc...)
L'expansion rapide de ses activités dans ce domaine l'amène à créer un poste

directeur adjoint des éditions

C'est un "professionnel", capable de traiter les problèmes techniques, administratifs, commerciaux liés à la fabrication et à la commercialisation des différentes collections, dans les meilleures conditions de qualité-prix-délais.
Il dirige et anime 15 collaborateurs.
De formation supérieure, il a une culture littéraire étendue et une expérience diversifiée d'au moins cinq ans dans l'édition. Il parle l'Anglais.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous réf. 687M à notre Conseil

centor DEPARTEMENT EMPLOI
13 bis, rue Henri Monnier 75009 PARIS.

LOTO

Le Jeu du LOTO crée un nouveau centre à MOUSSY (35 mn de Paris-Gare du Nord par Roissy Rail).
Au sein de la Direction Technique, le Service Microfilms représentera un effectif de 60 opérateurs répartis en 3 groupes.
Son expérience d'un secteur de production, ses aptitudes au commandement, devront permettre au

RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE L'ATELIER MICROFILMAGE

de répondre, devant le chef de service, de la bonne marche de ses groupes de travail. Il prendra en charge la gestion et la direction des opérateurs à temps partiel et l'application des procédures établies.
La connaissance des techniques MICROFILMS lui donnerait un atout supplémentaire, mais une formation à notre application lui est – de toute façon – proposée.
Si vous avez au minimum 28 ans et êtes intéressé par cet emploi, Madame GOURNAY examinera votre candidature (lettre manuscrite + C.V.) qui lui sera adressée à Société PRELO - Domaine des Gueules-Cassées - 77230 MOUSSY-LE-VIEUX.

HAVAS CONTACT

POUR L'UNE DES FILIALES OPERATIONNELLES DE L'UN DES PLUS IMPORTANTS GROUPES FRANCAIS
Nous recherchons

LE CHEF DU DEPARTEMENT "SERVICES"

– Formation Grande Ecole (Centrale, Mines, Ponts et Chaussées HEC, ESSEC).
– Expérience sur le plan international dans la prospection, création, organisation de sociétés gérant des ports, des flottes de véhicules, des transports etc.
– Solides connaissances indispensables dans les domaines : juridique, études de bilans, contrôle budgétaire.

Si vous êtes cadre supérieur, responsable d'une société de services ou responsable de la gestion d'une flotte de véhicules, que vous parliez couramment anglais, et, ou arabe ; que vous soyez disponible pour de fréquents déplacements à l'étranger vous nous intéressez. (réf. 77.063)

UN INGENIEUR D'AFFAIRES

– Formation Ingénieur (Mécanique ou Electro-Mécanique).
– Expérience concrète de 10 à 15 ans acquise dans des ateliers d'entretien de flottes de camions.
Il sera chargé de la conception et de la réalisation de réseaux d'ateliers d'entretien. *(réf. 77.064)*

Ces deux postes correspondent à une situation de premier plan dans une société en expansion.
Si vous répondez à ces critères et que vous soyez intéressé Ecrivez à :

CAPIC 18, rue Volney 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE DE LA METALLURGIE (14000 personnes) recherche

INGENIEUR responsable méthodes

APPLICATION PEINTURE

Ce poste peut convenir à : INGENIEUR DIPLOME (ENSIC, ESPCI, ESCIL, ENSCP...)
Age minimum 35 ans
Expérience indispensable de 5 à 10 ans au moins dans l'application peinture, dans l'industrie du travail de la tôle (électro-ménager, automobile, meubles métalliques) et bonne connaissance en chimie (peinture, vernis, etc...).
Le candidat devra être capable de mettre en œuvre et de réaliser toutes études relatives aux produits et aux techniques dans le domaine de la protection des surfaces métalliques (traitement de surface, application peinture).
Il bénéficiera d'une très large autonomie de décision.
Lieu de travail : Paris-Ouest.
Adresser C.V., photo et prétentions à No 18.939 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

SOCIETE MULTINATIONALE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES recherche

CHEF DU DEPARTEMENT AFFAIRES IMMOBILIERES

FONCTION :
Le titulaire du poste est responsable de tous les aspects de la gestion immobilière de la Société et de ses filiales françaises et étrangères :
• prospection des marchés immobiliers
• opérations d'achat, de vente, de location etc...
• administration des immeubles.

PROFIL :
• Homme âgé de 35 ans minimum,
• diplômé d'études supérieures en Droit (Doctorat souhaité),
• avoir acquis par une expérience d'au moins 10 années une parfaite maîtrise de la gestion d'un patrimoine immobilier dans un contexte international,
• posséder une très bonne connaissance de la langue anglaise.

La connaissance d'une seconde langue étrangère (allemand ou espagnol) est souhaitable.
Les candidats intéressés voudront bien adresser un C.V. détaillé avec photo et rémunération souhaitée à No 19.007 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra. Il sera répondu à toutes les candidatures qui seront traitées confidentiellement.

GRANDE SOCIETE DE SERVICES recherche

INGENIEUR-ECONOMISTE

– Formation : Ecole d'ingénieur + 3ème cycle Economie ou équivalent,
– 35 ans minimum
– Nationalité française.

AYANT
a) - bonne connaissance problèmes de développement industriel en général
ET/OU
b) - très bonne connaissance problèmes de développement d'un secteur industriel type mécanique, électricité etc...
POUR
– animer équipe pluridisciplinaire chargée d'un grand projet d'étude de développement industriel international.

Bonne connaissance anglais écrit parlé souhaité.
Adresser C.V. sous référence 14.191 M

s.n.p.m petites annonces 100, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILL[Y]

LA VENTE VOUS ATTIRE

Vous êtes diplômé de l'enseignement secondaire ou supérieur court.
Nous sommes la filiale française d'un groupe solidement implanté dans le monde entier ; nous voulons pénétrer de nouveaux marchés en créant pour cela des équipes de vendeurs confirmés. Leur rôle sera de promouvoir nos équipements dans des secteurs encore inexplorés.
Nous offrons :
• un fixe de 2.100 ou 2.650 F + commissions non plafonnées + frais de déplacements
• de nombreux avantages sociaux
• une formation de 3 semaines rémunérée permettant une bonne connaissance des produits techniquement élaborés de notre gamme.

Des postes sont à pourvoir à PARIS et sa Banlieue.
Adresser C.V. + photo sous réf. J57
Tour de Lyon, 185, rue de Bercy 75012 Paris qui traitera les candidatures.
INFRAPLAN CARRIERES

CENTRE HOSPITALIER et de RECHERCHE
1.800 personnes

Cadre de Direction Générale

Un centre hospitalier et de recherche privé, de renommée mondiale, budget de fonctionnement 200 millions, crée, pour adapter ses structures à son développement, un nouveau poste de cadre au sein de sa Direction Générale. Sa mission comprendra, au départ des études de législation hospitalière et de problèmes relevant de l'administration du personnel, ainsi que des propositions concernant l'amélioration générale du système de gestion de l'Etablissement. Puis ce poste devrait évoluer à moyen terme vers des fonctions opérationnelles plus importantes. Cette situation offerte dans la région parisienne Sud, convient à un cadre de formation supérieure : Ecole Nationale de la Santé Publique, DES Droit, ayant au moins 5 ans d'expérience hospitalière. La rémunération est celle d'un cadre supérieur d'une grande entreprise privée.

sélé CEGOS — Adresser lettre man. et CV détaillé sous réf. 23483/M à M.J. FOURNIAT – Sélé-CEGOS 33, quai Galliéni 92152 SURESNES, qui s'engage à répondre et garantit une totale discrétion.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ IMMOBILIERE recherche pour PARIS

CADRE JURISTE

Formation : Licence en Droit, I.C.H., École de Notariat.
Une première expérience dans une Étude notariale serait appréciée.
Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référence 2041 à :
OP organisation et publicité

Ets financier recherche
UN INSPECTEUR COMMERCIAL
ayant 30 ans minimum et une expérience avec professionnels de l'automobile souhaités.
Affectation de début : Sud-Ouest.
Ecr. C.V. et photo à chef du personnel B.P. 720-08 75361 Paris, Cedex 08.

Impt Sté recherche URGENT
AGENTS DE TRANSIT CONFIRMÉS
Expérience 5 ans minimum chez Transitaire ou Service transit. Capable gestion courante, dossiers export, bon niv. angl., bonnes connaissances : air, mer, route. Poste à initiatives
Env. C.V. et prétentions s. réf. 3675 à P. Lichau S.A. 10, rue Louvois 75063 Paris Cédex 02 qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE SERVICES
recherche pour embauche immédiate

ANALYSTES PROGRAMMEURS

CONFIRMÉS PL 1
ou connaissances approfondies de ce langage exigées

Se présenter avec curric. vitae mardi 28 juin 1977 à partir de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h. 30 auprès de M. BARTH, 29, av. Mac-Mahon, Paris-17e.

offres d'emploi

sith

Nous sommes une des premières Sociétés Françaises de Services et de Conseils en Informatique, implantée dans le centre de Paris, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Nous dépassons le rôle de façonnier et mettons en place avec nos clients une organisation informatique semblable en tous points à celle d'un service informatique interne.
- Nous sommes spécialisés dans plusieurs secteurs professionnels, ce qui nous permet de jouer un rôle actif de conseils auprès de nos clients, et de développer des produits professionnels.
- Nous utilisons une gamme de matériels puissants et variés basée sur des centres équipés d'ordinateurs IBM, des terminaux spécialisés et des mini-ordinateurs.

SI VOUS AVEZ FAIT VOS PREUVES DANS LA TECHNIQUE INFORMATIQUE, NOUS VOUS OFFRONS LA POSSIBILITE DE RENFORCER VOTRE EXPERIENCE GESTION TOUT EN PARTICIPANT A DES REALISATIONS TECHNIQUES DE POINTE.

DANS LE CADRE DE SON DEVELOPPEMENT, NOTRE DEPARTEMENT BANQUES (gestion de l'informatique de 25 banques) recherche :

UN CHEF DE PROJET (réf. 101)

Niveau d'études : Ingénieur.
Expérience : 3 à 5 ans dans des fonctions d'analyste ou de chef de projets sur des applications bancaires (comptabilité portefeuille, titres).
Poste proposé : Il sera le responsable informatique d'un groupe de clients, chargé en particulier de leur suivi et de leur développement.

UN INGÉNIEUR SYSTÈME (réf. 102)

Niveau d'études : Etudes Supérieures.
Expérience : 3 à 5 ans dans des fonctions systèmes sur IBM 370/DOS/VS ; connaissance parfaite de l'assembleur, du COBOL et du GAP II. L'expérience de la mise en œuvre de mini-ordinateurs ou de terminaux sera appréciée. La connaissance des problèmes bancaires n'est pas indispensable.
Poste proposé : Il sera conseillé technique du Bureau d'Etudes (méthodes, formation, assistance) et participera à la mise en œuvre de nouvelles organisations techniques.

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR (réf. 103)

Niveau d'études : I.U.T. ou équivalent.
Expérience : 3 à 5 ans dans des fonctions de second d'analyste ou de chef de projet. Connaissance parfaite de l'assembleur et du COBOL sur IBM 370/DOS/VS. La pratique des bases des données du télétraitement est souhaitée. La connaissance des problèmes bancaires n'est pas indispensable.
Poste proposé : Il sera l'un des adjoints du chef du Bureau d'Etudes chargé de l'évolution et de la création de produits professionnels.

Adresser C.V. manuscrit + photo à : S.I.T.B. SELECTION, 38, rue des Jeuneurs, 75002 PARIS.

GROUPE D'IMPORTANCE NATIONALE
BRANCHE COMESTIBLES
recherche

Adjoint au directeur

Nous demandons :
. une formation commerciale supérieure : E.S.C.P., E.S.C.A.E.
des qualités de gestionnaire jointes à un sens commercial développé
. une expérience réussie de quelques années dans la distribution
minimum 30 ans.

Nous offrons :
. un poste de responsabilités couvrant l'activité de l'entreprise et notamment les ventes, les investissements, le personnel
de bonnes perspectives de carrière.

Poste situé à PARIS, BANLIEUE NORD 80.000/an, régime social avantageux.

Adresser C.V.manuscrit à Mr RIFAUX
UNI-BO, 73 bd Haussmann - 75008 PARIS -

MATRA

recherche

CHEF DE GROUPE ACHATS

— Il a sous sa responsabilité les Achats de produits d'équipements industriels (50 millions NF.)
— Il anime et coordonne l'activité d'une équipe de 8 acheteurs.
— Il définit une politique d'Achats, recherche de nouveaux fournisseurs et conduit des négociations importantes.
— Ce poste concerne un cadre ou assimilé ayant une expérience des négociations de produits industriels et de la conduite d'une équipe.
— Connaissance de l'Anglais appréciée.

Adresser C.V., rémunération souhaitée en indiquant la référence NK 205

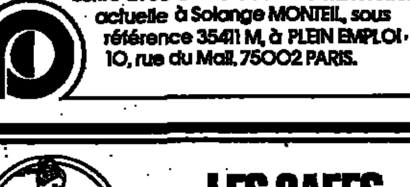
MATRA à Monsieur KORFAN
BP N° 1 - 78140 VELIZY

Une entreprise du secteur tertiaire, implantée dans la région soissonnaise, recherche pour renforcer son équipe d'encadrement :

un adjoint au chef du personnel

qui se verra confier :
- la gestion administrative du personnel (paie, études statistiques, etc.),
- les relations avec les organismes sociaux et administrations,
- le suivi des actions de formation,
- la création d'activités culturelles en relation avec le Comité d'Entreprise.

Une première expérience serait appréciée.
Rémunération de départ : 50.000 F/an.



Écrire avec CV détaillé et rémunération actuelle à Solange MONTEIL, sous référence 3541 M, à PLEIN EMPLOI, 10, rue du Mail, 75002 PARIS.

Schlumberger

MESURE ET REGULATION EUROPE

Groupe Industriel comprenant 36 Etablissements en France

Nous recherchons pour la

FONCTION PERSONNEL

un (e) jeune cadre de formation supérieure ayant déjà travaillé un an ou deux dans la fonction personnel

Dans un premier temps, il (elle) occupera dans une des Directions du Personnel du Groupe, des fonctions qui le (la) prépareront à prendre les responsabilités de

CHEF DU PERSONNEL

d'un Etablissement de Province ou de la Région Parisienne

Pour poser votre candidature, écrivez à :

SCHLUMBERGER
MESURE ET REGULATION EUROPE
Direction du Personnel
12, Place des Etats-Unis
92120 MONTROUGE
- envoyer curriculum vitæ + photo -

PARIS EST

Un fabricant de matériel électrique, 200 personnes, cherche

JEUNE INGENIEUR ELECTRICIEN - ELECTRONICIEN

(INSA ou équivalent)

libéré des OM qui après une première expérience industrielle même courte voudrait s'intégrer au service étude, recherche et développement de nouveaux produits. (Réf. 90/M)

JEUNE INGENIEUR MECANICIEN

(A et M ou équivalent)

qui après une première expérience de 2 à 3 années dans un service méthodes ou entretien :
● prendra en mains les dossiers établis par le B.E. (à vérifier et à compléter), ● mettra en route à l'usine les nouvelles fabrications à partir de ces dossiers, ● assurera la responsabilité de la qualité des produits vis à vis des clients. (Réf. 91/M)

Ces postes sont à pourvoir à partir de SEPTEMBRE.

Les Jeunes Ingénieurs intéressés envoient leur dossier de candidature sous référence correspondante à : Elizabeth FRENCH, 137, av. Mozart 75016 Paris, qui les assura de la plus grande discrétion.



Usines de Beauchamp (Val d'Oise)

ingénieur

ICAM - HEI - INSA, etc.

● débutant possible, 2 à 3 ans d'expérience en usine appréciés.
● bonne connaissance de la langue anglaise nécessaire.
● travaillera en collaboration avec les services techniques de la société, à l'élaboration ou la modification : - des normes de qualité - des méthodes et moyens à mettre en œuvre pour que les produits répondent aux exigences de la clientèle.
● Les candidats seront convoqués dans la 2ᵉ semaine du mois d'Août.

Envoyer C.V. + photo et prétentions au Service Recrutement, 3 M FRANCE, 2 Avenue Boulé, 95250 BEAUCHAMP.

LES CAFES JACQUES VABRE

recherchent pour leur département
TRESORERIE

UN CADRE

formation HEC - ESC ou équivalent

3 à 4 années d'expérience bancaire ou de trésorerie en grande entreprise.

Très bonnes connaissances anglais nécessaires.

Adresser C.V. et prétentions aux Cafés JACQUES VABRE
Département du Personnel
Zone Industrielle des Petites Haies
5, rue Charles Martigny 94700 Maisons Alfort

EUROMARCHE

Groupe en pleine expansion
recherche

ADJOINTS au CHEF COMPTABLE

Pour Région Parisienne et Province.
Cette fonction conviendra à tout Homme ayant :
– Niveau DECS ou diplôme équivalent.
– Expérience informatique.
● Les candidats n'auront pas moins de 25 ans et devront posséder un sens de l'organisation du travail et du contact humain.
● Ce poste réclame une forte personnalité et un dynamisme caractérisé.
● La rémunération sera déterminée en fonction des aptitudes des postulants.

Envoyer C.V., prétentions et photo à l'attention de :
EUROMARCHÉ
Monsieur GILLES - 180 R.N. 7
91200 ATHIS-MONS



GENERAL MOTORS FRANCE

recherche

1 ANALYSTE-PROGRAMMEUR

C1 ou C2

Langage Cobol et PL1 - IBM 370/138
Formation : DUT en informatique ou équivalent (si débutant niveau exigé : maîtrise informatique)
- 2 ans minimum d'expérience en gestion production et achats et gestion financière.
- Anglais exigé.
- Fréquents déplacements.

Adresser C.V. détaillé et prétentions au Service du Personnel YM. 5, boulevard Galliéni 92231 GENNEVILLIERS.

Service des TITRES
d'un grand établissement financier, en expansion, recherche

RESPONSABLE DES ÉTUDES OPÉRATIONS SUR TITRES

pour animer une équipe, chargée :
— d'analyser et d'harmoniser les fonctions et les opérations sur titres ;
— de constituer et mettre à jour la documentation.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 1.338 COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui tr.

Société (6 usines - 4.000 personnes) fabriquant des
EQUIPEMENTS POUR l'AUTOMOBILE
leader européen sur son marché
recherche son

directeur des études

et souhaite proposer ce poste à un ingénieur (A.M., centrale. . .) ayant acquis une très solide expérience d'Etudes pour des produits de grandes séries à dominante mécanique (Equipements automobile, Electroménager. . .).
En plus de la compétence technique, il lui sera demandé des qualités réelles de contact humain.
Lieu de travail : grande banlieue Sud de Paris.

Pour obtenir informations complémentaires écrire sous référence 5191/A2



egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

URGENT

Importateur Machines-Outils

recherche

UN COLLABORATEUR

répondant au profil ci-après :

— dynamique, esprit d'entreprise et d'initiative ;
— connaissances techniques approfondies de la machine-outil ;
— expérience d'atelier et service Méthodes ;
— connaissance de la langue allemande (anglais facultatif) ;
— connaissances plus particulières de la machine-outil travail enlèvement de métal par abrasion.

Définitions des fonctions :

● Devenir responsable d'un secteur de vente machines-outils nécessitant contacts au niveau constructeurs et clients.
● Formation à l'intérieur de la Société aux différentes disciplines.

Poste d'avenir intéressant.

Ecrire avec C.V. et prétentions à n° 2.902, PUBLICITES REUNIES, 112, boulevard Voltaire, 75011 PARIS, qui transmettra.

ÉDITEUR PHONOGRAPHIQUE NATIONAL

recherche

CHEF DE VENTE Paris et Région Parisienne

Souhaitons J.H. passionné par cette branche, mais également spécialiste du contact et excellent gestionnaire. Il devra s'intégrer rapidement à une équipe très compétente qu'il devra animer et assister dans la réalisation de ses objectifs.
Anglais souhaité. Possibilité d'évolution.
Discrétion assurée.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. et photo à : THIVILLIER DARRAS (300), Mme LAMY, 164, fg Saint-Honoré, Paris (8ᵉ), qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE
PARIS (12ᵉ)

souhaitant développer la vente d'une gamme de nouveaux produits, recherche

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

PASSIONNE D'AUTOMATISMES

pour commercialisation d'automates programmables
Une expérience dans le domaine des automatismes à relais est souhaitable.

Adresser C.V. et prétentions sous référ. IND à A.O.I.P. - B.P. 301 - 75624 Paris Cedex 13.



CONTROL DATA — SERVICES INFORMATIQUES

Le département CYBERNET SERVICES diversifie ses activités et recrute :

CHEF DE PROJET GESTION

Le candidat que nous souhaitons intégrer est de formation Ingénieur ou équivalent et possède une expérience de 3 à 4 ans dans le domaine des applications de gestion (traitement par lots et télétraitement).

Il a pratiqué les systèmes de bases de données et la gestion de production et a une bonne connaissance de l'anglais.

Si vous pouvez vous rendre disponible rapidement, envoyez votre C.V. au Service Recrutement de CONTROL DATA FRANCE, 195, rue de Bercy. 75582 PARIS CEDEX 12.

P.M.I.
REGION SUD DE PARIS
recherche
pour seconder son Président

INGENIEUR

A. et M. de préférence

ayant expérience :
- études et fabrications électro-mécaniques
- gestion d'entreprise.

Possibilité d'avenir et rémunération intéressante.

Adresser lettre manuscrite et C.V. sous le No 19.093 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

ASSUREUR CONSEIL INTERNATIONAL
recherche

ACTUAIRE

Connaissant les assurances collectives pour créer un service :

Il aura notamment la responsabilité technique et commerciale auprès de Sociétés clientes françaises de tout premier plan.

Discrétion totale assurée.

Ecrire à n° 1.336,

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris qui tr.

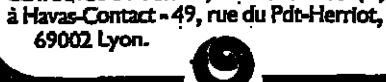
GRANDE FIRME FRANÇAISE
recherche pour son Département
TÉLÉCOMMUNICATIONS
en très forte expansion à l'étranger

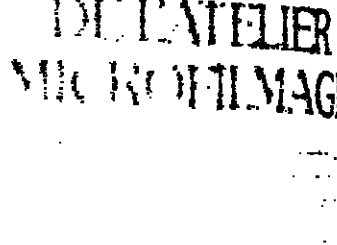
ingénieurs d'affaires exportation

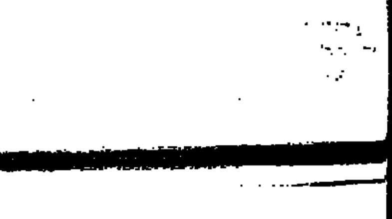
diplômés Grande École.
Quelques années d'expérience souhaitées.
Très bonne connaissance de l'anglais indispensable.

Nombreux déplacements **AFRIQUE** et **ORIENT.**

Écrire avec CV détaillé, sous réf. 27795 (M) à Havas-Contact - 49, rue du Pdt-Herriot, 69002 Lyon.









offres d'emploi

ETPM

LEADER EUROPÉEN DE L'OFFSHORE PÉTROLIER
recherche

HOTESSE de DIRECTION

Ce poste conviendrait à
- jeune femme d'excellente présentation
- parlant anglais
- ayant des connaissances dactylographiques
- et libre très rapidement.

Bureau moderne.
Restaurant d'entreprise, 13e mois.

Envoyer C.V. et photo au service du personnel

E.T.P.M. - Courcellor 2
33/35 rue d'Alsace
92531 Levallois-Perret

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR BANCAIRE
recherche :

INSPECTEURS
ou
CHARGÉS D'ÉTUDES

- Nationalité française. Libérés O.M.
- Possédant diplôme Grande Ecole ou Licence + D.E.S. et formation ou expérience bancaire indispensable.

— Carrière intéressante.
— Durée du stage, à Paris, avant contrat définitif : 1 an.
— Début du stage : novembre 1977.
— Affectation ultérieure à Paris ou dans métropoles régionales.

Ecrire avec C.V. : CAISSE NATIONALE DES MARCHES DE L'ETAT, Bureau du Personnel, 14, rue de Gramont, 75084 PARIS CEDEX 02.

Filiale d'un important groupe français, nous sommes spécialisés dans la distribution d'emballages corps creux (verre ou plastique). Nous recherchons un

directeur des approvisionnements

Paris **100.000**

Pour lui confier l'entière responsabilité de la fonction achats - approvisionnement, depuis le déclenchement de la demande auprès des fournisseurs, jusqu'au contrôle de la facturation et la gestion des stocks. Il supervise une équipe compétente de responsables des achats spécialisés dans les divers produits que nous diffusons.
35 ans minimum, une solide expérience d'une fonction analogue, la maîtrise des techniques d'approvisionnement et d'achats de produits diversifiés adaptés à la demande est indispensable.
Ce poste peut offrir une évolution intéressante à un candidat de valeur.
Réponse et discrétion assurées à tte lettre man., CV, photo, rém. adressée sous réf. A/5291 à Mme Sigolet.

sperar

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

NOTRE SERVICE TECHNIQUE EXPORT
recherche
pour longs déplacements à l'étranger
(visites raffineries et centrales thermiques)

2 THERMICIENS

soit jeunes ingénieurs débutants soit techniciens supérieurs confirmés pour traiter au plus haut niveau problèmes techniques et commerciaux.

Adresser lettre de cand. + C.V. man. + photo, à :
ROXCHIMIE S.A., Zone Industrielle,
Les Loges-en-Josas - 78350 Jouy-en-Josas.

---

amri

Société Industrielle Française de biens d'équipement en constante et rapide expansion
recherche

INGÉNIEUR

Motorisation, régulation de formation ingénieur Grandes Écoles,

Il sera chargé de la promotion et du développement de notre gamme de cerveaux-moteurs vers de nouveaux créneaux d'application. Grande autonomie de travail. Expérience d'au moins 3 ans en régulation, télécommande ou robinetterie industrielle.

Poste à pourvoir à Paris.

Écrire avec C.V., photo et prétentions à :
A.M.R.I. Service du Personnel
50, av. Daumesnil - 75012 PARIS

bleu

COMPAGNIE D'ASSURANCES
Cordialité-Baloise
recrute
IBM 370/125, DOS/VS, PL/1, Assembleur

PROGRAMMEUR SYSTÈME EXPÉRIMENTÉ

connaissant VSAM et DL1

Adresser C.V. et prétentions à
M. DISNEY,
14, rue de la Victoire — 75439 PARIS CEDEX 09.

Un important groupement de négociants recherche pour son Siège (PARIS)

ADJOINT
CHEF DE MARQUE

Responsable en second de la politique commerciale de marque, ses activités couvriront tous les aspects ETUDES et TERRAIN des fonctions du poste (Etudes de marché - lancements de magasins - assistance et animation Points de Vente...)

Profil :
— Formation supérieure de type ESCAE ;
— Expérience terrain de 4/6 ans dans la distribution moderne ;
— Qualités d'organisation, de relation et de capacité de travail.

Les candidats intéressés enverront leur C.V. détaillé avec indication de la rémunération actuelle, sous le nº 5329,
SIPEP 3, rue de Choiseul, Paris (2e), qui transm.
DISCRETION ASSUREE

CHEF DES VENTES

Société de Matériel Electrique Région Parisienne recherche le
RESPONSABLE DE SON SERVICE VENTES
Ce poste, directement rattaché au Directeur Ccial, s'adresse à un cadre supérieur, âgé d'au moins 35 ans, ingénieur ou possédant une formation commerciale supérieure.
- Dans tous les cas, le candidat devra avoir acquis une expérience d'au moins 5 ans dans la vente du matériel électronique ou des composants électroniques.
- Avec l'aide et sous l'autorité de la Direction ccíale, ce cadre sera chargé d'assurer des contacts à hauts niveaux. Il dirigera, animera et contrôlera une équipe de vendeurs et d'agents. Il participera à la définition de la politique commerciale et des budgets, et sera responsable des objectifs de vente auprès de la clientèle métropolitaine.
- Ce poste suppose, outre une compétence technique, de réelles qualités d'animateur et de vendeur.

La pratique de l'anglais sera un atout supplémentaire.
Le style et les perspectives de développement de la Société confèrent à ce poste un grand intérêt.
Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions au nº 7229, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

IMPTE STE D'AUTOMATISME
recherche

INGÉNIEURS

ayant une bonne expérience
PDP 11, SOLAR
Micros, Burroughs 2700
Pour postes :
CHEF DE PROJET
Env. C.V. man., photo et prét. à SWEERTS B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 ss réf. 925, qui transmettra.

IMPORTANTE MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
banlieue Nord-Ouest Paris
rech. pr services commerciaux SEDENTAIRES :

UN AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
à dominante TECHNIQUE

UN AGENT TECHNICO-COMMERCIAL
à dominante COMMERCIALE

Sérieuse formation de base et minimum d'expérience appréciés.

Candidatures (C.V., prétentions et photo) adressées nº 19.320, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

Porte de Versailles
IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
recherche

JEUNE INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN

Grandes Ecoles ou diplômes enseignement supérieur.

3 ans d'expérience informatique pour participer au sein d'un groupe à des développements de logiciels sur mini-ordinateurs.

Adr. lettre man., C.V., prét., à nº 19.085, CONTESSE PUBL., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Importante clinique banlieue Sud cherche
COMPTABLE
HAUT NIVEAU
pour responsabilité service comptable et service informatique.
Homme ou femme indifférent.
Age indifférent.
TELEPH. 920-58-77.

SOCIETE DE PRODUITS CHIMIQUES
d'entretien industriel, détergents, décapants, insecticides, herbicides, etc.
recherche

INGÉNIEUR-CHIMISTE
POUR ETUDE DE LA LEGISLATION DES PRODUITS CHIMIQUES
homologations, étiquetage, correspondance technique, documentation, travaux en laboratoire.

Anglais parfait exigé.
Connaissance de la législation française et étrangère très appréciées.

Déplacements occasionnels.

Lieu de travail :
NOGENT-LE-ROI (Eure-et-Loir).

Ecrire d'urgence avec C.V., photo et prétent. à M. CARON, Société R.D.I., Zone Industrielle, 28210 NOGENT-LE-ROI.

MOTOBÉCANE

Premier constructeur européen du deux roues recherche pour son Centre de recherches et d'essais à BOBIGNY

UN INGÉNIEUR
Diplômé Grandes Ecoles
Form. moteur - Diplômé INSPM

Expér. minim. 5 ans. - Intéressé par travaux en laboratoire.

Envoyer C.V. détaillé au SERVICE DU PERSONNEL
16, rue Lesault
93502 PANTIN CEDEX

BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Société de Conseils d'Entreprises
recherche pour son Département international

JURISTE confirmé

— Minimum 4 ans de pratique droit des affaires.
— Anglais parfait écrit, parlé.
— Formation fiscale complémentaire souhaitée.
— Homme de contact et négociateur.
— Disponible rapidement.
— Poste basé à Neuilly.

Ecrire C.V. manuscrit avec photo :
LEFEBVRE
3, villa Emile-Bergerat,
92523 NEUILLY.

DIRECTEUR DES VENTES
PARIS

- Pour la filiale commerciale française d'une importante Société Internationale spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits et de matériels de soudage (C.A. de l'ordre de 100 millions).
- Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint et en relation avec la Direction du Marketing International, il assure toutes les responsabilités de la politique des ventes : objectifs - prix - structuration et animation de la force de vente - présence sur le terrain - systèmes de rémunération - formation, gestion et rentabilité.
- Il est requis :
  — une formation supérieure, technique ou commerciale ;
  — une expérience prolongée et récente de la direction et de l'animation d'une importante force de vente ;
  — une personnalité de premier ordre et qui soit le catalyseur des énergies pour une nouvelle expansion.

Adresser C.V. complet et lettre motivée à M. RENAUD Claude, 50, av. de la Belle-Gabrielle, 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

POUR LA FILIALE FRANCAISE D'UN GRAND CONSTRUCTEUR DE MACHINES DE BUREAU ET ORDINATEURS, nous recherchons

directeur financier

Membre du Conseil de Direction, il est rattaché directement au Président, et est responsable du bon fonctionnement de l'ensemble des services financiers et administratifs de la Société.

De formation solide en finances-comptabilité, il justifie d'une expérience approfondie acquise sur le terrain : Cabinet d'audit et Direction financière et comptable de société multinationale. Il est bilingue français-anglais.

Siège social en proche banlieue ouest Paris.

Ecrire avec C.V. et rémunération actuelle sous réf. 689M à notre Conseil

centor DEPARTEMENT EMPLOI
13 bis, rue Henri-Monnier — 75009 PARIS

Filiale d'un groupe pharmaceutique international,
notre société réunit 700 collaborateurs

La Direction du Personnel souhaite confier à un

cadre de la FONCTION PERSONNEL

le rôle de responsable pour les domaines de la FORMATION, DU DEVELOPPEMENT ET DE L'INFORMATION.

Cette mission exige une formation supérieure complétée d'une solide expérience dans les domaines considérés.

La connaissance de l'anglais constituerait un atout apprécié.

Adresser C.V. détaillé et prétentions, sous référ. 12.449 P à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 PARIS.

SOCIÉTÉ LEADER DE SA PROFESSION
branche articles de loisir
à caractère technique et manuel
recherche

CHEF DE PRODUIT

28 ans minimum
— ayant expérience recherche produits et commercialisation ;
— ouvert aux contacts avec industriels étrangers ;
— anglais courant indispensable, allemand souhaité.

déplacements fréquents de courte durée

Adresser curriculum vitae manuscrit détaillé, photo et prétentions à M. LEPAGE, B.P. 32. — 93700 DRANCY

IMPORTANT GROUPE D'ÉDITION
recherche

LE RESPONSABLE DE LA GESTION DE SON SERVICE ABONNEMENTS

Capable d'assurer en outre dans un deuxième temps la promotion

Bonnes notions informatique appréciées
Sérieuses références dans la profession exigées

Env. C.V. et prétent. sous nº 18.798 à CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

ENTREPRISE REGION PARISIENNE recherche
AGENTS TECHNIQUES OPTICIENS
pour mise au point systèmes optiques (réglages, étalonnages, essais optiques). Env. C.V., à nº 8.879, SPERAR, 12, rue J.-Jaurès, 92807 Puteaux, qui trans.

ORCHESTRE DE PARIS
recherche
CHEF DE SERVICE
responsable du Personnel artistique.
Expérience professionnelle dans le domaine musical requise.
Téléphoner : 758-27-33

Groupe d'imprimerie et d'édition moyenne importance
recherche
ADJOINT
pour soutien actif
DIRECTION GÉNÉRALE
38 ans minimum, dynamique et efficace, possédant de fortes aptitudes commerciales, connaissant bien la gestion et les techniques administratives. Excellentes références professionnelles et solides qualités morales indispensables.
Adr. lettre manuscrite et C.V., à nº 6.497 B, BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

SOCIETE PARIS 8e
recherche
CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
expérience matières plastiques (PVC), bonne connaissance anglais et allemand exigée.
Ecr. av. C.V., BLEU, nº 5.454 B, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

FABRICANT ARTICLES DE PAPETERIE
banlieue Est de Paris recherche
CHEF COMPTABLE
30 ans minimum
D.E.C.S. ou équivalent
Expérience approfondie en comptabilité analytique d'exploitation
Connaissances informatiques seraient appréciées.
Env. C.V. man. et salaire actuel no 19.410 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

L'Association pour la promotion des activités socio-culturelles de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines
recrute
ANIMATEUR
pour les mois de juillet, août, septembre.
FONCTION :
ENCADREMENT ACTIVITES PLEIN AIR JEUNES 13 à 17 a.
Téléph. : 062-82-81.

SOCIETE EN EXPANSION
LEVALLOIS
recherche
INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
débutant ou avec prem. expér.
pour assur. format. clients sur matériel de télécommunications
— Anglais nécessaire.
— Qualités pédagog. indispens.
Ecrire avec C.V., photo à
M.T. IMPACT,
41, av. de Friedland, Paris-8e, qui transmettra.

ASSURANCES SERVICE IMMOBILIER
recherche pour PARIS
JEUNE COLLABORATEUR
FORMATION
JURIDIQUE
Licence souhaitée, au moins capacité.
Relations avec le public
Possibilités d'avenir.
Restaurant d'entreprise.
Avantages sociaux.
Envoyer C.V., photo et prétent. sous référence 2.050 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris, q. tr.

POUR CAHORS
Affaire importante de distribution articles bazar
Logements faciles à trouver
EMBAUCHONS :

a) UN DIRECTEUR
financier et administratif responsable auprès du directeur général. Sérieuses références exigées
Salaire au départ : 65 000 F
après essai 3 à 6 mois : entre 70 000 et 95 000 F.
C.V. manuscrit avec photo
Ecrire Journal Nº 7.226

b) UN DIRECTEUR
des achats et de l'approvisionnement
qualités exigées : rigueur, précision - organisation travail en équipe autorité naturelle
Salaire au départ : 60.000 F
Après essai 3 à 6 mois : entre 70.000 et 90.000 F
C.V. manuscrit avec PHOTO.
Ecrire Journal no 7.227.

C) POUR TOULOUSE
UN DIRECTEUR
de magasin détail vendant bricolage, électro-ménager vaisselle
Responsable des objectifs de vente et de marge. Qualités : enthousiasme et stimulation des vendeurs
Salaire au départ : 60.000 F
Après essai : intéressement sur marge.
C.V. manuscrit avec photo.
Ecrire Journal no 7.228
« le Monde », 5, rue des Italiens 75427 PARIS

Firme Machines agricoles rech. pour Service après vente administratif
COLLABORATEUR
Ayant conn. mot. diesel, hydraul. et mécan. générale. Conn. de la langue anglaise souhaitée. Déplacements fréquents à prévoir. Ecr. s/réf. 1049 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois, 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra

---

Importante Société de Produits Chimiques
(Banlieue Sud-Ouest de Paris)
recherche pour l'une de ses divisions

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL
CONFIRMÉ

Diplômé d'une grande école de chimie

Sa mission, déterminante dans la division - la vente de produits chimiques industriels en France et à l'étranger - comporte aussi un rôle de Développement et d'Assistance technique.

Connaissance de l'anglais indispensable
Voyages fréquents

Adr. lettre manuscrite avec C.V. détaillé en indiquant rémunération souhaitée - Nº 19.127, CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er)

NEUTRA FIDUCIAIRE S.A.
Sté EXPERTISE COMPTABLE à vocation internat.
recherche

UN SENIOR
UN ASSISTANT

ayant l'expérience des méthodes anglo-saxonnes de révision.
ANGLAIS courant et autres langues si possible.

POSSIBILITE DE STAGE.

Env. C.V. + prétentions + photo à Mlle Magret, 82, rue Saint-Lazare, 75009 PARIS.

LogAbax graphique
recherche pour son département
ARTS GRAPHIQUES

UN A.T.P. ÉLECTRONICIEN

Connaissances mécaniciens appréciées

Lieu de travail : ARCUEIL (94)

Adresser C.V., photo et prétent. sous la réf. 175 à la Direction du Personnel, 77, av. Aristide-Briand, 94110 ARCUEIL.

AGENCE DE PUBLICITÉ EN POINTE
recherche
pour assurer les fonctions administratives et comptables

Jeune DECS ou BTS

minimum 1 ou 2 ans d'expérience dans une entreprise.

Rémunération : 60.000 F/an.

Ecrire sous le numéro 697.932 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS, qui transm.

SOCIETE INTERNATIONALE D'ENGINEERING
Pétrole - Pétrochimie - Chimie
recherche

INSPECTEUR TECHNIQUE

ayant une longue expérience pratique : spécialement en machines tournantes (compresseurs, turbines, pompes, etc.) et construction colonnes, réacteurs, échangeurs, souhaitée.
— Des codes standards français et américains (S.N.C.T.T.I. - A.S.M.E. - A.P.I.).
— De la langue anglaise.
— Des méthodes de travail de l'engineering.
— Des questions de soudage.

Déplacements fréquents en France.

Ecr. en joignant C.V. et photo sous nº 698.115, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

ENTREPRISE ELECTRONIQUE REGION PARIS.
recherche

INGÉNIEURS
DÉBUTANTS ou EXPÉRIMENTÉS

DIPLOMES GRANDES ECOLES
(X - ENSAM - ESE - ENST - ENSAE - ECP)

Envoyer C.V. sous la référence 8.877, à :
SPERAR PUBLICITE
12, rue Jean - Jaurès
92807 Puteaux qui transm.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche

UN PHARMACIEN de HAUT NIVEAU

Pour diriger un établissement pharmaceutique (fabrication et gestion)

Lieu de travail : PARIS.

Expérience préalable nécessaire.
Envoyer C.V. + photo + prétentions à :
M. Dervaux, 41, av. du Château, 94300 Vincennes.
qui transmettra. - Discrétion assurée.

offres d'emploi

ROYAL AIR MAROC

recrute

pour son département Informatique

INGÉNIEUR ANALYSTE

M.I.A.G. - D.U.T.

Nationalité marocaine exigée.

Adr. C.V. complet au Département Administratif et du Personnel ROYAL AIR MAROC, Aéroport CASA-ANFA - Casablanca (Maroc).

M. I. T. INFORMATIQUE

recrute rapidement postes stables

3 PRÉPARATEURS

IBM 370 - OS

très confirmés

Se présenter, 5, rue du Helder, 75009 Paris. Tél. : 247-13-41

Administration recrute pour

LABO. CINÉMA

cadres. Techniciens confirmés. Etalonnage. Tirage. Planning. Emplois stables. Tél. 460-28-79 R.-VS.

Import. société internationale rech. pour son département des études et recherches spéciales

UN JNE INGÉNIEUR MÉCANICIEN MÊME DÉBUTANT

possédant bonne formation dans la dynamique des moteurs, s'intéressant au domaine des vibrations.

Travail intéressant, nombreuses missions en France et à l'étranger dans la construction navale. Connaissance de l'anglais indispensable.

Adres. C.V. et prétent. sous réf. BUREAU VERITAS, Service du personnel, 31, r. Henri-Rochefort, Paris-17e.

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL PUBLIC PARIS

recherche pour entrée immédiate :

1) INGÉNIEUR GDE ÉCOLE

(Centrale, ESE, ENSI...)

Fonctions :
- Etude technique des matériels à acquérir ;
- Développement de l'utilisation de nouveaux moyens dans la production (informatique, automatique, etc.) ;
- Conseils et assistance techniques ;
- Liaisons avec les organismes spécialisés.

Expérience professionnelle d'environ 5 ans, si possible dans l'industrie du papier ou des arts graphiques.

Ces activités requièrent des facilités de contact et une large ouverture d'esprit favorisant l'adaptation à des domaines variés.

2) INGÉNIEUR INFORMATICIEN

débutant ou ayant quelques années d'expérience
- Conception de logiciels spécialisés ;
- Analyse et programmation système (assembleur CII-7700 ou IBM-370).

Adr. lettre manuscrite avec C.V. détaillé et prétentions sous le nº 7221, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09, qui transmettra.

SOCIETE très proche BANLIEUE EST, rech.

COLLABORATEUR

dynamique, 25 ans minimum. Niveau préparat. grande Ecole pour participat. à secrétariat général. Ecr. av. C.V., photo et prétent. à nº 33.619, PUBLIALE B.P. 153-02, 75062 PARIS CEDEX 2 qui transmettra

---

Important Organisme Prévoyance Militaire cherche pour collaboration immédiate :

OFFICIER SUPÉRIEUR RETRAITÉ

Poste actif à caractère social. Voiture et bonne santé indispensables. Ecr. avec C.V. à S.V. B.M. 20, rue Bachaumont 75002 PARIS

TRES IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCES recherche

DEUX ÉLÉMENTS DE VALEUR

de 25 ans environ pour postes intéressants

Les candidats devront :
- Pour le premier, parler parfaitement l'allemand et avoir de bonnes connaissances d'anglais.
- Pour le second : parler parfaitement l'anglais et avoir de bonnes connaissances d'allemand.

Expérience réassurance appréciée.

Après un stage très complet de 18 mois, ils seront intégrés dans le secteur réassurance avec position CADRE

Ces postes demandent le goût du contact, de la personnalité et la possibilité de se déplacer dans les grandes villes d'Europe épisodiquement.

Envoyer C.V. manuscrit + ph. et prétent. à no 3.081, Publicités Réunies 112, bd Voltaire, 75011 Paris

---

COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES recherche

JEUNE

COLLABORATEUR

Temps complet. Licence en droit + diplôme expert comptable ou DECS.

Ecrire avec prétentions, à 6, rue Amiral-de-Coligny, 75001 PARIS

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

contrat association, recherche :

PROFESSEUR MATHEMATIQUES

second cycle. Ayant expérience Tél. 857-58-57, de 8 h 30 à 20 h.

Agence Important Groupe sidérurgique recherche

EMPLOYÉ

Possédant quelques années expérience dans la vente des aciers spéciaux et des tubes sans soudure de qualité (alliés et inox). Env. C.V. à : SIDERFRANCE, 54, avenue Marceau, Paris 8e.

CAP SOGETI

LOGICIEL

recherche

INGÉNIEURS TÉLÉTRAITEMENT

deux ans d'expérience minim. de préférence dans l'équipe système d'un grand utilisateur (CICS, TDS, STRATEGE)

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

Format. IUT, deux ans d'expérience, désirant s'orienter vers la réalisat. de logiciels de base. Env. C.V., photo (réf. L 13) à : CAP-SOGETI LOGICIEL, 5, rue Louis-Lejeune, 92128 MONTROUGE CEDEX.

secrétaires

Secrétaires de direction

BANQUE AMERICAINE recherche une

Secrétaire de direction

Parfaitement bilingue anglais-français

Ayant au moins 5 ans d'expér. Sténo et dactylo rapide dans les deux langues. Bonne présentation.

Nous offrons des conditions de travail agréables et variées avec des responsabilités.

Prière envoyer C.V. détaillé et prétent. au chef du personnel THE FIRST NATIONAL BANK OF CHICAGO, 12, avenue Hoche, 75008 PARIS.

Secrétaires

Recherchons, Paris-19e, SECRETAIRE à temps plein à partir 1er juillet, pour service médico-social. RV : 203-70-17 et 202-18-76

Importante Société NEUILLY recherche

SECRÉTAIRE

EXPERIMENTEE plus. années. La candidate retenue devra organiser le secrétariat de la Direction de l'Exploitation. Elle aura une bonne pratique de la sténodactylo dans le domaine technique de préférence et le goût des contacts. Anglais souhaité.

Adresser C.V. et prétentions sous référ S 40 à INFRAPLAN Carrières, Tour de Loyon, 185, rue de Bercy, 75012 Paris.

Importante Société Produits chimiques et vétérinaires 20e arrdt recherche

SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOS

Excellentes BILINGUES ANGLAIS ou ALLEMAND

Si possible expérience commerciale exportation. Poste convenant à collaboratrice dynamique, aimant responsabilités.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous référ. 1 536 à PLAIN CHAMPS, 5, r. du Helder, 75009 Paris.

SECRETAIRE STENO-DACTYLO

notions comptabilité, expérience bâtiment second-œuvre souhaitée. Lieu de travail : LE THILLAY (95). Libre de ste. Tél. Ateliers CHATET, 606-42-74.

Bureau d'Etudes ARCHITECTURE INTERIEURE COMMUNICAT. VISUELLES cherche

SECRETAIRE expérimentée capable initiatives. Libre de suite. Env. CV + photo + prét. + lettre manuscr., Atelier Denis Doria, 147, rue Saint-Martin, Paris 3e

représent. offre

Possédant clientèle personnelle Sud-Est France (12 départements) cherche cartes représentants tous textiles. Ecrire HAVAS ANTIBES 470.

Nous recherch. un représentant pour la vente de nos

OUTILS DE CHANTIER

en France. Nos produits connaissent déjà un grand succès en Belgique, aux Pays-Bas et en R.F.A. Si vous êtes déjà bien introduit auprès du comm. spéc. Veuillez nous contacter (corr. allemand) Precupa GmbH D-8171 Geissach - Bad Tölz.

demandes d'emploi

Vous recherchez un DIRECTEUR GÉNÉRAL de haut niveau...

- 49 ans ; formation supérieure commerciale et juridique. Trilingue anglais-espagnol.
- Dynamique, fervent partisan de l'esprit d'équipe et capable de le créer.
- Parfaitement maître de l'ensemble des problèmes économiques et humains de l'entreprise.
- Rompu aux méthodes modernes de gestion et marketing (notamment responsable de profit dans groupe anglo-saxon).
- Habitué aux négociations à l'échelon le plus élevé ; partenaires sociaux, syndicats, Administration, clients, fournisseurs...
- Actuellement Directeur Général d'une Société industrielle de 500 personnes qui réalise un C.A. de 100 millions de francs.
- Après avoir multiplié la profitabilité de cette entreprise par 30 en 15 ans.

Je vous propose d'écrire au nº 1 237 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transmettra.

Directeur Général

Formation, Experience Superieures

Trente huit ans

REGIE PRESSE 85bis, rue Réaumur 75081 Paris Cedex 02

nº 697532.M

ÉCONOMISTE TIERS-MONDE

Français, 43 ans, universitaire et grande école. Dominante : économie, finances, banque, commerce international (matières premières, produits tropicaux, agro industrie), développement tiers-monde, relations Nord-Sud.

Expérience : 6 ans études éco. concernant Afrique Noire + 2 ans expert coopération Afrique Noire + 9 ans fonctionnaire international (ONU) commerce et développement.

Rompu contacts et négociations tous niveaux. Polyglotte (anglais, italien parfaitement), souhaite collaboration avec organisme ou société en vue réflexion, animation, action ds domaines précités. Références premier ordre à disposition.

Ecr. Nº T 075 222 M. REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

PROMOTEUR - CONSTRUCTEUR

20 ans expérience vécue domaine immobilier. Grande habitude lancement et gestion tous programmes France et étranger, allant souvent Espagne, Maroc, Arabie Saoudite et Liban, où il possède relations influentes.

Souhaiterait entrer relations Groupes financiers, Entreprises ou Sociétés désireuses de s'implanter dans ces pays. Accepterait mission confiance. DIRECTION ou COLLABORATION

Ecrire nº 18.040, CONTESSE Publicité, 20, avenue de Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

CADRE SUPÉRIEUR DIRECTION BANQUE

Grande expérience département étranger, trésorerie et organisation.

Rompu aux pratiques financières internationales, possédant relations privées et commerciales conséquentes. Souh. poste à responsabilité et initiative banque direction dynamique.

Ecrire sous le no T 305 M à REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur. — 75002 PARIS.

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

34 ans, formation supérieure : Infor., Sc., Eco. ; 8 années d'expériences en Sociétés de services
- Chef de projet, Chef de service ;
- Télé-traitement et Bases de données ;
- Informatique de gestion et scientifique ;
- Mini et ordinateur grande puissance (Cobol, Fortran)

VOUS PROPOSE SA COLLABORATION

Ecrire nº 1.209 « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e.

GESTIONNAIRE ORGANISATEUR 45 ans

INGÉNIEUR Grenoble

Etudes d'ensemble, ordonnancement chantiers et fabrication mécano-soudure par informatique, contrôle gestion et organisation administrative.

recherche SECRETARIAT GENERAL ou CONTROLE DE GESTION ou DIRECTION ADMINISTRATIVE

Port d'attache Paris

Ecrire sous nº T 075.147 M à REGIE-PRESSE. 85 bis, rue Réaumur. Paris (2e). qui transmettra.

Centre de Formation Professionnelle pour Adultes, cherche EMPLOIS pour

EMPLOYÉS SERVICE COMMERCIAL

connaissant comptabilité usuelle et dactylo. Disponibles immédiatement

Téléphone 735-18-30 (poste 82 et 37)

POSSIBILITE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU SALAIRE

ÉCONOMISTE FRANÇAIS 29 ans

4 ans d'expérience bancaire et conseil d'entreprise en Amérique Latine, étudierait toutes offres de travail en France.

Retour prévu fin août 1977.

Ecrire Gilles LALOUM, BANCO DEL CREDITO DEL PERU DIRECTION CENTRALE LAMPA UCAYALI 499-401 LIMA - PEROU.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE 32 ANS. — Etudes et implantations industrielles internationales, chimie et pétrochimie - expérience planification régionale, études de marché sectorielles et gestion.

RECHERCHE : poste de responsabilité dans grande entreprise (section CALE).

J. FEMME 35 ANS. — Trilingue, allemand, français, anglais, 15 ans expér. postes relations extérieures, hôtesse - interprète, relat. publiques.

RECHERCHE : poste sur Paris (section C)

H. 30 ANS. — E.D.H.E.C., doctorat gestion Dauphine, anglais, expérience administration de biens, importation, vente, recherche de marché.

RECHERCHE : poste Paris - Etranger (section D).

rédactions, sens des responsabilités, ayant dirigé secrétariat, conn. juridiques, sténo-

SECRETAIRE ASSISTANTE DE DIRECTION. — Grande expér. polyvalente, habituée contacts haut niveau et toutes dactylo. anglais.

RECHERCHE : poste similaire Paris (section C).

ANPE

s'adresser à: **AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES** 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

J. Fem., célib., 35 a., anglais parlé, écrit, courant, cherche poste SECRETAIRE DE DIRECTION. Tél. 261-58-05 ou écr. M. PERRIGAULT 20, r. d'Annam, 75020 PARIS.

E.S.C., 27 a., tril., négociateur avant tout. Polyvalent. Export., industrie, immobilier, rech. emp. dans entreprise. Ecr. Nº 1236 « Le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Responsable (F) d'Organisme socio-éducatif recherche poste de direction ou de gestion. Sér. références. Ecrire AGENCE HAVAS 59023 LILLE CEDEX sous/réf. CASE 436.

CADRE SUPERIEUR, 46 a., homme de caractère et d'action, 20 années d'exp. (production, commercial, gestion, organisation). Sens de la rentabilité, de l'efficacité optimale, sachant dominer les problèmes, animer les hommes. Ce que je veux apporter à votre entreprise n'est pas monnaie courante. Que pouvez-vous me proposer ? Ecr. Nº 1200 « Le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jeune Femme - 30 ans

SECRÉTAIRE DIRECTION

Bilingue français et anglais espagnol, italien, parlé, écrit ch. emploi en province. Libre à partir du 16 août. Ecr. nº 75093 REGIE-PRESSE. 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e).

REPORTER PHOTOGRAPHE

cherche emploi dans journaux ou agences de presse Tél. : 808-47-30 (après 18 h.)

JEUNE HOMME 35 ans, expérience 13 ans SERVICE EXPLOITATION Cie aérienne. Anglais courant ch. poste à responsabilité Ecr. Nº 18.911 CONTESSE Pub. 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

CADRE SUPERIEUR 40 ans, connaissances parfaites allemand, anglais. Rompu négociations internationales. Secteurs industriel et sidérurgique. Expérience tous les problèmes d'EXPORT et d'IMPORT, ch. situation PARIS dans société désirant créer ou développer courant d'affaires avec l'étrang. Ecr. Nº 18.500 Contesse Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

CADRE COMMERCIAL 42 ans, multilingue (angl., all., espagnol), expér. étude marché vte formation dans immobilier et services, cherche poste resp. Accepte déplacements. Ec. Nº 1140 « Le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

25 ans. Lic. allemand, 4 a. ét. allemand à Tübingen, ch. emp. temps complet ou mi-temps. Ecr. Nº 1089 « Le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. Fme 24 ans, B.T.S. secrétariat dipl. Sciences Po. (ECO.FI.) 1 an expér., rech. situation stable sur Paris. Ecr. Nº T 075189 M. Régie Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

EXPORT. AMERIQUE LATINE Secteur biens d'équipement, matériel pétrolier et para-pétrolier rech. entreprise pr missions études/prospection. Ecr. Nº T 075 226 M, Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 2e

J. fille, 20 a., 3 a. exp., tit. CAP + BEP, sténo, ch. empl. sténo-dact.-secrét., ou trav. bur intér avec respons. De préf. Ardèche, Drôme ou Vaucluse. Lib. au 1er juillet. Ec. Mlle Luxereau Le Pouget, 07450 St-Pierre-de Colombier.

Je travaille 3 h. le matin chez un député quartier IENA pour 1700 F net + 13e mois. Ch. complément l'après-midi. Tél : 926-67-59.

HEC, 30 ans, expér. 3 ans DIRECTEUR FINANCIER Réussite prouvée, spécialisé EXPORT désir. poursuivre ét. et recherches pers., étudierait ttes propositions travail mi-tps 30 hres max. Wallet, 2, square Daumesnil 94300 VINCENNES.

J. F., Diplômée d'ingénieur Généraliste. Option : Mécanique. Débutante. Cherche emploi à Paris et région parisienne. Ecr. Nº 1240 « Le Monde » Pub 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

E.S.C.P. 76 Pratiquant couramment : angl., allem., espagnol, italien et arabe, cherche emploi type export Ec. Nº T075151 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

J. F., 25 a., licence Lettres, maîtrise, Histoire de l'Art, ch. emploi pl. temps ou partiel EDITION SERVICE de PRESSE ou JOURNALISME. Ecr. Nº T 075182 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

22 ans, libéré O.M. fin sept., ch. emploi ds P.M.E. Bacc. comptabilité, lic. droit des aff., maîtrise de gestion. FICHEUX, 42, r. Villiers-de-l'Isle-Adam, 20e

Hme, 30 a., lic. maîtrise lettres, di p.langue orient., expér. ens. journalisme relat. publ. contacts internationaux. Connais. théâtre, cinéma, peinture, ch. emploi et examine toutes propositions. Ec. Nº T 075074 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

PILOTE PROFESSIONNEL I.F.R.P.P., 1re classe, cherche emploi France ou étranger ds Sté privée ou compagnie. Ecr. B. Jude, 3, r. H.-Matisse 68200 Mulhouse. T. (89) 43-23-51.

J. H., Anglais, très intell., ch. trav. Accepte ttes propos. Frawley, 198, r. La Fayette-10e

---

INGÉNIEUR

Grande Ecole, 31 ans. Exp. sté d'engineering et P.M.E. Recherche poste d'ing. projets dans société DYNAMIQUE Paris ou Province. Ecr. nº 1226 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. Femme licence anglais, exp. enseignem. enf., adulte, resp. serv. pédagogique recrutement formation suivie d'enseignants, particip. magazine enfants. Ch. poste à responsabilités Paris, région paris., BARAQUIN, 24, av. Perrichont, 75016 Paris.

J. F., 28 a., dip. russe commer. Long séjour en U.R.S.S. Secrétariat chambre de comm. de Paris, libre 1er juil. ch. emp. SECRETAIRE ou ATTACHEE COMMERCIALE Ecr. Catherine LAPOUILLE 7, rue Guisarde, PARIS-6e.

CHEF DES VENTES

Diplômé E.D.C. - H. 27 ans. Exp.
- ventes de services à ht niv.,
- animation d'équipe vendeurs,
- études de marchés,

anglais courant rech. poste à responsabilités Ecr. nº 1.227 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

DIRECTEUR PRODUCT., 41 a. INGENIEUR METHODES ayant dirigé importantes usines 5 années de cosmétologie et 5 années corseterie, trilingue cherche situation avenir Ecr. 70 Delagoutte R. L'Abbaye 43470 La Seauve/Semène.

ACTUAIRE

33 ans

(Institut des Actuaires Français)

Spécialiste des financements à l'exportation. Plusieurs années d'expérience bancaire

recherche

POSTE CADRE DE DIRECTION

Banque ou Institution Financière.

Ecrire nº 1.239 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transmettra.

DIRECTEUR TECHNIQUE

PROMOT. IMMOB. 14 ans, après 16 ans architecte et coordinat. générale études, 2 ans expér. import. matérx et études instal. indust. bâtim. EN IRAN, rech. empl. ident. Paris ou représent. à l'étranger contacts Abu-Dhabi. Many 61 av. Secrétan Paris-19e.

INGÉNIEUR T.P.

Topographe, 28 ans, célibataire, dégagé O.M., cherche poste Sud France ou étranger. LIBRE - URGENT Tél. : (4) 445-21-77 ou écrire nº T 075.231 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

DOCTEUR INGÉNIEUR

29 a., Suisse, spécialité : traitement du signal et biomédecine, ch. poste ds recherche hôpital universitaire ou industrielle. Région paris. ou marseillaise Ecr. : M. A. KNOB 13, place Gustave-Rivet, Grenoble.

ÉTUDIANT 3e CYCLE accepte TOUS TRAVAUX **JUILLET** M. Franchi 278-68-97 apr. 18 h.

J. F., 24 a., Lic. DROIT, expér. caisse de RETRAITE, étudierait toutes propositions. Ecr. à Nº T 75106 M REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF DE GROUPE

COMPTABLE

3e éch., H. 31 ans, haut niveau, bon technicien, 14 ans expér.
- Commerce, indust., transports
- Conn. compta. anglo-saxonne

libre courant juillet cherche BONNE SITUATION ds entreprise région parisienne

Ecr. no 74.946 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Célibat., 34 a., chauffeur direction av. réf. Aimant voyager France-étranger. Parl. Franç., angl. Libre le 27, ch. place st. Ecr. GRANDJIRARD 64, rue de Tolbiac, PARIS-13e

GRAPHOLOGUE diplômé ch. tr. sélection professionnelle. Ecr. Nº T 075072 M. REGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, PARIS-2e.

ACHETEUR - 34 ans

Spécialiste conditionnement, emballage carton, plastique, imprimerie, PLV et fournitures diverses. Libre rapidement. Ecrire à M. Georges DAVID, 65, boul. du Maréchal-Joffre, 92340 BOURG-LA-REINE

CHEF AGENCE TRANSPORTS

30 ans capacité de transport connais. exploitation + gestion ch. poste identique parallèle ou orienté sur informatique, dispose 1 année formation permanente. - Libre de suite. Ecr. nº T 75240 M. Regie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

formation profession.

PROGRAMMEUR DE GESTION

Niveau baccalauréat

18 ans minimum

Test et entretien préalables.

Prochaine session : 4 JUILLET 1977

Durée : 19 semaines

Travaux pratiques sur ordinateurs Control Data et IBM.

Renseignements et inscription : INSTITUT PRIVE CONTROL DATA 46, rue Albert, 75013 Paris Téléphone : 583-46-72

information divers

COMMENT OBTENIR L'EMPLOI QUE VOUS VOULEZ ?

Nos psychologues vous rendront plus efficaces :
- pour rédiger votre curriculum vitae ;
- sélectionner les annonces ;
- vous présenter à l'employeur ;
- MAITRISER L'ENTRETIEN DE RECRUTEM. ;
- négocier votre salaire.

Nous vous proposons stages de formation et suivi. Petits groupes.

SODEFOP CARRIERES

Association loi de 1901 sans but lucratif

181, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 75008 PARIS.

924-41-33

Je peux vous aider à trouver un emploi. Conseils personnels pour faire valoir votre candidature. Entretien particulier. Envoyer C.V. détaillé à Carabi, B.P. 240 - 75924 Paris Cedex 19

POUR

TROUVER UN **EMPLOI**

Le CIDEM (Centre d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages) Extraits du sommaire :

- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

capitaux ou proposit. com.

Cherche associés spécialistes publicité internat., afin créer magazine hommes affaires. Ecr. à nº 685, Muratet, 15, rue Taitbout, Paris-9e, qui transm.

Fabricant Produits plastiques, conditionnement et rangement, industries, laboratoires, administrations, électronique, etc. rech. COMMERCIALISATION COMPLEMENTAIRE à son activité. Tte proposition sera étudiée Ecr. ss nº 66583 Havas-Contact 156, bd Haussmann, 75008 Paris

Cherchons magasins saisonniers bord mer ou lieu vacances p. nos articles de cadeaux et bijouterie fantaisie. Tél. 551-41-74

Cherche commerciaux pour association pour extension Dif. art. Tél. 371-76-25 P. R.-V.

DISPOSANT CAPITAUX ET EXPERIENCE COMMERC. cherche PARTICIPATION ET SITUATION active dans affaire saine sans exclusive. Ecrire G.B. Conseil, sous référ. 3.000, 29, rue d'Anjou, 75008 PARIS

Monsieur, 24 ans d'expérience commerciale, possédant plein centre Toulon-Est entrepôt 500 m2, dont 250 m2 couvert plus 2 bureaux, 32 m2, avec matériel, téléphone et machine comptable véhicules de transport étudierait toutes propositions. Ecr. HAVAS, TOULON 55 063

Investiss. immobil. aux U.S.A. (Calif.): contact. M. J.M. Davis Tél. 540-66-88 du 27 au 30 juin

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Vends 304 SLS, neuf mois, vert métal., 8.500 km., vitres teintées. M. SAFFER, 11, rue du Canal, 25490 FESCHES-LE-CHATEL.

PAX MAZDA NOUVEAU COUPE 10 CV 2 + 2 **GARANTIE 2 ANS** pour 34.400 F tout compris. **SANS COMPTANT** 133, r. de Rome (17e). 924-76-83.

Autobianchi Primula 69, excell. état, 2.800 F. Téléph. 520-20-60.

Part. Alfa-Romeo Giulia Super 1,6 l., 1971, bon état. Px intéres. 333-45-89, soir ou avant 9 heures.

12 à 16 C.V.

VENDS OU ECHANGE **BMW COUPÉ 30 CS 1 - 75** MERCEDES BOURGES Téléph. (36) 70-03-59.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

PARIS (12°) - Investisseurs
Chambre individuelle 23 m² av. bains, dressing et tél. 120 000 F dans imm. neuf p. de t. Tél. l'après-midi au 343-61-92 ou 766-13-14 pour rendez-vous.

12, BD FLANDRIN
PARIS (16°)
Dans hôtel particulier de grande classe
17 APPARTEMENTS
de caractère très personnel de 2 à 6 pièces.
Réception demain de 14 h. 30 à 18 h. 30

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
125, RUE DE LA POMPE
Immeuble grand standing
Façade entièrement marbre
APPARTEMENTS 2 et 3 PCES
Livraison immédiate
Prix fermes et définitifs
Tél. : 704-56-93

BEAUBOURG
en face du
CENTRE POMPIDOU
« Les Fontaines de Venise »
STUDIOS, 2 - 3 et 4 P.
en construct. livr. fin 1977 et deuxième trimestre 1978.
PIERRE BATON
21, av. Paul-Doumer (16°).
704-55-55 +

PLACE DES VOSGES
(proxim.) dans bel imm. NEUF « STYLE MARAIS » TRES BEAU 2/3 PCES 60 M2 donnant S/JARDIN - 278-46-43

Rue de la
POMPE
2 et 4 PIÈCES
GRAND STANDING
BALCONS-TERRASSES
VUE - JARDIN - SOLEIL
Chambre service. Parking
C.P.I.I. - 766-52-90 Poste 283

MIEL Ds bel imm. p. de taille Appt 200 m2, 6 p., 2 bns, office, cuisine, tél., 2 ch. bonne, étage élevé, possib. profession libérale. T. 924-07-06, apr. 19 h 30.

RUE SAINT-HONORE
prox. rue Royale. 4 pces princ., **105 m²** 5° étage ss asc., cuis. et s. de bs à aménag., tél., chauffage élect., chbre de service, au 6° étage. 425.000 F. TEL. 260-48-22 - 42-44.

FILLES-DU-CALVAIRE
Très bel immeuble ancien
6-7 P 260 m2, 2 bains, asc. 633-29-17 - 577-38-38.

16° - TRES RESIDENTIEL
LUXUEUX 5 et 6 P
TRES GD STANDING, TEL. BOX. A partir 165 m2. 704-88-18.

TERNES Très beau studio 30 m2 Imm. récent. 567-22-88.

AV. MONTAIGNE
pptaire vend LIVING + 2 CH. Balcon, soleil, tout confort. Tél. hres bureau : 734-99-75

XVI° - POMPE
EXCEPTIONNEL
DANS TRÈS BEL IMMEUBLE S/JARDIN INTERIEUR
6 PIÈCES 190 m2
+ 2 chambres serv. Rénovation possible par nos soins.
PRIX : 770.000 F
Mardi, mercredi, 14 h à 18 h :
123, RUE DE LONGCHAMP ou 723-96-05

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
Appts de 190 m2 à 235 m2
227-91-45 ou 755-98-57

AVENUE FOCH
COTE SOLEIL
300 m2 + communs
MICHEL BERNARD - 502-13-43

PORTE DOREE, résid., 3 P., tout conft, gde terrasse. Prix : 360.000 F. Téléphone : 344-07-12.

XI° - Particulier à Particulier, imm. P. de T. ravalé, appart. refait neuf, 65 m2, entr., 3 P. + cuis. entier. équip., wc, salle de bains, chauff. centr. individ., 13 m2 balc., vue dég. s/arbres, 5° ét., tél. Pr R.-Vs et visite : Tél. 805-18-04 (après 14 h., ou sam. et dim.). Agce s'abstenir.

Part. à Part. - 16° - urgent appt 230 m2, 4 chbr. triple liv., possibilité profession libérale. Pour tous renseignements Tél. : 705-38-17 - 551-73-40 - 555-24-91.

PRES BOIS DE VINCENNES
Proche R.E.R., beau 4 Pièces, entr., cuis., tout conft., ascens., balcon plein soleil, parking : 350.000 F. Téléphone : 346-63-85.

REPUBLIQUE
Imm. gd stdg, 7 P., 200 m2, idéal profession libérale. S/pl., mardi, mercredi, de 15 à 18 h., 21, RUE BERANGER, SEGONDI S. A. : 874-08-45.

17° - Rue Déodat-de-Séverac
Séj., S. à M., 2 chbres, entrée, cuisine équip., bains, tél., chff., penderies. Téléphone : 325-36-52.

PEREIRE. - Sur jardin privé, soleil, 45 m2 + balc., tél., imm. 1964 : 275.000 F. Tél. 229-52-98.

LE MARAIS. A vdre dans imm. restauré, gd volume, sous toit, à terminer, nombreuses possibilités aménagements. Renseignements et R.-V. à nos bureaux, SOREMA : 277-63-99.

TROCADERO. Tr. beau séj. + 1 chbr., cuis. équ., bns marbre, 6.200 F le m2. 722-85-86, matin.

Quartier Buttes-Chaumont
dans petit parc clos réalisation de
10 MAISONS PRIVEES
reste disponible :
3 maisons de 2 ou 3 P. princip., jardins privatifs, balcons.
Réception le mardi 28 juin, de 14 heures à 17 heures au :
81, RUE DE LA MARE.

Ranelagh. - Sur jardin et rue calme, soleil, ds imm. excell. standing Pierre de Taille, asc., 4-5 Pièces, 120 m2, au 4° étage. 704-78-83, de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 heures à 18 heures.

3°, MARAIS. 5 P., 130 m2, 2° ét., caract., cave, tél., cheminée + chambre service : 530.000 F. CABINET DE PARIS, 329-40-00.

Donnant sur
JARDINS DU PALAIS-ROYAL
cachet exceptionnel, duplex de 260 m2, réception, 3 chambres, 2 chbres de service, ascenseur. MONTESFORT : 544-11-87.

CHAMPS-ELYSEES - MEME
Propriétaire vend TRES BEAU STUDIO, tout confort. TEL. Etg. élevé. Heures bureau 734-99-75.

MADELEINE. Propr. vd ds bel imm., asc., 2 P. et 4 P., tt cft, poss. prof. lib. 734-98-36 H. B.

BASTILLE. Imm. XVII° s. en rénov., gd stud. et 2 Pièces, TT CONFT, jolies poutres + GRENIER à aménager. — 293-62-16.

XI° - RICHARD-LENOIR
Tr. beau 2 P., cuis., bns, 65 m2, tt cft, 4° ét., asc., — 567-22-88.

ROME - BROCHANT
112, rue Nollet, Paris (17°), Bon ensemble, ravalement neuf, tapis escalier : 1°) à rénover, 2 P s/rue + chbr cour, cuis., wc, poss. bains, soleil. Prix : 175 000 F av. 37.000 F compt ; 2° gd liv. + chbre, cuis., wc, bns moderne, chf. centr., moqu., 210.000 F av. 50.000 F compt. Vr propr., ldi, mdi, 14 h 30-19 h.

SUR AV. GEORGES-MANDEL
TRES BEAU 7 PCES, 300 M2 environ. SOLEIL. Tél. 723-71-88.

VUE EXCEPTIONNELLE
sur verdure, immeuble ancien, 165 m2, asc., 5 P. DONT DEUX AU CALME. Prix : 750.000 F. Tél. : 633-29-17 - 577-38-38.

COURCELLES - MONCEAU
IMM. ANCIEN - AU CALME : 5 P., ascens., 165 m2, 2 bains, belle cuisine aménagée, chbre serv. Tél. 633-29-17 - 577-38-38.

M° GUY-MOQUET. Très beau 4 Pièces, tout conft, sur jard. + box, immeuble réc. Prix : 530.000 F. Téléphone : 255-66-18.

Paris Rive gauche

MAUBERT. Luxueux duplex de 70 m2, calme, original. EXCLUS. S.N.E.C. Téléphone : 266-25-02.

7°, rue de Sèvres, gd studio, cuisine équipée, coin repas, penderie, téléphone, bains, chauff. Téléphone : 325-32-71.

Près Jardin des Plantes. - Bel imm. P. de T., séj. + 2 chbres, cuisine, 2 débarras, possible S. de B., entrée, wc, chauff., vue sur jardin. — Tél. : 325-32-71.

DUFOUR-SEVRES - ODE. 42-70, SEJ., S. à M., 3 CH., 110 m2. ETAGE ELEVE - SOLEIL.

Raspail - Montparnasse, ascens., 170 m2, dble séj. + 3 P., 3 bns, terrasse, vue. ODE. 95-10. Calme

Panthéon - Tournefort - Calme SEJ. + 2 chbres, cave voûtée, s/jard. privé 40 m2. ODE. 95-10. Plus studio possible.

SAINT-ANDRE-DES-ARTS
Dans petit imm. 17°, restauré, vaste 3 pièces, grand standing, charme et calme exceptionnels. Vis., 7, rue Suger, mardi, 11 h. à 17 h. Rens. : 757-13-96, matin.

UNIQUE A PARIS
Quai Voltaire, face au Louvre, 5 fenêtres sur Seine, plafond haut, Propriétaire vend directement 1 appartement de 130 m2 + parking. Prix : 1.500.000 F. Téléphone : 325-72-75.

INSTITUT PASTEUR
Liv. 28 m2 + chbre. Ét. élevé. terrasse 18 m2. Prix 350.000 F. EXCLUSIVITE MEL : 633-46-21.

6, RUE DE LA SORBONNE
Studios, 2 et 3 p. de qualité, asc. s/pl. ts les jrs 14-18 h. 329-01-91

M° ST-JACQUES. 2 p., entrée, cuis., w.-c., s. d'eau, tél., chft. cent. 190.000 F. 544-80-31.

5° LUXEMBOURG VAL-DE-GRACE
Ds immeuble p. de t. 1er étage **5 pièces** gd cft, 120 m2, très bel aménagement. PROF. LIBERALE POSSIBLE. Sur rendez-vous : 633-06-38

SAINTS-PERES - UNIVERSITE
Imm. classé, gd stdg, 220 m2, état impeccable, gde réception, 3 chbres, 2 bains, serv., park. MONTESFORT - 544-13-34

Dans imm. stdg, 5-6 P., 113 m2, très lumineux + balcon plein sud, 9° étage, 2 bains, parking. 704-78-83, de 9 h. à 12 h. 30, et de 14 à 18 heures.

PLAISANCE - Immeuble récent Et. élevé, séjour + 2 chbres + parking. 420.000 F. 532-61-00.

CLUNY Appartement 80 m2 très bien distribué à vendre libre. - 633-84-58.

PLACEMENT Chambre, coin cuis., chauffage central - 566-02-85.

VILLA SEURAT
P. à P. vd atel. d'art., volume, calme, lumière. Tél. 707-03-68

6° - RUE HAUTEFEUILLE
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 85 M2 A 170 M2
227-91-45 ou 755-98-57

FAC. SCIENCES
Pptaire vd dans imm. rénové merveilleusement, gd cft, pout. STUDIOS, 2 Pces, et DUPLEX gd calme. 265-44-94

BEAUX 3 PIÈCES
Immeubles pierre de taille
61 m2, Dupleix...... 300.000 F
61 m2, Convention .. 310.000 F
Jean FEUILLADE. 566-00-75

XV° - FÉLIX-FAURE
SUPERBE 2/3 P. 84 m2
Dans un imm. neuf, tout cft, séjour double 48 m2, s. de bns, cab. toil., 6° ét., balcon, plein sud, tél. moquette.
586.000 F
Sur place tous les jours 14 à 19 h. 30. 27, 29, rue l'Abbé-Groult. Tél. l'après-midi 828-66-40 ou sur rendez-vous
766-25-32

113, RUE CAMBRONNE
Imm. récent. VUE IMPRENAB. Livg + 4 chbres, tt conft 125 m² + loggia. Ét. él. Box. Vis. uniquement demain ap.-midi

EMILE-ZOLA - Atelier d'artiste, loggia, séjour double + chbre, tt cft, calme. 375.000 F. 532-61-00.

Région parisienne

L'ORDINATEUR de la **MAISON de L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

URGT - ST-CLOUD, près hippodrome, 3-4 P., calme, ensoleillé. Prix 325.000 F. - Tél. : 771-65-03.

JOUY-EN-JOSAS, 3 P., 78 m2, sud, vue, box, piscine, tennis : 265.000 F + 26.000 CF. 956-25-85.

Charenton-Ecoles, Part vd appt 4 P., tt cft, 7° étage, métro, bois : 375.000 F. Tél. 005-40-51.

NEUILLY, 3 bis, r. des Dames-Augustines, petite promotion : reste à vendre 1 appt 4-5 P., 120 m2 ; 1 appt 2 P., av. jard. ; et studio avec jardin. Ce jour, de 13 à 16 heures ou : 705-24-10.

MEUDON (rue de Paris), réc. 2 P s/jard., tt cft, balc. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

MONTROUGE
5 minutes Porte d'Orléans
A vendre appartement pouvant convenir à profession libérale, immeuble récent, 9° étage, ascenseur, 2 entrées séparées, 176 m2, grande entrée, living double, 41 m2, 5 chambres, 3 salles de bains, 2 wc, 1 dressing-room, placards, cuisine, moquette, téléphone, 3 places de parking couvert.
Téléphon. aux heures de bureau 735-96-50, après 20 heures au : 736-38-39.

NEUILLY-s/SEINE. Propriétaire vend charmante PENICHE 4 pièces, cuisine, bains, tél., berge aménagée en jardin, chenil. 784-55-98.

M.-BARRES Exceptionnel Vue s/Bois
Appts 440 m2, très gd standing, étage élevé, division possible, 3 chbres service, 2 boxes. Tél. 261-52-05

CHATENAY-MALABRY
RESIDENCE VOLTAIRE
Bel appt, 5 p. 90 m², Séjour 28 m², 3 chbres, 2 san. Prix 370 000 F. ROB. 34-86

NEUILLY-LONGCHAMP. Agréable double séjour av. cheminée, 2 chbres, s/verdure, belle cuis. équipée, état IMPECCABLE - 266-92-15.

NEUILLY PL. WINSTON-CHURCHILL
Luxueux 6/7 p., moderne, 200 m2 rez-de-ch., jardin 130 m2. Gar. MICHEL & REYL - 265-90-05.

ST-OUEN près Marché aux Puces. Bel imm. impeccable et vaste 4 p., cuis., bains, chauff. cent. imm., ensoleillé, sans vis-à-vis. Prix 265.000 F. - 387-27-68.

Province

MONTPELLIER. Vds 42 m2, pl. ctre, ref. nf., 90.000 F. 878-27-20.

BIARRITZ
APPT 100 m2, sur la plage. Résidence Sunset, Côte des Basques, BLANCAN, av. de Magudas, B.P. 6, 33160 LE HAILLAN. TEL. : (56) 47-29-05.

appartem. achat

Part. recherche pour achat cpt R.G. maison 150 m2 environ. Jardin - Tél. : 033-32-49

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15°) - 566-00-75, rech., PARIS 15° et 7°, pr bons clients, Appts toutes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT.

ACH. 3 P., cuis., terrasse, cave, parkg, 19°-20°. Ecr. COZETTE, 196, r. de Belleville, 75020 Paris Téléph. après 19 h au 636-16-76

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, ach., urgent, 1 à 3 p., Paris, préf. 5°, 6°, 7°, 14°, 15°, 16°, 12° - 873-23-55.

locations non meublées Offre

Paris

Cause dépt, Rue de Lille (7°) Splend. Appt 100 m2, gd caract. entièrem. restauré, 3/4 p., poutres et pierres apparentes, tél., moqu., tt cft, cuis. rust., poss. parkg. Reprise justif. 90.000 F. Loy. mens. 2.400 F. Libre sept. 261-17-47 ou 260-94-36

R. St-Honoré - 3 p. duplex de caractère, 6° ét., ss asc. Bail 6 ans. 1.500 + ch. - 256-13-29

127, rue du Ranelagh
Studio, gde cusine équipée, entrée, wc, bains. Téléph. 1.150 F ch. compr. Vis mardi, 18-19 h.

MONTMARTRE. B. studio 40 m2, cuisine équip., s. bains, placards. Libre juillet. 1.000 F ch. compr. Téléphone : 236-55-60 H.B.

A louer sans commission
QUARTIER LATIN
Proximité NOTRE-DAME
Coquets studios av. kitchenette, douche, wc, loyer mensuel de 750 F à 1.020 F charges compr. S'adresser de 17 h 30 à 19 h, du lundi au vendredi : 2, rue des Anglais 1er étage - Studio n° 7 M° Maubert-Mutualité Téléph. : 033-78-45, apr. 17 h 30

17° HOTEL PARTICULIER idéal pour professionnel S/JARD. PRIVE. TEL. Bon état. Loyer él. Libre 1er oct. 727-84-24.

Région parisienne

COURBEVOIE. A louer, confort, 2 P. 46 m2 + 10 m2 loggia. Neuf. Téléph. Cuisine équipée. Moquette. Proxim. R.E.R. Gare S.N.C.F. - Bus 38-32, RUE DE BELFORT Tous les jours. Tél. : 789-30-10

95 FRANCONVILLE - Sté propriétaire loue directement Appartements neufs très bon stand. 2 à 4 pièces. Téléph. : 414-18-98

PARLY 2 Studios neuf, cuisine, tél. 750 F. - C.O.P. : 954-92-00.

ORSAY 20' PARIS - Résidentiel, dans parc privé, 4 p., 85 m2, tt cft, parking en sous-sol, téléphone. 1.450 F + charges. ALM. 13-72.

hôtels-partic.

NEUILLY ST-JAMES
H.P. MODERNE, R. + 3 jardin, asc., division possible Tél. 577-60-10 matin

locations non meublées Demande

Paris

OPERA-MADELEINE - Rech. Appartement 4/5 pièces, mixte, professionnel. Standing. Téléph. : 990-22-06

Région parisienne

Pr Société Européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée : 2 à 6 ans. - 283-57-02

locations meublées Offre

Paris

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris, loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS studios et appartements. Téléph. 577-54-04.

GEORGE-V 2 pièces, cuis., salle de bains. 2.200 F tt compris. 288-55-34.

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION
CHAMPIONNET
— 2 pièces 227.000
— 4 p., 108 m² + terras. Prix 575.000
Habitables 2° trimestre 1977.
R. AXO
— Studios, 33 m² 158.000
Habitables immédiatement.
IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. de Friedland, 225-53-69.

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue du Saint-Gothard
Imm. en cours d'achèvement 2 P., 3 P. et 4 P. av. terrasse
APPARTEMENT MODELE
et bureau vente ouvert tous les jours, de 13 heures à 19 heures, sauf mercredi et dimanche
CIME - 548-52-52

immeubles

A VENDRE
A PALAVAS-LES-FLOTS (Hér.) en bordure de mer GRAND IMMEUBLE dit « Villa Blanca » ancien établissement de cure hélio-marine.
Comprenant :
Superficie au sol : 1.180 m2
Bâtiment principal : 4 niveaux
Bâtiment annexe : 3 niveaux
Dépendances diverses, cour intérieure, surface totale ds murs : 1.700 m2.
Faire offre de prix sous pli cacheté à :
M. le Directeur de la Caisse d'Assurance maladie du Languedoc-Roussillon 29, cours Gambetta 34078 MONTPELLIER CEDEX Tél. : 92-48-80 (ptes 447, 500, 529) Visite de l'établissement possible sur rendez-vous.

manoirs

NORMANDIE - SORTIE DE
LISIEUX A LOUER MANOIR 8 P. P. Tout confort. Dépendces. Tél. Parc. LIBRE. S'adr. M. MABILLE Administr. biens, LISIEUX. - Tél. 62-08-23.

villégiatures

BIARRITZ VILLA 3 PCES Cuisine, bains. Jardinet, Juil. 1.800 F. M. Suita, 7, rue Cochin (5°). - 633-12-19.

Loue, juill. Vallauris, F-3 3.000 F Calme. Pisc. Tenn. (93) 63-61-26

Immobilier (information)

au lieu de visiter tous les programmes immobiliers... consultez
Information Logement
525.25.25
Publicorp
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Centre Étoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25
Centre Nation
45, Cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

bureaux

SAINT-AUGUSTIN
8 Burx dans imm. anc., gd stg, 156 m2, sans pas-de-porte, 6° ét. 567-22-88

Domiciliation au mois
RD-POINT CHAMPS-ELYSEES
Offrons à Syndicats ou Organismes loi 1901, adresse, réception courrier, téléphone, secrétaire et possibilité bureau réception et salle de conférence.
Ecr. à SWEERTS Publicité B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, sous référ. 924, qui transmettra.

VOS BUREAUX A 16' DE ST-LAZARE
A DES CONDITIONS TRÈS COMPÉTITIVES DE 163 A 9.700 m2 EN LOCATION
SARI
720-14-15

GEORGE-V
Pptaire loue un ou plusieurs bureaux refaits neuf. 723-55-18.

224-08-80
Domiciliation courrier, secrét., permanence, téléphone, telex.

(8°) Proximité Saint-Augustin, dans immeuble grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52

DOMICILIATION. TEL. SECR.
TELEX Frais 100 F par mois
APEPAL - 228-56-50

fonds de commerce

Infirmière libérale cède clientèle 10 ans exerc. dans banl. sud-o. Ecr. 7 216 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens - 75427 Paris 9°

Cède fds comm. Reprographie, France Ouest, couvr. 5 départ. C.A. annuel : 1.400.000 F Ecr. n° 1234, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9°, qui transmettra.

IMMEDIAT. CEDE CAUSE DEPART, atelier tapisserie-literie-décoration dans le XI° arrdt. Bne clientèle. Val. réelle 90.000. Prix dem. vu urgence 35.000 F. TEL. : 357-54-32 et 700-57-03.

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions **LIIP** Téléphone : 522-22-00 - 834-09-24

locaux indust.

A vendre Bâtiment de 2 400 m2 terrain 100 m. bordure R. nat., limite Aix-les-Bains, parking Trois postes essence intérieurs, bâtiment à tout usage comm., 400 m2. Surface au sol, 2 niveaux Ecr. Havas Chambéry n° 5 705

locaux commerciaux

OPERA-MADELEINE recherche appartement 4/5 pièces mixte, professionnel, standing. Tél. 998-22-06

Edit. cher. à louer, Paris ou proche banlieue local 100-150 m2 p. stockage. Tél. 236-94-41.

SENTIER OCCAS. EXCEPTION. VENDS lib. 1/9/77. Investiss. intéress., MIXTE 60 m2 BURX AMENAG. 2 lig. tél. + APPT 50 m2 tt cft. Calme. Liv., kitchen. équipée, chbre, salle de bains, téléphone. Ecr. n° 75.116 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PARIS (16°)
(PORTE D'AUTEUIL)
Petit magasin avec sous-sol
Agencement moderne
Location 850 F par mois
(reprise à débattre)
Tél. : 527-31-12

propriétés

MUIDS A VENDRE. Bordure de SEINE. Belle maison habitation, 5 p. p., cuis., s. bns, garage, chff. cent. Jdin 450 m2. Très bon état. Belle vue. S'adr. à M. MABILLE Administrateur de biens, 14103 LISIEUX.

Vallée LOT, limitrophe Périgord 2 km Puy-Lévêque, 30' gare Cahors, capitale, part. vd maison style périgourdin, r.-de-ch., tt cft, 8 p. av. comble aménag. sur 3 niv. 1 de 140 m2, 2 de 120 m2, av. enclos, 3.500 m2 bordé ruiss., bosq., prairie, eau, élec. Tél. en cours, photo s/dem. T. (53) 29-91-58 ou écr. B.P. 8 24550 Villefranche-du-Périgord

Part. vd propriété bord de Seine vue imprenable. 727-21-88 ou 783-24-27

30 mn PTE D'ORLEANS sur 1.500 m2 arborisés, gde maison familiale comprenant : hall ; séj. triple 52 m2, cuis. équipée, 1 chbre, s. de bains, salon TV (chbre) ; à l'étage : 3 chbres, s. de bains, garage 3 voitures, 3 park., studio 40 m2, sous-sol partiel, affaire exceptionnelle. au calme, Prix vue urgence 600.000 F. Tél. 045-29-09

Limite Dordogne-Lot-et-Garonne BEAU MANOIR sur 3 HA de parc et prairie. Très bon état habitable. 18 pièces. 700.000 F. Cabinet JARGEAU-Monsempron Libos (47500). Tél. 128 à Fumel.

MONASTERE XII°, Limousin. NICOT, 87400 CHAMPNETERY Tél. (15-55) 09-00-81

NICE
Propriété 34 ha, seigneurie 17° siècle à rénover, chapelle privée, oliviers, vue mer. Importante superf. constr. 5.300.000 F. Soummer. 110, bd Cimiez. Nice.

COTE VAROISE
Face presqu'île de GIENS PIEDS DANS L'EAU
Belle propriété meublée, plain-pied, 9 pces, 5 bains, construite autour patio, 6.500 m² jardin descendant dans la mer. Permis ponton privé. Calme absolu. Vaste terrasse. Vue imprenable. Maison gardien indépend. Prix : 1.700.000 F. AGENCE TOULONNAISE, 5, rue Anatole-France, TOULON. Téléphone : (94) 92-76-43.

terrains

MAREIL-MARLY. Près R.E.R. 5.300 m2, 2 fac. const. pavil. Part. 924-66-79 - 490-72-15

ST-RAPHAEL part. vd terrain 1.200 m2 viabilisé arboré quart. résidentiel, 400 m du nouv. port possib. construire 2 logements. 230.000 F. T. apr. 18 h. 789-26-21

BRIE-COMTE-ROBERT 77
de 60.000 F à 130.000 F
ARGENTEUIL 95
de 130 à 150.000 F.
BIEVRES 91
3.000 m2. 400.000 F.
TREMBLAY-LES-GONESSE 93
394 m2. 150.000 F.
LA VERRIERE 78
Très beau terrain clos 772 m2 14 m. façade. 190.000 F. T.T.C.
584-00-24

BOUGIVAL, 2700 m², façade 37 m Px 500.000 F. Tél. 771-65-03

COTE-D'IVOIRE
Terrain à bâtir (Abidjan) pour construc. 300 villas. Lotissement premier ordre. conv. prom. finan. amor. program. sur 5 ans rent. except. Tél. : (42) 27-64-59.

forêts

FORÊT 330 ha
Région CLAMECY
(Nièvre) Société D.I.F., 71110 MARCIGNY tél 176 Sté D.I.F., 71400 AUTUN tél (85) 52-10-40.

villas

L'ORDINATEUR de la **MAISON de L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'aff. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels **F.N.A.I.M.** agréés
PARIS et 120 KM AUTOUR
Consultation sur place ou tél.
Par correspondance : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
27 bis, av. de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

SEVRES except. bord. parc de St-Cloud, parf. ét. Récept., 3 ch. gar. Jard. 560 m2. 630.000 F av. 200.000 F compt. 027-57-40

PARC DE SCEAUX
Grande maison comprenant 2 appts indép. de 5 p. chacun + 2 p. rez-de-jard. Tt. cft sur 507 m² de jard. Px intéres. Vu urgence. Tél. ROB. 34-86.

FONTENAY-aux-ROSES Sur 700 m2
Belle maison 8 p., 2 bns, 200 m2 + ss-sol + gar. + petit pav. 45 m2, tt cft. Prix 920.000 F. 225-15-27.

pavillons

St-Mandé 5/6 p. 183 m² pl.-pied + jardin privatif, 2 bains, 1 dch., park. chabre service Tél. 704-78-83 de 9 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h.

Entre Châtellerault et Tours ds un cadre unique, 2 200 m² boisé, bord rivière « La Vienne » Pavil. de W-E, tout confort Prix : 90 000 F, s'adresser J. Fraisseix 40, av. Wilson, 86 100 Châtellerault. Tél. : (49) 21-18-25.

Ile Sainte-Catherine (Marne) accès rue du Moulin-Bergson Créteil, 28, av. des Peupliers. Pav. neuf liv. dble terrasse 4 chbres tt cft gar. 3 voitures + pav. 4 P. parc 1 200 m² paysagé, berge privée. 700 000 F. Crédit. Sam., dim. 10/18 heures.

ANTONY Jardin 1.850 m2 arborisé - Maison 9 P. Tt cft. Gar. Chff. centr. Tél. EXCLUS. MEL. - 325-60-80.

PLAISIR-LES-GATINES
Particul. vend joli PAVILLON 8 p., 3 s. de bns, gar. 2 voit., jardin aménagé 500 m², dans village moderne, avec centre cclal, écoles primaires, C.E.S. à prox. Prix 700.000 F. — Tél. 460-47-10.

maisons de campagne

COTES-DU-NORD vend bourg 10 km Paimpol m. 3 P. habitables, eau, électricité + grange, crèche, verger 750 m2 environ, 90 000 F à débattre Tél. 977-30-37 au 16 (96) 43-60-44 à Pontrieux (22).

Autoroute Chartres 50 m. Paris maison 6/7 p. tt. cf, 2 800 m2 jard. paysagé dble/living, chem. 3 chbres, 2 bains, gde cuis., tél., gren., rangement, ch. cent. gar. 420 000 F SEG. 16-62, 588-01-67.

Part. cherche Mais. camp. Hautes ou Basses-Pyrénées Ecr. n° 1213 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens - 75427 Paris 9°

YONNE 170 km PARIS Bourg ts commerces
MAISON 4 PCES, cour, jardin clos. Eau. Electricité. PRIX : 60.000 F Tél. 16 (86) 52-76-15 ou 52-30-19.

fermettes

GALLARDON
Ref. 65 km Paris. Accès direct autoroute. Fermette caractère, séj., c. cuis., 2 chbr., s. d'eau, wc, grange amén., atel., s/terr. clos. 280.000 avec 56.000 compt.
AVIS 23, rue C.-Harleville, Maintenon (15) 37-23-02-29 ou Paris 887-43-40

viagers

Vendez rapidement en viager Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discret. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. - 700-00-99

LIBRE rue ACACIAS, appart. 5 p. mixte + service 155 m2 + 3 parkings, 2 téléph. 250.000 + 5.850 rente. LODEL. 700-00-99

CANNES, appt 3 pces, 75 m2, neuf occupé, 80/93 ans. 40.000 F + 2.250 rte. LODEL. 700-00-99

Pptaire, réalisez mieux votre viager. Indexations garanties. **F CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00 Estimation gratuite, discrète.

---

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Le gouvernement va bloquer les prix de certains articles textiles, du café et du cacao

Le Comité des prix, qui regroupe les représentants des divers milieux professionnels (industrie, commerce, agriculture), ainsi que ceux des consommateurs et des syndicats, devait se réunir lundi 27 juin dans l'après-midi pour être informé par le directeur des prix du ministère de l'économie et des finances de plusieurs décisions — probables — de blocage prises par le gouvernement.

Les prix des produits textiles pour lesquels la France vient de demander des mesures de sauvegarde vont être bloqués : chemises pour hommes, chemisiers pour femmes, tee-shirts, filés de coton. La position du gouvernement est simple à cet égard : la protection dont vont bénéficier les producteurs français va réduire l'offre ; il est donc normal que l'administration intervienne préventivement pour empêcher les augmentations de prix que provoquerait presque inévitablement un déséquilibre entre l'offre et la demande.

La deuxième mesure de blocage concerne les prix à tous les stades du café et du cacao. En bloquant, l'administration n'entend pas sanctionner, mais prend ses précautions. Les prix de gros de ces denrées ont, après les augmentations vertigineuses que l'on sait, amorcé un net mouvement de baisse. En France, les importateurs et les torréfacteurs, qui n'ont pas répercuté intégralement les hausses des cours (sur les achats pratiqués au plus fort de la hausse), risquent d'être tentés de se rattraper en atténuant maintenant les baisses. C'est ce que l'administration ne veut pas en imposant un blocage sur des prix en diminution par rapport à leur niveau actuel.

Enfin, le directeur des prix du ministère de l'économie et des finances va informer le Comité des prix de la décision prise par M. Barre d'interdire les *prix conseillés*. Ceux-ci permettent souvent en fait aux producteurs de déterminer les prix des détaillants, tournant d'ailleurs la stricte interdiction des *prix imposés*. Là encore, la position du gouvernement est claire, quoique tardivement exposée : il est impossible en économie concurrentielle de justifier pareilles pratiques. Les représentants du C.N.P.F. semblent d'ailleurs partager ce point de vue officiel.

● *L'Association de l'industrie textile de R.F.A.* critique vivement les mesures de sauvegarde que vient de décider la France. Elle reproche au gouvernement français d'avoir pris *« arbitrairement »* et unilatéralement une décision qui relevait de la compétence de l'ensemble des pays de la C.E.E. Cette décision *« aboutit à déformer la concurrence entre les pays de la C.E.E. et met en danger les accords de 1974 »* concernant la répartition entre les Neuf des importations de produits textiles. — *(A.F.P.)*

LES SYNDICATS S'INQUIÈTENT DE L'AVENIR DU GROUPE BOUSSAC

De notre correspondant

Epinal. — « On s'y attendait un peu », telle a été la première réaction des syndicats après l'annonce, jeudi 23 et vendredi 24 juin, des réductions d'horaires dans plusieurs usines vosgiennes du groupe Boussac où jusqu'alors on travaillait quarante heures par semaine. (« Le Monde » du 25 juin).

Désormais, et au moins jusqu'à la rentrée de septembre, l'horaire hebdomadaire est ramené à trente-deux heures dans les tissages de Nomexy, de Thaon-les-Vosges et de Senones, ainsi qu'au blanchiment à Moyenmoutiers, et à vingt-quatre heures à la teinturerie de Nomexy et aux tissages de Rambervillers (sauf pour l'équipe de nuit). Dans cette dernière usine, la réduction des horaires s'accompagne du développement de l'atelier de confection. Cela revient, selon l'union départementale C.G.T., à condamner à bref délai ces tissages.

La C.G.T. et la C.F.D.T. sont inquiètes. Selon l'union départementale C.G.T., le groupe Boussac est menacé. Dans un premier temps, elle estime qu'un emploi sur deux est en danger. Boussac compte actuellement quatre mille cent salariés dans les Vosges. Pour la fédération Hacuitex C.F.D.T., Boussac « c'est fini à terme ». « Les mesures annoncées, qui ne sont que conjoncturelles, n'apporteront aucune solution durable au mal dont souffre le CIFT (maison mère du groupe). Seuls les ateliers de confection ont encore quelque avenir. »

L'union départementale Force ouvrière, de son côté, renvoie dos à dos la direction du CIFT et le gouvernement. « Jean-Claude Boussac a commis de nombreuses et graves erreurs de gestion. Le gouvernement a trop tardé à prendre des mesures pour protéger l'industrie textile. »

Enfin, les syndicats s'interrogent sur l'utilisation des fonds publics dont a bénéficié au cours des dernières années le groupe Boussac. Déjà, en janvier dernier, M. Bresson, conseiller général de Chatel-sur-Moselle (apparenté P.C.), était intervenu sur ce point au cours d'une réunion de l'assemblée départementale. Cette question revient de plus en plus souvent quand on évoque l'avenir de Boussac et, surtout, les causes de l'échec du dernier plan de sauvetage.

YVAN COLIN.

Le Conseil économique et social : la lutte pour l'emploi est prioritaire

M. Robert Boulin, ministre délégué à l'économie et aux finances, participe mardi 28 juin au débat du Conseil économique et social sur la conjoncture économique au premier semestre 1977. Dans leur rapport préparatoire, MM. Lougovoy et Deleau dressent un tableau sombre de l'économie française et de ses perspectives pour 1977.

La hausse des prix a été forte ces derniers mois, notent-ils, la situation de l'emploi s'est aggravée, celle des entreprises est obérée par la décélération des gains de productivité, le volume des livraisons de l'agriculture a baissé, la production industrielle plafonne, la consommation des ménages n'a que faiblement augmenté, la situation démographique s'est dégradée et la situation des DOM-TOM demeure préoccupante. Seuls points positifs : la valeur du franc s'est stabilisée et la réduction du déficit extérieur se poursuit.

Si ce redressement des comptes extérieurs doit continuer en raison du caractère modéré de notre expansion qui limite nos achats, la hausse des prix doit être encore rapide jusqu'à l'été et la situation de l'emploi demeurer inquiétante. Tout en soulignant le caractère peu aisément conciliable des trois contraintes qui pèsent sur l'économie française (recherche de l'équilibre des comptes extérieurs, réduction de l'inflation et celle, prioritaire, de limitation du chômage), les rapporteurs formulent plusieurs propositions : recruter des fonctionnaires pour le fonctionnement des équipements collectifs et sociaux, réduire la durée du travail dans certains secteurs, contrôler la concurrence, protéger les consommateurs, contenir les effets de concurrences étrangères anormales et abusives, mener une politique du crédit réorientant la croissance et promouvant l'emploi, entreprendre certaines actions structurelles en matière d'activité industrielle et d'adaptation de celle-ci à la demande extérieure et rechercher l'équilibre des comptes publics. Ils recommandent enfin une solidarité des politiques économiques des Neuf et un redressement de la politique agricole commune, *« gravement altérée en particulier par la pratique des montants compensatoires »*.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

QUATRE-VINGTS NETTOYEURS DU MÉTRO SUR MILLE ONT REPRIS LE TRAVAIL

Une reprise très partielle du travail a été observée en fin de semaine parmi les ouvriers des entreprises chargées du nettoyage du métro, en grève depuis le 31 mai. Cette reprise a permis d'effectuer, selon la direction de la R.A.T.P., le nettoyage de cent soixante stations et d'évacuer une dizaine de tonnes de papier et de détritus ; elle concernerait environ quatre-vingts personnes, sur les mille ouvriers normalement affectés à ce travail. En fait, seuls les salariés cégétistes ou non syndiqués de l'une des entreprises privées, la Ferroviaire, ont cessé la grève, qu'ils avaient d'ailleurs commencée plus tardivement que les autres personnels de nettoyage. Ils ont obtenu, selon la C.G.T., *« des reculs importants »* de la part de leur direction, et il n'est pas exclu que des reculs du même ordre soient enregistrés dans d'autres entreprises. En attendant, la R.A.T.P. fait aussi appel à deux sociétés privées de travaux publics, la S.A.T.P.R.O. et la compagnie SARREBOWE, qui effectuent d'habitude le travail de nuit pour l'entretien des voies.

● *Bennes Marrel : le travail a repris* aux établissements de Rive-de-Gier lundi 27 juin. Six cents salariés sur mille huit cents avaient été mis en chômage technique en raison de la grève d'une dizaine de pontiers. Ces derniers ont obtenu partiellement satisfaction pour une révision de leur classification.

● *Schlumpf : la C.F.D.T. a accusé* les établissements Deffrenne, filiale du groupe, dont les installations sont occupées depuis le 4 mai, et les frères Schlumpf d'*« avoir détourné des fonds »*, notamment selon le système de fourniture de fils entre établissements à des prix supérieurs à la concurrence. La C.F.D.T., qui affirme posséder des pièces comptables, a annoncé qu'elle portera plainte, dans l'espoir que la justice tranche cette affaire.

AGRICULTURE

● *M. Debatisse,* président de la Fédération des exploitants agricoles, a réclamé une *« réunion exceptionnelle entre le président Giscard d'Estaing et M. Helmut Schmidt pour étudier la révision les montants compensatoires européens »*, dimanche 26 juin, à Lille, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fédération agricole du Nord. M. Jacques Blanc, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, a rappelé à ce propos que le gouvernement français avait décidé de déposer à la Commission européenne un mémorandum demandant la révision des montants compensatoires.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONSTRUCTION

Les nouvelles mesures augmenteraient de 40 % le prix des logements

Le comité de concertation de la construction, qui regroupe de façon informelle les organisations de maîtres d'ouvrage publics et privés (1), a chiffré à quelque 40 % le « surcoût » pour le logement neuf qu'entraînerait l'application des récentes décisions législatives et réglementaires : augmentation de la taxe locale d'équipement, réforme de l'urbanisme, taux d'intérêt des prêts après la réforme du financement du logement, préfinancement du raccordement téléphonique, augmentation des surfaces minimales des logements, etc.

Pour un appartement de quatre pièces et de 81 m2, l'ensemble de ces mesures (le comité en a démontré une vingtaine) accroîtrait de 40 à 57 % le prix au mètre carré habitable en immeuble collectif et de 33 à 47 % en maison individuelle. Le prix du mètre carré à la vente passerait ainsi de 2 598 F actuellement dans une opération donnée à 3 614 F (voire à 4 076 F) dans un immeuble collectif et à 3 465 F (voire à 3 809 F) dans une maison individuelle.

Le comité de concertation se défend de critiquer les mesures adoptées qui sont, chacune, *« justes et souhaitables »* ; mais il souhaite que les pouvoirs publics et l'ensemble des Français prennent conscience de leur coût global.

(1) Confédération des coopératives de construction et d'habitat, Fédération nationale du bâtiment, Fédération nationale des promoteurs-constructeurs, Fédération nationale des sociétés d'économie mixte, Groupement national des entrepreneurs-constructeurs immobiliers, Société centrale immobilière de la Caisse des dépôts, Syndicat national des constructeurs de maisons individuelles, Union nationale des fédérations d'organismes H.L.M., Union nationale interprofessionnelle du logement.

AIDE AU TIERS-MONDE

LE CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION PRÉCONISE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME INTERNATIONAL DE RÉSERVES ALIMENTAIRES

Le Conseil mondial de l'alimentation, qui s'est réuni à Manille du 20 au 24 juin en session ministérielle, préconise la constitution urgente d'un système international de réserves de vivres, pour sauver cinq cents millions d'hommes de la faim chronique, et la conclusion d'un accord dans ce sens d'ici à juin 1978. Cet accord devra être ultérieurement complété par un accord international sur le riz, après consultation de tous les pays producteurs (notamment la Chine) visant à constituer des réserves de riz.

Dans son communiqué final, le Conseil invite les pays qui possèdent des surplus de céréales — dont les Etats-Unis, le Canada et l'Australie — à verser, toutes les fois que cela est possible, une partie de leur surplus dans des réserves nationales.

Le texte invite également la Communauté internationale à développer son assistance pour la production de vivres dans les pays en voie de développement, et indique que 8,3 milliards de dollars sont nécessaires pour permettre à ces pays d'augmenter de 4 % leur production.

BILLET

L'accord entre British Leyland et Renault

Une association « exemplaire » ?

Dans le jeu subtil des alliances croisées conclues entre les constructeurs d'automobiles européens, la coopération que viennent d'entamer la régie Renault et British Leyland (le Monde du 24 juin) marque une étape nouvelle. Jusqu'à présent, la quasi-totalité des accords visaient une fusion à terme — ou une absorption — soit un investissement en commun (en recherche et en capital). La régie Renault et British Leyland n'envisagent — si les explorations engagées aboutissent — rien de tel. On ne parle pas de fiançailles, ni même de flirt, mais — c'est nouveau — d'intérêts communs.

Il ne s'agit, pour l'heure, que d'échanger des licences de fabrication de composants, ce qui se traduira par l'achat ou la vente croisés soit de licences et de brevets, soit de produits. Deux exemples : Renault vendra à British Leyland — contre royalties — des brevets de fabrication de boîtes de vitesses, qui seront donc produites — sous licence — en Grande-Bretagne ; réciproquement, la firme britannique vendra à Renault des transmissions automatiques qui équiperont les voitures françaises.

Cela peut paraître limité, mais cet accord prudent ouvre, à long terme, sur de multiples possibilités. Rien n'interdit, si la coopération se développe, d'imaginer la mise en commun de recherches, et la spécialisation de chacune des deux firmes dans tel ou tel type de composants qui équiperaient indifféremment les deux gammes. Dans ce cas, Renault et British Leyland iraient tranquillement vers une véritable coopération, une association informelle mais beaucoup plus large que tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

Cette évolution s'inscrit d'autant mieux dans l'avenir que l'association des deux firmes paraît en quelque sorte « exemplaire ». Ses inconvénients semblent beaucoup moins nombreux que les avantages que peuvent en tirer les deux partenaires. Entreprises nationalisées, elles n'ont à craindre ni l'une ni l'autre de se faire absorber. Renault et British Leyland ont la même taille : 180 000 salariés, et, bien que la firme française produise un volume près de deux fois supérieur, elles ont quasiment le même « poids » dans l'industrie nationale (elles représentent la moitié de la production automobile totale et couvrent environ un tiers de leurs marchés internes respectifs).

De nombreux avantages

D'autre part, les gammes de Renault et de British Leyland sont assez cohérentes pour permettre des échanges d'organes, mais suffisamment complémentaires pour ne pas être trop concurrentielles : Renault possède une très bonne gamme de voitures « moyennes » — point faible de British Leyland — et cette dernière a des véhicules tout terrain Land Rover) et des modèles de haut luxe (Jaguar), domaine où la Régie est presque absente. Enfin, les marchés de grande exportation des deux firmes ne se recoupent pas, l'une se concentrant sur le Commonwealth, l'autre sur les anciennes colonies françaises.

Seuls obstacles : d'une part, la situation financière et sociale précaire de British Leyland, qui émerge à peine d'une crise grave en 1974 et 1975 et n'a dû son salut qu'à l'intervention de l'Etat (la mauvaise réputation de certains de ses produits, la fréquence des grèves qui risquent de perturber les livraisons, pourraient gêner la Régie). D'autre part, le fait que les deux firmes soient nationalisées poserait un problème délicat de choix en cas d'investissement en commun : en Lorraine ou en Ecosse ?

En revanche, les avantages sont nombreux. Outre des économies évidentes de recherche et d'investissement, les échanges envisagés permettraient aux deux firmes de saturer leurs capacités de production et surtout d'atteindre des séries de production suffisamment longues pour réduire les coûts. Actuellement, elles sont chacune trop grandes pour pouvoir se spécialiser dans quelques modèles très rentables — comme B.M.W., par exemple, — mais trop petites pour atteindre un niveau de production optimum pour tous les organes (à la différence des firmes américaines ou japonaises, par exemple). La solution consiste à standardiser les pièces et à s'associer avec un ou plusieurs constructeurs, afin de « se répartir la tâche ». C'est cette perspective à long terme que M. Bernard Hanon, directeur général adjoint de Renault, avait esquissée en mars : « Quand tout le monde fait des produits technologiquement très voisins, la bataille sur les prix se joue à 4 % ou 5 % près. Il n'y a qu'un seul facteur *[de succès]* : l'allongement des cadences et une standardisation élevée. Il y a des techniques où nous ne sommes pas du tout à des niveaux compétitifs, comme les boîtes de vitesses automatiques ; dans ces cas-là, nous chercherons des partenaires. »

Cette optique est d'ailleurs partagée par la plupart des constructeurs européens. L'ère des grandes fusions tire à sa fin. Restent en Europe sept firmes d'importance égale, dont la seule chance, face à la concurrence internationale, est l'alliance. L'initiative de Renault et de British Leyland est un premier pas dans cette voie. Nul doute qu'ils ne fassent des émules...

VÉRONIQUE MAURUS.

TROISIÈME AGE

● *A Paris*, permanence téléphonique pour les personnes âgées. — La municipalité de Paris a décidé de mettre en place, du 1er juillet au 31 août, une permanence téléphonique au service des personnes âgées et handicapés isolés pendant ces mois de vacances. La permanence sera installée place de l'Hôtel-de-Ville et répondra aux appels vingt-quatre heures sur vingt-quatre et tous les jours sans exception. Numéros de téléphone : 278-70-97 ; 278-74-06 ; 278-75-79 et 278-78-07.

Plus de deux cents promenades seront, d'autre part, organisées aux mois de juillet et d'août aux environs de Paris, mais aussi en Sologne et en Bourgogne pour ces mêmes personnes.

Enfin, le maire de Paris, M. Jacques Chirac, recevra les personnes âgées de la capitale à l'Hôtel de Ville, le 26 juillet prochain.





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DUNLOP S.A.

L'assemblée qui s'est tenue le 22 juin 1977, sous la présidence de Robert Bizot, président du directoire, a approuvé les comptes et le n de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 3 883 220,94 F.

chiffre d'affaires net des diffé-es divisions s'est élevé au total à s millions de francs, soit une pression de 13,7 % par rapport année précédente. Les ventes à portation ont été de 157 millions francs, en augmentation de 7 % 1975.

es investissements ont atteint millions de francs contre 22 mil-s en 1975.

près dotation aux amortissements 29 millions de francs et consti-on de provisions pour fluctuation cours et hausse des prix de millions de francs, le bénéfice de l'exercice s'élève à 4 millions francs.

our la division « Pneumatiques » c une progression de son tonnage production d'environ 6 %, l'indus-des pneumatiques a pu compen-en 1976 la baisse d'activité qu'elle it subie en 1975.

e redressement a été très large-t dû aux résultats enregistrés en 1976 par l'industrie automobile, dont la demande pour l'équipement de toutes les catégories de véhicules a été en forte augmentation.

La division « Roues », dont les fabrications sont principalement destinées à l'équipement des véhicules neufs, a plus particulièrement bénéficié en 1976 du développement de l'industrie des véhicules de tourisme et a augmenté son chiffre d'affaires de 14,7 %. Cette progression provient, pour une part sensiblement égale, du volume et des tarifs de vente.

Pour la division « Dunlopillo », la reprise d'activité qui s'était produite fin 1975 s'est prolongée durant toute l'année 1976 et a permis à cette division de réaliser une augmentation de son chiffre d'affaires de 18,4 % correspondant à une progression en volume de 8 à 20 % selon les produits.

Pour la division « Sports », après un premier semestre favorable et malgré un ralentissement des ventes au cours des derniers mois, le chiffre d'affaires a progressé de 21 % en 1976.

Les ventes de balles de tennis ont augmenté de 15 %, ce qui correspond au taux annuel de développement du tennis en France. Une progression plus rapide des autres produits : raquettes, vêtements et chaussures, a été obtenue grâce au renforcement du réseau de vente et des points de distribution.

Enfin, pour les autres divisions, l'évolution des ventes, dans les autres catégories d'articles destinés soit à l'industrie automobile, soit à différents fabricants d'équipements, a été également favorable.

C'est ainsi que la société a enregistré une forte augmentation de ses livraisons de suspensions ou de vérins Pneuride, qui ont trouvé dans l'industrie de nouveaux débouchés.

PARIS - FRANCE

assemblée générale ordinaire du juin 1977 a approuvé les comptes l'exercice clos le 31 décembre 1976.

près dotation aux amortissements 6 592 000 F et aux provisions de 39 000 F, les comptes se soldent une perte nette de 12 607 000 F tre un bénéfice net de 9 mil-s 312 000 F en 1975.

e résultat a été affecté par les visions pour dépréciation de titres le créances de la filiale Sofraged, it le magasin d'Aulnay-sous-Bois, é très fortement déficitaire, sera né dans le courant de cette an-. Ces provisions étant d'ores et à constituées, la décision de fer-ture ne devrait pas peser sur ercice 1977 de Paris-France, qui urait ainsi redevenir normal.

'assemblée générale a décidé d'im-er la perte de l'exercice aux ré-ves facultatives et, exceptionnelle-t, de ne pas distribuer de divi-nde.

our les cinq premiers mois de ercice en cours, la progression du ffre d'affaires des magasins du upe est de 5 % : la conjoncture nomique générale et les mauvai-conditions climatiques n'ont pas orisé la distribution, notamment s le secteur de la nouveauté.

l'issue de l'assemblée générale, le seil d'administration a procédé renouvellement de son bureau. Il maintenu MM. Gilbert Gompel Robert Marcy dans leurs fonctions pectives de président et de vice-sident-directeur général. Il a, en re, nommé M. Claude Jouven ecteur général.

COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Francis C. Fabre, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, ainsi que les résolutions qui lui étaient présentées.

Le bénéfice net de l'exercice 1976 s'est établi à 10 010 000 F (12 060 000 francs en 1975), après 93 571 000 F d'amortissements (70 046 000 F en 1975).

Le dividende net de 4,50 F par action (identique au précédent) sera mis en paiement à partir du 30 juin 1977. Compte tenu de l'avoir fiscal de 2,25 F, le revenu global par action ressort à 6,75 F.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES NOUVELLES GALERIES RÉUNIES

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1977, réunie sous la présidence de M. Jean-Laurens Delpech, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 et imputé sur le report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 14 396 280 F. Cette perte doit s'apprécier notamment en tenant compte d'une inscription aux comptes de pertes et profits de provisions pour dépréciation de titres et comptes courants de participations détenues dans des sociétés entièrement contrôlées pour un montant de 23 800 000 F et de l'amortissement intégral des frais d'établissement.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Jean-Laurens Delpech, Jacques Masson, Pierre Muron, Jacques Malard et Etienne Moulin faite le 28 avril 1977 par le conseil d'administration.

COMPAGNIE DU NORD

Grâce à la progression des revenus du portefeuille, ainsi qu'à des plus-values de cession qui ont sensiblement couvert les pertes et provisions afférentes au secteur de la promotion immobilière et de la construction, l'exercice 1976 de la compagnie s'est soldé par un résultat net de 23 014 462,67 F, en très sensible amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent (3 939 918,14 F), bien que ne reflétant pas encore pleinement la rentabilité intrinsèque des actifs. Le résultat consolidé ressort à 73 942 185,02 F contre 20 791 433,62 F en 1975.

Approuvant les comptes, l'assemblée générale réunie le 23 juin 1977 a décidé la répartition d'un dividende net de 1,50 F par action (2,25 F avec l'avoir fiscal), légèrement supérieur au précédent (1,40 F, soit 2,10 F avec l'avoir fiscal). Ce dividende sera mis en paiement le 18 juillet prochain.

Dans son allocution, le président Alain de Rothschild a fait état de perspectives encourageantes pour 1977, et d'un accord aux termes duquel la Compagnie du Nord s'apprête à céder à la S. A. Entreprises Quillery Saint-Maur — dans laquelle elle détient déjà une participation — le contrôle de la Société nationale de construction.

Répondant à un actionnaire, M. David de Rothschild, directeur général, a donné diverses précisions sur l'évolution des programmes immobiliers de la compagnie, et exprimé l'avis que le contentieux relatif à la réparation du préjudice subi sur l'affaire de la tour Apogée pourrait être apuré dans un délai raisonnable.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MAGASINS UNIPRIX

L'assemblée générale ordinaire de la société s'est tenue le 23 juin 1977, sous la présidence de M. Bernard d'Anglejan Châtillon. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1976 qui enregistrent un bénéfice net comptable de 5 690 472 F.

Elle a apuré les pertes antérieures de 2 483 118 F par prélèvement sur la prime de fusion et porté en réserve spéciale le montant des plus-values à long terme de l'exercice, diminué de l'impôt réglé, montant s'élevant à 6 870 196 F.

D'autre part, l'assemblée a voté la distribution à chaque action d'une somme de 3 F prélevée sur la prime de fusion, somme qui sera remise en paiement le 4 juillet 1977.

JAEGER

Lors de l'assemblée générale annuelle, M. Pierre Picard, président-directeur général, a tenu dans son allocution à remercier tous ceux qui ont gardé leur confiance dans la société au cours de la période difficile qu'elle a traversée. Il a souligné que le bon redressement obtenu en 1976 a été effectué en profitant pleinement de certaines circonstances conjoncturelles favorables, mais en même temps traduit pour une large part de profondes évolutions internes.

Les modifications apportées sont toujours allées dans le sens de la simplification et de l'efficacité : allégement et clarification des structures, introduction d'un système de gestion moderne permettant des réactions rapides.

L'assemblée a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1976, qui font apparaître, rappelons-le, un bénéfice de 21 507 000 F (contre une perte de 9 625 000 F) après 23 millions de francs d'amortissements et constitution d'une provision pour hausse de prix de 5 millions de francs et a décidé de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice, ramenant ainsi le montant des pertes antérieures de 40 496 000 F à 18 989 000 F.

La situation nette s'établit donc à 84 463 000 F correspondant à une valeur de 105 F par action.

Le président a présenté la situation consolidée du groupe. Celle-ci fait apparaître un résultat net de 28 millions 159 000 F après déduction de dotations de 32 450 000 F aux fonds d'amortissement et de 8 154 000 F aux postes de provisions, et d'une somme de 4 654 000 F au titre des impôts sur les bénéfices.

Il est à noter qu'après affectation de ces résultats, la situation nette globale ressort à 110 622 000 F, soit 102 912 000 F après extourne des intérêts minoritaires.

MATRA

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 21 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, ainsi que les propositions qu'avait formulées le conseil d'administration dans sa séance du 12 mai dernier.

On rappelle qu'elles concernaient :

— D'une part, la distribution d'un dividende de 14,90 F, assorti d'un avoir fiscal de 7,45 F ; un complément de 5,10 F par action, à prélever sur le report à nouveau, devant être proposé à l'assemblée générale de 1978 au titre de l'exercice 1976 ;

— D'autre part, la nomination de quatre nouveaux administrateurs : Philippe Chassagny, Sylvain Chevanne, Raymond Abecassis, Yves Sabouret.

A la suite de l'assemblée générale du 21 juin 1977, le conseil d'administration s'est réuni et a confirmé la nomination et les pouvoirs de M. Jean-Luc Lagardère en tant que président-directeur général de la société.

KLÉBER - COLOMBES

L'assemblée ordinaire, réunie le 22 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 qui, après dotation aux amortissements de 55 629 000 F, se soldent par une perte de 59 830 000 F.

Au niveau du groupe, la perte s'élève à 59 675 000 F après dotation aux amortissements de 98 310 000 F.

Dans son allocution, le président, traitant des perspectives de l'exercice 1977, a fait état des progrès réalisés sur le plan interne, tout en soulignant que la conjoncture restait difficile dans la plupart des secteurs, et risquait de le devenir dans l'industrie automobile, jusqu'ici épargnée.

Commentant les facteurs positifs qui, sous ces réserves, permettent d'envisager raisonnablement une amélioration des conditions d'exploitation, M. Beraldi a cité notamment la généralisation, au cours des prochains mois, de la nouvelle gamme de pneus V-12 dans toutes les dimensions, l'élargissement de la gamme de pneus poids lourds, la commercialisation de nouveaux articles caoutchouc industriel et, d'une façon générale, les effets de la coopération poursuivie avec Semperit, dans le cadre du Groupe Semkler.

Le chiffre d'affaires à fin mai est en augmentation de 17,40 %.

L'assemblée générale a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur du docteur Robert Bult, président du directoire de Semperit, et a renouvelé le mandat de M. Joseph Matheron.

CHAMPAGNE MUMM

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Alain de Gunzbourg, président - directeur général, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1976, qui ont fait apparaître une perte nette comptable de 2 046 038 F.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 5 873 000 F après, notamment, 4 240 000 F d'amortissements et 20 692 020 F de frais financiers.

De son côté, le compte de pertes et profits a pris en charge un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 4 000 000 F en faveur de la société Champagne Heidsieck et Cie Monopole. De plus, il tient compte d'une dépréciation de la valeur des titres de cette société de 3 350 000 F.

Une provision pour hausse de prix de 909 000 F a été constituée au terme de l'exercice 1976 et l'impôt sur les sociétés s'est élevé à 864 000 F.

Dans ces conditions, l'assemblée a approuvé la proposition du conseil de distribuer un dividende de 7,50 F par action, comprenant l'impôt déjà versé au Trésor, contre 11,03 F au titre de l'exercice précédent.

Les comptes consolidés de 1976 font ressortir une perte de 1 198 000 F contre une perte de 3 413 000 F en 1975.

Au cours de son allocution, le président a indiqué que le stock du groupe, réduit en bouteilles, atteignait quarante et un millions de bouteilles pour une vente en 1976 de neuf millions cinq cent mille bouteilles.

Pour 1977, l'activité des cinq premiers mois demeure satisfaisante.

Le chiffre d'affaires du groupe, à fin mai 1977, est en augmentation de plus 19,80 %.

UFINER - S.M.D.

L'assemblée générale, réunie le 22 juin 1977 sous la présidence de M. François Henriot, président-directeur général, a approuvé toutes les résolutions présentées par le conseil.

Un dividende de 7,10 F par action (1975 : 6,70 F) correspondant à un revenu global de 10,65 F (avoir fiscal : 3,55 F) sera distribué aux actionnaires contre présentation du coupon n° 31.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administration de M. Sylvius du Boys et nommé administrateur M. André Segalat pour une durée de trois ans.

Extrait du rapport du conseil : « L'exercice 1976 d'UFINER peut être considéré comme le témoin d'un développement satisfaisant de votre société, aussi bien dans le domaine des activités financières que dans celui de la production d'eau au Maroc. »

AGENCE HAVAS

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN MÉO

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale ordinaire de l'Agence HAVAS, qui s'est tenue au siège, à Neuilly, le 24 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976. A cette occasion le Président J. Méo a prononcé l'allocution suivante :

Si l'une des forces essentielles du groupe Havas réside dans la diversification de ses activités, il n'en reste pas moins que celles-ci relèvent essentiellement de deux domaines — la publicité et le tourisme — particulièrement sensibles aux aléas économiques. Aussi bien suis-je très heureux de vous annoncer aujourd'hui que, malgré les difficultés que notre pays a connues au cours de l'année 1976, notre dernier exercice s'est soldé par des résultats tout à fait satisfaisants...

Avant de les examiner devant vous, je voudrais rappeler l'évolution générale de notre marché pendant cette même période. Les difficultés que je viens d'évoquer l'ont épargné puisque le marché de la publicité a progressé de 3 % en volume d'une année sur l'autre. Cette appréciation en valeur absolue doit néanmoins être tempérée par une autre en valeur relative : 1975, qui sert de référence, avait été franchement médiocre. En fait, le volume de la publicité en termes réels n'a pas encore retrouvé son niveau de 1973, dernière année de forte expansion. De plus, le rapport des dépenses publicitaires au revenu national a marqué une légère régression : de 0,94 % en 1975, il est tombé à 0,92 % l'an dernier. De tels pourcentages soulignent le retard de notre pays en ce domaine, qui ne vient qu'à un rang modeste, après bien d'autres où le niveau économique général et spécialement le niveau de vie sont inférieurs aux nôtres.

Cette progression de 3 % est cependant, toutes considérations faites, satisfaisante ; cela d'autant plus que ce sont les médias les plus importants pour notre groupe qui sont en tête ; les quotidiens de province de 23 %, la radio de 2 % et l'affichage de 23 %, alors que les magazines n'ont progressé que de 13 % et les quotidiens de Paris de 11 %.

Ces tendances ont continué à s'affirmer au cours du semestre qui s'achève, mais on doit se garder de toute extrapolation portant sur la deuxième partie de 1977. Notre économie est actuellement soutenue par le niveau raisonnable de notre production et de nos exportations, mais il faut noter la position très « attentiste » de la plupart des chefs d'entreprise et, secteur qui nous concerne directement, un net ralentissement de la progression de la consommation individuelle. Cela étant, on peut escompter une progression du marché publicitaire, pour l'année en cours, de 10 % environ, progression moyenne, mais encore acceptable dans la conjoncture que nous connaissons.

En 1976 encore s'est vérifiée la constatation faite antérieurement, à savoir que ce n'est pas en matière de loisirs, et en particulier de voyages, que les Français ont le plus sévèrement restreint leurs dépenses. Ils l'ont fait cependant, et Havas-Tourisme a dû faire face à la fois à un marché plus réservé et à une concurrence plus affirmée. Notre filiale n'en a pas moins réalisé ses objectifs et très notablement amélioré ses résultats, ainsi que je le préciserai dans un instant.

En 1976, l'Agence Havas a réalisé en publicité un chiffre d'affaires supérieur de 29,7 % à celui de 1975 ; amélioration par rapport à l'exercice précédent est considérable, puisque le chiffre comparable en 1975 atteignait seulement 7 %. Cette avance est due, en grande part, à l'augmentation des recettes de la presse quotidienne régionale.

Notre société a conclu trois nouveaux contrats de régie locale et, toujours à propos de la presse, le G.I.E. Inter-France Quotidiens a poursuivi l'action dont j'avais fait état l'an dernier.

Pour ce qui est d'Havas-Régies, ce département a traité, en extra-locale, au cours de l'année écoulée, un chiffre d'affaires de 131,17 millions, en augmentation de 19,6 % sur celui de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires global, obtenu par notre réseau, s'est élevé à 622,48 millions contre 593,88 millions, soit une progression de 21,1 % en 1976 à l'actif de nos succursales.

Celle-ci s'accompagne d'un renforcement de notre réseau Conseil en publicité Avaco qui permettra à nos succursales d'améliorer la qualité des services rendus à nos clients.

Il va sans dire que la part de nos principales filiales est grande dans l'obtention des bons résultats du groupe que je vous ai annoncés. Je voudrais maintenant préciser ce qu'il en est pour chacune.

Je mentionnerai tout d'abord le groupe Eurocom dont l'ensemble des sociétés qui le composent a réalisé, en 1976, un chiffre d'affaires de 968 millions, en augmentation de 24 % par rapport à celui de 1975 tandis que les résultats progressaient de 44 %.

De son côté, Information et Publicité, société de régie radiophonique, a vu son chiffre d'affaires croître de 25 %.

Le chiffre d'affaires de l'Office d'Annonces a marqué une progression de 31,8 %, d'autant mieux venue que la société doit supporter des charges élevées du fait de la mise en place, à la demande de l'administration des P.T.T., de nouvelles formules concernant l'annuaire du téléphone.

La Compagnie Européenne de Publication, groupe de presse dont l'Agence Havas détient 42 % du capital, a enregistré une croissance de 22 % de son chiffre d'affaires et une très forte hausse du bénéfice net qui s'élève à 10,5 millions.

Si le marché de l'affichage extérieur classique a crû de 23 %, la société Avenir Publicité, qui se consacre à cette activité, a augmenté son chiffre d'affaires de 26,5 % par rapport à 1975 et son bénéfice de 58 % en deux ans.

Puisque c'est désormais parmi les filiales qu'il faut mentionner notre branche tourisme, je le fais en soulignant que, grâce à une politique de développement du tourisme à l'intérieur de nos frontières et à la conquête de nouvelles catégories de clientèle, Havas Tourisme a développé son chiffre d'affaires de 15,6 % et réalisé un bénéfice de 1,37 millions.

Je ne ferai que mentionner les progrès de nos autres filiales de tourisme et en particulier celle, très forte (38,9 %), de Touropa.

Enfin, je ferai état des résultats non moins favorables de quatre autres sociétés spécialisées dans des domaines divers : Métrobus, Médiavision, la Société Nationale de Publicité Presse et l'Agence Havas Belge.

Du point de vue financier, je voudrais vous dire quelques mots du bénéfice, du dividende et des comptes consolidés.

Les comptes qui vous sont soumis font apparaître une progression très importante des résultats hors plus-values qui atteignent 24,54 millions de francs contre 6,51 millions de francs en 1975.

Le bénéfice net d'impôt est de 27.016.000 F contre 62.652.000 F l'année précédente, exercice qui comportait alors d'importantes plus-values, l'une due à la cession de l'immeuble de la rue de Richelieu, l'autre ayant été dégagée sur l'apport des activités voyages à la filiale Havas-Tourisme. Ces plus-values, évidemment, ne se sont pas renouvelées. Elles ont été en partie réinvesties dans l'immeuble de Neuilly, devenu le siège de notre groupe et dans la modernisation de notre réseau régional.

Les bons résultats enregistrés devraient permettre de verser à nos actionnaires un dividende supérieur de 6 % au plus fort dividende des trois dernières années, ce qui le porterait de 8 F en 1975 à 9 F en 1976.

Je dois, à ce propos, en votre nom et en notre nom, rendre tout particulièrement hommage à l'ensemble de notre personnel dont les efforts ont permis que l'Agence Havas obtienne au cours de cet exercice d'aussi bons résultats.

D'autre part, et pour la première fois, nous sommes en mesure, cette année, de vous présenter les comptes consolidés du groupe Havas. Ainsi, c'est l'ensemble des résultats du groupe qui vous sont proposés, vous permettant une plus juste et plus globale appréciation de nos efforts et de nos activités.

Les principes et les méthodes qui ont été retenus pour cette consolidation sont ceux qui ont fait l'objet des recommandations formulées en ce domaine par le Conseil national de la comptabilité.

Tout au long de cet exposé, j'ai mis en avant la publicité et le tourisme, deux mots clés pour caractériser nos domaines d'expansion. J'aurais pu, tout aussi bien, n'utiliser qu'un seul terme : Communication. Or la Communication qui résume toutes les activités d'Havas et qui caractérise notre civilisation ne peut subsister que lorsque sont assurées : la « libre concurrence des biens et des produits » et la « libre circulation des hommes et des idées ».

Or, que cette constatation soit formulée à l'occasion de la dernière assemblée générale réunie avant l'échéance électorale de 1978, m'amène à formuler quelques réflexions que je crois de mon devoir de vous communiquer.

Il n'est, je pense, aucun d'entre nous qui ne se soit déjà interrogé sur les conséquences vis-à-vis de notre Maison, et au-delà d'elle-même à l'égard des activités publicitaires et touristiques, de la mise en œuvre éventuelle du programme commun de l'opposition. Celui-ci, vous le savez, prévoit des restrictions à l'exercice de la publicité qui, en tout état de cause, perdrait en grande partie sa raison d'être dans une économie bureaucratique.

Ainsi en est-il des dispositions générales telles qu'une proposition de loi ramenant les dépenses publicitaires aux proportions nécessaires à une information véritable des acheteurs, la suppression de la publicité de marque à la télévision, une taxe sur l'espace publicitaire pour subventionner les associations de consommateurs, une taxe complémentaire sur la publicité radiophonique.

Il en est de même des dispositions sectorielles telles que l'exclusivité du placement des salariés par l'Agence Nationale pour l'Emploi, ce qui touchera les petites annonces, et l'interdiction de la publicité pour un certain nombre de produits.

Enfin, toute une série de dispositions au service d'une « consommation collective finalisée » préconisées depuis l'accord sur le programme commun ne manqueraient pas de créer et de renforcer un climat antipublicitaire.

Dès lors, il faudrait s'attendre à une régression très rapide du marché publicitaire, c'est-à-dire à une contraction du chiffre d'affaires dont l'importance selon des études approfondies, serait au moins de l'ordre de 25 %.

Je tiens à souligner ici que, loin de m'interroger sur le seul sort d'Havas — encore qu'il soit bien légitime que je le fasse — j'envisage en fait, à propos d'Havas, celui de notre pays ; car nos activités propres sont un élément essentiel de sa prospérité. En tant que stimulant irremplaçable de la concurrence, la publicité exerce une double action : sur le développement économique qu'elle favorise, et sur la hausse des prix qu'elle contrarie. D'autre part, elle constitue un facteur fondamental de la liberté d'expression et donc du pluralisme de celle-ci. Ce n'est que grâce à elle que les divers moyens d'information sont accessibles à l'ensemble des citoyens puisque c'est l'importance de son apport financier qui en permet la vente à faible prix ; des journaux, une radio et une télévision sans publicité ne seraient accessibles que dans des conditions plus onéreuses. Leur audience serait ainsi automatiquement réduite, certains moyens d'information étant même condamnés à disparaître.

Et je récuse par avance l'objection fondée sur l'influence que le poids financier des publicitaires aurait sur les opinions formulées par tel ou tel support : il suffit d'une simple analyse des actions publicitaires pour constater que chaque annonceur, fût-ce le plus important, n'apporte que peu par rapport au montant global des investissements qu'elles représentent et qu'en outre le niveau de leur efficacité économique prime de loin pour lui toute préoccupation idéologique.

Aussi n'est-il pas douteux que ceux qui attaquent la publicité s'érigent par là même — souvent inconsciemment — en adversaires de la pluralité d'expression et de la prospérité économique.

Ce n'est pas à dire, certes, que de telles attaques soient toujours dénuées de tout fondement ; et, me voulant lucide, je n'entreprendrai pas une apologie systématique en faveur de la publicité ; en fait « elle n'a mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité ».

Mais je me plais à souligner qu'elle constitue la seule profession où le mensonge ait été « érigé » en délit par la loi, et que, soucieuse de sa propre moralisation, elle s'attache à préciser et à faire respecter une déontologie capable de mettre hors d'état de nuire quelques professionnels éventuellement peu scrupuleux : je tiens à mentionner sur ce point l'élément novateur et moteur que constitue la création du Conseil National de la Publicité.

Aussi graves seraient les répercussions que le programme commun pourrait entraîner en matière de tourisme. Non pas que je veuille d'avance faire référence à d'éventuels empêchements à la faculté de se déplacer à l'intérieur ou hors de nos frontières, mais certaines expériences que nous avons sous les yeux donnent tout lieu de craindre que les perturbations économiques provoquées nécessairement par le passage d'un type d'économie à un autre n'entraînent de très sévères contraintes financières touchant particulièrement les exportations de devises ; c'est ainsi que, depuis 1975, les autorités portugaises limitent celles-ci à 7.080 escudos, soit environ 945 F, par an et par personne.

Je souhaite donc que la France n'ait pas à offrir au monde l'image de ces pays dont les habitants, pour des raisons d'ordre réglementaire ou économique, ne peuvent que très difficilement aller faire connaissance avec les lieux, l'histoire et les citoyens d'autres pays, créant ainsi des courants d'échanges aussi fructueux pour l'esprit et la culture que pour le commerce. Et je souhaite non moins vivement qu'elle demeure en état d'accueillir des visiteurs toujours plus nombreux, et pour qui elle demeure à tous égards « le pays de la douceur de vivre », douceur qui ne saurait résister ni à l'appauvrissement ni à la contrainte.

En fait, la circulation des hommes est aussi indispensable que celle des biens ou des services ; la compétition entre les produits est aussi nécessaire qu'entre les idées ; au siècle de la communication, la publicité et le tourisme sont véritablement indissociables de la prospérité et de la liberté.

La sérénité avec laquelle je vous ai livré ces quelques réflexions trouve partiellement sa source, pour ce qui concerne notre groupe, dans son importance et sa diversité, grâce auxquelles il a surmonté dans le passé les difficultés qu'il n'a pas manqué de rencontrer ; très récemment encore, il a traversé la récession des années 1974 et 1975 dans des conditions bien meilleures que ne l'ont fait la plupart de ses concurrents. Mais ces anciennes difficultés étaient sans commune mesure avec celles que créerait dans notre champ d'action un « changement de société », de sorte qu'il n'est pas contradictoire de dire que, si mon analyse était sereine, elle se devait aussi d'être lucide.

Dans une telle perspective, je ne veux formuler qu'un seul vœu, me rappelant la belle formule de Gaston Bachelard : « L'homme est la création de ses désirs, non de ses besoins » ; je souhaite que le groupe Havas demeure longtemps encore à même de tenir ouvert pour nos concitoyens le chemin menant à l'accomplissement de leurs plus vifs désirs : le mieux-être quotidien et l'ouverture au monde.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BIGNIER-SCHMID-LAURENT

L'assemblée générale ordinaire de B. S. L. (Bignier - Schmid - Laurent), qui s'est réunie le 23 juin 1977 sous la présidence de M. Vitry, président-directeur général, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1976. Le bénéfice net ressort à 7 630 000 F.

Le dividende a été fixé à 16 F, payable à dater du 4 juillet 1977 contre détachement du coupon n° 30, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 8 F, soit une distribution globale de 24 F contre 22,50 F pour 1975.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de M. André Bignier, fondateur, président d'honneur, et de M. Gérard Sabouret.

*

A l'issue de l'assemblée, M. Vitry, président, a notamment déclaré :

« La commande de Gaz de France pour les deux réservoirs du terminal méthanier de Montoir, près de Saint-Nazaire, a été officialisée, et je peux vous dire que les premiers travaux de génie civil ont d'ores et déjà commencé. Notre propre activité ne débutera qu'en 1978, et il est prévu que le chantier se terminera en 1980. L'importance de cette commande est, certes, attestée par la durée des travaux et le montant des facturations, qui atteindront 120 millions de francs pour le total, et près de 60 millions de francs pour la seule part B.S.L. ; elle l'est également par l'indication relative à la dimension de ces réservoirs puisque, dans chacun d'eux, l'on pourrait loger l'Arc de triomphe de l'Etoile. Ce sera, nous en sommes convaincus, également une très sérieuse référence pour la valeur de la technique employée et l'aptitude de B.S.L. à mener à bien une entreprise de cette envergure. Il est vraisemblable, en effet, que les années à venir verront se reproduire, dans les principaux pays industrialisés, l'implantation de tels terminaux méthaniers. Et B.S.L. peut ainsi espérer récolter les fruits des nombreuses années de recherches, de mise au point et de prospection qui ont été nécessaires pour aboutir à ce premier contrat.

» Dans les autres secteurs, bien que moins spectaculaires, nos efforts sont poursuivis activement. Nos équipes de fabrications en ateliers et de chantiers sont occupées par les constructions pour les usines nucléaires de l'Electricité de France.

» De même, les espoirs dont votre conseil vous a fait part pour le développement du marché des conteneurs liquides se concrétisent à un rythme sensiblement supérieur à celui prévu.

» Par contre, nos autres prévisions peu optimistes concernant les commandes des secteurs chimique et pétrolier ne peuvent malheureusement être revues en hausse.

» En conclusion, si la concurrence accrue sur les prix et l'accroissement des charges entraîneront une baisse de rentabilité, nous pensons que notre activité pourra être maintenue à un niveau satisfaisant en 1977. »

ESSO S.A.F.

Les comptes présentés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires d'ESSO S.A.F., tenue le 23 juin sous la présidence de M. H. Lamaison, à Courbevoie, se résument comme suit (millions de francs) :

Charges d'exploitation globales	— 14 552
Recettes totales hors taxes (hors dividende ESSO REP)	14 228
Augmentation du volume des stocks	240
Déficit économique de l'exploitation avant augmentation de la valeur des stocks	— 84
Augmentation de la valeur des stocks due à la hausse du brut	358
Dotation à la provision pour fluctuation des cours des matières premières	— 125
Pertes et profits divers	— 59
Impôts sur les sociétés	— 46
Résultat propre aux activités d'ESSO S.A.F.	44
Dividende reçu d'ESSO REP	55
Profit net	99

Au cours d'une brève allocution, M. H. Lamaison a souligné qu'il fallait absolument que les augmentations du prix du brut décidées par les pays producteurs ou dues aux fluctuations du cours du dollar soient intégralement et immédiatement répercutées sur les prix des produits pétroliers.

Le rapport annuel présenté à l'assemblée fait notamment ressortir que les ventes ESSO sur le marché intérieur français ont progressé entre 1975 et 1976 légèrement plus vite que le marché. Mais ce développement s'est situé dans un contexte difficile, les variations de coûts — en particulier, celles des bruts traités — n'ayant pas pu être répercutées en totalité et dans les délais normaux dans les prix de vente. En outre, les prix du fuel lourd et du naphta, libérés en mai, ont été à nouveau bloqués en septembre.

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice et le report à nouveau disponibles de la façon suivante :

— Réserve légale et réserves facultatives, 55,8 millions ;

— Dividende, 44,4 millions.

Le dividende net ressort ainsi à F 3,73 pour chacune des 11 917 960 actions de 50 F nominal, soit un revenu global de F 5,595, compte tenu de l'avoir fiscal. Il sera mis en paiement le 5 juillet 1977 sur remise du coupon n° 43.

Le conseil d'administration d'ESSO S.A.F., réuni après l'assemblée, a confirmé les fonctions de M. H. Lamaison, président-directeur général, et de M. M. Kopff, directeur général.

C.I.T. - ALCATEL

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 22 juin 1977, ont approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 95 851 000 F contre, pour l'exercice précédent, 65 513 000 F.

Ce résultat comprend des plus-values à long terme à concurrence de 23 103 000 F contre 1 035 000 F de moins-values à long terme pour l'exercice 1975.

L'assemblée a voté la répartition aux actionnaires d'une somme globale de 50 805 000 F contre 47 793 000 francs l'année précédente. Le revenu global par action s'établit ainsi à 58,20 F contre 54,75 F, soit 38,80 F contre 36,50 F à titre de dividende et 19,40 F contre 18,25 F à titre de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal).

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 juin 1977 contre remise du coupon n° 12.

L'assemblée constatant que, dans le cadre des recommandations des pouvoirs publics, l'augmentation du dividende a été limitée à 6,3 %, a approuvé l'intention du conseil de proposer à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1977, la répartition, à titre de complément de dividende de l'exercice 1976, d'une somme de 5 500 000 F, soit 4,20 F par action, s'ajoutant à la distribution qui devrait normalement être proposée au titre du résultat dudit exercice.

Par ailleurs, les actionnaires de CIT-ALCATEL, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé l'absorption par CIT-ALCATEL de la Société lannionnaise d'électronique SLE-CITEREL.

La fusion, qui doit être approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société lannionnaise d'électronique SLE-CITEREL, convoquée pour le 30 juin 1977, aura effet rétroactif au 1er janvier 1977.

Evoquant la situation de l'entreprise au cours des premiers mois de l'exercice 1977, le président Ambroise Roux a donné des précisions sur l'évolution de l'activité, dont il attend, pour l'année entière, à structures constantes, une croissance de l'ordre de 15 % au niveau du groupe et supérieure à 10 % au niveau de la compagnie.

VEUVE CLICQUOT - PONSARDIN

Maison fondée en 1772

L'assemblée générale réunie à Reims le 21 juin 1977, sous la présidence de M. Alain de Vogüé, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1976 dont les éléments constitutifs ont déjà été communiqués et qui se traduisent par un résultat net de 4 815 723 francs.

Il a été décidé la distribution d'un dividende de 9 francs (contre 8,50 francs en 1975) représentant un revenu global de 13,50 francs par action. Ce dividende sera mis en paiement le 15 septembre 1977.

Le président a indiqué que l'activité se déroulait conformément aux prévisions tant en ce qui concerne les volumes de ventes que l'amélioration progressive des marges. L'objectif que la société s'est fixé d'un bénéfice avant impôts, amortissements et provisions, de 4 francs à la bouteille, pour 1977, sera aisément atteint, sauf accident sur le plan des coûts ou de la conjoncture de fin d'année.

Le premier semestre a connu, par rapport à l'an dernier, un accroissement de l'ordre de 50 % des expéditions et de 60 % du chiffre d'affaires. Cette progression, qui résulte pour l'essentiel des marchés extérieurs, s'explique en grande partie par la nécessité où se trouvent les agents de reconstituer leurs stocks qui étaient revenus à un niveau anormalement bas.

CREUSOT - LOIRE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 16 juin sous la présidence de M. Forgeot, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1976, qui, on le rappelle, se soldent sans bénéfice ni perte.

Elle a décidé la mise en distribution d'un dividende net, prélevé sur les résultats antérieurs, de 8 F par action, assorti d'un avoir fiscal (impôt déjà payé au Trésor) de 4 F, assurant un revenu global de 12 F par action. Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 1977 contre remise du coupon n° 9.

L'assemblée a renouvelé les mandats d'administrateurs de M. Pierre Celier et du baron Empain.

Dans son allocution, M. Forgeot a indiqué que, pour les activités mécaniques, la situation était relativement satisfaisante, et qu'il demeurait confiant dans l'aptitude de la société et du groupe à consolider les positions acquises au cours des dernières années.

Pour les activités métallurgiques, par contre, la société, encore bénéficiaire en 1975, a subi des pertes en 1976 et continuera à en supporter en 1977. Dans cette situation, deux ordres de réaction sont en cours : à court terme, par des mesures visant à une réduction drastique des coûts ; à moyen terme, par un redéploiement des activités afin de faire face aux nouvelles tendances du marché.

CONVERTIMMO

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 21 juin 1977, sous la présidence de M. Raymond Axelroud, pour approuver les comptes de l'exercice 1976-1977 clos le 31 mars 1977.

Le rapport du conseil souligne que la situation des marchés a conduit Convertimmo à réduire le pourcentage des actions françaises autres que les valeurs essentiellement immobilières ou foncières. Par contre, le secteur des obligations convertibles, en principe mieux à même d'offrir une résistance à la baisse tout en préservant les possibilités de valorisation future, a été renforcé. Le montant des obligations classiques est resté inchangé, celui des actions étrangères a été légèrement accru.

Ainsi, dans un contexte boursier très défavorable marqué notamment par une baisse de 29,5 % de l'indice C.A.C. de mars 1976 à mars 1977, la diminution de la valeur liquidative a pu être limitée à 4 % ; si l'on réintègre le dividende global mis en paiement en juillet 1976, on obtient même une légère progression de 1,63 %.

Le compte des pertes et profits, qui fait apparaître un bénéfice distribuable de 11,30 millions de francs, permet la mise en paiement d'un dividende net de 6,81 F, assorti d'un crédit d'impôt de 0,85 F, soit un revenu global de 7,66 F, en progression de 11,99 % sur celui de l'exercice précédent. Sur la base de la valeur liquidative ex-coupon au 31 mars 1977, le rendement de l'action Convertimmo ressort à 6,99 %.

Le dividende sera mis en paiement le 1er juillet 1977 contre remise des coupons 7 et 8 aux guichets des banques fondatrices :

— Société générale ;

— Société générale alsacienne de banque.

Les actionnaires de Convertimmo pourront, jusqu'au 30 septembre 1977, réinvestir le dividende net en souscrivant des actions de la SICAV *sans droit d'entrée.*

UNION POUR L'HABITATION

L'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire s'est réunie, le 22 juin 1977, sous la présidence de M. de Lauriston.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui font apparaître un bénéfice d'exploitation de 25 millions 460 000 F, en augmentation de 8 % sur l'année précédente et un bénéfice net de 26 477 000 F, qui tient compte de plus-values nettes sur cessions d'actifs pour 1 510 000 F.

Elle a décidé la mise en distribution, à partir du 18 juillet 1977, d'un dividende de 11,70 F par action, en augmentation de 6,36 % par rapport à celui de l'exercice 1975 et dont 2,66 F seront exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le président a mentionné que les immeubles d'habitation restaient entièrement occupés et qu'aux tours Gamma les surfaces disponibles ne dépassaient pas 1,60 % du total.

Au cours de l'exercice écoulé, deux nouvelles opérations ont été engagées en association avec d'autres sociétés immobilières d'investissement, l'une à Paris sur le Front de Seine et l'autre à Lille-Est. Les participations de la société s'élèveront respectivement à 20 millions de francs et à 5 millions de francs et la rentabilité attendue est dans les deux cas d'environ 10 %.

Le président a indiqué que, sauf nouvelles recommandations gouvernementales, le dividende de l'exercice en cours pourrait être de l'ordre de 13 F par action.

L'assemblée a autorisé le conseil d'administration, d'une part, à émettre des emprunts obligatoires, d'autre part, à augmenter le capital social. Il est précisé que le conseil n'a aucunement l'intention, dans un avenir prévisible, d'utiliser l'une ou l'autre de ces possibilités, tout au moins par appel aux actionnaires.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Electricité de France
Parts 1958

Les intérêts courus du 15 juillet 1976 au 14 juillet 1977 sur les parts Electricité de France 1958 seront payables, à partir du 15 juillet 1977, à raison de F 18,09 par titre de 200 F nominal, contre détachement du coupon n° 19 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de F 2,18 (montant global : F 20,27).

Pour cet emprunt, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A partir de la même date, les 158 625 parts appartenant à la série désignée par la lettre V, sortie au tirage du 6 mai 1977, cesseront de porter intérêt et seront remboursables à F 452,34, coupon n° 20 au 15 juillet 1978 attaché.

Ci-après sont rappelées les lettres désignant les séries de parts sorties aux tirages antérieurs :

Amort.	Série	Amort.	Série
		1968	F
1960	B	1969	J
1961	U	1970	W
1962	M	1971	P
1963	T	1972	L
1964	H	1973	K
1965	N	1974	E
1966	D	1975	G
1967	S	1976	A

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésoreries générales, recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Société Centrale de Banque.

Banque Bruxelles Lambert

Principaux éléments du bilan

au 31 mars (milliards de FB)

	1975-76	1976-77	Variation
Total du bilan	381,6	429,8	+ 12,6 %
Dépôts de clients (et bons de caisse)	207,8	240,9	+ 15,9 %
Dépôts de banquiers (et filiales)	131,0	146,9	+ 12,1 %
Fonds propres	9,9 (1)	10,3 (2)	+ 3,5 %
Crédits (à décaissement) au secteur privé	140,6	152,2	+ 8,2 %
Crédits au secteur public belge	104,0	111,2	+ 7,0 %

(1) après répartition du bénéfice net de l'exercice et y compris les emprunts subordonnés totalisant FB 3 milliards

(2) compte tenu de l'augmentation de capital réalisée le 11 mai dernier et de la répartition du bénéfice net de l'exercice décidée par l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 1977

Développement des activités et amélioration de la rentabilité

Dividende net majoré de FB 40 à FB 60

1. Synthèse de l'exercice 1976-77

L'exercice social clôturé au 31 mars 1977, qui s'est déroulé dans un contexte économique défavorable, peut être synthétisé comme suit :

- réalisation harmonieuse de la fusion opérationnelle et de l'intégration des équipes et des activités
- poursuite de la croissance de la Banque
- développement de la plupart des activités, tant celles qui sont liées au marché national que celles qui sont axées sur l'étranger.

Accroissement de 7,7 % de l'encours global des crédits accordés aux secteurs privé et public ; participation à concurrence de FB 42,2 milliards au placement des emprunts des pouvoirs publics.

Direction ou co-direction de 33 syndicats d'émissions internationales représentant un montant total émis de près de $ 1,2 milliard ; majoration de la part relative d'intervention dans le financement à moyen terme d'exportations de biens d'équipement, entre autres vers la Corée du Sud, le Kenya, le Togo et l'U.R.S.S.

- resserrement des relations avec les banques étrangères partenaires au sein des associations multinationales Abecor, S.F.E. et S.F.O.M.
- restructuration de plusieurs filiales et participations, portant principalement sur les intérêts bancaires au Luxembourg - fusion de la Banque Internationale à Luxembourg et de la Banque Lambert-Luxembourg - et en Suisse - fusion de la Banque de Bruxelles (Suisse) et de la Banque Lambert (Suisse) donnant naissance à la Banque Bruxelles Lambert (Suisse) - ainsi que sur les participations dans le domaine du leasing en Belgique (fusion de Locabel, Multifina et Fininvest sous le nom de Locabel-Fininvest)
- ralentissement du rythme d'accroissement des frais généraux qui a permis de franchir une première étape sur la voie du redressement de la rentabilité globale.

Le résultat d'exploitation, avant taxes, impôts, amortissements et provisions, s'élève à FB 1.992,4 millions contre FB 1.585,4 millions en 1975-76. Après déduction des charges fiscales et des dotations aux amortissements et provisions, l'exercice se solde par un bénéfice net de FB 594 millions au lieu de FB 265,1 millions en 1975-76. Compte tenu des filiales bancaires, le bénéfice net consolidé s'établit à FB 666,8 millions pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 23 juin 1977, a approuvé le paiement, aux 3.300.000 actions anciennes, d'un dividende de FB 60, net de précompte mobilier, contre FB 40 pour l'exercice précédent.

2. Augmentation de capital et restructuration

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 1977 a approuvé l'augmentation de FB 3 milliards des fonds propres de la Banque, souscrite par la Compagnie Bruxelles Lambert et destinée à prendre le relais des emprunts subordonnés contractés en juin 1975.

Après cette opération, il sera procédé, ainsi qu'il a été annoncé, à la réalisation de la seconde phase du plan visant à créer un ensemble équilibré, de dimension européenne, composé de deux pôles autonomes, l'un bancaire - la Banque Bruxelles Lambert -, l'autre financier - la Compagnie Bruxelles Lambert -, et d'une société dénommée "Groupe Bruxelles Lambert" qui détiendra la quasi totalité du pôle financier et la fraction, non répandue dans le public (± 45 % au stade actuel), du capital du pôle bancaire.

Le rapport annuel peut être obtenu sur demande adressée au Secrétariat général de la Banque Bruxelles Lambert, 24, avenue Marnix, 1050 Bruxelles.

(PUBLICITÉ)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

SOUS-DIRECTION DES MARCHÉS ET CONTRATS

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 6/77

Un Avis d'Appel d'Offres International est lancé en vue de la fourniture d'équipements pour l'Institut de Génie Civil de l'Institut des *Sciences et de la Technologie d'Alger.*

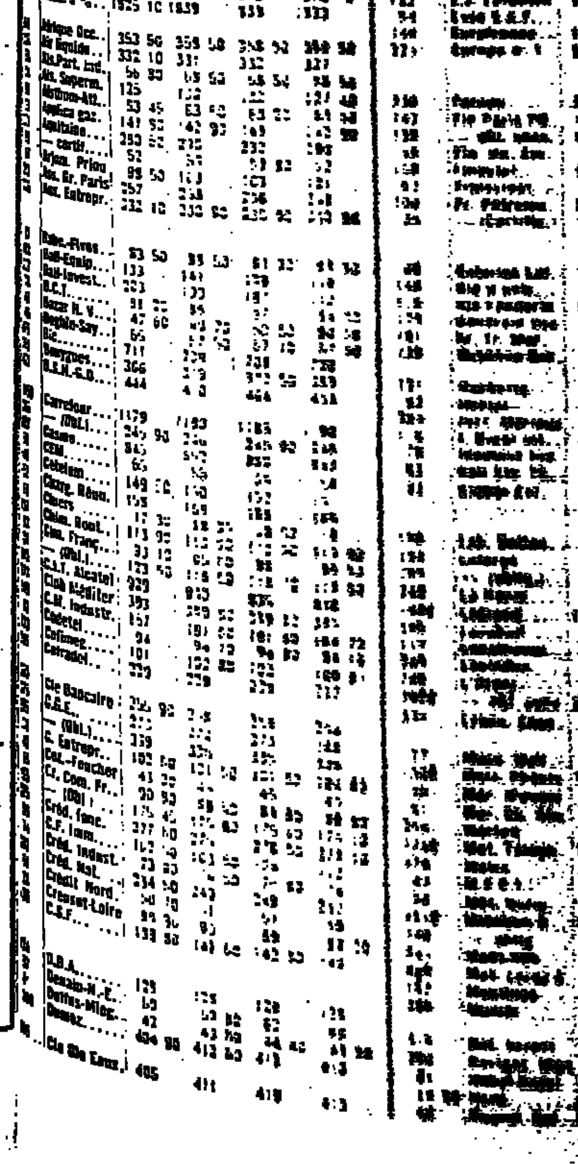
Les dossiers de soumission peuvent être retirés à compter de la date de parution du présent avis d'appel d'offres international au siège du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction de l'Infrastructure et de l'Equipement Universitaire) 1, rue Attar-Bachir, Place du 1er-Mai (ALGER).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires devront être adressées sous double enveloppe cachetée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction de l'Infrastructure et de l'Equipement Universitaire) 1, rue Attar-Bachir, Place du 1er-Mai (ALGER).

L'enveloppe extérieure devra porter en plus de l'adresse du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique la mention A.O.I. N° 6/77 « Institut de Génie Civil U.S.T.A. - A ne pas ouvrir ».

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 octobre 1977.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs propositions pendant une période de 120 jours à compter de la date du présent appel d'offres.





LES MARCHÉS FINANCIERS

EURO-OBLIGATIONS

La stabilisation des taux d'intérêt continue à influencer favorablement le marché

Agefi. — La stabilisation des taux court terme continue d'influencer favorablement le marché euro-obligataire. Celui-ci est resté ferme au cours de la semaine écoulée et tout laisse à penser que ses bonnes dispositions persisteront au cours des prochaines semaines. Aux Etats-Unis, en effet, les taux à court terme s'écartent peu du niveau auquel ils se sont établis il y a trois semaines, et la masse monétaire ne progresse plus que modérément dans les limites assignées par les autorités. Dans ces conditions, on peut raisonnablement estimer que le FED n'entend pas pour l'instant durcir sa politique monétaire.

Le marché obligataire américain, qui est lui aussi bien orienté, paraît partager cette vue. Toutefois, le fait que les investisseurs institutionnels américains fassent preuve d'un enthousiasme relativement limité indique que la présente stabilisation est appréhendée outre-Atlantique, sinon avec une certaine suspicion, tout au moins avec beaucoup de précaution. Si les taux sont présentement stabilisés, il s'agit là d'un phénomène récent, et les analystes américains ont des opinions divergentes sur leur évolution au cours de l'été.

La Morgan Guaranty, qui estime qu'une détente sur les taux est dans le domaine des possibilités, s'oppose à Citibank qui ne voit aucun élément justifiant une telle vision. L'Europe, semble-t-il, ne se pose pas ce genre de question, ou peut-être à un degré bien moindre. Le marché euro-obligataire, est-on tenté d'écrire, préfère la jouissance immédiate d'un environnement plaisant à une réflexion susceptible d'engendrer le doute. Les statistiques définitives que le Crédit lyonnais et la Kredietbank luxembourgeoise compilant ensemble confirment que le marché international des capitaux a, dans le cadre des cent soixante-quinze euro-émissions, enregistré une activité record équivalant à 8 192,94 millions de dollars durant le premier semestre 1977.

Cette performance montre que le marché ne s'est pas laissé influencer par les réserves sur l'évolution des taux qui, tout au long des six premiers mois de l'année, ont singulièrement ralenti l'activité de son homologue américain.

LONDRES

La semaine s'ouvre sur une note de réelle fermeté. Une demi-heure après l'ouverture, l'indice des industrielles enregistrait une hausse de 6,7 points, à 456,3. Progrès des pétroles et des fonds d'Etat, mais tendance indécise aux mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 141 80 contre 140 80

VALEURS	CLOTURE 24.6	COURS 27.6
Beecham	478 ...	482 ...
British Petroleum	912 ...	920 ...
Courtaulds	130 ...	133 ...
De Beers	258 ...	258 1/2
Imperial Chemical	400 ...	405 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	210 ...	212
Shell	564 ...	572 1/2
Vickers	179 ...	183
War Loan 3 1/2 %	28 5/8	28 9/16
*West Driefontein	20 ...	18 7/8
*Western Holdings	14 1/4	14 1/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24.6	27.6
1 dollar (en yens) ..	272 05	271 65

NOUVELLES DES SOCIETES

GROUPEMENT DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE. — Emission du trente et unième emprunt acier de 800 000 000 de francs, divisé en 800 000 obligations de 1 000 F remboursables en sept ans.

Ces obligations rapporteront pendant toute la durée de l'emprunt un taux d'intérêt variable égal à la moyenne arithmétique, augmentée de 0,50 %, des taux moyens mensuels de rendement à l'émission des emprunts des sociétés privées. En tout état de cause, le taux d'intérêt applicable au calcul de chaque coupon sera au moins égal à 10 %.

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Emission d'un emprunt de 400 millions de francs représenté par 400 000 obligations de 1 000 F, portant intérêt de 11,30 % et amortissables en quinze ans.

MAISONS PHENIX. — Attribution gratuite de 156 000 actions nouvelles de 50 F nominal, jouissance 1er janvier 1977 (trois pour dix), représentant l'augmentation du capital de 26 millions à 33,8 millions de francs.

COMPAGNIE FINANCIERE DE SUEZ. — Attribution gratuite de 841 918 actions nouvelles de 100 F (une pour dix), jouissance du 1er janvier 1977. Le capital est porté de 841 918 800 F à 926 110 600 F.

ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES DU CASINO GUICHARD-PERRACHON ET Cie. — Attribution d'une action gratuite pour quatre. Jouissance 1er janvier 1977.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Base 100 : 29 décembre 1972

	17 juin	24 juin
Indice général	70,4	73,4
Assurances	115	120,5
Banq. et sociétés financ.	59,1	60,2
Sociétés foncières	74,8	75
Sociétés investiss. portef.	70,6	74,3
Agriculture	70	73,6
Aliment., brasseries, distill.	62,6	67,1
Autom., cycles et l. équip	74,6	76,1
Bâtim., matér. constr., T.P	80,8	84,4
Caoutchouc (ind. et comm.)	55,4	58,8
Carrières salines, charbon.	81,7	84
Constr. mécan. et navales.	63,8	65,9
Hôtels, casinos, thermal.	85	88,8
Imprimeries, pap., cartons.	57,3	58
Magas., compt. d'exportat.	47,5	48,3
Matériel électrique	71,5	76,6
Métall., com. des pr. métal	47,2	50,2
Mines métalliques	100,9	105,8
Pétroles et carburants	83	86,1
Prod. chimiq. et él.-mét.	71,4	78,1
Services publics et transp.	82,5	83,5
Textiles	80,6	80,9
Divers	93,9	98,4
Valeurs étrangères	103	103,9
Valeurs à rev. fixe ou ind.	117,6	117,7
Rentes perpétuelles	55,9	54,3
Rentes amort., fonds gar.	161,8	161,5
Sect. indust. publ. à r. fixe	92,3	92,3
Sect. ind. publ. à rev. ind.	216,7	218,5
Secteur libre	100,7	101,2

INDICES GENERAUX DE BASE 100 EN 1949

Valeurs à rev. fixe ou ind.	206	206,2
Val. franç. à rev. variable.	487,9	508,7
Valeurs étrangères	761,3	767,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 29 décembre 1961

Indice général	557	58,4
Produits de base	36,6	38,8
Construction	82,8	87,4
Biens d'équipement	50,8	53,2
Biens de consom. durables	94,4	98,2
Biens de cons. non durabl.	48,5	51,1
Biens de consom. aliment.	57	60,8
Services	81,2	84,5
Sociétés financières	65,2	67,5
Sociétés de la zone franc expl. principal. à l'étr.	151,1	155,6
Valeurs industrielles	49,4	52,2

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	23 juin	24 juin
Valeurs françaises ..	89,5	91
Valeurs étrangères ..	99,3	99,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	57,8	58,4

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 8 7,8 %

BOURSE DE PARIS - 24 JUIN - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Thann et Mulh..	38 10	d 39 50	Gevaert	164 50	167 50			
Ufiner S.M.D.	88 20	90 .	Glaxo	c 43	43 20			
			Grace and Co.	141 50	141 50			
Agache-Willot	265 ..	267 ..	Pfizer Inc.	... ..	c131 30			
Filés Fourmies	19 45	20 ..	Procter Gamble	414 90	415 ..			
Lainière-Roubaix	43 ..	43 .	Courtaulds	10 70	. ..			
Roudière	319	324 .	Est-Asiatique	103 ..	106 50			
Saint-Frères	28 60	28 70	Canadian-Pacif.	90 ..	88 80			

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
655	4,50 % 1973	657 40	657 10	656 ..	658 10
1820	C.N.E. 3 %	1825 10	1839 ..	1839 ..	1833 ..
348	Afrique Occ.	353 50	358 50	358 50	358 50
325	Air liquide	332 10	331 .	332	327 ..
56	Als.Part. ind.	56 80	58 50	58 50	58 50
124	Als. Superm.	125 ..	130	130	127 40
182 ..	E.J. Lefebvre	188	189 90	188 90	189 90
54 ..	Esso S.A.F.	54 65	54 60	55 80	54 ..
144 ..	Eurafrance	152 ..	151 ..	151 ..	148 20
325	Europe n° 1.	346 70	339 ..	339	333 ..
330 ..	Ferodo	338	349 ..	355	350
142 ..	Fin.Paris PB.	149 ..	149 90	150 70	148 50
119	Olida-Caby.	125 ..	124 80	126 ..	124 ..
75	Opfi-Paribas.	79 ..	77 ..	77 ..	76 60
58	Paris-France.	57 50	61 50	61 50	60 30
71	Pechelbronn.	73 40	76	75 ..	74
80	P.U.K.	81 90	84	83 90	83 20
117	— (obl.)	118	119 60	119 60	117 20
192 ..	Tél. Ericsson	204 ..	205	205 ..	205 ..
66 ..	Terres Roug.	67 ..	67 30	67 25	66 ..
168 ..	Thomson-Br.	177 ..	174 80	177 ..	175 ..
205	— (obl.)	206 ..	208 ..	208 ..	208 ..
208	U.I.S.	200 ..	200	200 ..	197 90
157	U.C.B.	159	168 ..	167 50	164 70
189	Un. F. Bques.	183 30	184 ..	184 ..	184 ..
78	U.T.A.	68 50	72 ..	72 ..	70 80
340	Gen. Motors.	340 10	344 20	344 20	342 20
11 50	Goldfields.	11 75	11 50	11 50	11 40
18	Harmony	18 ..	18 80	18 10	17 90
293	Hoechst Akti.	288 20	286 50	287	284 10
33	Imp. Chem.	33 05	33 05	33 05	33 05
138	Inco Limited.	132 50	133 50	133 50	131 10
1270	I.B.M.	1293	1303	1300	1295
179	I.T.T.	178 70	179 20	179 70	179 10
215	Dome Mines.	216 50	217 .	217 20	214 ..
580	Du Pont Nem	584 .	584	585	574 ..
296	East Kodak.	294 50	296 90	295 50	292 ..
12	East Rand.	12 10	12 70	12 40	12 50
111	Ericsson	111	109 ..	109 ..	108 .
265	Exxon Corp.	259 .	259 50	255 50	259 20
280	Ford Motor.	281 .	285	285 ..	284 90
55	Free State.	54 90	55 40	55 50	56 30
280	Gen. Electric	277 ..	276 50	277 ..	276 10
48	Sony	45 10	45 40	45 30	45 30
11 ..	Tanganyika.	11 40	11 30	11 30	11 15
240 ..	Unilever	238	238 30	238 30	236 30
12	Union Corp.	12 20	12 30	12 30	12 30
118	U. Min. 1/10	119 60	119 60	121 ..	120 10
99	West Drief.	100 ..	99 90	98 80	98 15
40	West Deep.	40 90	40 50	40 50	39 70
69	West Hold.	70 60	71 10	71 50	69 80
250	Xérox Corp.	247 80	251 ..	251 50	250
1 02	Zambia Cop.	1 03	1 05	1 05	1 03

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24.6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 939	4 940	4 940
Allemagne (100 DM)	209 800	209 890	209 500
Belgique (100 F.)	13 682	13 681	13 650
Pays-Bas (100 fl.)	198 160	198 200	199 500
Danemark (100 krd)	81 580	81 520	82
Suède (100 krs)	111 410	111 155	111 500
Norvège (100 k.)	93 010	92 880	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 494	8 495	8 550
Italie (1 000 lires)	5 582	5 584	5 650
Suisse (100 fr.)	198 060	198 260	198 600
Autriche (100 sch.)	29 508	29 525	29 350
Espagne (100 pes.)	7 084	7 087	6 975
Portugal (100 esc.)	12 780	12 775	12 250
Canada ($ can. 1)	4 657	4 682	4 685

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24.6
Or fin (kilo en barre)	23010	23010
Or fin (kilo en lingot)	23050	22890
Pièce française (20 fr.)	239 50	238 20
Pièce française (10 fr.)	206 50	206 50
Pièce suisse (20 fr.)	217 20	218 40
Union latine (20 fr.)	196	196 50
Souverain	223 .	224 80
Pièce de 20 dollars	1047 60	1056 ..
Pièce de 10 dollars	556 .	553 ..
Pièce de 5 dollars	310 ..	... ..
Pièce de 50 pesos	923	926 .
Pièce de 10 florins	214 50	212 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 26-27 juin 1977 a été tiré à 506 204 exemplaires.

Dans son discours devant les cinq nouveaux cardinaux

Paul VI déplore la « désobéissance aussi obstinée que nuisible » de Mgr Lefebvre

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Cinq nouveaux cardinaux ont été élevés à la pourpre, ce lundi 27 juin, au cours d'un consistoire secret. Le sacré collège atteint ainsi le nombre de cent trente-sept membres, dont cent vingt électeurs du pape, âgés de moins de quatre-vingts ans.

Ce sixième consistoire du pontificat de Paul VI est le plus restreint, mais non le moins remarqué. Son importance tient d'abord à la personnalité des évêques promus : Mgr Giovanni Benelli, ex-substitut de la secrétairerie d'Etat et nouvel archevêque de Florence ; Mgr Bernardin Gantin, président de la commission pontificale Justice et Paix ; Mgr Joseph Ratzinger, archevêque de Munich ; le Père Luigi Ciappi, dominicain, ancien théologien de la maison pontificale ; le cardinal Frantisek Tomasek, administrateur apostolique de Prague, qui fut désigné *in pectore* (en secret) lors du précédent consistoire, le 24 mai 1976, et dont Paul VI vient seulement de révéler le nom.

L'importance de l'événement tient aussi au moment actuel : il correspond au quatorzième anniversaire du pontificat, précède de peu les quatre-vingts ans de Paul VI et intervient surtout à la veille d'une grave sanction contre Mgr Marcel Lefebvre.

Sans évoquer l'ordination intervenue dimanche — soit qu'il ait jugé inutile de le faire, soit que l'allocution était déjà imprimée, — le pape a lancé un ultime appel à l'évêque rebelle, après avoir renvoyé dos à dos, une nouvelle fois, les contestataires « *de gauche* » et ceux « *de droite* » au nom de l'« *unité de l'Eglise* », qui a été le fil conducteur de ce discours.

Deux admonestations

La réforme liturgique est excellente, devait dire le pape, mais il y a eu aussi « *des abus et des libertés* » dans son application. « *Le moment est maintenant venu de laisser tomber les formes de discorde également pernicieuses dans un sens comme dans l'autre et d'appliquer intégralement la réforme selon les vieux critères qui l'ont inspirée.* »

Suivent deux admonestations d'égale longueur : la première visant les « *contestataires* » qui, au nom d'une liberté et d'une créativité mal comprises, ont « *causé tant de dommage à l'Eglise avec leurs improvisations, leurs banalités et leur légèreté — et parfois avec de déplorables profanations* ». La seconde est adressée « *avec la même force aux contestataires qui se raidissent dans leur refus — au nom d'une tradition qui s'avère être plutôt l'étendard de leur insubordination que le signe d'une fidélité authentique* ».



MARCEL III
(Dessin de KONK.)

« *Les uns et les autres sont instamment invités à l'obéissance* ». A la fin de son discours, sans citer le nom de Mgr Lefèvre, Paul VI devait lancer un ultime appel au fondateur du séminaire d'Ecône : « *Nous exprimons une fois de plus,* a-t-il dit, *le cœur rempli de tristesse, la souffrance que nous causent les ordinations illégitimes qu'un de nos frères dans l'épiscopat s'apprête à conférer très prochainement, et en récidive. Nous le déplorons avec la plus grande fermeté. Il accentue de cette manière son opposition personnelle à l'Eglise et son action de division et de rébellion sur des questions d'une extrême gravité, malgré nos patientes exhortations et la suspense encourue avec interdiction formelle de persister dans ses desseins, contraires aux normes canoniques.* »

Le pape a ajouté, en conclusion : « *Nous supplions notre frère de se rendre compte de la rupture qu'il opère, de la désorientation qu'il provoque, de la division qu'il introduit avec une très grave responsabilité. Nos prédécesseurs, à la discipline desquels il ose faire appel, n'auraient pas toléré aussi longtemps que nous l'avons fait avec patience une désobéissance aussi obstinée que nuisible.* »

On peut noter que Paul VI parle de « *la rupture* » au présent et non plus au futur.

ROBERT SOLÉ.

L'ORDINATION D'UN BÉNÉDICTIN DISSIDENT

(De notre correspondant.)

Dijon. — Mgr Lefebvre a ordonné prêtre, dimanche 26 juin, un religieux du monastère Saint-Joseph-de-Clerval (1), à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or), le Frère Augustin Marie. La cérémonie s'est déroulée à huis clos en présence notamment des quatorze diacres et des vingt-six *sous-diacres du séminaire d'Ecône* (Suisse) en retraite depuis jeudi 23 juin à la Maison Lacordère, l'ancien couvent des dominicaines des campagnes, acheté en 1972 par l'abbé Louis Coache, animateur du mouvement Combat pour la foi.

Celui-ci a annoncé que les diacres et les sous-diacres doivent quitter Flavigny le 28 juin pour être ordonnés à Ecône le lendemain par Mgr Lefebvre. Ce dernier est « *tout naturellement disposé à maintenir les ordinations*, d'après l'ancien curé de Montjavoult, *sauf, bien sûr, si le pape permettait, à lui et à ces jeunes prêtres, de célébrer la messe de saint Pie V comme ils l'entendent* ».

Mgr Lefebvre, qui viendra à Flavigny le 5 juillet présider la cérémonie de cinq prises d'habit, n'a fait aucune déclaration. Selon l'abbé Coache, il désire « *rester dans le plus grand recueillement, la prière et le silence dans ces jours historiques...* ».

(1) La communauté de Saint-Joseph-de-Clerval, qui comprend une vingtaine de bénédictins dissidents, a fait sécession il y a quelques années du monastère bénédictin de Maylis (Landes). Le nouveau prêtre, Augustin Marie, ancien officier de gendarmerie, entré au couvent après la mort de sa femme, est le prieur de la communauté.

L'ENLÈVEMENT DU DIRECTEUR DE FIAT-FRANCE

Le juge d'instruction entend pour la troisième fois le fils de M. Revelli-Beaumont

M. Paolo Revelli-Beaumont, fils du président-directeur général de Fiat-France, enlevé le 13 avril à Paris, a été entendu pendant quelque huit heures, le 25 juin, en qualité de témoin, par le premier juge d'instruction chargé de l'affaire, M. Charles Franceschi. Il avait déjà témoigné la veille pendant cinq heures (*le Monde* daté 26-27 juin). Il doit revenir encore ce lundi 27 juin dans le cabinet du magistrat. Ce dernier lui demande de préciser dans les moindres détails quelles ont été ses relations téléphoniques avec les ravisseurs depuis le rapt. C'est seulement le 28 et le 29 juin que M. Franceschi doit interroger en présence de Mᵉ Pierre-André Renaud, son défenseur, M. Hector Aristy, qui est détenu depuis le 16 juin pour arrestation illégale et séquestration de personne.

L'enquête par elle-même n'a pas enregistré le moindre progrès au cours des deux derniers jours. Rumeurs et faux bruits continuent. L'épisode du versement de la rançon par l'intermédiaire de trois banques suisses, évoqué à la fin de la semaine dernière et démenti par l'épouse du directeur général de Fiat-France, apparaît lui-même maintenant sujet à caution. Dans l'hypothèse où le dépôt d'une somme de 2 millions de dollars (10 millions de francs) serait bien en rapport avec le rapt, il pourrait n'avoir été qu'une manœuvre de diversion — ce qui expliquerait la publicité donnée à l'opération dont les conséquences pouvaient logiquement paraître catastrophiques.

De même, cette « remise de rançon », hâtivement réalisée, contraste singulièrement avec la minutie dont témoignent les ravisseurs de M. Revelli-Beaumont depuis soixante-quatorze jours, laissant la police totalement désarmée. On s'étonne notamment que le versement ait eu lieu en Suisse alors que la société Fiat — dont personne ne doute, malgré les dénégations officielles, qu'elle ait payé la rançon — dispose de suffisamment de filiales à travers le monde pour effectuer des virements discrets notamment dans les pays qui n'ont pas de convention judiciaire avec la France.

D'autre part, M. Luis Gonzalez-Mata, mis en cause par M. Félix Rodrigues, consul général de la République dominicaine au Havre, dans un témoignage favorable à M. Hector Aristy (*le Monde* du 21 juin) nous prie d'apporter les précisions suivantes :

« 1) *La « révolution dominicaine de 1965 » n'était pas « marxiste » comme votre journal l'affirme.*

» 2) *Le « Movimento 24 de Abril) n'a jamais été « l'un des deux mouvements exilés dominicains ». D'autres mouvements existent de longue date et tous ne veulent rien savoir de M. Aristy.* »

Premier ministre turc

M. Ecevit souhaite de « fructueuses négociations » avec la Grèce

Athènes (*A.F.P.*). — M. Bulent Ecevit, premier ministre turc, a déclaré au quotidien athénien *Acropolis* qu'il souhaite s'entretenir « le plus vite possible » avec son homologue grec, M. Caramanlis.

« *Une telle rencontre peut ouvrir la voie à de fructueuses négociations* », a notamment déclaré M. Ecevit, soulignant que son parti attache une grande importance au rétablissement de liens étroits entre la Grèce et la Turquie et de leur coopération dans tous les domaines.

« *Les deux pays ont intérêt à dépasser les problèmes superficiels mais non résolus auxquels ils font face et à créer un climat de confiance mutuelle indispensable à leur coopération. Depuis que cette confiance a été perdue, les deux pays n'ont pu résoudre les différends qui les ont opposés.* » Au sujet de la mer Egée, le premier ministre turc, déclare que pour des raisons historiques et géographiques, elle appartient aux deux pays, mais il a ajouté « *qu'il faut séparer la question du plateau continental de celle des îles* ».

« *Nous sommes prêts à garantir à notre voisine la Grèce, que nous séparons la question du plateau continental du statut politique des îles* », affirme M. Ecevit.

Il a jugé d'autre part « inutile » un pacte de « non-agression » entre la Grèce et la Turquie, pays membres de la même alliance, *comme l'avait proposé* le premier ministre grec, M. Constantin Caramanlis.

« *Le peuple turc et plus particulièremnet mon parti n'ont pas de visées contre la Grèce* », a encore dit M. Ecevit. A propos de l'affaire de Chypre, le premier ministre turc souligne le besoin urgent d'une solution immédiate qui consisterait à créer un Etat fédératif indépendant.

M. Ecevit se félicite de la reprise du dialogue entre les communautés grecque et turque à Chypre, « *dialogue*, a-t-il dit, *qu'Athènes et Ankara doivent encourager* ».

M. DANIEL MAYER président de la Fédération internationale des droits de l'homme

M. Daniel Mayer, ancien ministre, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, a été élu, samedi 25 juin, président pour deux ans de la Fédération internationale des droits de l'homme à l'occasion du congrès *qui s'est réuni* à Paris.

La Fédération internationale, qui groupe dix-sept ligues, a été fondé en 1922 sur la base principale de l'entente franco-allemande. Victor Basch en a été longtemps le président.

On, d'autre part, été élus : secrétaire général : Mᵉ Michel Blum ; secrétaire aux observations judiciaires : M. Michel Calef ; vice-président : MM. Bandiera (député italien) ; De Kock (avocat au barreau de Bruxelles) ; Garcia (de la Ligue espagnole des droits de l'homme) ; Veniamin (de la Ligue roumaine des droits *de l'homme, en exil*).

★ 27, rue Jean-Dolent, Paris-14ᵉ.

NOUVELLES BRÈVES

● *Les caisses d'allocations familiales, dans la région parisienne, seront fermées* le samedi du 2 juillet au 10 septembre inclus. Cette fermeture concerne les guichets et services d'accueil des rues Viala et Dessous-des-Berges à Paris, ainsi que des centres de Maisons-Alfort (Val-de-Marne), Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) et Nanterre (Hauts-de-Seine).

● *Regroupement, au sein de la C.F.T.C., de la C.G.S.I.*, Confédération générale des syndicats indépendants, qui, selon les années, obtient de 0,1 à 0,5 % des voix aux élections des comités d'entreprise. La signature d'un accord consacrant ce regroupement est intervenu le 24 juin après une phase transitoire de deux ans (*le Monde* du 22 novembre 1975).

PUBLICITÉ POLITIQUE

Depuis 1972, et à l'instar de tous les grands quotidiens étrangers, *le Monde* publie des annonces ou placards publicitaires à caractère politique.

En règle générale, ces placards ne paraissent que le samedi et leur dimension est limitée à un quart de page, sauf en période électorale.

Bien qu'elle ne soit pas ouverte officiellement, la campagne électorale l'est en fait. La presse, et notamment *le Monde*, publie de plus en plus fréquemment, sous forme de publicité commerciale, littéraire ou financière, des textes qui comportent des analyses ou des jugements politiques.

Le Monde estime dans ces conditions qu'il ne peut imposer jusqu'à la fin de la campagne électorale un jour de parution et un format aux messages publicitaires à caractère politique ; il les acceptera plus libéralement, mais dans des limites *raisonnables d'espace ou de fréquence*, le journal restant, en vertu même de la loi, maître de ses décisions. — J. F.

LA HAUSSE DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES A ATTEINT 1,7 % EN MAI

L'Institut de la statistique a rendu publics ce lundi 27 juin les résultats de l'indice officiel des prix pour mai, qui s'est établi à 181,1 (base 100 en 1970), en hausse de 0,9 % sur celui d'avril. En un an, la hausse des prix de détail a atteint ainsi 9,8 % par grands postes, l'augmentation se ventilant ainsi :

— Alimentation : + 1,7 % (13,8 % de hausse en un an) ;
— Produits manufacturés : + 0,7 % (7,1 % de hausse en un an) ;
— Services : + 0,9 % (10,4 % de hausse en un an).

Parmi les produits manufacturés, on note que le poste habillement et textiles augmente de 1,1 % contre 0,5 % pour les autres produits. Le prix des produits manufacturés du secteur privé a augmenté de 0,9 % d'un mois sur l'autre, ce qui autorise le déclenchement du paiement de la taxe conjoncturelle (dite « Serisette »).

Durant les trois derniers mois, la hausse des prix a été de 3,2 % (4,6 % pour les six derniers mois).

10 % DES FRANÇAIS DÉTIENNENT LA MOITIÉ DU PATRIMOINE NATIONAL révèle une étude de la SEDES

La fortune en France est répartie de façon très inégale : 10 % des ménages en détiennent la moitié. *Telle est, en substance*, l'une des conclusions d'une longue étude réalisée par la Société d'études pour le développement économique et social, filiale de la Caisse des dépôts et consignations. L'étude de MM. Patrick Dupont et Jean-Jacques Desbons montre que le patrimoine moyen d'un ouvrier qui atteindrait 68 000 francs (101 000 pour un employé) représenterait le huitième seulement (13 %) de celui d'un industriel ou d'un gros commerçant, (789 000 F en moyenne). Pour les autres catégories socio-professionnelles, les chiffres sont les suivants : cadres *moyens* 178 000 F ; inactifs, 217 000 F ; cadres supérieurs, 291 000 F ; artisans et petits commerçants, 328 000 F ; exploitants agricoles, 362 000 F ; professions libérales, 631 000 F.

La fortune moyenne serait de 187 000 francs par ménage.

A B C D E F G

